

Envoyé en préfecture le 26/02/2020

Reçu en préfecture le 26/02/2020

Affiché le

ID : 033-200078335-20200218-2020_1-DE



Syndicat Mixte du Sud Gironde **Sud-Gironde**

Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Gironde

1.5 Annexes

2020

Envoyé en préfecture le 26/02/2020

Reçu en préfecture le 26/02/2020

Affiché le



ID : 033-200078335-20200218-2020_1-DE

Table des matières

1-	Liste des ressources destinées à l'alimentation en eau potable.....	4
2-	La qualité de l'eau potable distribuée sur le territoire	6
3-	Fiches des objectifs DCE des masses d'eau « rivières »	9
4-	Fiche des objectifs DCE des masses d'eau souterraines	11
5-	Fiche sur le Schéma Régional Climat Air Energie Aquitain.....	12
6-	La charte du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne 2014-2026	16
7-	Synthèse technique de l'identification de la Trame Verte et Bleue	23
8-	Fiche de synthèse des stations d'épuration répertoriées.....	56
9-	Fiche des ZNIEFF répertoriées.....	59
10-	Les sites Natura 2000 répertoriés	60
11-	Fiche de synthèse de l'analyse territoriale des principaux bassins versants	75
12-	Le SAGE Ciron	80
13-	Le SAGE Leyre, cours d'eau cotiers et milieux associés	84
14-	Les taux de boisements communaux	90
15-	Le cout moyen des sinistres liés aux inondations	91
16-	Localisation des ouvrages de protection sur la Garonne	93
17-	Situation des ZPENS sur le territoire	100
18-	Liste des carrières souterraines de Gironde	105
19-	Liste des sites répertoriés sur BASOL	107
20-	Liste des sites ICPE sur le territoire	108
21-	Production d'énergie renouvelable communale sur le SCoT en décembre 2015.....	109
22-	Zones de bruit critique et points noirs du bruit de la RN524.....	112
23-	Le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021.....	121
24-	Volumes prélevés et produits par captages AEP en 2017.....	126
25-	Evolution annuelle des consommations par secteur d'activité	129

Envoyé en préfecture le 26/02/2020

Reçu en préfecture le 26/02/2020

Affiché le



ID : 033-200078335-20200218-2020_1-DE

1- LISTE DES RESSOURCES DESTINÉES À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

SOURCES DES DONNÉES : PORTER A CONNAISSANCE DE L'ÉTAT

Commune	Nom du captage	Code BSS	X (m) Lambert II	Y (m) Lambert II	Usage	Préon éq.	Débit m³/jour	Nappe	Date ans finis	Date CODERST	Date DUP	Etat procédure	Maire d'ouvrage
ARBANATS	CHOLET	08278X011	381886	196480	ASP	284	0	Eocene MOYEN	04/12/1984	10/03/1988	25/04/1986	Procédure terminée (captage public)	COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX
AUROIS	LE CAMPECH	08528X003	391153	194864	ASP	244	1412	Eocene MOYEN	17/09/1981	24/03/1982	22/12/1982	Procédure terminée (captage public)	SYNDICAT DES EAUX CASTETS EN DORTHE
BALIZAC	MARANSIN	08518X001	378974	194230	ASP	0	0	MIOCENE	19/02/2009	16/09/2010	09/11/2010	Procédure terminée (captage public)	MAIRE DE BALIZAC
BALIZAC	FORAGE CHATEAU DE	08518X002	378850	194735	ASP	131	90	MIOCENE	19/02/2009	16/09/2010	09/11/2010	Procédure terminée (captage public)	MAIRE DE BALIZAC
BARSSAC	BOURG	0852X0016	389331	1960204	ASP	230	1014	Eocene MOYEN	30/04/1980	27/09/1980	08/11/1980	Procédure terminée (captage public)	SYNDICAT DES EAUX B.P.T.
BAZAS	POUILLES	08162X0016	396466	1939118	ASP	370	789	Eocene MOYEN	08/12/1983	03/09/2009	08/11/2009	Procédure terminée (captage public)	MAIRE DE BAZAS
BAZAS	LASSERRE	08162X0018	396537	1941039	ASP	0	285	MIOCENE	15/12/2001	03/09/2009	08/11/2009	Procédure terminée (captage public)	MAIRE DE BAZAS
BAZAS	PIGEAN 2	08162X0016	400564	1941801	ASP	273	465	Eocene MOYEN	01/09/1997	03/09/2009	08/11/2009	Procédure terminée (captage public)	SYNDICAT DES EAUX BAZADAIS
BAZAS	PIGEAN 3	08162X0017	400572	1941814	ASP	81	190	OLIGOCENE	01/04/1997	03/09/2009	08/11/2009	Procédure terminée (captage public)	SYNDICAT DES EAUX BAZADAIS
BERNOS BEAULAC	BEAULAC	08162X0026	394383	1933166	ASP	0	461	MIOCENE	17/03/1989			Procédure en cours	SYNDICAT DES EAUX DU SUD BAZADAIS
BERNOS BEAULAC	CABANNES	08162X0025	394064	1933737	ASP	178	99	OLIGOCENE	19/12/1983			Procédure en cours	SYNDICAT DES EAUX DU SUD BAZADAIS
BUDOS	FONTBANNE CLUB	08519X0017	384095	1950447	ASP	0	23846	OLIGOCENE	10/03/2001	10/07/2008	02/09/2008	Procédure terminée (captage public)	COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX
CADILLAC	LES ALLEES	0852X0002	389165	1952916	ASP	257	381	Eocene MOYEN	11/02/2002			Procédure terminée (captage public)	MAIRE DE CADILLAC
CADILLAC	LA MOTTE	0852X0005	389776	1952174	ASP	25	100	OLIGOCENE	21/02/2002			Procédure en cours	MAIRE DE CADILLAC
CAPTIEUX	BELLE CHASSE	08162X0006	393244	1926665	ASP	61	14	MIOCENE	22/03/1984	10/03/1988	03/05/1988	Procédure terminée (captage public)	MAIRE DE CAPTIEUX
CAPTIEUX	LE FOIRAIL	08162X0018	392838	1924680	ASP	194	232	OLIGOCENE	23/11/1988	10/03/1988	03/05/1988	Procédure terminée (captage public)	MAIRE DE CAPTIEUX
CAUDROT	L'ILE	0852X0009	402228	1955385	ASP	370	282	CHETACE	10/11/1985	20/12/1984	27/02/1985	Procédure terminée (captage public)	SYNDICAT DES EAUX CAUDROT
CAUDROT	PUITS LE GRAVA P2	0852X0127	402282	1955232	ASP	15	548	ALLUVIONS GARONNE	28/12/2006	11/02/2007	28/11/2007	Procédure terminée (captage public)	SYNDICAT DES EAUX CAUDROT
CAUDROT	LE GRAVA	0852X0092	402503	1955591	ASP	254	100	Eocene MOYEN	02/02/2008	17/12/2009	01/03/2010	Procédure terminée (captage public)	SYNDICAT DES EAUX CAUDROT
CAUVIGNAC	LE L'YROS	08162X0005	410270	1939673	ASP	285	295	Eocene MOYEN				Procédure en cours	SYNDICAT DES EAUX GRIGNOLS
CAZALS	BOURG	08162X0006	392960	1930901	ASP	60	41	MIOCENE	26/12/1986	26/06/1987	18/07/1987	Procédure terminée (captage public)	MAIRE DE CAZALS
CAZATS	SIPAN	0852X0052	396851	1943495	ASP	0	240	MIOCENE	18/03/2002	03/06/2009	05/11/2009	Procédure terminée (captage public)	MAIRE DE BAZAS
CERONS	CAMOU 2	0852X0026	385311	1991780	ASP	405	363	CHETACE	22/04/1980	30/06/1983	28/07/1983	Procédure terminée (captage public)	MAIRE DE CERONS
CLUDOS	BOURG	08162X0002	390161	1933342	ASP	66	185	MIOCENE	18/12/1980			Procédure en cours	SYNDICAT DES EAUX DU SUD BAZADAIS
FONTET	MEDOC	0852X0110	411287	1933328	ASP	310	1141	Eocene MOYEN	15/12/1982	17/05/1984	13/06/1984	Procédure terminée (captage public)	SYNDICAT DES EAUX BASSANNE
GOUJALADE	LAILLAN		402937	1926082	ASP	51		MIOCENE	31/01/2003	11/10/2007	28/11/2007	Procédure terminée (captage public)	SYNDICAT DES EAUX LERM ET MUSSET
HOSTENS	CANET	08519X0006	390916	1945900	ASP	102	140	MIOCENE	31/01/2003	11/10/2007	28/11/2007	Procédure terminée (captage public)	MAIRE DE HOSTENS
HOSTENS	BOURG	08519X0001	394202	1947516	ASP	65	50	MIOCENE	31/01/2003	11/10/2007	28/11/2007	Procédure terminée (captage public)	MAIRE DE HOSTENS
LA REOLE	MJEVA	0852X0109	412770	1955287	ASP	308	309	Eocene MOYEN	28/11/1986	22/01/1988	29/01/1986	Procédure terminée (captage public)	MAIRE DE LA REOLE
LA REOLE	LE PIREUR 2	0852X0161	412884	1955775	ASP	314	1681	Eocene MOYEN	27/11/2006	15/05/2008	26/09/2008	Procédure terminée (captage public)	MAIRE DE LA REOLE
LANDERROUET SUR SEJOUR	RIVALS 2	08388X0006	413464	1965713	ASP	293	684	Eocene MOYEN	08/07/1982	13/04/1985	01/09/1985	Procédure terminée (captage public)	SYNDICAT DES EAUX CASTELMORON
LANGON	LES SALIERES	0852X0116	394050	1953442	ASP	163	138	Eocene MOYEN	06/09/1984	15/11/1984	07/12/1984	Procédure terminée (captage public)	MAIRE DE LANGON
LANGON	DES QUAIS	0852X0013	394795	1953932	ASP	152	862	Eocene MOYEN	29/11/1985	30/01/1986	12/02/1986	Procédure terminée (captage public)	MAIRE DE LANGON
LE TUZAN	BOURG	08152X0001	389148	1942936	ASP	32	37	MIOCENE				Captage à abandonner	MAIRE DE LE TUZAN

Commune	Nom du captage	Code BSS	X (m) Lambert II	Y (m) Lambert II	Usage	Profon- deur	Débit moyen	Nappe	Date avis hydro	Date CODERST	Date DUP	Etat procédure	Maitre d'ouvrage
IRM ET MUSSET	LES BARAQUES	08707X0014	401371	1927220	AEP	185	269	OLIGOCENE	02/01/1995	23/03/1996	14/09/1996	Procédure terminée (captage public)	SYNDICAT DES EAUX LERM ET MUSSET
LOUCHATS	BLANQUOTTE	08517X0015	371408	1949650	AEP	95	209	OLIGOCENE	15/10/1992	05/11/1992	09/12/1992	Procédure terminée (captage public)	SYNDICAT DES EAUX LOUCHATS
MASSUGAS	PIVERT	08291X0001	420334	1977301	AEP	264	276	EOCENE MOYEN	09/07/1989	23/03/1989	20/08/1989	Procédure terminée (captage public)	SYNDICAT DES EAUX PELLEGRUE
MONGAUZY	LES HILAIRES	08531X0002	415211	1955023	AEP	325	495	EOCENE MOYEN	20/12/1999	25/01/2001	12/03/2001	Procédure terminée (captage public)	SYNDICAT DES EAUX MONGAUZY
MONSEGUIR	MONTLOT	08295X0001	420290	1963243	AEP	275	69	EOCENE MOYEN	26/11/1993	10/02/1994	09/03/1994	Procédure terminée (captage public)	SYNDICAT DES EAUX MONSEGUIR
MONSEGUIR	LABUCHE	08296X0001	421788	1964141	AEP	285	1050	EOCENE MOYEN	26/11/1993	10/02/1994	09/03/1994	Procédure terminée (captage public)	SYNDICAT DES EAUX MONSEGUIR
PELLEGRUE	CHATELU	08291X0012	420233	1976801	AEP	200	277	EOCENE MOYEN	01/11/1991	19/12/1991	23/01/1992	Procédure terminée (captage public)	SYNDICAT DES EAUX PELLEGRUE
PODENSAC	TERRAIN DE SPORTS	08285X0016	385986	1956279	AEP	280	770	EOCENE MOYEN	17/02/2007	17/08/2010	20/07/2010	Procédure terminée (captage public)	SYNDICAT DES EAUX PODENSAC VIRELADE
PORTETS	CURCIE PETITON 2	08278X0135	380997	1957302	AEP	57	15	OLIGOCENE	02/07/1985	12/09/1985		Procédure non poursuivie	SYNDICAT DES EAUX ARPOCABE
PORTETS	CURCIE PETITON 1 CUE	08278X0126	380926	1957482	AEP	300	10	EOCENE MOYEN	06/03/1984	10/03/1988	25/04/1988	Procédure terminée (captage public)	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
PORTETS	GRANGENEUVE 1	08278X0127	379394	1966604	AEP	305	0	EOCENE MOYEN	12/09/1984	10/03/1988	25/04/1988	Procédure terminée (captage public)	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
PORTETS	GRANGENEUVE 2	08278X0128	379394	1966594	AEP	63	0	OLIGOCENE	10/04/2006			Procédure en cours	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
PRECHAC	BRON	08761X0007	384997	1935684	AEP	52	132	MIOCENE	31/07/1980	30/05/1981	11/07/1991	Procédure terminée (captage public)	MAIRIE DE PRECHAC
PRECHAC	BOURG CHATEAU D'EA	08761X0042	385942	1937082	AEP	58	112	MIOCENE	12/12/2005	17/01/2008	08/02/2008	Procédure terminée (captage public)	MAIRIE DE PRECHAC
FONCAUDE	FORAGE FONTET	08287X0015	406455	1963822	AEP	309	814	EOCENE MOYEN	27/11/1991	11/03/1993	02/06/1993	Procédure terminée (captage public)	SYNDICAT DES EAUX SAINT BRICE
FONCAUDE	SOURCE FONTET	08287X0014	406497	1963783	AEP	0	678	OLIGOCENE	26/02/1997	08/12/2005	18/01/2006	Procédure terminée (captage public)	SYNDICAT DES EAUX SAINT BRICE
SAINTELEGER DE BALSON	BOURG	08753X0010	376721	1940870	AEP	30	19	MIOCENE	14/04/2001			Captage à abandonner	MAIRIE DE SAINT LEGER DE BALSON
SAINTELEGER DE BALSON	VILLEMEGEA	08753X0011	376602	1938303	AEP	96	20	MIOCENE				Captage à abandonner	MAIRIE DE SAINT LEGER DE BALSON
SAINTELEGER DE CONQUES	COMMUNAL	08522X0024	396346	1955140	AEP	143	260	EOCENE MOYEN	23/09/1993	21/12/1993	15/02/1994	Procédure terminée (captage public)	MAIRIE DE SAINT MACAIRE
SAINTELEGER DE CONQUES	LA GAULE	08523X0094	400185	1954689	AEP	12	10	ALLUVIONS GARONNE	26/11/1999	06/10/2005	01/12/2005	Procédure terminée (captage public)	SYNDICAT DES EAUX CASTETS EN DORTHE
SAINTELEGER DE CONQUES	BOURG	08753X0012	374416	1940124	AEP	63	186	MIOCENE	13/09/1994	06/12/1994	10/07/1995	Procédure terminée (captage public)	MAIRIE DE SAINT SYMPHORIEN
SAINTELEGER DE CONQUES	PETIT VILLANDRAUT	08753X0022	374143	1940664	AEP	81	246	MIOCENE	17/10/1997	11/10/2001	28/11/2001	Procédure terminée (captage public)	MAIRIE DE SAINT SYMPHORIEN
SAINTELEGER DE CONQUES	FORAGE LE PEYRAT	08521X0239	391569	1958199	AEP	200	491	EOCENE MOYEN	23/07/1993	30/06/1993	29/07/1993	Procédure terminée (captage public)	SYNDICAT DES EAUX DE VERDELAIS
SAINTELEGER DE CONQUES	PUITS LE PEYRAT 1	08521X0024	391309	1957874	AEP	12	250	ALLUVIONS GARONNE	10/07/1998	17/02/2005	09/03/2005	Procédure terminée (captage public)	SYNDICAT DES EAUX DE VERDELAIS
SAINTELEGER DE CONQUES	PUITS LE PEYRAT 2	08521X0231	391279	1957610	AEP	12	250	ALLUVIONS GARONNE	10/07/1998	17/02/2005	09/03/2005	Procédure terminée (captage public)	SYNDICAT DES EAUX DE VERDELAIS
SAINTELEGER DE CONQUES	LABOURAYS	08525X0029	385903	1950406	AEP	383	829	CRETACE	06/10/1992	30/06/1993	29/07/1993	Procédure terminée (captage public)	SYNDICAT DES EAUX SAUTERNES
SAINTELEGER DE CONQUES	SOURCE LABOURAYS	08525X0027	385882	1950385	AEP	0	10	MIOCENE	13/04/2011			Procédure en cours	SYNDICAT DES EAUX SAUTERNES
SAINTELEGER DE CONQUES	BROUQUET	08525X0028	387995	1950289	AEP	140	221	OLIGOCENE	13/04/2011			Procédure en cours	SYNDICAT DES EAUX SAUTERNES
SAINTELEGER DE CONQUES	FONTAURIOLE	08528X0067	408659	1950832	AEP	0	3	OLIGOCENE	14/03/2006			Procédure en cours	SYNDICAT DES EAUX BASSANNE
SAINTELEGER DE CONQUES	BERDIE	08528X0077	412710	1943660	AEP	60	229	OLIGOCENE				Procédure en cours	SYNDICAT DES EAUX GRIGNOLS
SAINTELEGER DE CONQUES	LAVERRIERE	08764X0018	410850	1940730	AEP	62	153	OLIGOCENE				Procédure en cours	SYNDICAT DES EAUX GRIGNOLS
SAINTELEGER DE CONQUES	COMMUNAL	08282X0029	393984	1973536	AEP	338	294	EOCENE MOYEN				Procédure en cours	SYNDICAT DES EAUX TARGON
SAINTELEGER DE CONQUES	MAGDELEINE	08754X0010	384360	1943655	AEP	115	141	OLIGOCENE				Procédure en cours	MAIRIE DE VILLANDRAUT

2- LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE DISTRIBUÉE SUR LE TERRITOIRE

FICHE BILAN PAR MAÎTRE D'OUVRAGE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE EN 2011 (DONNÉES : ARS AQUITAINE)

Bactériologie	Nitrates / Pesticides / Fluor	Dureté
B : Bon	Co : Conforme	PC : Peu Calcaire
TB : Très Bon	NCo : Non Conforme	C : Calcaire
		TC : Très Calcaire

Maître d'ouvrage	Caractéristiques	Bactériologie	Nitrates	Dureté	Pesticides	Fluor	Remarques
BALIZAC	L'eau distribuée sur la commune de BALIZAC provient du forage «Château d'eau» captant la nappe du miocène. Elle subit un traitement de désinfection au niveau de la station avant sa distribution. VEOLIA, exploitante du réseau de distribution, effectue une auto-surveillance de la qualité de l'eau.	TB	Co	PC	Co	Co	
BAZAS	L'eau distribuée sur la commune de BAZAS provient de 2 sources captant la nappe du miocène et d'un brage profond (370 m) captant la nappe de l'éocène. Les premières alimentent la centre ville, le dernier dessert en priorité le Haut Bazas. Le débit des sources ayant diminué, le complément est assuré par le Haut Bazas.	TB	Co	Haut Bazas = PC Centre ville = C	Co	Co	
BOURIDEYS	L'eau distribuée sur la commune de BOURIDEYS provient de son schéma à la commune de Préchac. Le brage concerné a une profondeur de 52 m, il capte la nappe du miocène. L'eau subit un traitement d'aération et de désinfection. La Lyonnaise des Eaux exploitante du réseau de distribution effectue une auto-surveillance de la qualité des eaux.	TB	Co	PC	Co	Co	
CADILLAC	L'eau distribuée sur la commune de CADILLAC provient d'un brage profond captant la nappe de l'éocène "Les Allées" et d'un brage captant la nappe de l'oligocène "La Motte". L'eau subit un traitement simple de chloration dans la station de production de Cadillac "La Gravette" après mélange et est distribuée dans le réseau communal. SAUR effectue une auto-surveillance de la qualité des eaux.	B	Co	C	Co	Co	
CAPTIEUX	L'eau distribuée sur la commune de CAPTIEUX provient du mélange de 2 brages profonds, l'un captant la nappe du miocène (81 m), l'autre la nappe de l'oligocène (194 m). La proportion du mélange est calculée afin d'abaisser la teneur naturelle en arsenic de l'un d'eux. L'eau subit un traitement d'aération et de désinfection. La Régie Municipale exploite le réseau.	TB	Co	PC	Co	Co	
CAZALIS	L'eau distribuée sur la commune de CAZALIS provient du brage Bourg captant la nappe du miocène. Elle subit un traitement de défermentation-démanganisation, suivi d'une désinfection avant sa distribution sur le réseau. SOGEDO, exploitante du réseau, effectue une auto-surveillance de la qualité de l'eau.	TB	Co	PC	Co	Co	
CERONS	L'eau distribuée sur la commune de CERONS provient d'une prise d'eau sur l'aqueduc de Budos. L'eau subit un traitement complet (floculation au sulfate d'alumine, neutralisation, filtration, désinfection). Le syndicat restitue à la Communauté Urbaine de Bordeaux le volume d'eau équivalent issu de son propre brage mais dont la teneur est supérieure à la norme. SAUR est exploitante du réseau de distribution et effectue une auto-surveillance de la	TB	Co	PC	Co	Co	
HOSTENS	L'eau distribuée sur la commune d'HOSTENS provient de deux brages profonds Bourg et Canet captant la nappe du miocène. Elle subit un traitement de défermentation au niveau de chaque station et une désinfection avant sa distribution sur le réseau. La Régie Municipale exploite le réseau.	TB	Co	PC	Co	Co	
LA REOLE	L'eau distribuée sur la régie de LA REOLE provient de deux brages profonds captant la nappe de l'éocène. L'eau subit un traitement de chloration dans la station de production "Prieur". L'eau est ensuite distribuée sur la commune de la Réole et sur le réseau du Syndicat du DROPT qui comprend les communes de Camiran, Girlande sur Dropt, Morzeas et St Exupéry. La Régie Municipale de La Réole est exploitante du réseau de distribution.	TB	Inférieur aux seuils de détection	C	Co	Co	Les dépassements en fer sont répétés et très élevés, compris entre 213 µg/L à 391 µg/L. Un traitement de défermentation est à mettre en place impérativement.
LANGON	L'eau distribuée sur la commune provient du mélange de 2 brages captant la nappe de l'éocène (152-163 m). Elle subit un traitement d'aération et une désinfection par le chlore. La régie Municipale exploite le réseau de distribution.	B	Co	PC	Co	Co	
LE TUZAN	L'eau distribuée sur la commune de LE TUZAN provient du brage Bourg captant la nappe du Miocène. L'eau subit une chloration avant sa distribution sur le réseau. La Lyonnaise des Eaux, exploitante du réseau, effectue une auto-surveillance de la qualité de l'eau.	TB	Co	PC	Co	Co	
PRECHAC	L'eau distribuée sur la commune de PRECHAC provient d'un brage Bourg F3 captant la nappe du miocène (58 m) et du forage "Bron" captant également la nappe du miocène (52 m). Elle subit un traitement de défermentation-démanganisation suivi d'une désinfection au Bourg et un traitement d'aération suivi d'une désinfection à la station de Bron. La société VEOLIA exploitante du réseau effectue une auto-surveillance de la qualité de l'eau.	TB	Co	PC	Co	Co	
S.E.P.A.N.C. du DROPT	Le Syndicat du Dropt est alimenté par la Régie des Eaux de La Réole par 2 brages profonds captant la nappe de l'éocène. L'eau subit un traitement simple de chloration dans la station de production "Prieur" située à La Réole. Le Syndicat du Dropt comprend les communes de Camiran, Girlande-sur-Dropt, Morzeas et St Exupéry.	TB	Taux de nitrates inférieurs aux seuils de détection.	C	Co	Co	Les dépassements en fer sont répétés et très élevés, compris entre 123 µg/L et 1050 µg/L. Un traitement de défermentation est à mettre en place impérativement sur la station de La Réole.
S.I. DE BARSAC PREIGNAC TOULLENNE	L'eau distribuée sur le Syndicat de Barsac-Preignac-Toulennaise provient d'un brage profond (230 m) captant la nappe de l'éocène. Elle subit un traitement de défermentation et de désinfection. L'eau est distribuée sur le réseau des communes de Barsac, Preignac et Toulennaise. Le Syndicat des Eaux exploite le réseau.	TB	Co	PC	Co	Co	
S.I. DE CASTELMORON D'ALBRET	L'eau distribuée sur l'ensemble du syndicat provient du brage profond captant la nappe de l'éocène. L'eau subit un traitement de chloration dans la station de production située à Landerrouet sur Ségur. L'eau ainsi traitée est distribuée sur les communes de Castelmoron d'Albret, Caumont, Cazaugat, Cleyrac, Landerrouet sur Ségur, Mesterrieux, Rimon, Saint Fême, Saint Martin de Lerm, Saint Martin du Fuy et Soussac. La Lyonnaise des Eaux est exploitante du réseau de distribution.	TB	Co	PC	Co	Co	Des dépassements en fer sont observés. La teneur moyenne en fer sur le réseau est élevée (135 µg/L). Il serait souhaitable de prévoir l'élimination du fer en départ de distribution sur la station de Rivals.

S.I. DE CASTETS EN DORTHE	L'eau distribuée sur l'ensemble du syndicat provient d'un forage captant la nappe de l'éocène (244 m) et d'un puits en nappe alluviale (12 m) utilisé qu'en appoint en été et desservant prioritairement le bas service. Elle subit un traitement de déferisation et de désinfection (dioxyde de chlore). L'eau est distribuée sur les communes d'Auros, Bieujac, Brannens, Broqueyran, Castets-en-Dorthe, Coimères, Mazères, Roailan, St Loubert, St Pardon de Conques, St Pierre de Mons. Le syndicat exploite le réseau de distribution.	B	Co	C	Co	Co	Une mesure de chlorites supérieure à la valeur de référence a été mise en évidence sur l'eau distribuée.
S.I. DE GRIGNOLS	L'eau distribuée sur le syndicat de GRIGNOLS provient du mélange d'un forage profond captant la nappe de l'éocène (235 m) et de deux captages captant la nappe de l'oligocène. Elle subit un traitement de déferisation et une désinfection. L'eau est distribuée sur les communes de Ouzignac, Cours les Bains, Grignols, Labescou, Laizac, Marions, Massailles, Sédets, Sigalens, Sillas.	B	Co	TC	Co	Un dépassement enregistré sur 14 analyses (153 mg/L au lieu de 1,5 mg/L).	Conductivité supérieure à la référence de qualité.
S.I. DE LERM ET MUSSET	L'eau distribuée sur le Syndicat de Lerm et Musset provient d'un forage profond captant la nappe de l'oligocène (185 m). Elle est distribuée sur les communes d'Escaudès, Giscos, Goualade, Lartigue, Lerm et Musset et Saint-Michel-de-Castellau. La Lyonnaise des Eaux exploitante du réseau effectue une autosurveillance de la qualité des eaux.	TB	Co	TPC	Co	Nco (teneur moy 1,58 mg/L)	En 2011, l'eau distribuée a été non-conforme au plan physico-chimique pour le paramètre FLUOR. Dans l'attente de mettre en œuvre les solutions d'amélioration de qualité, le syndicat doit demander une dérogation préfectorale pour le paramètre fluor. Des restriction d'usage sont prévues (nourissons, enfants de moins de 12 ans)
S.I. DE MONGAUZY	L'eau distribuée sur l'ensemble du Syndicat provient de deux forages profonds captant la nappe de l'éocène. L'eau suit un traitement de déferisation et de chloration dans les stations de traitement de Mongauzy "les Hilaires" et Lamothe Landéron "Les Quatre Chemins". L'eau ainsi traitée est distribuée sur les communes de Bagas, Bourdelles, Foases et Baleyssac, Lamothe Landéron, Saint-Michel de Lapoujade et Saint-Sève. VEOLIA, exploitante du réseau, effectue une auto-surveillance de la qualité de l'eau.	TB	Teneur en nitrates inférieure aux seuils de détection.	C	Co	Co	
S.I. DU BAZADAIS	L'eau distribuée sur le Syndicat du Bazadais provient des pompages de 2 forages profonds, situés sur la commune de Bazas. Ces ressources captent la nappe de l'éocène (Pigeon 2) et la nappe profonde de l'oligocène (Pigeon 3). Elles sont distribuées en mélange afin de faire chuter des paramètres hors normes mais naturels tels que le fluor et les sulfates. L'eau subit un traitement de déferisation et de désinfection par chlore gazeux. L'eau est distribuée sur les communes d'Aubiac, Biac, Cazats, Gajac, Gans, Lignan de Bazas, Le Nizan, Ste Come, Uzeste.	TB	Co	TC	Co	Co	
S.I. DU SAUTERNAIS	L'eau distribuée sur le Syndicat du Sauternais provient de deux forages, l'un d'une profondeur de 140 m captant la nappe de l'oligocène et l'autre d'une profondeur de 393 m captant la nappe du crétacé. La source est utilisée en secours en mélange avec les deux forages. L'eau subit un traitement d'aération et de désinfection; elle est ensuite distribuée sur le réseau des communes de Bommes, Fagues de Langon, Héogats, Noailhan et Sauternes.	TB	Co	PC	Co	Co	
S.I. DU SUD BAZADAIS	L'eau distribuée sur le Syndicat de Bernos-Cudos - Sud Bazadais provient de 2 captages. L'eau issue de la source de "Beaulac" subit un traitement de chloration et est distribuée sur les communes de Bernos, Lucmou, Mirimbault. L'eau issue du forage de Cudos (65 m) subit un traitement de déferisation, de chloration et est distribuée après mélange avec la source de "Beaulac" sur les communes de Cudos et Sauviac. La Lyonnaise des eaux effectue une auto-surveillance de la qualité des eaux.	TB	Co	C	Co	Co	
S.I.A.E de PODENSAC-VIRELADE	L'eau distribuée par le Syndicat provient d'un forage profond captant la nappe de l'éocène à 200 m. L'eau subit ensuite un traitement de déferisation et de désinfection. L'eau est ensuite distribuée sur les communes de Podensac et Virelade. SAUR, exploitante du réseau de distribution, effectue une auto-surveillance de la qualité de l'eau.	TB	Co	PC	Co	Co	
S.I.A.E.P de LOUCHATS-ORIGNE-GUILLOS	L'eau distribuée par le Syndicat provient du forage profond La Blanquette, captant la nappe de l'oligocène. Elle subit un traitement de déferisation suivi d'une désinfection, avant sa distribution sur le réseau des communes de Guillos, Louchats, et Origne.	TB	Co	PC	Co	Co	
S.I.A.E.P. DE VERDELAIS	L'eau distribuée sur l'ensemble du Syndicat provient d'un forage profond captant la nappe de l'éocène et de deux puits captant la nappe alluviale. L'eau suit un traitement au bioxyde de chlore à la station de production située à Sainte-Croix-du-Mont. L'eau est ensuite distribuée sur les communes de Gabarna, Loupiac, Mompriblano, Saint Maixant, Sainte Croix du Mont, Semens et Verdelais. SOGEDO, exploitante du réseau de distribution, effectue une autosurveillance de la qualité de l'eau.	B	Co	C	Co	Co	
S.I.A.E.P.A DE CAUDROT	L'eau distribuée sur l'ensemble du Syndicat provient de deux forages profonds captant la nappe de l'éocène et du crétacé, ainsi qu'un puits captant la nappe alluviale. L'eau subit, après mélange, un traitement de déferisation suivi d'une chloration dans la station de traitement. Elle est ensuite distribuée sur les communes de Caudrot, Casseuil, Le Plan sur Garonne, Saint André du Bois, Saint Laurent du Bois, Saint Laurent du Plan, Saint Martial, Saint Martin de Sescos, Saint Pierre d'Aurillac, Ste Foy la Longue.	TB	Co	TC	Co	Co	
S.I.A.E.P.A DE SAINT SELVE	L'eau distribuée sur le Syndicat de SAINT-SELVE provient suivant les pompages soit d'un forage captant la nappe du crétacé (414 m), soit d'un forage captant la nappe de l'oligocène (60 m), soit d'un mélange des deux. Elle subit un traitement d'aération et une désinfection. La Lyonnaise des Eaux exploitante du réseau de distribution effectue une autosurveillance de la qualité de l'eau.	TB	Co	PC / C (selon le captage considéré)	Co	Co	
S.I.C. du canton de PELLEGRUE	L'eau distribuée sur l'ensemble du Syndicat provient de 2 forages profonds fonctionnant en alternance et captant la nappe de l'éocène (315 à 333 m). L'eau subit un traitement de déferisation suivi d'une désinfection à l'eau de javel. Elle est ensuite distribuée sur les six communes du Syndicat. La SOGEDO exploitante du réseau de distribution, effectue une autosurveillance de la qualité de l'eau.	B	Co	C (légèrement)	Teneurs inférieures aux seuils de détection	Co	

S.I.E.A de RIONS	L'eau distribuée sur l'ensemble du Syndicat provient d'un forage profond captant la nappe de l'éocène (250 m) et d'un puits captant la nappe alluviale. L'eau issue du forage profond après mélange avec les eaux du puits subit un traitement de déferri-sation et de chloration dans la station de production située à Rions, elle est distribuée ensuite sur les communes d'Arbian Béguey, Cardan, Escoussans, Laroue, Rions, Saint Pierre de Bat.	TB	Co	TC	Co	Co	
S.I.V.O.M. DE MONSEGUR	L'eau distribuée sur l'ensemble du Syndicat provient de 2 forages profonds captant la nappe de l'éocène moyen. L'eau subit un traitement de déferri-sation à la station de traitement de Monségur, "Monlot". Elle subit un traitement de chloration à la station de traitement de Monségur, Coutures sur Dropt, Dieulivol, le Puy, Monségur, saint-Sulpice de Guilleragues, saint Yvién de Monségur, saint-Gemma, taillecot, Neufbons, Roquebrune-Lyonnaise des Eaux est exploitante du réseau de distribution.	B	Taux de nitrates inférieurs aux seuils de détection.	PC	Co	Co	
SAINT-LEGER-DE-BALSON	La commune de Saint-Léger de Balson est alimentée par la commune de Saint-Symphorien. L'eau subit un traitement de désinfection au niveau du surpresseur Bourg. Le forage Villerméges est utilisé à titre exceptionnel en complément pendant la période estivale après désinfection.	TB	Co	PC	Co	Co	
SAINT-MACAIRE	L'eau distribuée sur la commune de Saint-Macaire provient d'un forage profond captant la nappe de l'éocène. L'eau subit un traitement simple de déferri-sation et de chloration dans la station de production située à Saint-Macaire. Elle est ensuite distribuée dans le réseau de la commune.	B	Co	TC	Co	Noo (teneur moyenne=1,53 mg/L)	Teneur en sulfates non conforme à la référence de qualité / Conductivité non conforme à la référence de qualité
SAINT-SYMPHORIEN	L'eau distribuée sur la commune de Saint-Symphorien provient de deux forages profonds Bourg et Petit Villandraut captant la nappe du miocène. Elle subit un traitement de déferri-sation avant sa distribution sur le réseau. La régie Municipale exploite le réseau de distribution.	TB	Co	PC	Co	Co	
SIVOM d'A.E.P et d'Assainissement de SAINT-BRIÇE	L'eau distribuée sur l'ensemble du Syndicat provient d'un forage profond captant la nappe de l'éocène et d'une source captant la nappe de l'oligocène. L'eau subit un traitement de déferri-sation et de chloration au bioxyde à la station de production de Saint-Félix de Foncaude. L'eau ainsi traitée est distribuée sur les communes de Baigneaux, bellebat, Cambis, Castelviel, Cessac, Coirac, Daubeze, Donzac, Gornac, Martres, montignac, mourens, Omet, saint Briac, Saint Felix de Foncaude, Saint Genis du Bois, Saint Germain des Graves, saint Hilaire du Bois, Saint Sulpice de Pommiers, Sauverre.	TB	Co	TC	Co	Co	
SYNDICAT DES EAUX DE AR.FO.CA.BE	L'eau distribuée sur le Syndicat d'ARFOCABE provient d'un captage appartenant à la Communauté Urbaine de Bordeaux situé sur la commune de Castres captant la nappe de l'oligocène (17 m). Le captage situé sur la commune de Portets captant la même nappe (58 m) est peu exploité. L'eau subit un traitement de désinfection et est distribuée sur le réseau des communes d'Arbanats, Beautiran, Castres et Portets.	B	Co	C	Co	Co	
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Targon	L'eau distribuée sur l'ensemble du Syndicat provient de deux forages profonds captant la nappe de l'éocène. L'eau subit un traitement simple de déferri-sation et de chloration dans les stations de Faleyras, Ladaux, Saint Léon, Soulignac et Targon. Lyonnaise des Eaux exploite le réseau de distribution.	TB	Co	C	Co	9 mesures sur 12 réalisées sur le réseau ont une teneur en fluor supérieure à 1,50 mg/L.	L'eau distribuée en 2011 dépasse la limite réglementaire pour le paramètre fluor. Une restriction d'usage est appliquée pour les nourissons et les enfants de moins de 12 ans.
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de BASSANNE	L'eau distribuée sur le Syndicat provient d'un forage profond captant la nappe de l'éocène (310 m) et d'une source captant la nappe du miocène. Cette dernière n'est utilisée qu'en secours et n'est distribuée qu'après mélange avec l'eau issue du forage. L'eau du forage subit un traitement de déferri-sation et de chloration (dioxyde de chlore). L'eau est distribuée sur les communes de Aillas, Barie, Bassanne, Berthet, Blagnac, Castillon de Castets, Floudes, Fontet, Hure, Lados, Louplac de La Réole, Noailiac, Pondaurat, Puycaiban et Savignac.	B	Co	PC	Co	Co	
Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de RAUZAN	L'eau distribuée sur l'ensemble du Syndicat provient de 2 forages profonds captant la nappe de l'éocène (profondeur de 295 à 328 m) situées sur les communes de Saint Pey de Castets et de Saint Jean de Blagnac. L'eau subit une déferri-sation suivie d'une désinfection à l'eau de javel pour les deux ressources. Elle est ensuite distribuée sur les 22 communes du syndicat.	B	Co	PC	Teneurs inférieures aux seuils de détection	Co	
Syndicat Intercommunal des Eaux de BUDOS	L'eau distribuée sur le Syndicat de Budos provient de l'achat de l'eau à la Communauté Urbaine de Bordeaux (source Fontenne). Elle subit un traitement complet (floculation au sulfate d'alumine, neutralisation, filtration, désinfection). L'eau est distribuée sur le réseau des communes de Budos, Illats, Landiras, Pujols sur Clion.	B	Co	C	Co	Co	
VILLANDRAUT	L'eau distribuée sur la commune de Villandraut provient du forage profond "La Magdeleine" captant la nappe de l'oligocène. Elle subit un traitement de désinfection avant sa distribution sur le réseau. VEOLIA, exploitante du réseau de distribution, effectue une auto-surveillance de la qualité de l'eau.	TB	Co	PC	Co	Co	

3- FICHES DES OBJECTIFS DCE DES MASSES D'EAU « RIVIÈRES »

SOURCES DES DONNÉES : AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE (MISE À JOUR EN 2018)

code européen masse eau	nom masse eau	état chimique avec ubiquistes	état chimique sans ubiquistes	état écologique	objectif état écologique	objectif état chimique avec ubiquistes	objectif état chimique sans ubiquistes	type dérog écologique	type dérog chimique	paramètres origine exemption
FRFR301A	La Garonne du confluent du Trec à la confluence du Dropt	bon	bon	moyen	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		MA,MO,MX,MP,PE,FA,BI
FRFR53	Le Gat Mort de sa source au confluent de la Garonne	bon	bon	moyen	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		MA,MO,MX,MP,PE,FA,IC
FRFR54	Le Ciron de sa source au confluent de la Garonne	bon	bon	moyen	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		MO,MX,PE
FRFR553	L'Engranne de sa source à la Dordogne	nc	nc	moyen	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	Conditions naturelles, Raisons techniques		MA,MO,MX,MP,PE,BI,CM
FRFR557C	Le Gestas de sa source à la Dordogne	bon	bon	moyen	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		MA,MO,MX,MP,PE,BI
FRFR55A	La petite Beuve de sa source au lac de Laprade	nc	nc	moyen	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2021	Raisons techniques	Raisons techniques	MA,MO,MX,MP,PE,FA,BI,IC
FRFR55B	La petite Beuve du lac de Laprade au confluent de la Garonne	nc	nc	moyen	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		MA,MO,MX,MP,PE,FA
FRFR61A	Le Dropt du confluent de l'Escourou au confluent de la Garonne	bon	bon	moyen	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		MX,PE,FA,BI,IC
FRFR634	La Vignague	bon	bon	moyen	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		MA,MO,MX,MP,PE,BI
FRFR635	Ruisseau le Galouchey	nc	nc	moyen	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		MX,PE,BI
FRFR636	L'Euille de sa source au confluent de la Garonne	bon	bon	médiocre	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		MX,PE,IC
FRFR637	La Labarthe (Barthos)	nc	nc	moyen	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		MO,MX,PE,IC
FRFR638	La Grave (Hure)	bon	bon	moyen	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		MO,MX,PE,FA
FRFR910	Canal Latéral à la Garonne	nc	nc	bon	Bon potentiel 2015	Bon état 2021	Bon état 2021		Raisons techniques	
FRFRL105_2	Ruisseau de Sauviac	nc	nc	moyen	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		MA,MO,NI,MP,PE,FA,IC
FRFRL105_3	Ruisseau de Birac	nc	nc	bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015			
FRFR284_3	Le Peyronnet	bon	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015			
FRFR284_4	Le Naou	bon	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015			
FRFR286_11	Ruisseau de Paillasse	bon	bon	moyen	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		MA,MO,MX,MP,PE
FRFR286_3	Ruisseau de Castera	bon	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015			
FRFR286_4	Ruisseau de Labinaoue	bon	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015			
FRFR286_7	Ruisseau de Bouron	bon	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015			
FRFR301A_2	Le Medier	bon	bon	moyen	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		MA,MO,NI,MP,PE
FRFR301A_3	Le Lisos	bon	bon	moyen	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		MO,MX,MP,PE
FRFR301A_4	Ruisseau des Saules	bon	bon	moyen	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	Conditions naturelles, Raisons techniques		MA,MO,NI,MP,PE,FA,BI,IC
FRFR41_10	La Durèze	bon	bon	moyen	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		MA,MO,MX,MP,PE,BI
FRFR41_8	La Soulège	bon	bon	moyen	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		MA,MO,MX,MP,PE
FRFR54_10	Ruisseau du Thus	bon	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015			
FRFR54_11	Rivière de la Grange	bon	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015			
FRFR54_12	Ruisseau de Gouaneyre	bon	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015			
FRFR54_13	Ruisseau de Sanson	bon	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015			
FRFR54_14	Ruisseau de Homburens	bon	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015			
FRFR54_15	Ruisseau de Bagéran	bon	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015			
FRFR54_17	Ruisseau de la Clède	bon	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015			
FRFR54_18	Ruisseau de Taris	bon	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015			
FRFR54_19	Le Baillon	bon	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015			
FRFR54_20	Ruisseau du Moulin	bon	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015			
FRFR54_21	Le Rous	bon	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015			
FRFR54_22	L'Arc	bon	bon	moyen	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		MA,MO,MX,MP,PE,FA,BI
FRFR54_23	Le Tursan	bon	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015			
FRFR54_6	La Grave du Serve	bon	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015			
FRFR54_7	Le Goua-Sec	bon	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015			
FRFR54_8	Ruisseau de Goualade	bon	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015			

BI : Benthos invertébrés

CM : Conditions morphologiques

FA : Flore aquatique

IC : Ichtyofaune

OX : Oxygène

MA : Matières azotées

MO : Matières organiques

MP : Matières phosphorées

MX : Métaux

NI : Nitrates

PE : Pesticides

HY : Hydrologie

MI : Matières inhibitrices

code européen masse eau	nom masse eau	état chimique avec ubiquistes	état chimique sans ubiquistes	état écologique	objectif état écologique	objectif état chimique avec ubiquistes	objectif état chimique sans ubiquistes	type dérog écologique	type dérog chimique	paramètres origine exemption
FRFR55_1	Ruisseau de Tauziette	nc	nc	moyen	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		MA, MO, NI, MX, MP, PE, FA, BI, IC
FRFR55_5	Ruisseau de Carpouleyre	nc	nc	moyen	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		MA, MO, NI, MX, MP, PE, BI, IC
FRFR553_2	Ruisseau de Gourmeron	nc	nc	moyen	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		NI, PE
FRFR553_4	Ruisseau de Vincène	nc	nc	moyen	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		MA, MO, NI, MX, MP, PE
FRFR61A_10	Le Ségur	bon	bon	moyen	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		MA, MO, NI, MX, MP, PE, CM
FRFR61A_11	Ruisseau de Marquetot	bon	bon	médiocre	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		MO, NI, MX, MP, PE, BI
FRFR61A_4	Ruisseau de Sautebouc	bon	bon	moyen	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		MA, MO, NI, MX, MP, PE
FRFR61A_7	Ruisseau de la Lane	bon	bon	moyen	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		NI
FRFR61A_8	Ruisseau de Dousset	bon	bon	moyen	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		NI, PE
FRFR61A_9	L'Andouille	bon	bon	moyen	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		MO, MX, MP, PE
FRFR634_1	Ruisseau de la Fontasse	bon	bon	moyen	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		MA, MO, NI, MX, MP, PE
FRFR634_2	Le Babin	bon	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015			
FRFR635_1	Ruisseau de Saint-Germain-de-Grave	nc	nc	moyen	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		PE
FRFR636_1	Ruisseau de Machique	bon	bon	médiocre	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		MO, MX, MP, PE, BI
FRFR636_2	Ruisseau de Saint-Pierre-de-Bat	bon	bon	moyen	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		PE
FRFR638_1	Ruisseau Chicoy Jeannot	bon	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015			
FRFR638_2	Ruisseau Blanc	bon	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015			
FRFR638_3	Ruisseau de la Nère	bon	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015			
FRFRT32_2	L'Escouach	nc	nc	moyen	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		MA, MO, MX, MP, PE
FRFRT32_3	La Gamage	nc	nc	moyen	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		PE
FRFRT32_7	Le Canadonne	nc	nc	moyen	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		MA, MO, MX, MP
FRFRT33_1	Le Beaupommé	nc	nc	médiocre	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		MA, MO, MX, MP, PE, BI
FRFRT33_10	Le Grand Estey	nc	nc	moyen	Bon état 2027	Bon état 2021	Bon état 2021	Raisons techniques	Raisons techniques	MA, MO, MX, MP, PE
FRFRT33_2	La Bassanne	nc	nc	moyen	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		MA, MO, NI, MX, MP, PE, FA, BI, IC
FRFRT33_3	Ruisseau de Grusson	nc	nc	moyen	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		MA, MO, NI, MX, MP, PE, FA, IC
FRFRT33_4	Ruisseau de Brion	nc	nc	moyen	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		MA, MO, NI, MX, MP, PE, IC
FRFRT33_5	Ruisseau de Fargues	nc	nc	moyen	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		MA, MO, NI, MX, MP, PE
FRFRT33_8	Ruisseau de Saint-Cricq	nc	nc	médiocre	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2015	Raisons techniques		MA, MO, MX, MP, PE, FA, BI
FRFRT33_9	La Barboue	nc	nc	bon	Bon état 2015	Bon état 2021	Bon état 2021		Raisons techniques	

BI : Benthos invertébrés
 CM : Conditions morphologiques
 FA : Flore aquatique
 IC : Ichtyofaune
 OX : Oxygène
 MA : Matières azotées
 MO : Matières organiques

MP : Matières phosphorées
 MX : Métaux
 NI : Nitrates
 PE : Pesticides
 HY : Hydrologie
 MI : Matières inhibitrices

4- FICHE DES OBJECTIFS DCE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

DONNÉES ISSUES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR – GARONNE (MISE À JOUR EN 2018)

code européen masse eau	étage géologique	nom masse eau	état qualitatif	état quantitatif	objectif état chimique	objectif état quantitatif	type dérog chimique	paramètres origine exemption	type dérog quantitatif	paramètres quantitatif	tendance
FRFG024	Pliocène quaternaire	Alluvions de la Dordogne	mauvais	bon	Bon état 2027	Bon état 2015	Conditions naturelles	Nitrates ? Pesticides			
FRFG041	Oligocène	Calcaires de l'Entre 2 Mers du BV de la Dordogne	mauvais	bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Conditions naturelles	Pesticides			
FRFG047	Pliocène quaternaire	Sables plio-quaternaires du bassin de la Garonne région hydro et terrasses anciennes de la Garonne	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015					
FRFG062	Pliocène quaternaire	Alluvions de la Garonne aval	mauvais	bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Conditions naturelles	Pesticides			Nitrates
FRFG068	Oligocène	Calcaires de l'Entre 2 Mers du BV de la Garonne	mauvais	bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Conditions naturelles	Pesticides			
FRFG070	Miocène	Calcaires et faluns de l'aquitainien-burdigalien (miocène) captif	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015					
FRFG071	éocène à Paléocène	Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène nord AG	bon	mauvais	Bon état 2015	Bon état 2021			Conditions naturelles	déséquilibre quantitatif	
FRFG072	Crétacé supérieur terminal	Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif nord-aquitain	bon	mauvais	Bon état 2015	Bon état 2021			Conditions naturelles	déséquilibre quantitatif	
FRFG073	Crétacé supérieur basal à Turo-Coniacien-Santonien	Calcaires et sables du turonien coniacien captif nord-aquitain	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015					
FRFG075	Crétacé supérieur basal à Turo-Coniacien-Santonien	Calcaires, grès et sables de l'infra-cénomanién/cénomanién captif nord-aquitain	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015					
FRFG080	Jurassique moyen et supérieur	Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015					
FRFG083	Oligocène	Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015					Nitrates
FRFG084	Miocène	Grès, calcaires et sables de l'Hévétien (miocène) captif	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015					
FRFG104	Miocène	Grès calcaires et sables de l'Hévétien (miocène) captif du littoral nord-aquitain	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015					

Type dérog chimique : motif(s) de l'exemption pour la non atteinte du bon état chimique en 2015
 Type dérog quantitatif : motif(s) de l'exemption pour la non atteinte du bon état quantitatif en 2015
 Tendances : polluants dont la tendance à la hausse est à inverser

5- FICHE SUR LE SCHÉMA RÉGIONAL CLIMAT AIR ENERGIE AQUITAIN

Le SRCAE est un document de portée stratégique visant à définir à moyen et long terme les objectifs régionaux en matière de :

- Maîtrise de la demande énergétique et de développement des énergies renouvelables ;
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de Gaz à Effet de Serre (GES) ;
- Adaptation aux changements climatiques.

Le SRCAE vise à inscrire l'action régionale en matière d'air, d'énergie, de climat dans un cadre de cohérence partagé par l'ensemble des acteurs régionaux. C'est un document stratégique qui définit 32 orientations déclinées selon 5 grands objectifs stratégiques, par grands secteurs (bâtiment, industrie, agriculture, transports, énergie) et selon les thématiques transversales d'adaptation au changement climatique et de qualité de l'air.

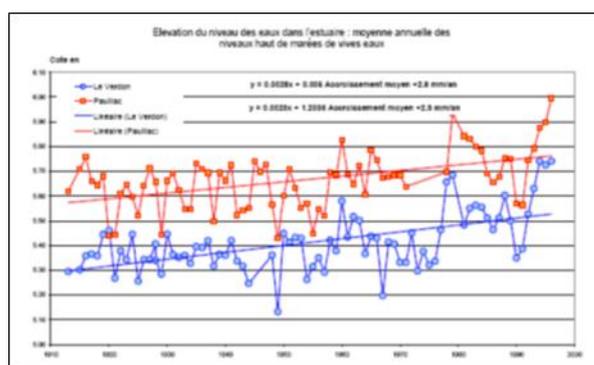
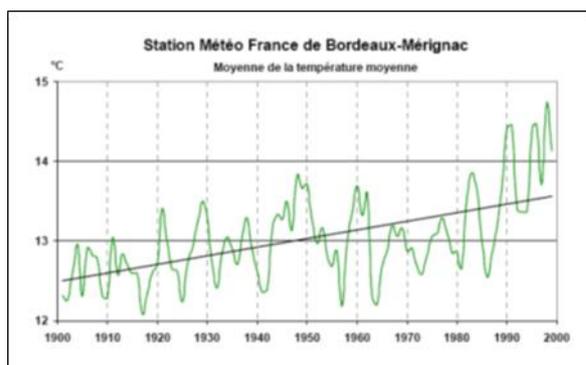
Bien qu'il n'existe pas de portée juridique directe entre le SRCAE et le SCOT, il convient de considérer le SRCAE dans le cadre du schéma, afin d'assurer une bonne cohérence entre les différents documents.

Le SCOT doit prendre en compte le Plan Climat Energie Territorial (PCET établi notamment pour le département de la Gironde). Par ailleurs, le PCET doit être lui-même compatible avec le SRCAE. Bien qu'indirect, il existe donc un lien entre le SCOT et le SRCAE.

Le SRCAE Aquitaine aborde notamment l'état de la vulnérabilité climatique en Aquitaine et met en lumière certaines évolutions du climat déjà observées à l'échelle de la région. Ainsi, ont été constatées :

- Une évolution des températures moyennes d'un degré en un siècle, entre 1900 et 2000, avec une tendance qui semble s'accélérer depuis les années 1980.
- Une élévation du niveau des eaux de 20 cm dans l'estuaire de la Gironde ;

En revanche, l'évolution des cumuls annuels de précipitations et les observations ne permettent pas de dégager des tendances sur ce paramètre.



À GAUCHE : ÉVOLUTION DE LA MOYENNE DE LA TEMPÉRATURE MOYENNE ENTRE 1900 ET 2000 EN AQUITAINE / À DROITE : ÉLÉVATION DU NIVEAU DES EAUX DANS L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE (SOURCE : SRCAE AQUITAINE DU 15/05/2012).

Par ailleurs, le GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) a récemment réalisé de nouvelles projections sur l'évolution des concentrations de Gaz à Effet de Serre d'ici les 100 prochaines années. Différents scénarios ont été élaborés en tenant compte d'hypothèses notamment sur le changement de nos comportements et les politiques de maîtrise de l'énergie. Tous les scénarios conduisent inexorablement à une augmentation brutale de la concentration atmosphérique en CO₂, plus ou moins rapidement selon les comportements à venir.

Des projections ont été réalisées pour la région Aquitaine mais celles-ci présentent des incertitudes relatives à l'évolution globale des émissions de GES ainsi qu'à celles inhérentes à l'exercice de projection climatique.

Les Gaz à Effet de Serre (GES)

Les Gaz à Effet de Serre (GES) sont des gaz présents dans l'atmosphère qui ont pour particularité d'accroître l'effet de serre de l'atmosphère terrestre et donc d'augmenter la température terrestre. Les principaux gaz, visés par le protocole de Kyoto, sont :

L'atmosphère laisse arriver au sol 50 % du rayonnement reçu du soleil.

Le rayonnement absorbé par le sol et l'atmosphère est finalement réémis vers l'espace en infrarouges, après de multiples interactions avec les composants de l'atmosphère, contribuant ainsi à en réchauffer les couches inférieures.

Agissant telles les vitres d'une serre, certains gaz présents naturellement en faible quantité dans l'atmosphère (vapeur d'eau, gaz carbonique, éthane, ozone) interfèrent avec les rayons infrarouges en les empêchant directement de s'échapper vers l'espace. Cela provoque une hausse des températures.

Les conséquences des Gaz à Effet de Serre (source : MEDDE)

- o le **dioxyde de carbone** (CO_2), provenant de la combustion des énergies fossiles ;
- o le **méthane** (CH_4), qui a pour origine l'élevage des ruminants et les cultures ;
- o le **protoxyde d'azote** (N_2O), qui provient des engrais azotés et de divers procédés chimiques
- o ainsi que les **Gaz de Haut Potentiel de Réchauffement Global** (Hydrocarbures perfluorés, hydrofluorocarbones et l'hexafluorure de soufre) qui sont utilisés dans les bombes aérosols (gaz propulseurs pour les HFC) ou encore la fabrication de l'aluminium (PFC).

Chaque GES agit différemment sur l'effet de serre, et a une durée de vie plus ou moins longue dans l'atmosphère. Il est donc impossible d'additionner par exemple des émissions de dioxyde de carbone et des émissions de méthane sans passer par une équivalence. Aussi, une unité d'équivalence a été mise en place : le kg (ou gramme ou tonne) équivalent CO_2 , ou $kgEqCO_2$.

Evolution des températures attendue en Aquitaine

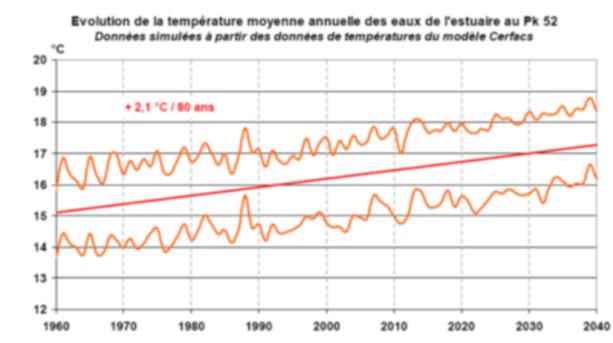
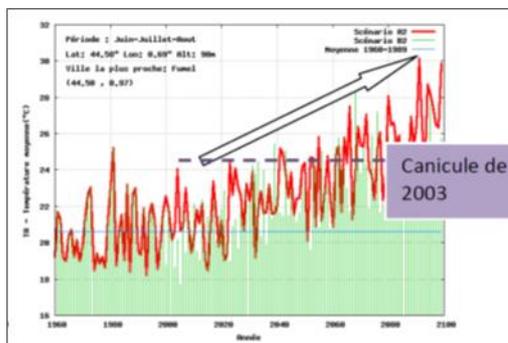
A l'échelle du territoire régional, les projections de l'ONERC¹, basées sur les simulations réalisées par MétéoFrance, montrent un impact significatif du changement climatique sur la température. Ainsi, la température moyenne annuelle pourrait augmenter de 3°C environ d'ici 2100². La hausse de température engendrée par le changement climatique pourrait être particulièrement soutenue lors des périodes estivales et se traduisant ainsi par deux phénomènes :

- L'augmentation de la fréquence des phénomènes caniculaires. Une canicule plus importante que celle observée en 2003 en France interviendrait ainsi en moyenne tous les 5 ans d'ici 2100 (avec une aggravation du phénomène en fin de période)
- La croissance de l'intensité des épisodes caniculaires. Ainsi, les températures des mois de juin, juillet et août pourraient augmenter de plus de 5°C sur le territoire pour atteindre une moyenne supérieure à 26°C en été (contre une moyenne actuelle de l'ordre de 20,5°C).

¹ Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique.

² Simulation réalisée sur la base du scénario d'un monde hétérogène (soit la régionalisation, par opposition à un monde homogène induit par la globalisation) bâti sur le développement économique (et non la durabilité environnementale).

Des simulations ont également été effectuées sur la température des eaux de surface de l'estuaire de la Gironde. Celles-ci vont voir leur température augmenter de 2°C entre 1960 et 2040.



A GAUCHE : ÉVOLUTION DE LA TEMPÉRATURE MOYENNE ANNUELLE ESTIVALE À FUMEL ENTRE 1960 ET 2100 / A DROITE : ÉVOLUTION DE LA TEMPÉRATURE MOYENNE ANNUELLE DES EAUX DE L'ESTUAIRE AU Pk 52 (SOURCES : SRCAE AQUITAINE DU 15/05/2012).

Evolution des précipitations attendues en Aquitaine

S'agissant des épisodes de précipitations, la tendance est moins nette. Les précipitations hivernales ne semblent varier ni à la hausse, ni à la baisse mais l'amplitude entre les années augmente. Par ailleurs, on observe une diminution des précipitations estivales sur le XXIème siècle. Pour le scénario testé, les projections climatiques prévoient une baisse des précipitations estivales d'environ 10% à l'horizon 2030 puis d'approximativement 20% et 30% aux horizons 2050 et 2080.

Les orientations du SRCAE Aquitaine dans le cadre du SCOT du Sud Gironde

Les objectifs développés dans le cadre du SRCAE Aquitaine portent sur 6 thématiques majeures et se déclinent en diverses orientations plus spécifiques. Certaines d'entre elles peuvent trouver un certain écho dans le cadre du SCOT et les politiques mises en œuvre par le territoire :

- BATIMENTS :
 - Promouvoir les bonnes pratiques individuelles à l'échelle du bâtiment (comptage individuel dans le collectif, domotique, qualité de l'air)
 - Définition et reconnaissance de critères partagés sur les bonnes pratiques Energies Renouvelables/Qualité de l'Air : éco-conditionnalité dans les marchés publics, bioclimatisme et écomatériaux dans la construction neuve, réglementation thermique et urbanisme, etc.
- AGRICULTURE – FORET :
 - Sensibiliser les acteurs aux approches biomasse / énergie / climat pour anticiper le changement climatique et favoriser les énergies renouvelables
- TRANSPORT :
 - Assurer une cohérence sur les problématiques air énergies climat entre les acteurs et les politiques de l'urbanisme et des transports
 - Rééquilibrer les usages de la route au profit des modes sobres et propres et renforcer les alternatives tout en réduisant les besoins de déplacements
- ENERGIES ET RESEAUX

- Développer la connaissance territoriale et sectorielle des gisements, des potentiels et les analyses d'impact de production des énergies renouvelables en Aquitaine. Déterminer des bouquets énergétiques par territoire.
 - Soutenir l'innovation technologique autour des énergies renouvelables, cibler les travaux sur le gisement disponible des forêts
 - Développer la production d'énergie renouvelable en privilégiant sa localisation près des centres de consommation
- ADAPTATION :
- Connaître les vulnérabilités régionales et développer des stratégies d'adaptation dans les politiques locales et leurs documents associés.

6- LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE 2014-2026

Le Parc Naturel Régional a pour but l'articulation entre développement économique et protection de l'environnement. En signant la charte du Parc, l'Etat et les collectivités territoriales doivent appliquer les orientations et les mesures qui ont été adoptées.

L'analyse de l'évolution du territoire fait apparaître un certain nombre d'enjeux de territoire qui ont permis de construire les orientations majeures du projet. Six priorités politiques ont été mises en évidence et déclinées en objectif opérationnel et mesures.

Priorité politique 1 : conserver le caractère forestier du territoire

Le massif évolue et des mutations se dessinent, il est nécessaire d'anticiper les changements et d'accompagner les initiatives. Il se conçoit et s'appréhende dans une approche globale et les perspectives d'avenir devront prendre en compte les différentes fonctions du massif et œuvrer pour un développement plus durable de la forêt des Landes de Gascogne.

- Objectif opérationnel 1.1. : conforter l'avenir forestier du territoire
 - o Avoir une réflexion prospective sur le massif forestier
 - o Intégrer les enjeux de l'espace forestier dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme
 - o Promouvoir le caractère identitaire des paysages forestiers
 - o Valoriser et préserver les fonctions sociales du massif forestier

La vocation première du massif des Landes de Gascogne n'interdit pas de concevoir l'espace forestier dans ses autres enjeux en reconnaissant les fonctions écologiques de ce mode d'occupation de l'espace qui invite aussi à améliorer ses aménités.

- Objectif opérationnel 1.2. : garantir les fonctions écologiques de la forêt
 - o Améliorer et diffuser la connaissance sur les fonctions écologiques de la forêt
 - o Garantir et promouvoir le rôle et la place de la forêt dans la protection des ressources
 - o Préserver et développer la diversité des couverts forestiers dans l'espace forestier
 - o Maintenir ou adapter les pratiques forestières aux enjeux patrimoniaux

Le soutien à la filière forêt-bois nécessite la définition d'orientations stratégiques collectives, en additionnant les énergies et en accentuant les efforts en faveur des unités à forte valeur ajoutée. Il s'agit donc de définir ensemble une stratégie de valorisation de la filière forêt-bois. La diversification, en particulier le bois d'œuvre, et la qualification des modes de production sont affirmées comme des moyens de pérenniser ces activités.

- Objectif opérationnel 1.3. : accompagner le développement de l'économie forestière
 - o Promouvoir une stratégie opérationnelle pour valoriser la filière bois
 - o Valoriser le savoir-faire des entreprises locales de transformation
 - o Favoriser le développement de la filière construction

- Soutenir le développement raisonné du bois énergie

Priorité politique 2 : gérer de façon durable et solidaire la ressource en eau

Les enjeux liés à la ressource en eau sont envisagés sous deux angles : le maintien de la quantité et la préservation de la qualité qui sont les enjeux d'aujourd'hui et la gestion durable et solidaire de la ressource qui est un enjeu d'avenir.

Le territoire a pour objectif global et majeur d'atteindre le bon état des eaux en 2015, comme le préconise la DCE. Cela implique d'investir l'ensemble des secteurs susceptibles d'être à l'origine de pollutions ou de dysfonctionnements aquatiques.

- Objectif opérationnel 2.1. : maintenir la quantité et améliorer la qualité de la ressource en eau
 - Préserver et améliorer l'état des eaux superficielles et souterraines
 - Réduire les facteurs de pollution et d'enrichissement des cours d'eau et des milieux aquatiques
 - Favoriser les démarches d'économie d'eau

Il convient de procéder à l'évaluation des menaces pour engager ensuite des actions de résorption et préserver ainsi la ressource. Pour ce faire, les SAGE sont confortés en tant qu'outils essentiels de gestion concertée de la ressource en eau et de sensibilisation à une gestion économe de la ressource.

- Objectif opérationnel 2.2. : favoriser la gestion intégrée de la ressource en eau
 - Améliorer le fonctionnement hydraulique des milieux aquatiques
 - Prendre en compte le changement climatique dans la gestion hydraulique globale du Delta (balise climat)
 - Accompagner les documents d'urbanisme et orienter les aménagements dans la prise en compte de la gestion de la ressource
 - Élaborer et mettre en œuvre des politiques concertées et coordonnées de gestion de la ressource

Priorité politique 3 : les espaces naturels, une intégrité patrimoniale à préserver et à renforcer

La préservation spécifique d'espèces ou d'habitats naturels de haute valeur est une première responsabilité du territoire. Que ces sites à enjeu soient l'objet d'un classement ou non, leurs fonctionnalités écologiques doivent être traitées dans leur globalité. Ces espaces naturels d'intérêt patrimonial sont à considérer comme des réservoirs de biodiversité indispensable au bon fonctionnement et au maintien de la biodiversité sur le territoire. C'est donc une stratégie de préservation à l'échelle du massif et de tous les espaces naturels, des plus exceptionnels aux plus ordinaires, qui apparaît pertinente de mener.

- Objectif opérationnel 3.1. : préserver et restaurer les espaces naturels d'intérêt patrimonial, réservoirs de biodiversité du territoire
 - Maintenir les qualités environnementales des vallées de la Leyre, des autres vallées et autres cours d'eau permanents
 - Enrayer la disparition des lagunes du massif forestier

- Favoriser une gestion globale et coordonnée du Delta de la Leyre
- Révéler les atouts écologiques de la lande
- Préserver les enjeux des prairies et systèmes prairiaux
- Concilier l'intérêt écologique et les usages des zones humides artificielles
- Renforcer la place des feuillus sur le plateau pour son intérêt écologique et sylvicole
- Organiser l'accueil du public et limiter son impact sur les milieux naturels

Le maintien de la qualité et de la diversité du patrimoine naturel passe par des approches partagées d'amélioration des connaissances. La gestion concertée et les mesures de préservation doivent être mises en œuvre tant à l'échelle des grands sites patrimoniaux qu'à celle des espaces habités ou de production. Le Parc se revendique comme un territoire d'application de politiques régionales ou nationales qui privilégie l'expérimentation et correspond à une échelle écologique cohérente pour mettre en œuvre des plans d'action locaux.

Par ailleurs, la connaissance du patrimoine naturel sur le territoire met en évidence une grande richesse de la biodiversité dans les espaces habités et les espaces publics. Quel que soit l'espace considéré, l'essentiel est d'informer les habitants, propriétaires et communes qui seront les premiers à pouvoir préserver leur territoire. Les renseigner sur leurs responsabilités, sur les pressions exercées et sur les bonnes pratiques environnementales est une mesure à mettre en œuvre prioritairement afin de donner aux habitants et aux communes tous les éléments pour comprendre leur environnement et agir pour sa protection. L'accompagnement des projets exemplaires, le conseil et la formation favoriseront la réussite de cet objectif.

Enfin, l'identification, la préservation et la restauration des continuités écologiques s'avèrent être indispensables. Il est également nécessaire d'atténuer, voire de résorber, de nombreux points noirs et des conflits d'usage existants ou à venir qui peuvent, potentiellement, remettre en cause la fonctionnalité des réseaux écologiques.

- Objectif opérationnel 3.2. : conforter la biodiversité et les continuités écologiques à l'échelle du territoire
 - Développer et pérenniser un système d'évaluation de la biodiversité sur le territoire du Parc
 - Mettre en œuvre des plans d'action pour la préservation des espèces
 - Définir, préserver et remettre en bon état les continuités écologiques au sein de la trame Verte et Bleue
 - Favoriser la biodiversité dans les espaces habités et les espaces publics et reconquérir les espaces dégradés
 - Faire des questionnaires, usagers, habitants, des acteurs de la préservation de la biodiversité
 - Renforcer les protections foncières ou réglementaires

Priorité politique 4 : pour un urbanisme et un habitat dans le respect des paysages et de l'identité

Face aux défis qui se font jour ou qui touchent le territoire, la capacité des acteurs publics à orienter leur stratégie d'aménagement est déterminante. L'analyse prospective et les réflexions globales deviendront des outils pour anticiper les phénomènes au service d'une meilleure construction des politiques locales. Ces travaux permettront également d'enrichir les documents d'urbanisme, les bonifier pour une meilleure prise en compte des atouts et des richesses du territoire.

- Objectif opérationnel 4.1. : construire une vision prospective du territoire
 - Accompagner et anticiper les dynamiques territoriales
 - Développer les politiques de planification supracommunales
 - Permettre une meilleure appropriation des enjeux patrimoniaux et sociaux dans les documents d'urbanisme et les politiques d'aménagement

La connaissance des enjeux patrimoniaux s'est affinée sur le territoire. Les communes, conscientes de la nécessité d'encadrer le développement de leur espace urbain, se sont dotées de documents d'urbanisme. Il s'agit aujourd'hui d'appliquer à l'échelle locale des politiques d'aménagement qui privilégient la préservation des atouts du territoire dans un objectif plus qualitatif qu'absolu. Des outils, adaptés aux enjeux locaux, sont préconisés pour améliorer la qualité environnementale, paysagère, culturelle et sociale des aménagements (y compris les déplacements) et des modes de construction.

- Objectif opérationnel 4.2. : favoriser une approche durable de l'urbanisme
 - Préserver les atouts environnementaux, paysagers et culturels
 - Lutter contre l'étalement de l'urbanisation
 - Soutenir l'innovation architecturale et environnementale dans l'aménagement de l'espace
 - Favoriser une politique de l'habitat en résonance au développement économique et social du territoire
 - Participer à une approche durable des déplacements

Les actions de connaissance, de valorisation, de préservation ou de reconstruction des paysages inscrites dans la Charte ont pour objectif de sauvegarder l'identité culturelle du territoire et de maintenir un cadre de vie de qualité. Mais au-delà de la conservation, l'expérimentation et l'innovation en matière paysagère participeront également à la construction assumée des paysages de demain. Les acteurs publics devront agir sur la banalisation des paysages afin que cette identité paysagère ne soit pas compromise.

- Objectif opérationnel 4.3. : amener à la reconnaissance de la valeur des paysages
 - Préserver les éléments identitaires et les paysages intimes
 - Valoriser la découverte des paysages « en mouvement »
 - Lutter contre la banalisation des paysages
 - Limiter et qualifier les publicités, enseignes et pré-enseignes dérogatoires

Priorité politique 5 : accompagner l'activité humaine pour un développement équilibré

Dans un contexte de fort et rapide accroissement de l'offre touristique, la priorité s'exprime en faveur de l'accompagnement des prestataires d'accueil dans un développement fondé sur la valorisation durable des atouts du territoire. Cela passe par la structuration touristique de ce dernier et une meilleure visibilité de l'offre, notamment par le biais des offices de tourisme.

- Objectif pré-opérationnel 5.1. : confirmer le positionnement du territoire sur l'écotourisme
 - Fonder l'attractivité du territoire sur un patrimoine révélé et préservé

- Qualifier l'offre touristique autour des valeurs du territoire
- Promouvoir l'écotourisme
- Valoriser les randonnées douces comme produit d'éco-tourisme

Pour permettre une lutte efficace contre les incendies, la majorité des chemins forestiers est carrossable. Ils n'en sont pas moins interdits à la circulation des véhicules motorisés, de même que les chemins privés. C'est la raison pour laquelle la présence des panneaux DFCI stipulant l'interdiction est systématisée à l'entrée des pistes. Ces dispositifs limitent légalement les pratiques motorisées. Cependant, malgré ces réglementations existantes, la mise en œuvre d'arrêtés locaux s'est révélée nécessaire. Cinq communes ont d'ores et déjà établi des plans communaux qui identifient les voies interdites et pris un arrêté municipal, ce qui les dote d'outils supplémentaires pour encadrer davantage ces pratiques sur leur territoire. Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'étendre ce type de dispositifs et de veiller à leur efficacité.

- Objectif pré-opérationnel 5.2. : accompagner le développement des sports de nature et maîtriser les pratiques consommatrices d'espaces
 - Développer les sports de nature au service du territoire et de ses habitants
 - Initier et accompagner des démarches collectives pilotes visant à réguler les pratiques
 - Préserver de toute circulation motorisée les espaces d'intérêt patrimonial

Il paraît essentiel que l'action publique participe à l'élaboration d'une vision coordonnée et choisie du développement économique du territoire. Il s'agit en premier lieu de garantir la cohérence entre un choix de développement et les valeurs du territoire. En ce sens, le projet affiche la volonté de pérenniser sur le territoire des activités spécifiques, telles que les savoir-faire locaux, et un certain type d'agriculture qui s'inscrit dans des critères de durabilité, de respect de l'environnement et de circuits courts de production et de consommation.

- Objectif pré-opérationnel 5.3. : choisir un développement fondé sur les ressources locales
 - Inciter les démarches coordonnées de développement économique
 - Soutenir un accès équitable aux services
 - Améliorer la qualité environnementale et sociale des activités économiques
 - Développer l'éco-responsabilité dans les pratiques du syndicat mixte du parc
 - Améliorer les pratiques agricoles actuelles
 - Promouvoir et accompagner une agriculture paysanne
 - Valoriser les savoirs faire locaux
 - Avoir un développement raisonné des installations de production d'énergies renouvelables
 - Écarter les formes de développement préjudiciables aux valeurs du projet

En refusant de voir de nouveaux projets d'envergure remettre en cause un équilibre déjà fragilisé, le territoire revendique ses spécificités. À l'horizon 2024, personne ne sait prédire les futurs projets qui pourront potentiellement concerner le territoire. D'ores et déjà, il est primordial de faire reconnaître la singularité d'un territoire de Parc naturel régional, au sein duquel le développement doit être mis au service de la qualité de vie et respectueux de l'environnement. Alors que ce dernier subit déjà les effets liés à la présence des deux autoroutes et d'une future ligne à grande vitesse, l'enjeu est de voir en quoi

l'action publique peut atténuer ces impacts ou valoriser ces équipements. La régulation ainsi que l'orientation de ces grands aménagements et des infrastructures sont également impératives afin d'éviter une fragmentation du territoire.

- Objectif pré-opérationnel 5.4. : réguler les projets d'aménagement et d'infrastructure
 - Refuser de nouveaux projets d'envergure qui seraient de nature à remettre en question les équilibres dont le PNR est garant
 - Prendre en compte les enjeux environnementaux et paysagers dans les projets d'aménagement des infrastructures
 - Définir et mettre en œuvre des mesures compensatoires et d'accompagnement exemplaires et adaptées aux enjeux du territoire

Priorité politique 6 : développer et partager une conscience de territoire

Les patrimoines sont reconnus en tant que marqueurs culturels du territoire. En ce sens, il convient en premier lieu d'en assurer la conservation. La mise en réseau des sites est privilégiée pour conforter la valorisation de ces lieux de mémoires. Enfin, le patrimoine immatériel, pour être source de création, doit rester vivant, ce qui implique une mise en valeur de la pratique de la langue occitane de Gascogne.

- Objectif pré-opérationnel 6.1. : faire du patrimoine culturel un socle d'appartenance au territoire
 - Poursuivre une politique de connaissance et de préservation
 - Structurer des réseaux de sites autour de l'Ecomusée
 - Affirmer le rôle des pratiques traditionnelles et de la culture gasconne dans l'animation du territoire

Le territoire est riche de dynamiques culturelles, parfois audacieuses, et il convient de renforcer une action culturelle au service des enjeux du territoire. La démarche de création et singulièrement l'accueil d'artistes en résidence sont importants et permettent d'enraciner l'expérimentation culturelle, tout en favorisant un dialogue permanent entre les habitants et leur territoire.

- Objectif pré-opérationnel 6.2. : soutenir et accompagner la création et l'expérimentation artistique du territoire
 - Développer l'implantation de l'art contemporain dans le paysage forestier du parc
 - Faire de ce territoire un espace culturel « sans mur »
 - Orienter la création artistique à destination de tous
 - Créer et conforter les réseaux pour une culture partagée

L'éducation à l'environnement à travers ses valeurs est une clé importante pour tendre vers une meilleure connaissance du territoire et de ses enjeux globaux. Cette stratégie ne sera opérante que si elle est tournée vers le plus grand nombre et devra, pour ce faire, s'appuyer sur les pluralités des compétences, des sites et des acteurs qui interviennent en la matière.

- Objectif pré-opérationnel 6.3. : mettre l'éducation à l'environnement au service du projet

- Intégrer les valeurs du territoire dans l'éducation à l'environnement
- Garantir une éducation à l'environnement pour tous
- Développer une culture de l'éducation à l'environnement auprès des acteurs publics et privés

La Charte doit avoir, parmi ses principaux objectifs le partage et l'adhésion des habitants aux valeurs portées par la Charte. L'appropriation du projet par tous les citoyens permettra à terme de renforcer le sentiment d'appartenance à un territoire dont ils reconnaissent les spécificités. L'un des objectifs est la capacité du Parc et de ses partenaires à fédérer pour créer des véritables relais et partager une culture commune. Il sera nécessaire d'animer les réseaux d'acteurs, sur le territoire et au-delà des frontières, et de trouver les modalités d'associations adéquates à chacun. C'est dans cette capacité à mobiliser et à soutenir les initiatives que le projet de territoire sera légitimé.

- Objectif pré-opérationnel 6.4. : fédérer autour des valeurs portées par le parc
 - S'appuyer sur les liens historiques et sociaux du territoire pour développer des projets de coopération
 - Mobiliser pour renforcer le sentiment d'appartenance au Parc
 - Faire des centres des lieux d'expression du projet

7- SYNTHÈSE TECHNIQUE DE L'IDENTIFICATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

A- LES TRAMES VERTES ET BLEUES EXISTANTES

Du fait de son annulation, et dans l'attente du futur SRADDET, le SRCE Aquitaine ne constitue plus un document cadre que les collectivités doivent obligatoirement « prendre en compte » au moment de l'élaboration ou de la révision de leurs documents d'urbanisme. En revanche, il constitue un porter à connaissance important qui tisse le réseau écologique régional : le territoire doit donc s'y inscrire en tenant compte des différences d'échelle.

La région et la DREAL Aquitaine ont réalisé la Trame Verte et Bleue Aquitaine (TVBA) intégré au SRCE. Les résultats et enjeux de ce travail sont intégrés à la trame verte et bleue du SCOT Sud Gironde, conformément aux recommandations de la loi Grenelle 2.

B- LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE DU SCOT DU SUD GIRONDE

a. SOURCE DE DONNÉES

L'analyse Trame Verte et Bleue menée sur l'aire d'étude (le SCOT Sud Gironde), fait appel à une méthode qui s'appuie sur les bases de données géoréférencées suivantes :

Bases de données géo-référencées		
Données	Source	Description
ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL	DREAL AQUITAINE	Base de données géo-référencées des zonages du patrimoine naturel (ZNIEFF, NATURA2000, etc. ...)
TVB Aquitaine	DREAL – REGION AQUITAINE	Trame Verte et Bleue de la Région Aquitaine
BD TOPO	IGN	Infrastructures linéaires, routes et axes ferroviaires
BD ORTHO	IGN	Base de données géoréférencées contenant les ortho-photographies issues de campagnes aériennes
CLC06	AEE	Base de données d'occupation du sol de 2006 en France
OCCSOL	Conseil Général 33	Base de données d'occupation du sol de 2004 en Gironde

b. CONSTITUTION D'UNE COUCHE D'OCCUPATION DU SOL

L'occupation du sol est la donnée de base préalable à une étude Trame Verte et Bleue. Pour l'identification des réservoirs de biodiversité, il faut privilégier une occupation du sol uniforme à l'échelle SCOT Sud Gironde afin de ne pas favoriser/défavoriser une partie de ce territoire. Ainsi, toute information géographique précise et disponible sera intégrée à l'occupation du sol.

Dans le cadre de l'identification des réservoirs de biodiversité, l'occupation du sol sera enrichie avec les couches suivantes :

- Corine Land Cover 2006 (information la plus récente et homogène sur le territoire)
- Occupation du Sol 2004 (information la plus précise géographiquement et homogène sur le territoire)
- Les zones urbaines issues de la BD Topo ;
- La couche végétation de la BD Topo ;
- La couche tronçons hydrographique de la BD Topo ;
- Les ouvrages de reconnexion.

La méthode consiste à croiser géographiquement les couches cartographiques entre elles, grâce à un SIG (Système d'Information Géographique) et à conserver l'information la plus pertinente : la précision géographique et/ou l'information d'occupation du sol. Une vérification sur un échantillonnage d'information à été effectué par photo interprétation.

La couche d'occupation du sol ainsi constituée n'est pas le reflet de la réalité exacte du territoire, mais le reflet le plus homogène, le plus réaliste et le plus complet de l'ensemble du territoire du SCOT Sud Gironde.

c. IDENTIFICATION DES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

L'identification des sous-trames

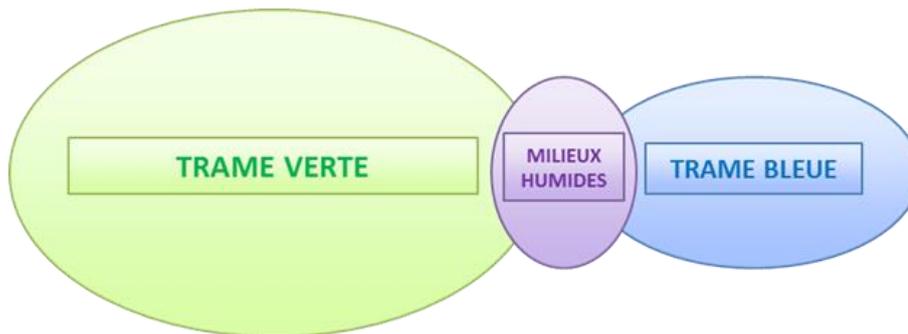
La définition des sous-trames représente une étape fondamentale et stratégique de l'élaboration de la trame verte et bleue. Le choix des milieux constituant les sous-trames conditionne fortement les étapes suivantes de la TVB : les milieux doivent donc être représentatifs de ceux rencontrés au sein du territoire du SCOT Sud Gironde.

Il est proposé de mettre à profit le travail mené pour la TVB de la région Aquitaine, issu d'une concertation avec les partenaires techniques compétents de la région, et d'être en cohérence avec les sous-trames qui ont été définies dans ce cadre :

- Les boisements feuillus et mixtes
- Les boisements de conifères
- Les milieux humides
- Les milieux ouverts et semi-ouverts
- Les systèmes bocagers

Ainsi, en plus de l'analyse « milieux aquatiques stricts » qui sera intégrée à la présente étude, les 5 sous-trames retenues pour la Trame Verte sont les suivantes :

- Les Boisements de Feuillus et Mixtes (BFM) ;
- Les Boisements de Conifères et Milieux Associés (BCMA) ;
- Les Milieux Humides (MH), qui appartiennent également à la Trame Bleue ;
- Les Milieux Ouverts et Semi-Ouverts (MOSO) ;
- Les Milieux Secs Calcicoles (MSC).



Les boisements de feuillus et mixtes

Sont compris dans cette sous-trame les boisements purs de feuillus, et les boisements mixtes dominés par les feuillus. Ils comprennent notamment : les Aulnaies-frênaies alluviales, les Chênaies acidiphiles, certaines plantations d'arbres, ...

Les boisements de conifères et milieux associés

Sont compris dans cette sous-trame : les boisements purs de conifères et les boisements dominés par les conifères, qu'ils soient exploités ou pas, intensivement ou extensivement ainsi que les milieux associés tels que les landes.

Les milieux humides

Sont compris dans cette sous-trame tous les types de milieux humides : lagunes, prairies humides des lits majeurs de cours d'eau, plans d'eau et milieux rivulaires associés, boisements humides, etc.

Les milieux ouverts et semi-ouverts

Sont compris dans cette sous-trame : les friches, milieux arbustifs bas, jachères, landes, etc ..., hors milieux prairiaux. Les enjeux concernent des milieux plutôt ouverts.

Les milieux secs calcicoles

Sont compris dans cette sous-trame : les secteurs calcaires, coteaux, pelouses sèches, etc. Les enjeux concernent des milieux plutôt secs.

Les milieux aquatiques stricts

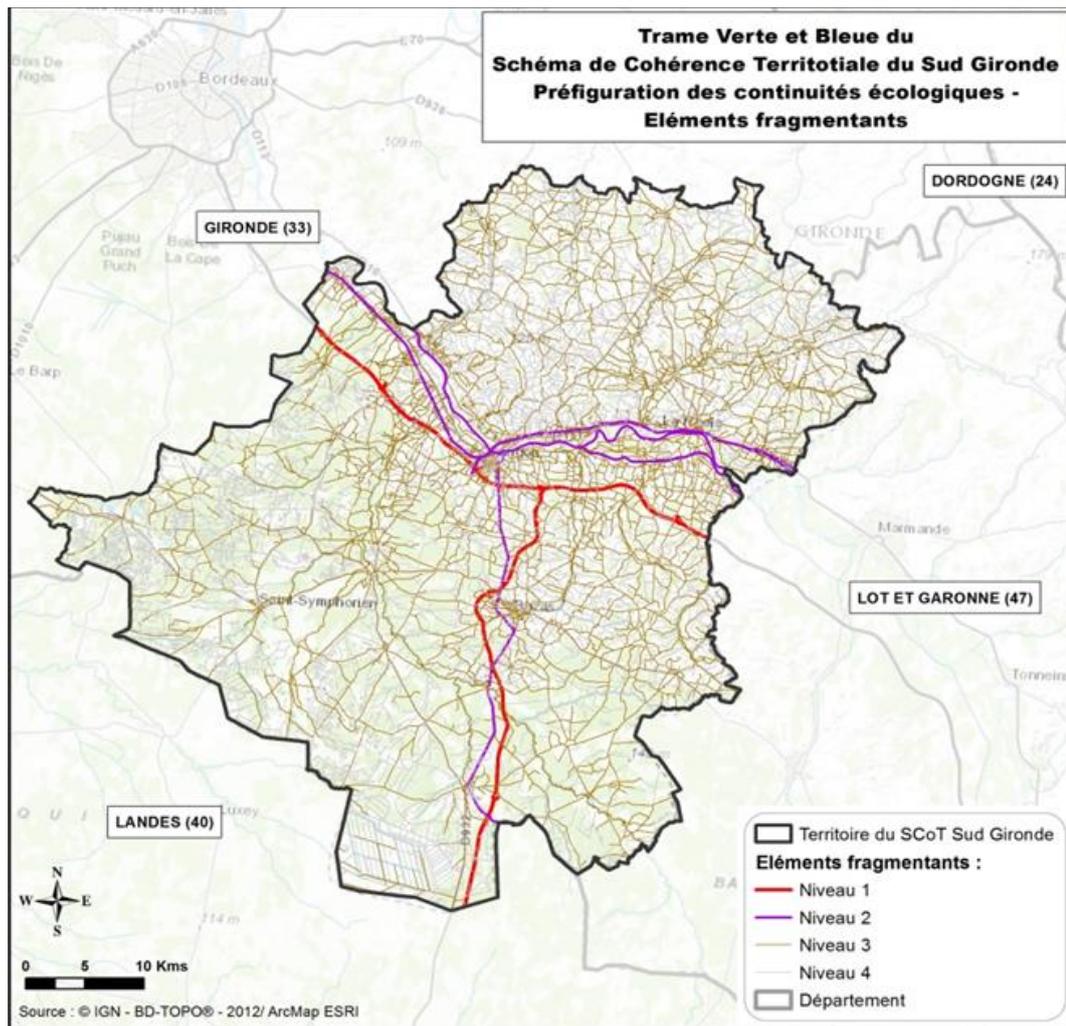
Cette sous trame est composée de l'ensemble des milieux strictement aquatiques : rivières, fleuves, mares, étangs, fossés, canaux, ...

Les éléments « fragmentants »

Les « éléments fragmentants » sont les différentes barrières au déplacement des espèces sur l'aire d'étude. Il s'agit des autoroutes, des voies rapides et autres axes routiers à grande circulation, des principales voies ferrées et des principaux cours d'eau et canaux.

Quatre niveaux de fragmentation du territoire par les voies de communication ont été distingués, selon l'importance de l'effet de barrière (perméabilité) vis-à-vis du déplacement des espèces animales en particulier. Le tableau ci-après présente la hiérarchisation retenue des voies de communications qui fragmentent ces espaces.

Hiérarchisation de l'effet fragmentant des voies de communication sur le périmètre d'étude			
Niveau de fragmentation	Routes	Voies ferrées	Cours d'eau
I	Autoroutes (Source : BD Topo)		
II	Routes nationales Routes départementales à 2 voies larges, 3 voies ou 4 voies (Source : BD Topo)	2 voies ou plus (Source : BD Topo)	
III	Routes départementales à 1 ou 2 voies étroites (Source : BD Topo)		Tronçons de cours d'eau de plus de 50 mètres de large (Source : BD Topo)
IV	Liaisons locales (Source : BD Topo)		Tronçons de cours d'eau de 15 à 50 mètres de large (Source : BD Topo)



Intégration de la Trame Verte et Bleue Aquitaine (TVBA)

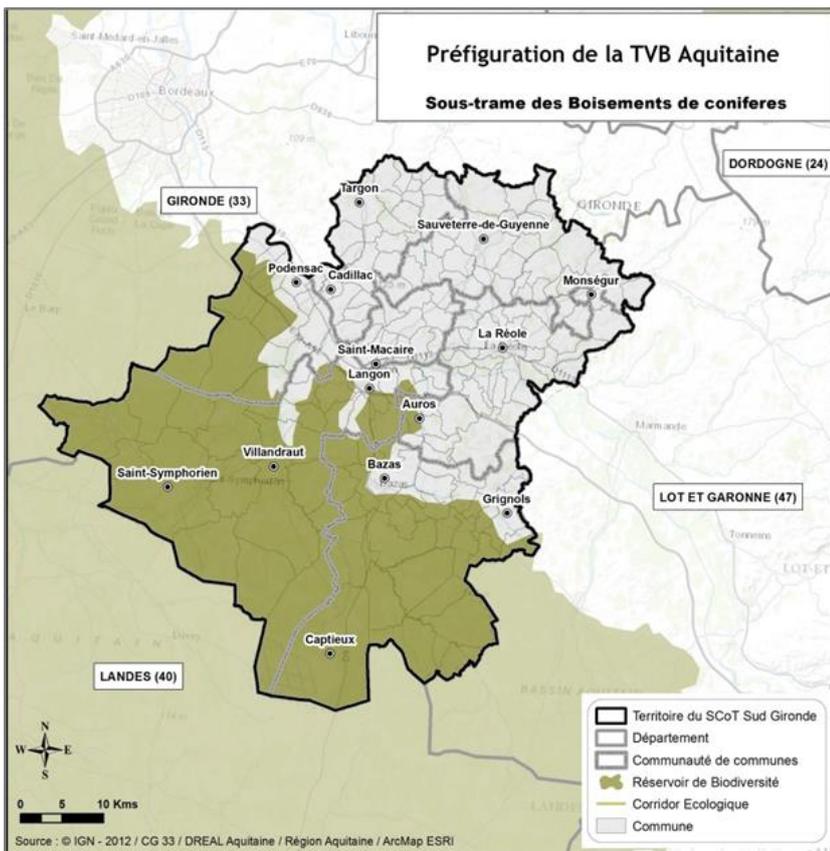
Le territoire du SCOT Sud Gironde est concerné par cinq sous-trames de la TVB Aquitaine. Seule la sous-trame « Milieux Bocagers » n'y est pas représentée. Une sous-trame spécifique pour les Milieux Secs Calcaïques a par ailleurs été mise en évidence dans le SCOT. Dans la TVBA, celle-ci est prise en compte dans la sous-trame des Milieux Ouverts / Semi-Ouverts.

Les cartographies suivantes présentent les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques identifiés pour la préfiguration de la Trame Verte et Bleue Aquitaine dans le cadre de l'élaboration du SRCE. Celui-ci étant encore en cours de réalisation, l'emprise des différents réservoirs et corridors est susceptible d'évoluer mais de façon partielle (dans le but de préciser les contours). Ces cartes ont ici pour objet de

mettre en évidence les sous-trames à prendre en compte dans le cadre de la TVB du SCOT (elles ne constituent donc pas la TVB du territoire du Sud Gironde) et mettent en exergue les secteurs à enjeux pour chaque sous-trame.

Il convient de rappeler que la réglementation impose que le SCOT du Sud Gironde prenne obligatoirement en compte le SRCE Aquitaine et donc la Trame Verte et Bleue finale qui sera identifiée à l'échelle régionale. Par ailleurs, l'évaluation environnementale du SCOT devra démontrer la façon dont le schéma prend en compte le SRCE.

Continuités écologiques des boisements de conifères de la TVB Aquitaine

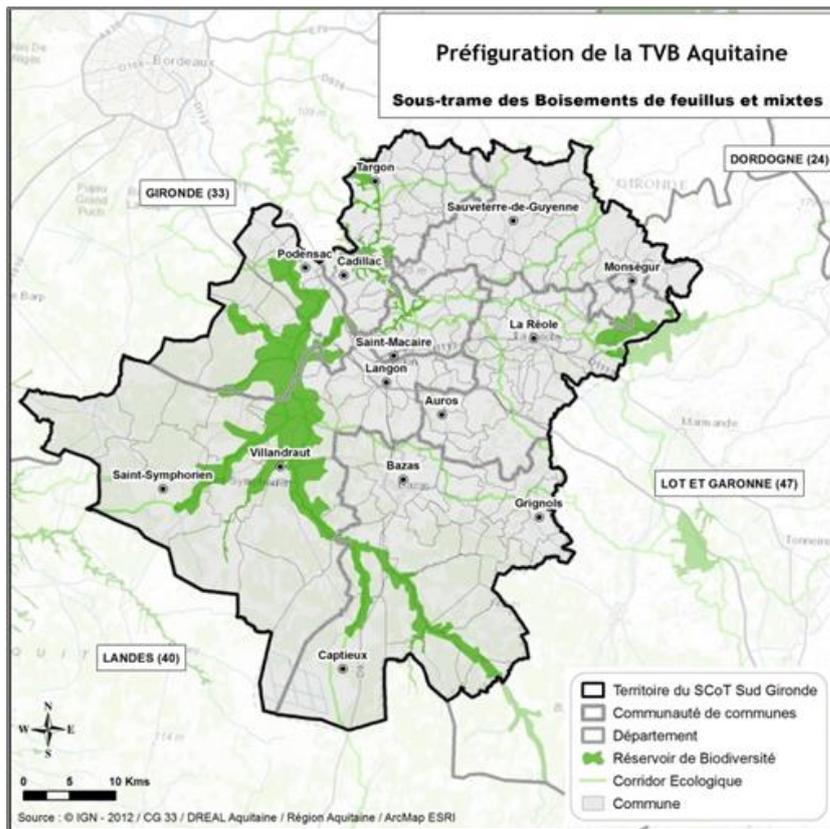


Le Réservoir de biodiversité du massif des Landes de Gascogne, situé au Sud de la Garonne, est une vaste entité boisée d'environ un million d'hectares peu fragmentée.

Cette vaste entité, assez uniforme, dans sa partie Nord-Ouest, est majoritairement composée de conifères (culture du pin maritime). Elle offre un refuge pour de nombreuses espèces donc la grande faune (Cerf, chevreuil, sanglier, ...), et abrite également des espèces fortement patrimoniales comme le Fadet des Laïches (*Coenonympha oedippus*), les Leucorrhines (*Leucorrhinia* sp.) ou encore l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) vivant principalement dans les landes humides.

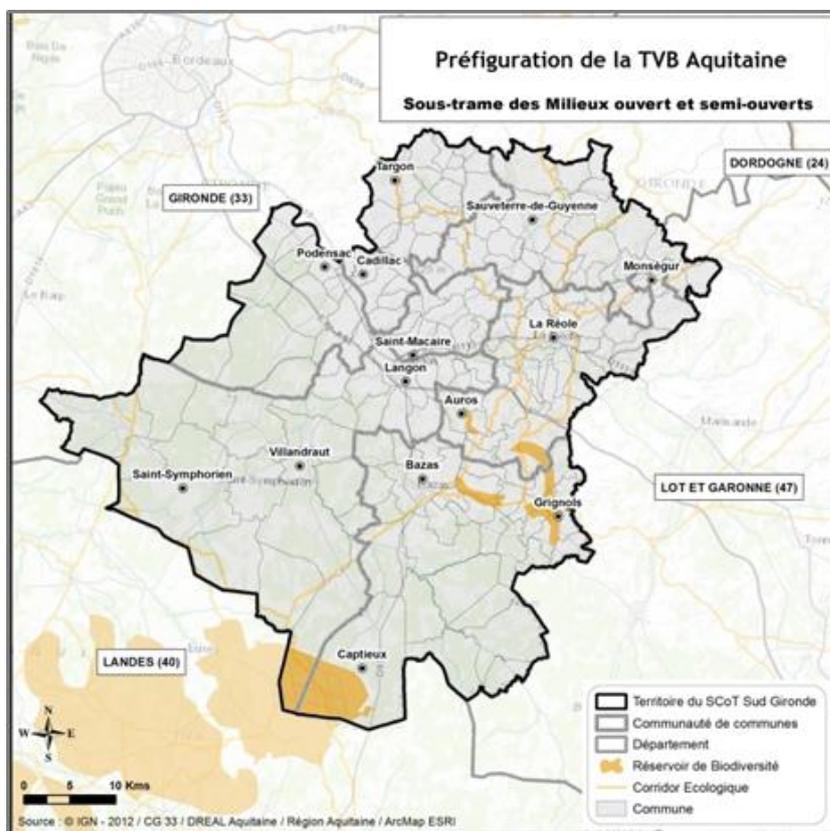
Continuités écologiques des boisements de feuillus et mixtes de la TVB Aquitaine

Le territoire du SCoT du Sud-Gironde est concerné par quatre réservoirs de biodiversité, ainsi que trois autres en bordure immédiate de son territoire, ainsi que par un maillage important de corridors écologique dans l'Entre Deux Mers.



Les boisements de la vallée du Ciron sont très majoritairement composés de feuillus (Aulnaie-frênaie majoritairement) qui s'imbriquent dans le massif de conifères des Landes de Gascogne. Cette ripisylve, et celles des cours d'eaux associés au Ciron, sont favorables à l'accueil d'espèces très patrimoniales telles que la Loure d'Europe, le Vison d'Europe ou encore la Cistude d'Europe. A l'Est de La Réole, le Bois de Landerron est un vaste massif boisé très favorables à l'accueil d'espèces typiquement forestières telles le Cerf élaphe, les pics, le cortège des chauves-souris forestières ou encore les coléoptères saproxylophages.

Continuités écologiques des milieux ouverts / semi-ouverts de la TVB Aquitaine



Le territoire du SCOT Sud Gironde est concerné par deux réservoirs de biodiversité dans sa partie sud, ainsi que par plusieurs corridors écologiques principalement sur sa frange Est.

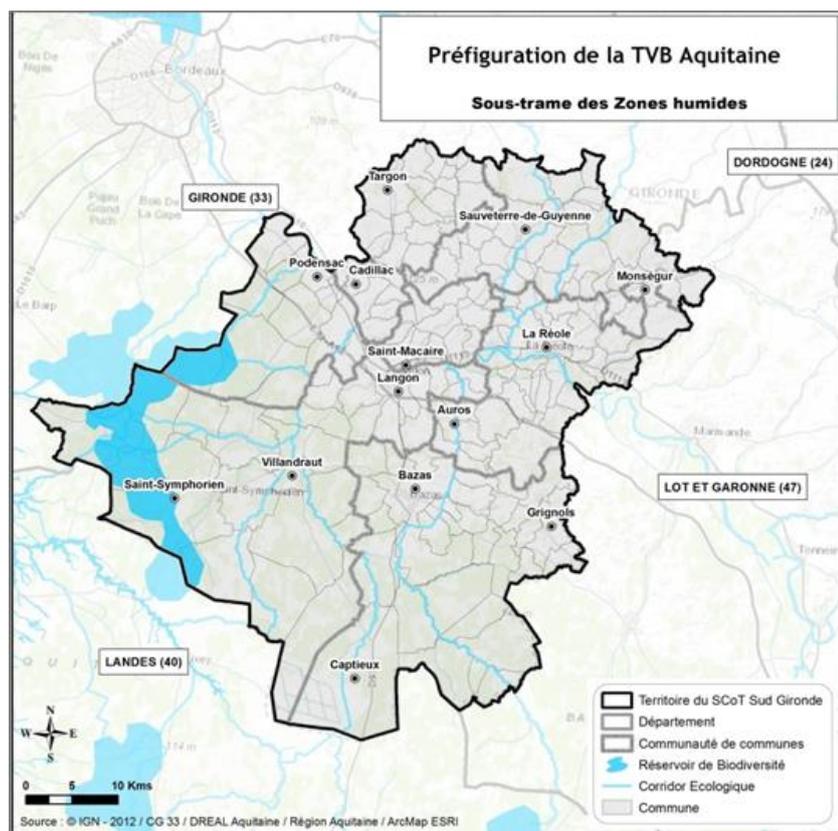
Le camp militaire de Captieux, au Sud, offre un ensemble de milieux ouverts, principalement composé de Landes humides qui abritent de nombreuses espèces patrimoniales comme le Fadet des laïches (*Coenonympha pamphilus*) et accueille une forte population de Grues cendrées (*Grus grus*) en hivernage.

Les secteurs de pelouses sèches de Grignols-Bazas forment un continuum de

mieux ouverts thermophiles très intéressants pour la biodiversité.

Continuités écologiques des milieux humides de la TVB Aquitaine

Un seul réservoir de biodiversité « Milieux humides » de la TVB Aquitaine est présent sur le territoire du SCOT Sud Gironde, ainsi qu'un maillage important de corridors écologiques.



L'Ouest du territoire, au cœur du massif des Landes de Gascogne, est un secteur particulièrement riche en milieux humides (majoritairement des landes) et en lagunes. Ce vaste secteur, zone dense en lagunes, est très favorable à l'accueil d'une population riche d'Odonates, dont les Leucorrhines (*Leucorrhinia* sp.), le Fadet des Laïches (*Coenonympha oedippus*), etc ...

Continuités écologiques des milieux aquatiques stricts

VOIR LA PARTIE DÉDIÉE À LA TRAME BLEUE

Les réservoirs de biodiversité « obligatoires » au titre du SRCE

Le guide N°2 du COMOP indique que certains zonages doivent être intégrés de fait comme réservoirs de biodiversité dans la Trame Verte et Bleue des Schéma Régionaux de Cohérence Ecologique. La trame verte et bleue du SCOT Sud Gironde étant en cohérence avec la trame verte et bleue Aquitaine du SRCE Aquitain, ces zonages sont intégrés de fait s'ils sont présents sur le territoire d'étude. Il s'agit de deux Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) :

- Cours de la Garonne (Amont)
- Frayère à Esturgeon

Le COMOP définit d'autres zonages identifiés comme réservoirs obligatoires au titre des SRCE, mais aucun n'est présent sur le territoire du SCOT Sud Gironde.

Les réservoirs de biodiversité issus des zonages du patrimoine naturel

Les zonages du patrimoine naturel (ZNIEFF I et II, NATURA2000), hors réservoirs obligatoires (Cf. ci-dessus) sont une source d'information pertinente pour déterminer des réservoirs de biodiversité à l'échelle du territoire du SCOT Sud Gironde.

Selon le document cadre des Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, associé au projet de décret correspondant, tous les zonages du patrimoine naturel n'ont pas vocation à être considérés, de fait, comme réservoirs de biodiversité de la Trame Verte et Bleue des SRCE.

Néanmoins, pour une Trame Verte et Bleue telle que celle du SCOT Sud Gironde, ils sont tout à fait indiqués comme source d'informations pour identifier des réservoirs de biodiversité. Ces zonages seront donc analysés à partir des données disponibles pour identifier ceux qui pourront être sélectionnés comme réservoirs de biodiversité pour une ou plusieurs sous-trame(s).

Les données habitats disponibles (INPN, bordereaux, relevés de terrain, ...) seront utilisées pour qualifier chaque zonage selon les habitats qui le caractérise en qualité (milieux boisés, humides, ...) et en quantité (pourcentage).

Le réseau NATURA 2000

Les sites NATURA2000, réseaux européens de sites désignés en application des Directives Habitats (ZSC) et Oiseaux (ZPS), sont étudiés pour les désigner Réservoir de Biodiversité.

Site NATURA2000 réservoirs de biodiversité							
Code site	Nom	Statut	Sous-trame				
			BFM	BCMA	MH	MOSO	MSC
FR7200692	Réseau hydrographique du Dropt*	ZSC	0	0	0	0	0
FR7200696	Domaine départemental d'Hostens	ZSC	0	0	1	0	0
FR7200700	La Garonne	ZSC	0	0	1	0	0
FR7200690	Réseau hydrographique de l'Engranne	ZSC	1	0	0	0	0
FR7200691	Vallée de l'Euille	ZSC	1	0	0	0	0
FR7200694	Réseau hydrographique de la Bassane	ZSC	1	0	0	0	0
FR7200695	Réseau hydrographique du Lisos	ZSC	1	0	0	0	0
FR7200699	Grottes du Trou Noir	ZSC	1	0	0	1	0
FR7200708	Lagunes de Saint-Magne et Louchats	ZSC	0	1	1	0	0
FR7200709	Lagunes de Saint-Symphorien	ZSC	0	1	1	0	0
FR7200723	Champ de tir de Captieux	ZSC	0	0	1	1	0
FR7200801	Réseau hydrographique du Brion	ZSC	1	0	0	0	0
FR7200802	Réseau hydrographique du Beuve	ZSC	1	0	0	0	0
FR7200693	Vallée du Ciron	ZSC	1	0	1	0	0
FR7200721	Vallées de la grande et la petite Leyre	ZSC	1	0	1	0	0

FR7200797	Réseau hydrographique du Gat Mort et du Saucats	ZSC	1	0	1	0	0
FR7210078	Champ de tir du Poteau	ZPS	0	0	1	1	0

Plusieurs sites NATURA 2000 identifiant des réseaux hydrographiques n'ont pas été retenus comme réservoir de biodiversité pour la trame verte. En effet, leurs périmètres ne concernent que les parties purement aquatiques (rivières et cours d'eaux) et n'incluent pas les milieux adjacents telles que ripisylves, prairies, etc ... Ils ne répondent donc pas à la définition d'un réservoir de biodiversité : "... Une espèce peut ainsi y exercer l'ensemble de son cycle de vie : alimentation, reproduction, repos. ...". Toutefois, ils ont été identifiés pour des enjeux piscicoles et pris en compte dans la sous-trame Milieux Aquatiques Stricts.

Réseau hydrographique du Dropt (FR7200692)*: Comme expliqué ci-avant, ce site n'est pas adapté pour être retenu comme réservoir de biodiversité pour la trame verte. Néanmoins, les informations fournies par EPIDROPT montrent que le Dropt possède encore une ripisylve assez bien conservée sur son cours. Nous avons donc défini un périmètre spécifique au Dropt, à dire d'expert par photo-interprétation, comme réservoir de biodiversité de la sous-trame Milieux Humides. Le site NATURA 2000 n'est donc pas retenu comme réservoir de biodiversité, mais le Dropt est bien pris en compte.

La Garonne abrite des populations patrimoniales de poissons grands migrateurs tels que les aloses, lamproies, anguille ou encore l'esturgeon européen. Ceci en fait donc un cours d'eau d'importance nationale et s'inscrit dans la sous-trame Aquatique au sens strict. Le fleuve est également bordé de milieux humides jalonnant le territoire du Sud-Gironde (ripisylve, prairie, ...), faisant de celui-ci un réservoir de biodiversité de la sous-trame « Milieux humides ».

Les ZNIEFF I et II

Pour rappel, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

L'intégralité des ZNIEFF I et II du périmètre sont intégrées comme réservoirs de biodiversité à une ou plusieurs sous-trame(s).

Le tableau en page suivante indique les sous-trames correspondant aux différentes ZNIEFF.

0 / 1 : NON INTÉGRÉ / INTÉGRÉ

Les ZNIEFF Réservoirs de Biodiversité

Code site	Nom	Statut	Sous-trame				
			BCMA	BFM	MH	MSC	MOSO
720030055	ANCIENNE CARRIERE DE JEANDILLON	ZNIEFF 1	0	1	1	0	1
720030025	BUTTE DE LAUNAY	ZNIEFF 1	0	0	0	1	0
720030059	CARRIERE SOUTERRAINE DE DAIGNAC	ZNIEFF 1	0	1	0	0	1
720014164	COTEAU CALCAIRE DE PUJOLS	ZNIEFF 1	0	0	0	1	0
720014187	COTEAUX CALCAIRES DU LISOS	ZNIEFF 1	0	0	0	1	1
720002387	DOMAINE DEPARTEMENTAL D'HOSTENS	ZNIEFF 1	1	0	1	0	0
720014258	FRAYERES A ESTURGEONS DE LA GARONNE	ZNIEFF 1	0	0	1	0	0
720014169	GROTTE DU TROU NOIR	ZNIEFF 1	0	1	0	0	0
720030076	HABITATS HUMIDES DU GAT MORT AVAL ET MOYEN	ZNIEFF 1	0	1	1	0	0
720013095	LAC DE CURTON ET ZONES HUMIDES ASSOCIEES	ZNIEFF 1	0	0	1	0	1
720008233	LAGUNES DU BASSIN VERSANT DU GAT MORT	ZNIEFF 1	1	0	1	0	0
720001966	LES GORGES DU CIRON	ZNIEFF 1	1	1	1	0	0
720008235	MARAIS DU CLA ET LAGUNES DE LOUCHATS ET SAINT MAGNE	ZNIEFF 1	1	1	1	0	0
720013100	RESEAU HYDROGRAPHIQUE AMONT DE LA BASSANNE ET COTEAUX D'AILLAS	ZNIEFF 1	0	1	1	1	1
720002375	RESEAU HYDROGRAPHIQUE AMONT DU BEUVE, COTEAU DE GANS ET ETANG DE LA PRADE	ZNIEFF 1	0	1	1	1	1
720001967	RESEAU HYDROGRAPHIQUE AMONT DU CIRON ET ZONES MARECAGEUSES	ZNIEFF 1	1	1	1	0	0
720007954	RESEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA HURE	ZNIEFF 1	1	1	1	0	0
720030046	RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU BRION	ZNIEFF 1	0	1	1	0	0
720020061	RIVES DU TURSAN ET DE SES AFFLUENTS, ET ZONES HUMIDES ASSOCIEES	ZNIEFF 1	1	1	1	0	0
720030056	SITES D'HIVERNAGE DE CHIROPTERES DE LA VALLEE DE L'ENGRANNE	ZNIEFF 1	0	1	1	0	1
720014211	STATION BOTANIQUE D'AMBERT	ZNIEFF 1	0	0	0	0	1
720014200	STATION BOTANIQUE DE POMBREDE	ZNIEFF 1	0	0	0	0	1
720014197	STATION BOTANIQUE ET LANDE TOURBEUSE DU MAINE DU RIQUE	ZNIEFF 1	1	1	1	0	0
720015760	VALLEES DE L'EUILLE ET DE LA BOYE	ZNIEFF 1	0	1	1	0	1
720014262	ZONES DE FRAI A ALOSES FEINTES DE LA GARONNE	ZNIEFF 1	0	0	1	0	0
720020046	ZONES TOURBEUSES ET GITES DE CHIROPTERES DE L'AMONT DE LA LEYRE, DE LA PETITE ET DE LA GRANDE LEYRE	ZNIEFF 1	0	1	1	0	0
720012948	COTEAUX CALCAIRES DES BORDS DE GARONNE DE QUINSAC A PAILLET	ZNIEFF 2	0	0	0	0	0
720030048	COTEAUX CALCAIRES ET RESEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA BASSANNE	ZNIEFF 2	0	1	0	1	0
720030049	COTEAUX CALCAIRES ET RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU BEUVE	ZNIEFF 2	0	1	1	1	1
720030047	COTEAUX CALCAIRES ET RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU LISOS	ZNIEFF 2	0	1	1	1	0
720008237	LAGUNES DE SAINT SYMPHORIEN	ZNIEFF 2	1	0	1	0	0
720001999	LE CHAMP DE TIR DE CAPTIEUX	ZNIEFF 2	1	0	1	0	1
720001968	LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU CIRON	ZNIEFF 2	0	1	1	0	0
720030050	TETES DE BASSIN VERSANT ET RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU GAT MORT	ZNIEFF 2	1	1	1	0	0
720015764	VALLEE DU GESTAS	ZNIEFF 2	0	1	1	0	0
720015756	VALLEE ET COTEAUX DE L'ENGRANNE	ZNIEFF 2	0	1	1	0	1
720001994	VALLEES DE L'EYRE, DE LA GRANDE ET DE LA PETITE LEYRE	ZNIEFF 2	0	0	0	0	0
720015759	VALLEES ET COTEAUX DE L'EUILLE ET DE SES AFFLUENTS	ZNIEFF 2	0	1	1	0	1
720015751	VALLEES ET COTEAUX DU GAILLARDON ET DU LUBERT	ZNIEFF 2	0	1	1	0	1

Les Espaces Naturels Sensibles

Espaces acquis au titre des ENS réservoirs de biodiversité

Nom	Statut	Sous-trame				
		BFM	BCMA	MH	MOSO	MSC
Carrière de Jeandillon	ENS	1	0	1	0	0
Chêne porteur de gui	ENS	0	0	0	0	0
Domaine d'Hostens	ENS	0	0	1	0	0
Forêt départementale de Cabanac-et-Villagrains	ENS	1	0	0	0	0
Forêt départementale de Louchats	ENS	1	0	0	0	0
Jaumot	ENS	1	0	0	0	0
Lagunes du Gat Mort	ENS	0	1	0	0	0
Vallée du Ciron	ENS	1	0	1	0	0

0 / 1 : NON INTÉGRÉ / INTÉGRÉ

Les réservoirs de biodiversité issus de l'analyse de l'occupation du sol

Grâce à une occupation du sol fine et précise sur le territoire du SCOT Sud Gironde (constituée spécifiquement), une analyse des potentialités écologiques a été réalisée pour 4 des sous-trames identifiées. L'évaluation des potentialités écologiques ne s'effectue pas directement sur les sous-trames, mais sur les ensembles continus d'espaces naturels.

Un ensemble continu d'espaces naturels désigne des espaces naturels adjacents au sein d'une même sous-trame. Après traitement cartographique, plusieurs indices (voir encadré) sont calculés pour chaque ensemble continu d'espaces naturels afin d'évaluer les potentialités d'accueil de la biodiversité. Ces indices sont ensuite regroupés en une seule valeur appelée le Potentiel de Réservoir de Biodiversité.

Zoom technique : les indices de détermination du Potentiel de Réservoir de Biodiversité

La naturalité

Bien que les milieux sélectionnés soient tous des milieux naturels, leur niveau de naturalité (= *valeur fonction du niveau de pression exercé par l'Homme*) diffère. Nous considérons que **moins les pressions humaines sont importantes, plus la naturalité d'un d'habitat est forte, et plus ses potentialités d'accueil d'espèces caractéristiques de la sous-trame concernée sont élevées**. La naturalité moyenne d'un ensemble continu d'espaces naturels correspond à une moyenne des naturalités des différents types de milieux qui le composent, pondérée par la surface totale respective de chacun des milieux au sein de l'ensemble continu d'espaces naturels.

La surface et de la compacité

La surface et la compacité sont des paramètres primordiaux : **plus les Réservoirs de Biodiversité sont vastes et compacts, plus ils sont susceptibles d'accueillir une diversité biologique importante** et des populations stables et viables sur le long terme. La surface représente la taille, la compacité est une notion issue de l'étude scientifique des formes : la plus compacte est le disque, qui a la propriété de maximiser la surface pour un périmètre donné.

L'hétérogénéité

L'indice d'hétérogénéité témoigne de la diversité des milieux naturels qui composent les ensembles continus d'espaces naturels. Ce paramètre rend compte à la fois de la quantité et de la variété des lisières présentes au sein d'un ensemble continu d'espaces naturels, et de la mosaïque des milieux qui le constituent.

La connectivité

L'indice de connectivité met en évidence les possibilités d'échanges avec d'autres espaces naturels proches. Ainsi, chaque ensemble continu d'espaces naturels a fait l'objet d'une évaluation de cet indice.

La fragmentation

L'indice de fragmentation permet d'évaluer la quantité d'éléments fragmentants pour chaque ensemble continu d'espaces naturels. Seuls les éléments fragmentants qui n'ont pas été utilisés pour définir les ensembles continus d'espaces naturels sont utilisés (ici, les niveaux III et IV).

La fragmentation d'un ensemble continu d'espaces naturels évalue le linéaire cumulé d'éléments fragmentants au sein de chaque ensemble. La fragmentation doit être interprétée à l'inverse des autres indices : un indice proche de 1 reflète un ensemble continu d'espaces naturels peu fragmentés et donc plus favorable à l'accueil d'une biodiversité.

Des classes de valeurs ont été définies pour chaque indice. De plus, un coefficient, proportionnel à leur importance dans la fonctionnalité écologique du territoire, a été attribué à chaque indice et cela pour chaque sous-trame. Le Potentiel de Réservoir de Biodiversité (PRB) est ensuite calculé.

Boisements de feuillus et mixtes

$$\text{PRB} = 1.25 * \text{Naturalité} + 1.5 * \text{Surface/Compacité} + 1.25 * \text{Hétérogénéité} + 1 * \text{Connectivité} + 1 * (11 - \text{Fragmentation})$$

Milieux Ouverts / Semi-Ouverts

$$\text{PRB} = 1.5 * \text{Naturalité} + 0.75 * \text{Surface/Compacité} + 0.5 * \text{Hétérogénéité} + 1 * \text{Connectivité} + 1 * (11 - \text{Fragmentation})$$

Milieux Humides

$PRB = 1.8 * \text{Naturalité} + 1.2 * \text{Surface/Compacité} + 0.75 * \text{Hétérogénéité} + 1 * \text{Connectivité} + 1 * (11 - \text{Fragmentation})$

Afin d'éviter une répartition trop disparate de réservoir de biodiversité de faible surface et ne répondant donc pas à la définition d'un réservoir de biodiversité ("... Une espèce peut ainsi y exercer l'ensemble de son cycle de vie : alimentation, reproduction, repos. ..."), nous avons mis en œuvre un seuil de surface minimum. Les réservoirs de biodiversité de plus faible surface n'ont pas été conservés.

<u>Cas</u>	Critères de sélection des Réservoirs de Biodiversité		
	Sous-trame	PRB retenus	Surface minimum
Boisements de Feuillus et Mixtes	10 / 9	> 144 ha	
Milieux Ouverts / Semi-Ouverts	10 / 9 / 8	> 116 ha	
Milieux Humides	10 / 9 / 8	> 15 ha	

particulier de la sous-trame « milieux secs calcicoles »

Les pelouses calcaires constituent un enjeu majeur sur le périmètre du Sud-Gironde en termes de conservation de la biodiversité. Ces habitats naturels ont en effet une valeur patrimoniale en tant que milieu typique et particulier des coteaux calcaires du val de Garonne, mais aussi en tant que milieu d'accueil d'un cortège faunistique et floristique original comprenant des espèces rares et menacées.

En revanche, la couche d'occupation du sol constituée n'est pas assez fine pour identifier de tels milieux, souvent composés de parcelles de taille réduite, imbriquées dans une mosaïque de milieux semi-ouverts ou même boisés.

Aucune analyse de potentialités écologiques n'a donc été réalisée pour cette sous-trame.

Cas particulier de la sous-trame « Boisements de Conifères et Milieux Associés »

Les calculs de potentialités écologiques ne permettent pas de déterminer des réservoirs de biodiversité pour la sous-trame Boisements de conifères. L'analyse sur le Sud-Gironde concerne principalement le massif Landais, composé de vastes ensembles plantés de pins, qu'il n'est pas possible de comparer sans informations sur les parcelles plantées.

En effet, les grandes parcelles âgées avec une sous-strate de lande sont fortement intéressantes pour la biodiversité, mais l'information n'est pas disponible. Par ailleurs, la rotation des parcelles d'exploitation sylvicole du massif Landais induit une très faible pérennité de l'occupation du sol et de la nature du boisement sur une échelle de quelques années. L'analyse des potentialités écologiques ne permet donc pas de déterminer de réservoir de biodiversité pour la sous-trame des Boisements de Conifères et Milieux Associés.

Les zones denses en mares et en lagunes

Les lagunes et mares constituent des enjeux majeurs pour la biodiversité sur le territoire du SCOT Sud Gironde. Ces milieux accueillent des espèces à très forts enjeux patrimoniaux tels que le Fadet des laïches (*Coenonympha oedippus*), la Rainette verte (*Hyla arborea*), orchidées, etc ...

L'objectif de l'étude trame verte et bleue est de mettre en évidence les ensembles a priori fonctionnels de mares et lagunes, en évaluant leur potentiel d'accueil de la biodiversité (tant exceptionnelle qu'ordinaire), et en identifiant les chemins préférentiels de déplacements d'espèces dans et entre ces

ensembles. L'objectif des analyses qui suivent est donc de déterminer les zones les plus denses en mares et lagunes (pour la sous-trame Milieux humides).

REMARQUE : nous considérons qu'un réseau de milieux favorables (mares, lagunes, ...) est d'autant plus intéressant s'il est dense : nombre de milieux favorables, possibilité accrue d'échanges d'individus, etc

Méthodologie employée pour l'identification

Les données issues des inventaires naturalistes menés sur le CEN et ses partenaires, ainsi que les surfaces hydrographiques de la [®]BD TOPO (IGN[©]) sont la source principale de données pour localiser les mares et lagunes (points ou polygones).

La bibliographie indique qu'un réseau d'au moins cinq mares « interconnectées » dans un rayon d'un kilomètre est a priori favorable au maintien d'une population d'amphibiens (Barrioz, Com. Pers.).

Dans cette optique, une zone tampon est tracée autour de chaque mare et plan d'eau identifié. Les zones tampon des mares les plus proches fusionnent pour former des entités plus vastes. Ces entités sont ensuite découpées par l'ensemble des milieux les plus hostiles au déplacement des amphibiens : routes principales (niveaux I et II), espaces urbanisés ou fortement artificialisés et cultures intensives. A l'issue de ce découpage, il est considéré que les fractions de zones tampon restantes reliant au moins cinq mares désignent les zones denses en mares. Ces zones sont alors retenues en tant que réservoirs de biodiversité pour la sous trame des milieux humides.

Précisons que le rayon défini pour les zones tampon est à mettre en relation avec la distance de dispersion maximale connue pour l'espèce d'amphibien la moins mobile rencontrée sur le Sud-Gironde. Ainsi la valeur choisie est de 200m, ordre de grandeur de la distance de dispersion de la Rainette verte (*Hyla arborea*).

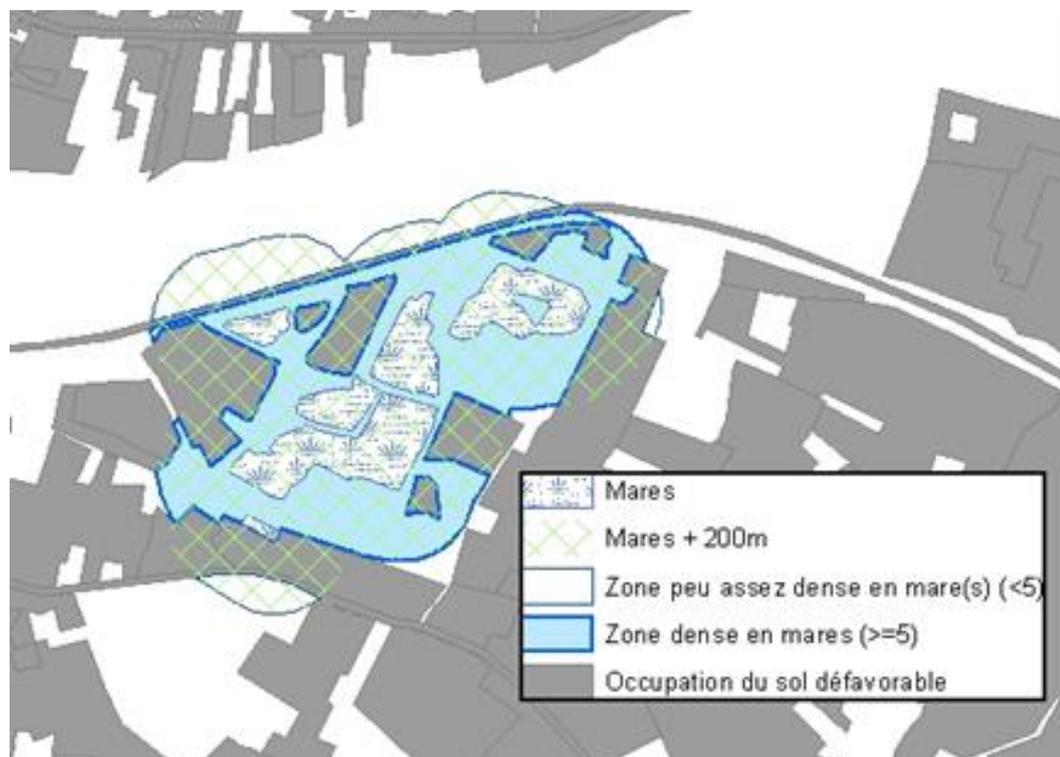


ILLUSTRATION DE L'IDENTIFICATION D'UNE ZONE DENSE EN MARES ET LAGUNES

Ensuite, les zones denses en mares et en lagunes sont assemblées pour former de nouveaux réservoirs de biodiversité de la sous-trame Milieux Humides.

Les réservoirs de biodiversité « à dire d'expert »

L'ensemble des résultats présentés ci-avant ont été soumis aux experts écologues et acteurs locaux du présent diagnostic. Leur connaissance du terrain a permis de proposer de discuter et adapter ces résultats, voire également de proposer d'autres réservoirs dits « à dire d'expert ».

Cas particulier de l'ex-Communauté de Commune du Sauveterrois

Lors de la consultation des EPCI, l'ex Communauté de Communes du Sauveterrois a fait part de son choix de ne conserver que le réseau NATURA 2000 comme réservoir de biodiversité sur son territoire, par délibération.

La Trame Verte et Bleue présentée ici prend en compte cette décision. Néanmoins, elle fragilise la cohérence de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du SCoT, la Communauté de Commune du Sauveterrois abritant entre autres, différents massifs de feuillus intéressants pour la biodiversité.

d. DETERMINATION DES CORRIDORS ECOLOGIQUES

Principes de détermination des corridors écologiques

Au-delà de l'identification des corridors écologiques, l'un des objectifs fondamentaux de la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue dans le cadre du SCOT Sud Gironde est de maintenir une bonne fonctionnalité écologique des territoires.

L'identification des corridors écologiques s'appuie sur une évaluation de la perméabilité de l'occupation du sol vis-à-vis du déplacement d'espèces typiques de chaque sous-trame, grâce à des géotraitements permettant de mettre en évidence les « chemins de moindre coût ».

Ainsi l'analyse de la perméabilité des milieux vis-à-vis du déplacement des espèces caractéristiques de chaque sous-trame permet de modéliser les déplacements préférentiels de la faune entre les réservoirs. Chaque type d'occupation du sol sera pondéré selon son niveau de franchissabilité moyen vis-à-vis des espèces caractéristiques de chaque sous-trame. Les corridors identifiés relient les réservoirs deux à deux, en empruntant le chemin le plus court et en utilisant au maximum les milieux constitutifs de la sous-trame étudiée. Par exemple, pour la sous-trame « Boisements de feuillus et mixtes », les corridors écologiques identifiés sont les chemins les plus courts traversant un maximum de zones boisées, voire de zones relais boisées.

Les cartes de coût de déplacement

Lors de cette étape, chaque type d'occupation du sol a été pondéré selon son niveau de franchissabilité moyen vis-à-vis des espèces caractéristiques de chaque sous-trame.

L'estimation des coefficients de franchissabilité, ou coût de déplacement, pour chaque type d'occupation du sol par sous-trame résulte d'une discussion entre écologues disposant d'une bonne connaissance de terrain de la faune et de la flore régionales et d'importantes connaissances générales en écologie.

Les coûts de déplacement définis sont détaillés dans le tableau ci-après. Plus l'indice de coût de déplacement est élevé, plus il est difficile pour une espèce caractéristique de la sous-trame considérée de se déplacer dans l'occupation du sol examinée.

Les coûts de déplacement par sous-trame					
Occupation du sol	Coût moyen de déplacement pour une distance unitaire				
	BFM	BCMA	MH	MOSO	MSC
Continuums boisés					
Forêts de feuillus	1	3	10	40	40
Forêts de conifères	15	1	20	30	50
Forêts mélangées	1	2	15	35	40
Forêts et végétations arbustives en mutation	20	4	20	25	20
Jeune peuplement forestier	15	5	30	40	50
Continuums ouverts/semi-ouverts					
Systèmes culturaux et parcellaires complexes	15	15	20	10	10
Vergers	25	25	35	25	20
Vignobles	25	25	35	15	20
Landes	15	1	20	1	5
Friches	15	5	30	2	5
Banc de sable	30	30	10	10	20
Continuums bocagers					
Prairies	20	20	5	1	10
Prairies permanentes	20	20	1	1	10
Prairies temporaires	25	25	5	5	20
Continuums humides/aquatiques					
Cours et voies d'eau	80	80	1	80	80
Plan d'eau	40	40	1	30	50
Surfaces d'eau permanente non artificialisées	40	40	1	40	40
Surfaces d'eau intermittentes artificialisées	25	25	4	25	25
Surfaces d'eau intermittentes non artificialisées	20	20	2	20	20
Tronçons de cours d'eau permanents	10	40	1	40	40
Tronçons de cours d'eau intermittents	10	20	2	20	20
Autres Milieux					
Cultures fourragères	30	30	40	5	30
Jachères	20	10	20	2	10
Gels	20	10	20	2	10
Grandes cultures	30	30	35	10	20
Maraîchage	30	30	40	10	30
Espaces fortement artificialisés					
Zone urbaine dense					

Occupation du sol	Les coûts de déplacement par sous-trame				
	Coût moyen de déplacement pour une distance unitaire				
	BFM	BCMA	MH	MOSO	MSC
Zone urbaine	80	80	80	80	80
Tâches urbaines	80	80	80	80	80
Zones d'activité	100	100	100	100	100
Extraction de matériaux	80	80	80	60	60
Camping	70	70	70	70	70
Réseau autoroutier	100	100	100	100	100
Routes Type I: autoroutes ou type autoroutier	100	100	100	100	100
Routes type II: liaisons principales et régionales >5000 veh/j	80	80	80	70	80
Routes type III: liaisons régionales <5000 veh/j et liaisons locales > 5000 veh/j	70	70	70	50	60
Routes type IV: liaisons locales (10m)	60	60	60	30	50
Voies ferrées type II: électrifiée	80	80	80	50	70
Éléments reconnectant de niveau I (SETRA III à VII) Diamètre 120m pour autoroutes, diamètre 60m autres	10	10	10	10	10

BFM : BOISEMENT DE FEUILLUS ET MIXTES ; BCMA : BOISEMENT DE CONIFÈRES ET MILIEUX ASSOCIÉS ; MSC : MILIEUX SEC CALCICOLES ; MH : MILIEUX HUMIDES ; MOSO : MILIEUX OUVERTS / SEMI-OUVERTS

I : INFRANCHISSABLE

Représentation des corridors écologiques

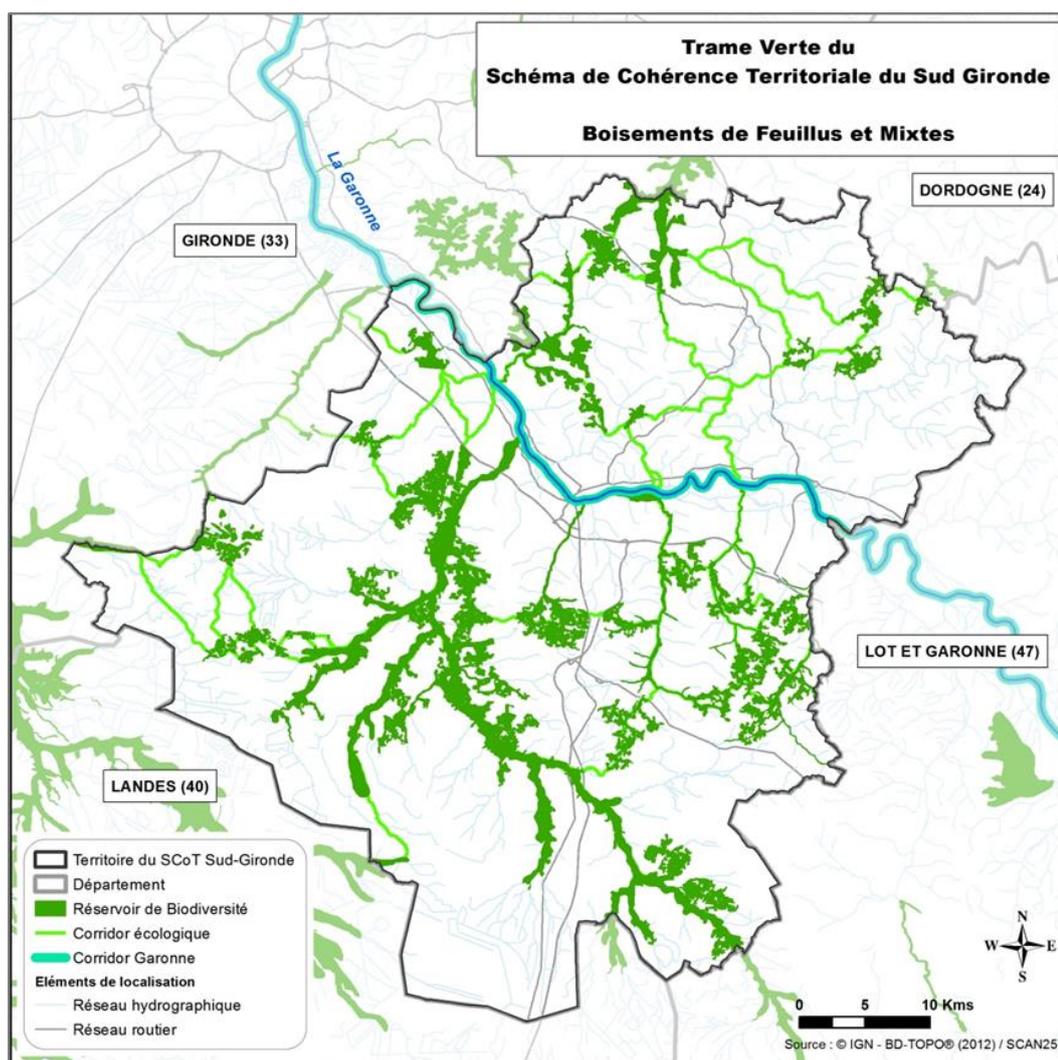
Les corridors écologiques constitutifs de la trame verte et bleue du SCOT Sud Gironde sont représentés de la façon suivante :

- L'axe du corridor écologique issu de la modélisation cartographique détaillée plus haut est représenté sous la forme d'une ligne en pointillés. Son épaisseur, arbitraire, ne correspond pas à une réalité écologique (elle vise simplement à faciliter la lecture de la carte) ;
- Afin d'associer une emprise spatiale aux corridors écologiques et dans le but d'évaluer leur fonctionnalité, une zone tampon indicative de 20m de large a été tracée autour de cet axe.

Bien que les zones urbaines denses soient infranchissables, que les zones urbaines et les zones fortement anthropisées soit considérées comme les plus difficiles à franchir pour le modèle (coefficient de friction = 100), certains corridors écologiques passent à proximité de villages ou encore de zones habitées.

Ceci s'explique par le fait qu'en l'absence de milieux favorables aux déplacements des espèces, le modèle choisi alors de passer par le chemin le plus court en distance (comportement réel observé).

Dans certain cas, ces corridors mis en évidence ne sont pas écologiquement fonctionnels, mais correspondent aux zones les moins défavorables dans un contexte encore plus difficile pour les déplacements. L'extrait cartographique ci-après (cas de la sous-trame des Boisements de Feuillus et Mixtes le long de la Garonne entre Langon et La Réole), illustre bien ce résultat.



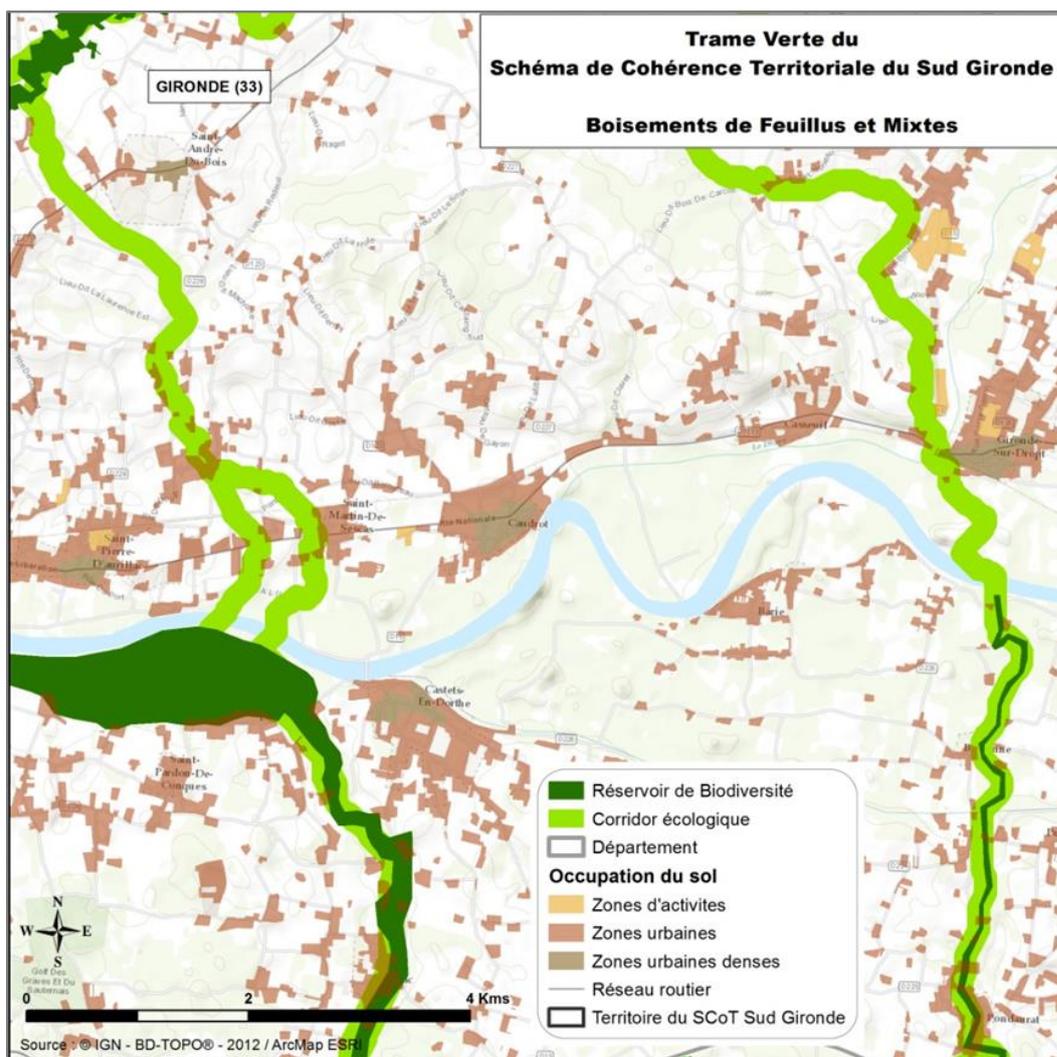
EXEMPLE DE REPRÉSENTATION DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE (RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ ET CORRIDORS) DE LA SOUS-TRAME « BOISEMENTS DE FEUILLUS ET MIXTES » (SOURCE : BIOTOPE)

L'enjeu pour ces corridors consiste à :

- organiser un développement qui évite de former une urbanisation linéaire le long de la Garonne, ce qui bloquerait définitivement tout déplacement;
- maintenir des milieux naturels / semi-naturels entre les zones urbaines existantes (sous forme de coupure d'urbanisation par exemple)

Il est également possible de restaurer des milieux naturels le long des vallées/vallons transversaux à l'axe de la Garonne (renaturation des berges) pour y favoriser les déplacements des espèces.

Les corridors identifiés dans des contextes fortement anthropisés sont la plupart du temps non fonctionnels sur cette section de la vallée de la Garonne (quelques cas particuliers selon le contexte peuvent être considérés comme fonctionnels).



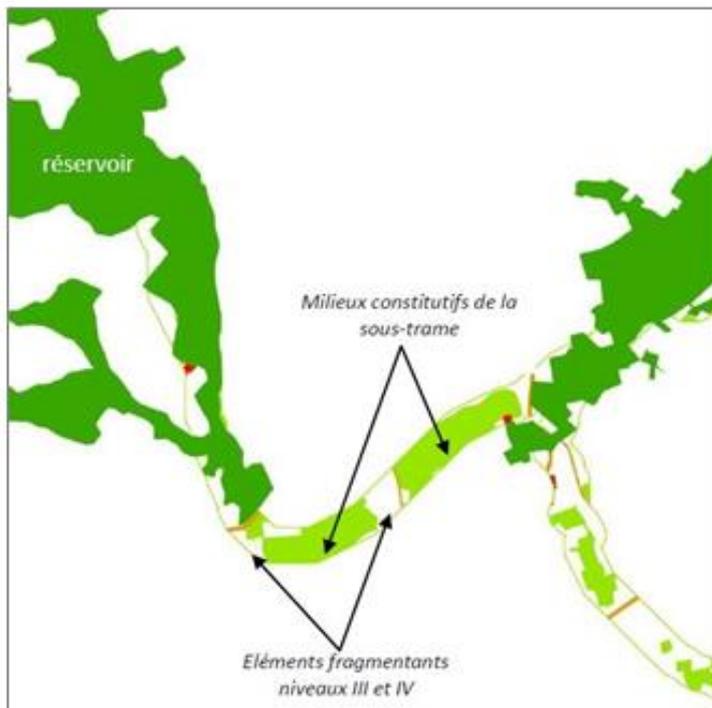
Fonctionnalité des corridors écologiques

Une analyse complémentaire a été menée afin d'évaluer la fonctionnalité des corridors écologiques potentiels dont les axes ont été identifiés pour chaque sous-trame, sur la base d'une double étude :

- L'identification et la cartographie des principaux obstacles au déplacement de la faune le long de chaque corridor potentiel ;
- L'analyse pour chaque sous-trame de l'occupation du sol au sein de chaque corridor dans un couloir de 200 mètres.

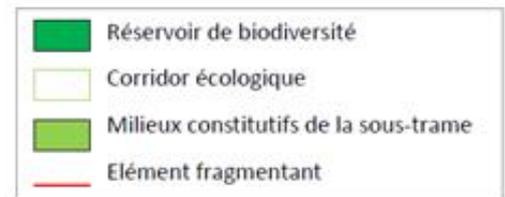
Cas d'un corridor écologique fonctionnel

EXEMPLE DE LA SOUS-TRAME « BOISEMENTS DE FEUILLUS ET MIXTES »



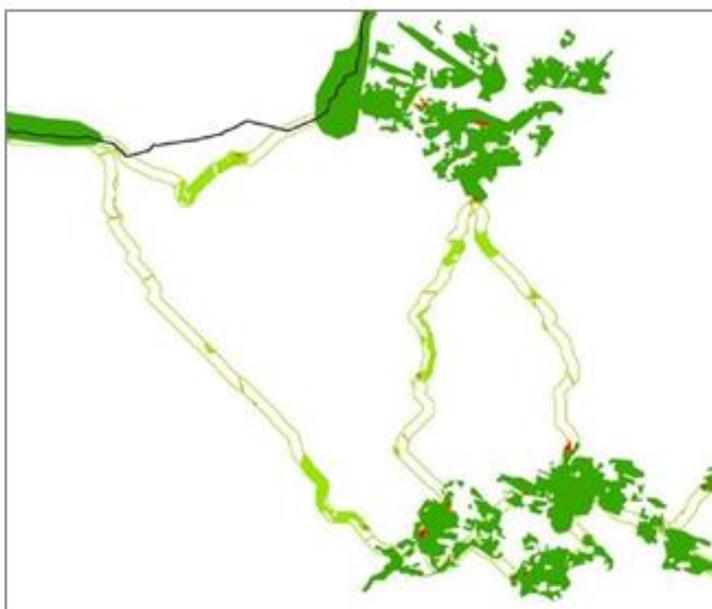
Le corridor écologique contient ici une proportion importante de milieux constitutifs de la sous-trame (exemple : boisements, bosquets), et peu d'éléments fragmentants. Les éléments fragmentants sont uniquement de niveau III et IV, donc peu fragmentants.

Le corridor est donc considéré comme fonctionnel.



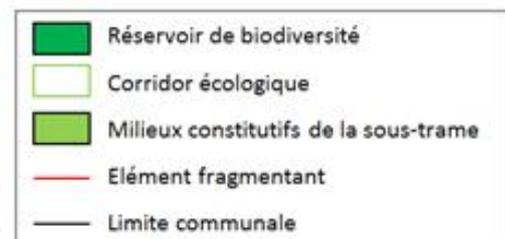
Cas d'un corridor partiellement fonctionnel

EXEMPLE DE LA SOUS-TRAME « BOISEMENTS DE FEUILLUS ET MIXTES »



Les corridors contiennent ici assez peu de milieux constitutifs de la sous-trame, et des éléments fragmentants (mais peu nombreux).

Les corridors sont donc considérés comme partiellement fonctionnels.

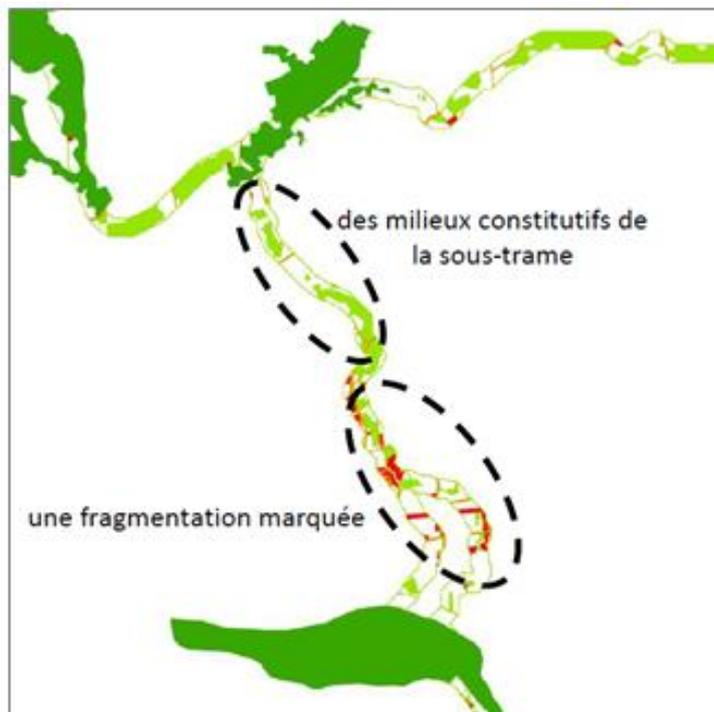


Rappel sur les « éléments fragmentants »

Les « éléments fragmentants » sont les différentes barrières au déplacement des espèces sur l'aire d'étude. Il s'agit des autoroutes, des voies rapides et autres axes routiers à grande circulation, des principales voies ferrées et des principaux cours et canaux. Les zones urbaines peuvent aussi être considérées comme fragmentantes selon les cas.

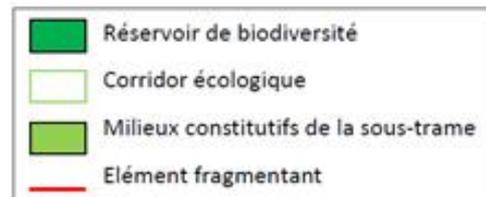
Cas d'un corridor non fonctionnel

EXEMPLE DE LA SOUS-TRAME « BOISEMENTS DE FEUILLUS ET MIXTES »



Le corridor écologique contient des milieux constitutifs de la sous-trame au nord. Toutefois, on ne relève presque aucun milieux constitutifs au sud et de nombreux éléments fortement fragmentants le traverse (de niveau I et II).

Le corridor est donc considéré comme non fonctionnel.



L'élaboration du SCOT peut ainsi être une opportunité pour favoriser localement la mise en œuvre de mesures visant l'amélioration de la fonctionnalité de sections de corridors présentant une fonctionnalité amoindrie, voire à recréer un nouvel axe de déplacement à proximité par renaturation.

e. IDENTIFICATION DE LA TRAME BLEUE**Rappel**

Deux sous-trames constituent la trame bleue :

- La sous trame "zones humides" ;
- Et la sous trame "milieux aquatiques" au sens strict qui désigne les milieux aquatiques courants (cours d'eau).

Compte tenu des spécificités de la sous-trame des milieux aquatiques, la mise en évidence des réservoirs de biodiversité a fait l'objet d'une méthode particulière : la sous-trame aquatique est constituée uniquement par le réseau de cours d'eau de l'aire d'étude.

Cette sous-trame doit ainsi répondre à la problématique des connexions biologiques des habitats et espèces purement aquatiques. Ainsi, l'un des principaux enjeux de la trame aquatique est la libre circulation des populations piscicoles. Pour ces raisons, l'ensemble des cours d'eau permanents de l'aire d'étude constitue la sous-trame « milieux aquatiques stricts » et participe au bon fonctionnement écologique du réseau hydrographique. D'ailleurs, du fait de leur forme et de leurs interconnexions, les cours d'eau représentent aussi bien des réservoirs de biodiversité que des corridors écologiques de la sous-trame des milieux aquatiques.

La trame Bleue : une approche méthodologique différente de la Trame Verte

Les recommandations du guide national TVB

Pour la définition de la trame bleue, le guide national recommande d'inclure notamment :

- Les cours d'eau classés au titre de réservoirs biologiques, du très bon état écologique, d'axes à migrateurs amphihalins ;
- L'espace de mobilité des cours d'eau (transit sédimentaire, annexe hydraulique, ...) qui ne sont actuellement pas définitivement arrêtés ;
- Les zones humides présentant un intérêt au regard de l'atteinte du bon état, ou dans les fonctions qu'elles accomplissent (ZHIEP, ...) au sein de la sous-trame « zones humides ».

Principes

La sous trame « milieux aquatiques » est identifiée sur la base d'une méthode qui s'attache particulièrement à la prise en compte des milieux favorables à la faune piscicole (cours d'eau). Cette sous trame est identifiée par agrégation des informations récoltées auprès des organismes compétents en matière d'espèces aquatiques (poissons migrateurs notamment) et les structures d'aménagement et de protection des hydrosystèmes (Agence de l'Eau, ONEMA, etc.). La finalité est ici de matérialiser les milieux aquatiques à enjeu et d'identifier les problématiques de conservation et de restauration sur le territoire.

Méthodologie utilisée pour l'identification de la sous-trame « milieux aquatiques stricts »

L'état des lieux de la faune piscicole et des milieux aquatiques remarquables présents sur le territoire du SCoT a été réalisé grâce à un recensement des données auprès d'organismes et de structures spécifiques aux milieux aquatiques et à l'aménagement et la protection des hydrosystèmes (ONEMA, Agence de l'eau, Fédération de Pêche 33, ...).

Les plans de gestion (PLAGEPOMIs) et les schémas d'aménagement (SDAGE Adour-Garonne) ont également servi de base à la synthèse des connaissances sur le territoire à l'étude. Dans un second temps, ces documents ont également été utilisés pour la définition des grandes orientations et mesures prioritaires sur le réseau hydrographique du territoire.

L'objectif de cette synthèse est de mettre en évidence les enjeux ainsi que les problématiques de préservation et de restauration des fonctionnalités écologiques des cours d'eau, mais également de présenter les programmes d'actions et schémas d'aménagement déjà mis en place.

La Trame Bleue du territoire

Adéquation avec les orientations du SDAGE

Selon le COMOP 2010, les SDAGE constituent un socle sur lequel la composante bleue de la Trame verte et bleue doit nécessairement s'appuyer. Trois éléments principaux issus des données du SDAGE sont primordiaux pour l'identification de la trame bleue (par référence aux définitions de l'article L 214-17 du code de l'environnement) :

- Les réservoirs biologiques : habitats aquatiques et/ou linéaires de rivière abritant des espèces aquatiques participant au bon état écologique des cours d'eau (objectif 2015).
- Les axes migrateurs prioritaires, anciennement dénommés « axes bleus » dans le SDAGE 1996-2008, pour toutes les espèces de poissons migrateurs, dont l'Anguille qui fait l'objet d'un plan de restauration européen.
- Les milieux de « Très Bon Etat Ecologique » : désigne les cours d'eau ou tronçons qui ne subissent pas ou peu de perturbation hydro-morphologique, possèdent des milieux abritant des espèces protégées (l'Ecrevisse à pattes blanches, la Truite sauvage, la Moule perlière...).

Le SDAGE revient également sur les définitions et dispositions réglementaires relatives aux zones humides d'importance majeure, aux zones de reproduction des migrateurs anadromes (espèce dont les individus remontent les cours d'eau pour pondre en eau douce) et aux milieux aquatiques remarquables « zones vertes », etc ...

Les milieux aquatiques du SDAGE sur le territoire du SCOT

Le SDAGE Adour-Garonne, déclinaison des orientations fondamentales de la Directive Cadre sur l'Eau à l'échelle du bassin hydrographique, a défini des mesures de protection des espèces migratrices présentes sur le bassin Adour-Garonne.

En ce sens, le SDAGE établit deux listes, A et B, afin de préciser les priorités d'action (voir tableau ci-après).

Les objectifs de restauration de la libre circulation portent prioritairement sur les cours d'eau de la liste A. La restauration de la libre circulation sur les axes de la liste B interviendra progressivement au regard de la dynamique d'implantation des populations migratrices amphihalines et de l'avancement des programmes de restauration.

Concernant le territoire du SCOT, les axes migrateurs présentés dans la carte ci-dessus définissent des cours d'eau classés comme prioritaires, dans la restauration des passages de poissons migrateurs que sont : l'Esturgeon européen, la Lamproie fluviatile, la Lamproie marine, la Grande alose, l'Alose feinte, le Saumon atlantique, l'Anguille européenne et la Truite de mer.

Le réseau hydrographique du territoire du SCOT Sud Gironde présente une densité remarquable d'axes migrateurs, dont le principal est la Garonne, accompagnée de plusieurs de ses affluents dont le Ciron et son réseau hydrographique associé. En effet, la Garonne et 21 autres cours d'eau sont identifiés comme prioritaires dans la démarche de restauration des circulations pour les poissons migrateurs (liste A).

Le Dropt apparaît sur son court amont (en limite extérieure du SCOT sur la Communauté de communes du Monségurais) dans la liste B des axes migrateurs à restaurer dans un second temps, accompagné de 10 autres cours d'eau.

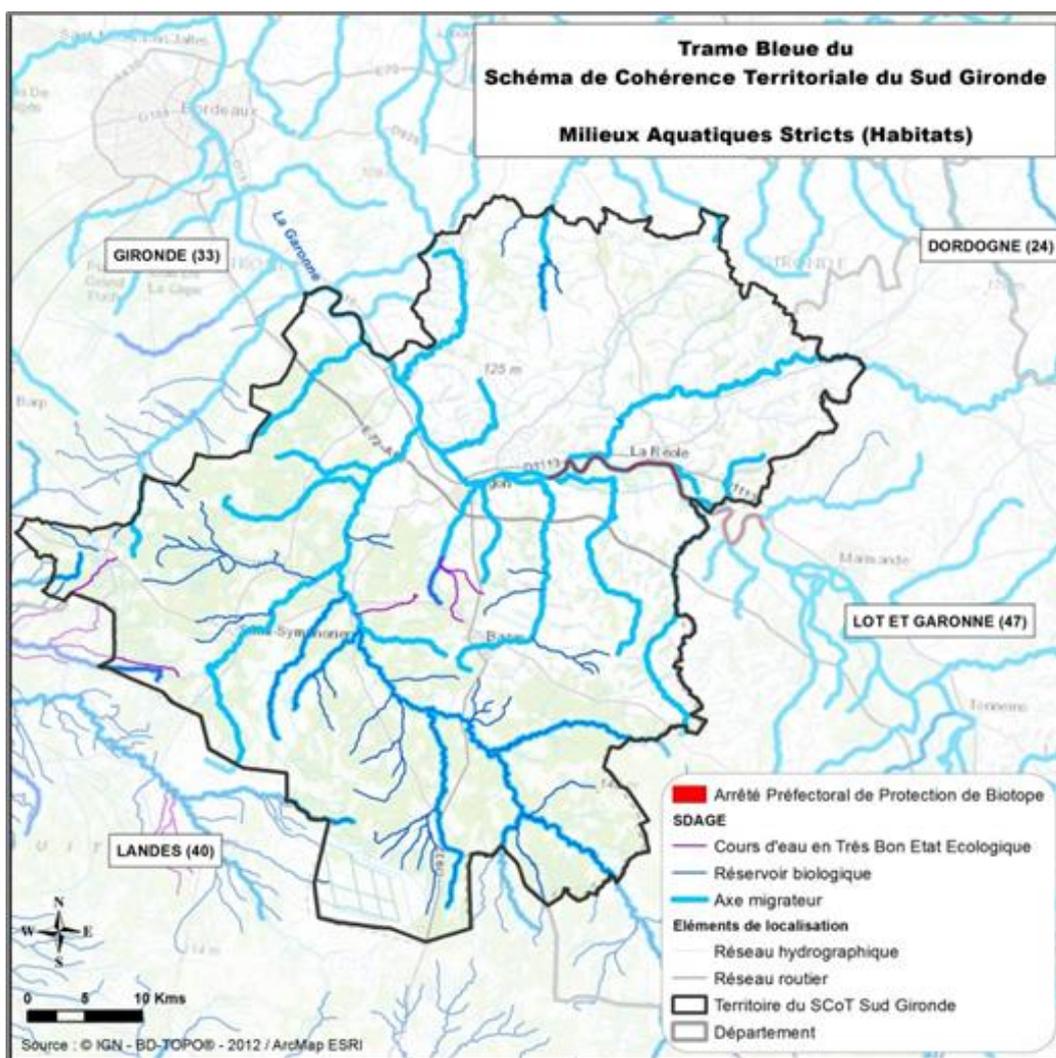
Le Ciron, ainsi que 57 autres cours d'eau ou portions de cours d'eau, sont classés « réservoir biologique ». La très grande majorité des réservoirs biologiques sont situés au Sud de la Garonne. Seuls cinq tronçons de cours d'eau classés réservoirs biologiques sont situés au nord, dont l'Engranne dans l'Entre-Deux Mers. Au sens de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (dite « LEMA »), ces réservoirs sont définis comme « comprenant une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat des espèces aquatiques permettant la

répartition des espèces dans un ou plusieurs cours d'eau du bassin versant ». Ils sont ainsi nécessaires au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique sur le bassin versant.

Par conséquent, la préservation de ces tronçons de cours d'eau et de leurs bassins versants représente un enjeu fort dans le cadre des objectifs d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau, défini par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), et dans le cadre de la Trame Bleue.

Dans le cadre du projet de SCoT du Sud-Gironde, la présence de ces axes migrateurs représente une responsabilité majeure, notamment à travers la problématique de la qualité de l'eau, qui interpelle notamment la question de la gestion des eaux usées et des eaux pluviales.

Le tableau suivant rappelle les axes migrateurs identifiés sur le territoire du SCOT Sud Gironde selon les listes A et B établies par le SDAGE Adour Garonne.



Liste A	Liste B
L'Escouach	L'Arec (et Ruisseau de la Mouliasse)
La Barboue	Le Dropt (de l'amont du département de la Gironde (pont neuf - RD124) à sa source
La Bassanne	Le Medier
La Durèze	Le Naou
La Garonne	Ruisseau de Barthos
La Soulège	Ruisseau de Castera
Le Baillon	Ruisseau de Gouaneyre
Le Beuve	Ruisseau de Grusson
Le Ciron	Ruisseau de la Hure
Le Dropt sur son cours dans le département de la Gironde (aval du pont neuf - RD124)	Ruisseau de Taris
Le Gat-Mort	Ruisseau des Saules
Le Grand Estey	
Le Lisos	
Le Tursan	
Ruisseau de Bouron (et Canet)	
Ruisseau de Brion	
Ruisseau de Génisson	
Ruisseau de l'Engranne	
Ruisseau de l'Euille	
Ruisseau de la Clède	
Ruisseau du Thus	

Les zones à enjeux pour les espèces piscicoles de la sous-trame aquatique stricte

Tout au long de leur vie, les poissons grands migrateurs circulent entre mer et eau douce pour effectuer les différentes phases de leur cycle biologique. Ainsi le Saumon atlantique, la Truite de mer, les Aloses ou encore les Lamproie marine et fluviatile, remontent les cours d'eau pour se reproduire sur les parties amont des cours d'eau.

A l'inverse, l'Anguille se reproduit en mer et grandit en eau douce. Les jeunes anguilles regagnent ensuite la mer où elles resteront le temps d'atteindre leur maturité sexuelle.

Le Saumon atlantique, par exemple, passe d'un à trois ans en rivière. Puis les jeunes saumons, appelés « smolts », rejoignent leur aire d'engraissement marine au large du Groenland. Un à trois ans plus tard, les adultes reviennent sur la rivière où ils sont nés pour s'y reproduire.

Cependant, la construction de barrages sur le réseau hydrographique français a considérablement entravé la circulation de ces poissons migrateurs sur nos cours d'eau, perturbant de manière significative leur reproduction.

Le territoire du SCoT présente un réseau hydrographique très dense, particulièrement concerné par la problématique de conservation des espèces de poissons migrateurs amphihalins, qui remontent de la mer jusqu'aux têtes de bassin versant, vers leurs zones de frayères.

Plusieurs classements soulignent cet enjeu majeur pour la trame bleue du territoire :

- La Garonne est intégrée au réseau Natura 2000 ainsi que plusieurs réseaux hydrographiques dont le Dropt, de l'Engranne ou encore la Pimpinne ;
- Un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) est pris sur la Garonne (court amont) pour les poissons grands migrateurs, et spécifiquement pour l'Esturgeon européen (*Acipenser sturio*).
- La présence d'une zone de frayère à Esturgeon européen (*Acipenser sturio*), classée en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB), en limite extérieure du territoire du SCOT Sud Gironde sur les communes de Meilhan-sur-Garonne, Jusix, Couthures-sur-Garonne et Sainte-Bazeille représente un intérêt majeur compte tenu de l'état actuel des populations de l'espèce.

L'Esturgeon européen

Le bassin Garonne-Dordogne-Gironde est le dernier bastion de reproduction naturelle de l'Esturgeon européen, avec quelques milliers d'individus estimés (très peu de données existent concernant les effectifs et la répartition de l'espèce à l'heure actuelle). L'espèce est classée « en danger critique d'extinction » par l'UICN.

Parmi les dispositions du SDAGE, la mise en œuvre d'un Plan National de restauration des effectifs et des habitats sur le bassin de la rivière Garonne est proposée. Un programme de restauration a également été mis en place depuis 2006 par le Comité National des Pêches (CNPMM) pour tenter d'assurer la survie de l'espèce. Ainsi, la préservation de la qualité des milieux et des fonctionnalités écologiques sur la rivière Garonne représente un enjeu majeur pour la survie de l'espèce.

NB. : Il n'est pas possible de présenter une carte d'enjeu concernant l'esturgeon européen (pas de données disponibles). Toutefois, la présence des APPB, et la connaissance actuelle indiquant la reproduction de l'espèce dans la Garonne (et alevinage) confirment l'enjeu de préservation de cette espèce dans le cadre de l'élaboration du SCOT.

Le Saumon atlantique

CF. CARTE « ZONE À ENJEU ET DE PRÉSENCE POUR LE SAUMON ATLANTIQUE »

Les niveaux de population de saumon sont relativement bas et cela malgré un programme de restauration, l'espèce ayant disparu au XXème siècle dans le sous bassin Garonne-Dordogne. En effet, le saumon avait complètement disparu durant le XIXème et XXème siècle dans le sous bassin Garonne-Dordogne, en particulier à cause de l'installation des barrages. Le PLAGEPOMI préconise des efforts de restauration pour maintenir les stocks de population en place. Plusieurs mesures sont proposées en ce sens, dont les principales sont :

- La poursuite de l'alevinage ;
- L'équipement systématique des principaux axes de migration de dispositifs efficaces de franchissabilité pour assurer la migration jusqu'aux zones de frai ;
- La gestion quantitative des débits des cours d'eau limitant les impacts sur l'espèce.

La Truite de mer

CF. CARTE « ZONE À ENJEU ET DE PRÉSENCE POUR LA TRUITE DE MER »

Les effectifs de Truite de mer à l'échelle du sous-bassin de la rivière Dordogne sont relativement bas également. Les zones de frayère et de croissance sont les mêmes sur le territoire que pour le Saumon atlantique. En ce qui concerne l'espèce, les préconisations de gestion sont proches de celles du Saumon atlantique compte tenu des similitudes observées d'un point de vue écologique.

L'Anguille européenne

CF. CARTE « ZONE À ENJEU ET DE PRÉSENCE DE L'ANGUILLE EUROPÉENNE »

L'Anguille est également classée parmi les espèces « en danger critique d'extinction » par l'UICN. Elle est néanmoins encore présente sur de nombreux cours d'eau Aquitains. Bien que la pêche à la civelle contribue fortement à la diminution des stocks, une grande part de responsabilité revient à la rupture des continuités écologiques des milieux aquatiques et zones humides : pollutions, ruptures de connexions hydrauliques, assèchement, turbines hydroélectriques, etc. ...

Un plan de gestion spécifique à l'Anguille a été mis en place dans tous les pays de l'Union européenne, puis décliné à l'échelle nationale, afin de d'agir sur les différentes causes de mortalité. L'objectif énoncé est de rétablir un taux d'échappement vers la mer des anguilles argentées à hauteur de 40%. ce chiffre correspond à ce que devraient produire les habitats aquatiques continentaux en l'absence de pressions humaines.

Les axes d'intervention définis pour la préservation de l'espèce portent sur :

- La limitation du braconnage et de la pêche illégale,
- L'aide au repeuplement,
- La réduction des pollutions et des obstacles aux déplacements sur les cours d'eau
- La préservation des habitats.

Le territoire du SCOT Sud Gironde présente des enjeux forts pour la conservation de l'Anguille : il est considéré comme « zone colonisée » dans son intégralité. Elle englobe la zone active mais également plus en amont, des secteurs peuplés d'individus plus âgés, datant de la phase d'abondance de l'Anguille. Toutefois, le renouvellement naturel de ces secteurs est moins actif (IFREMER).

Le territoire du SCOT comprend en outre :

- Plusieurs « axes à Anguilles » importants à préserver pour assurer la bonne migration des individus ;
- Une « zone active » sur l'ensemble du territoire. Cette zone correspond à la zone de présence d'individus de moins de 30 cm venant renouveler le stock en place. Ainsi, il s'agit d'individus entrés récemment dans le bassin et capables de coloniser les cours d'eau et d'augmenter les stocks en place.

Soulignons que le Plan de Gestion des Poissons Migrateurs Garonne-Dordogne – Charente-Seudre - Leyre (PLAGEPOMI) définit plusieurs mesures de gestion favorables, en particulier concernant l'amélioration de la montaison en zones actives et l'amélioration de la franchissabilité des obstacles. Il a également défini une zone d'action prioritaire dans laquelle les ouvrages devront être franchissables à la montaison et à la dévalaison d'ici 2015.

La Grande alose

CF. CARTE « ZONE À ENJEU POUR LA GRANDE ALOSE »

Selon le PLAGEPOMI, la Grande alose connaît une dégradation régulière de ses stocks depuis 1996, un déclin majoritairement dû aux activités anthropiques. Elle est caractérisée par un comportement de « homing » (retour des adultes sur leur lieu de naissance). Les adultes remontent se reproduire dans les cours moyens et amonts (jusqu'à 650 km de la mer) (BIOTOPE, 2011). Cette espèce constitue un enjeu

fort sur la Garonne où plusieurs zones de frayères sont recensées. La préservation de ces frayères constitue une responsabilité forte pour la conservation de l'espèce.

Cette espèce présente un ensemble d'intérêts socio-économiques et patrimoniaux qui en font une espèce sentinelle de la qualité biologique et physique des cours moyens des grands bassins fluviaux (BIOTOPE, 2011). La Grande Alose a également fait l'objet d'un programme d'action pour la restauration de ses effectifs. Le PLAGEPOMI préconise en outre d'améliorer les connaissances sur les dispositifs de franchissabilité pour favoriser la migration de montaison de l'espèce.

L'Alose feinte

Cf. CARTE « ZONE À ENJEU POUR L'ALOSE FEINTE »

L'espèce présente le même comportement de « homing » supposé que la Grande Alose et subit les mêmes menaces. Néanmoins inféodée à une partie plus basse des bassins versants, sur lesquels il n'existe aucun obstacle artificiel, elle ne connaît pas de problème de libre circulation (PLAGEPOMI). En effet, ses habitats potentiels sont cantonnés à la partie aval des axes Garonne et Dordogne, sur la partie soumise à la marée dynamique (EPIDOR). La gestion de l'espèce est également préconisée à l'échelle du bassin versant Gironde- Garonne- Dordogne. Tout comme la Grande alose, un programme d'actions national a été lancé pour la conservation de l'espèce.

La Lamproie marine

Cf. CARTE « ZONE À ENJEU ET DE PRÉSENCE POUR LA LAMPROIE MARINE »

La Lamproie marine s'accommode aussi bien des grands cours d'eau que de ceux de taille inférieure. Depuis le siècle dernier, son aire de répartition a considérablement diminué en raison de la dégradation la qualité des cours d'eau. Cependant, au sein du bassin de la Garonne, les effectifs semblent s'être stabilisés depuis quelques années et aucune mesure de conservation spécifique n'est mise en place. À la lecture de la carte, plusieurs cours d'eau du territoire, affluents de la Garonne et du Ciron (principaux tronçons de présence) sont identifiés comme zones à enjeu, ce qui représente un enjeu de conservation notable.

La Lamproie fluviatile

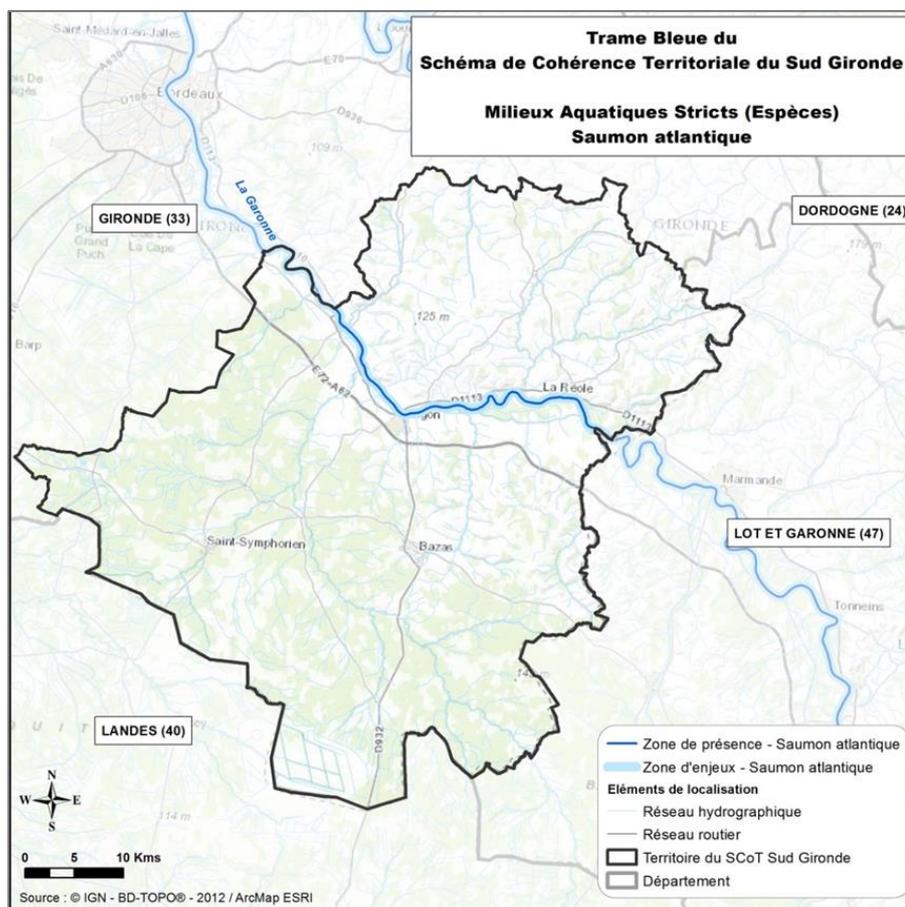
Cf. CARTE « ZONE À ENJEU ET DE PRÉSENCE POUR LA LAMPROIE FLUVIATILE »

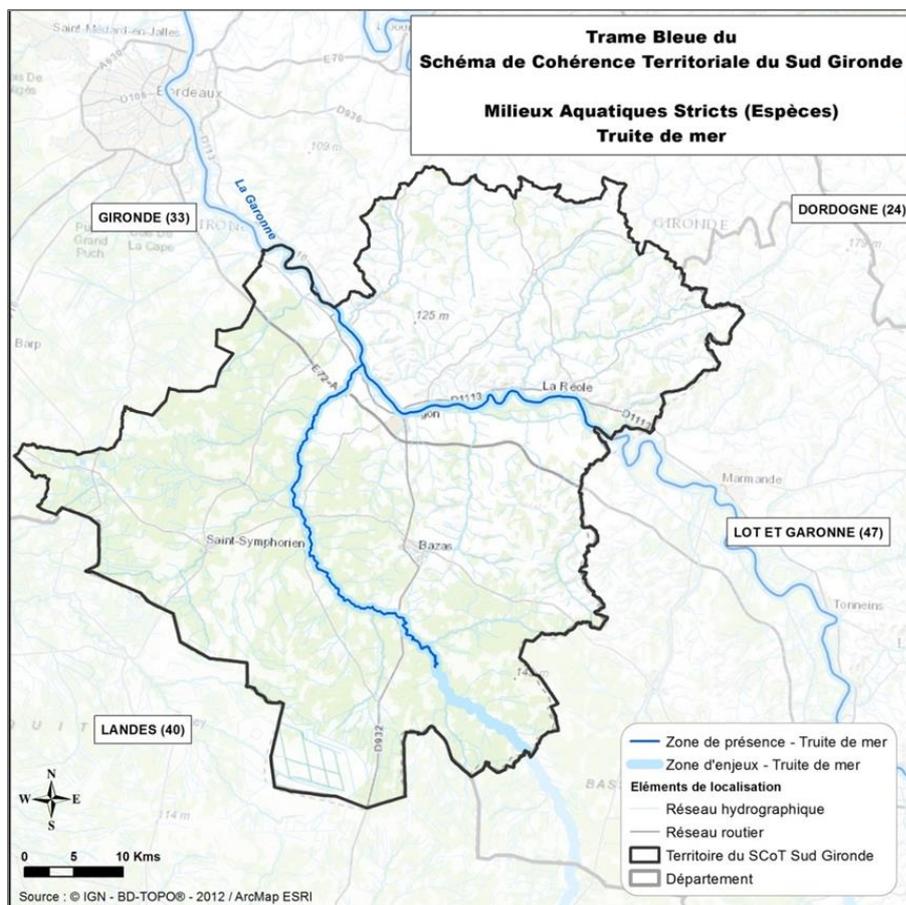
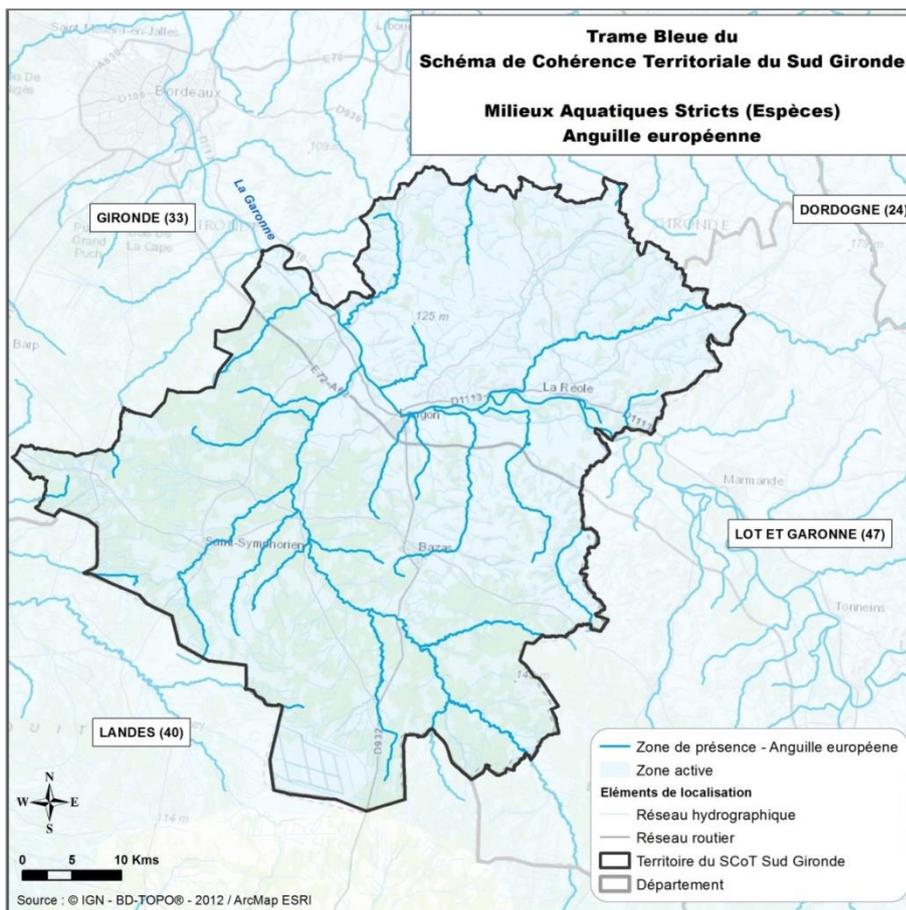
Les cours d'eau à enjeu pour l'espèce sont principalement identiques à ceux identifiés pour la Lamproie marine. Il convient cependant de préciser que très peu de données existent sur l'espèce et qu'il est donc difficile de réaliser une évaluation des stocks de population sur le territoire. Les populations semblent relativement rares et fragmentées. Selon le PLAGEPOMI, il s'agit donc dans un premier temps d'améliorer les connaissances existantes sur l'espèce afin de préconiser des mesures de gestion adaptées. À la lecture de la carte, les cours d'eau concernés par la présence de l'espèce :

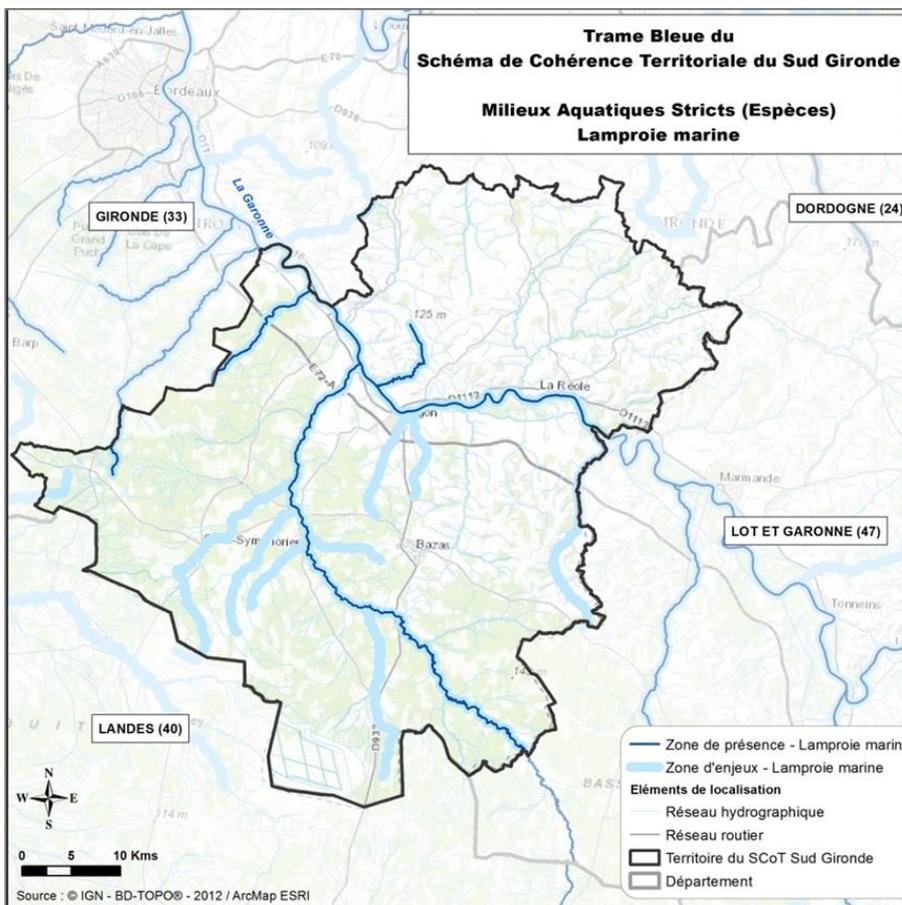
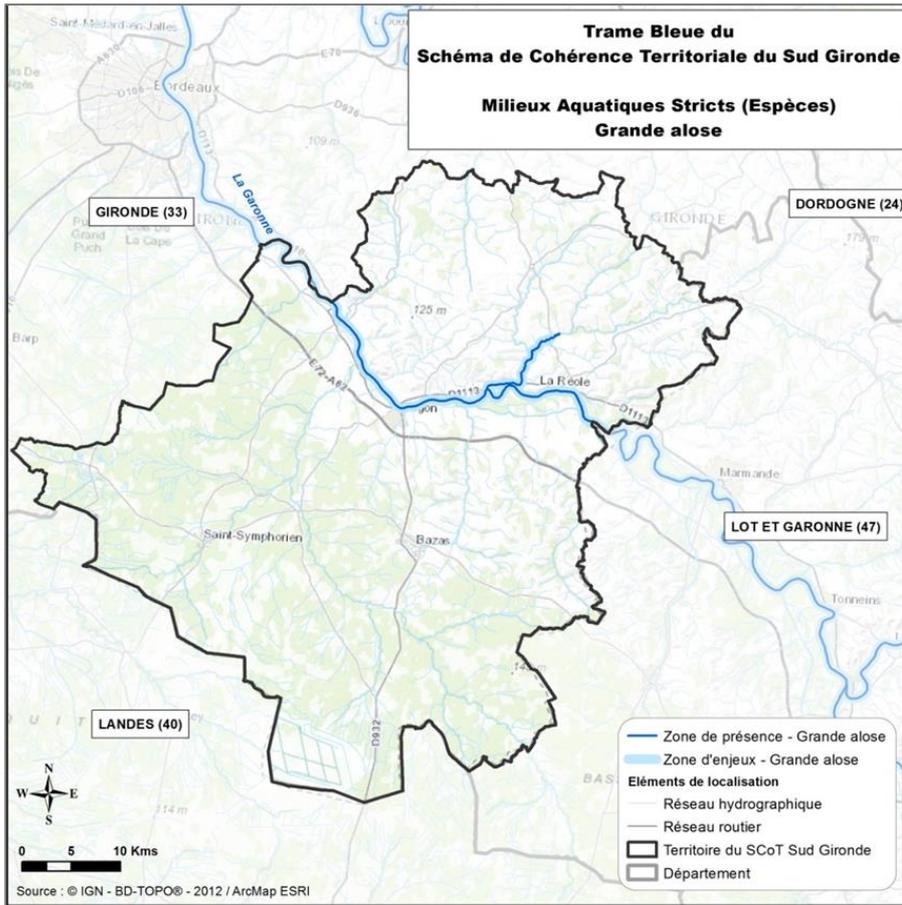
- La Garonne
- Le Ciron
- L'Euille

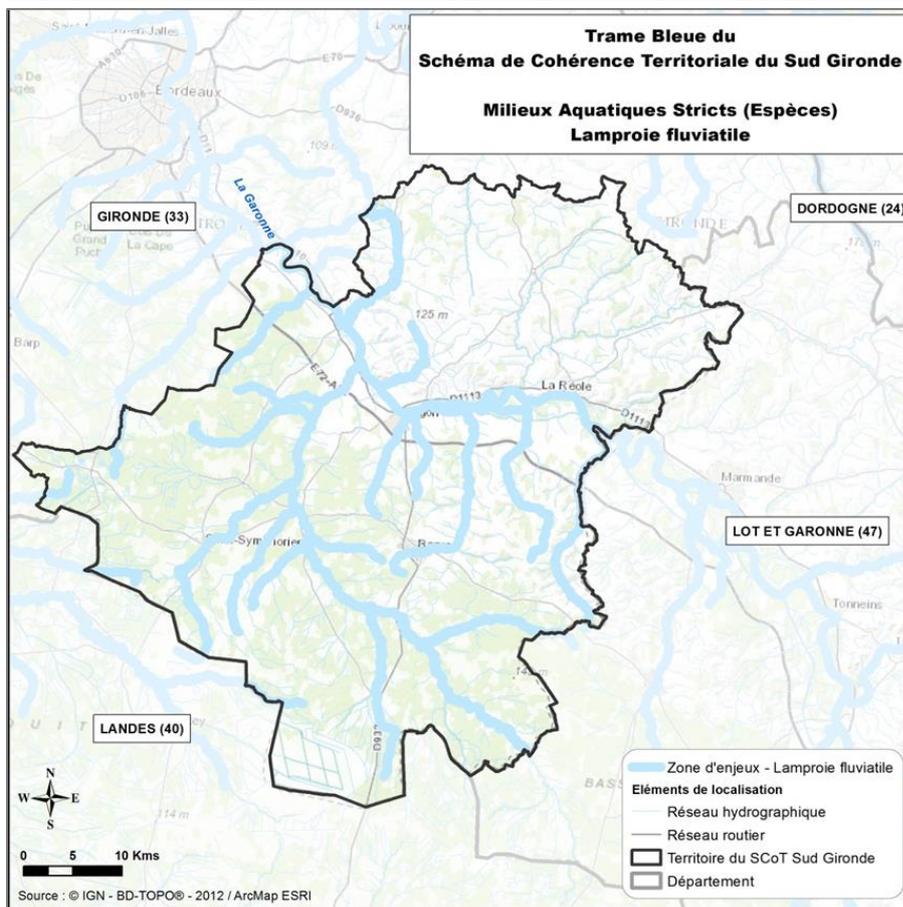
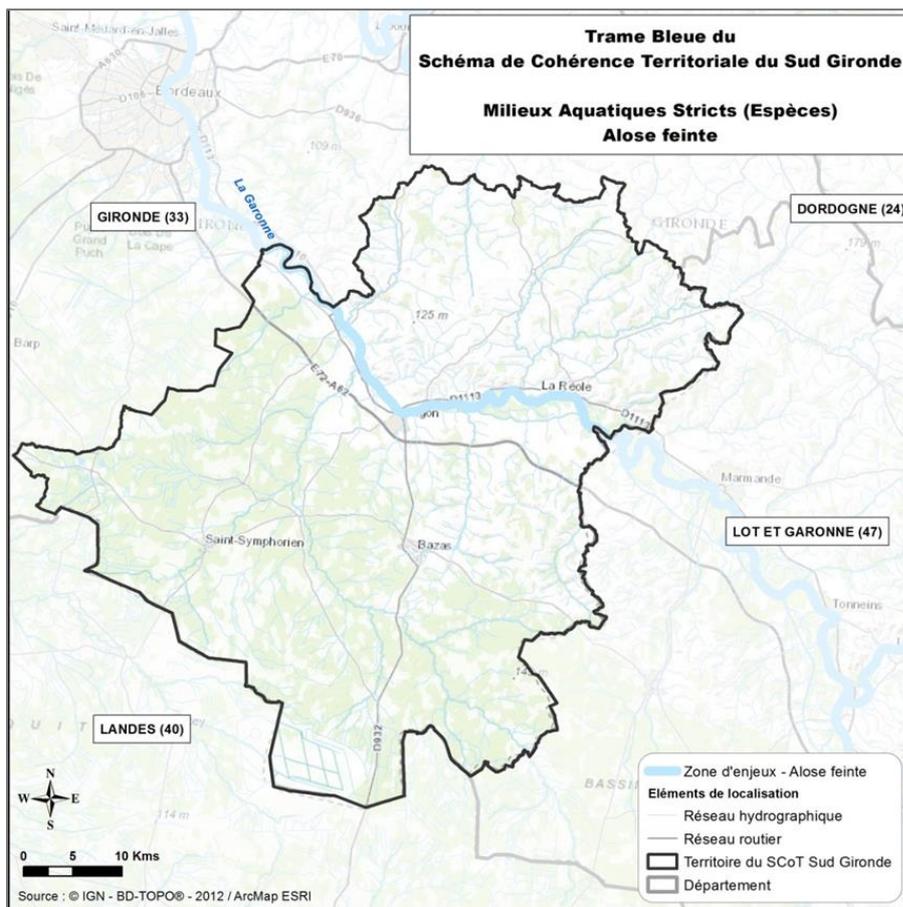
D'une manière générale, le PLAGEPOMI fait état de l'impact avéré des obstacles à l'écoulement sur la reproduction des poissons migrateurs. A titre d'exemple, les zones de frayères de certaines espèces sont situées à l'aval immédiat des barrages, ce qui semble indiquer l'installation de zones de « frayère forcée ». De manière générale, l'aire de répartition de la plupart des espèces a considérablement rétréci. La restauration des continuités écologiques sur les axes migrateurs constitue donc de fait un enjeu important sur le territoire.

La poursuite des efforts pour équiper les obstacles à l'écoulement de dispositifs de franchissement et pour l'amélioration de l'efficacité des dispositifs de franchissement en place paraît indispensable, à l'échelle du territoire du SCoT mais surtout à l'échelle de tout le bassin versant.







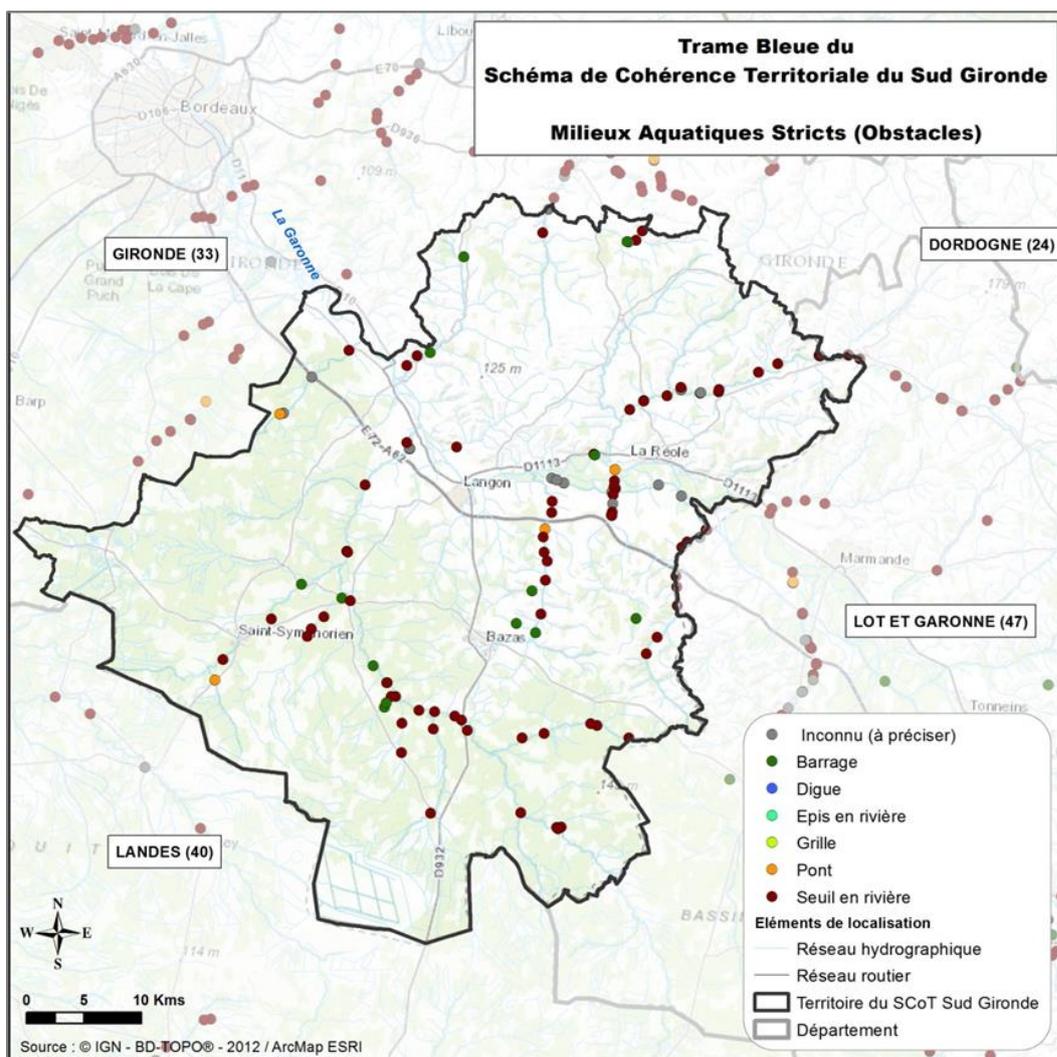


Les « éléments fragmentants » de la trame bleue

Tous les ouvrages de type barrage construits en travers des cours d'eau constituent des obstacles potentiels à la migration des poissons. L'impact est différent en fonction des caractéristiques même de chaque ouvrage et aussi de sa situation sur l'axe migratoire, de la phase de migration considérée et de la période de migration en relation avec les débits saisonniers (PLAGEPOMI).

Pour certaines espèces, en particulier l'Anguille, le franchissement des barrages hydroélectriques constitue une cause de mortalité non négligeable (mortalité lors du passage dans les turbines). L'installation de certains ouvrages dits « passes à poissons » est censée limiter l'effet d'obstacle à la migration des poissons. Cependant tous ne sont pas efficaces. Ainsi les impacts ne sont jamais totalement supprimés malgré la mise en place de dispositifs spécifiques pour permettre le franchissement des espèces.

Sur le périmètre du Sud Gironde, peu d'obstacles sont répertoriés sur la Garonne, contrairement à son cours plus en amont. C'est ici le réseau hydrographique secondaire (affluents de la Garonne) qui est principalement équipé de seuils et quelques barrages, fragmentant les hydrosystèmes, notamment le Ciron. Ces ouvrages peuvent bloquer les poissons grands migrateurs dans leurs migrations vers les zones de frayère. Dans le cadre de la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, il convient de souligner le projet lancé à Villandraut pour rétablir cette continuité au niveau du barrage.



ÉLÉMENTS FRAGMENTANT DE LA TRAME BLEUE (DONNÉES : RÉFÉRENTIEL D'OBSTACLES À L'ÉCOULEMENT)

8- FICHE DE SYNTHÈSE DES STATIONS D'ÉPURATION RÉPERTORIÉES

SOURCE DES DONNÉES :

AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE (FICHES SYNTHÉTIQUES 2016 AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE)

BASE DE DONNÉE ROSEAU (DONNÉES DÉCEMBRE 2017 POUR MISE À JOUR DU DIAGNOSTIC EN 2018)

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL SEN/2017/11/20-142 CONCERNANT LA STATION D'ÉPURATION DE BELLEBAT

STEP	Maître d'ouvrage	Capacité en EH	Charge nominale DBO5 en kg/j	Débit nominal temps sec en m3/j	Capacité épuratoire mobilisée en 2016 (%)		Milieu récepteur	Conformité globale 2016		Remarques
					DBO5	Vol		Equip	Perf	
Aillas 95% de Aillas	S.I.A.E.P.A. DES COMMUNES DES BASSINS DE LA BASSANNE	450	27	68	33	31	Rivière La Bassanne	O / O		Problèmes liés à l'exploitation des ouvrages et à la vétusté
Auros 2 100% de Auros 100% de Berthez	S.I.A.E.P. ET ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CASTETS EN DORTHE	1200	72	180	52	64	Rivière Le Beuve	O / O		Problèmes liés à la collecte des effluents et à la destination des sous-produits <i>Raccordements industriels : S.C.A. PALMAGRI depuis 1964</i>
Barsac 2 100% de Barsac	COMMUNE DE BARSAC	2500	150	375	42	46	Infiltration	O / O		Problème lié à la collecte des effluents
Bazas 100% de Bazas	COMMUNE DE BAZAS SERVICE ASSAINISSEMENT	19 800	1188	1621	31	44	Rivière Le Beuve	O / O		Problèmes liés à la collecte des effluents et à la destination des sous-produits <i>Raccordements industriels : ABATTOIR DE BAZAS depuis 1964 FONMARTY ET FILS depuis 1964 HOPITAL HOSPICE DE BAZAS depuis 1964 LDC AQUITAINE depuis 2005 L.E.G.T. AGRICOLE ET FORESTIER depuis 1964 RD PRODUCTIONS depuis 2009</i>
Beguey 100% de Béguey 100% de Laroque	S.I.E. ET ASSAINISSEMENT DE RIONS	1650	99	285	53	54	Garonne	O / O		Problèmes liés à la collecte des effluents et à l'exploitation des ouvrages
Bellebat	S.I.V.O.M. A.E.P. DE ST BRICE	450	27	NC	-	-	Ruisseau le Fontaneau	N / N		Ancienne STEP mise hors service en Août 2017 Nouvelle STEP ayant reçu l'autorisation préfectorale d'exploiter en novembre 2017
Bernos-Beaulac 2 100% de Bernos-Beaulac 100% de Cudos	SICOM EAU ASSAINISSEMENT SUD.BAZADAIS	2000	120	320	50	45	Rivière Le Ciron	O / O		Problème lié à la collecte des effluents

Blasimon 100% de Blasimon	COMMUNE DE BLASIMON	1000	60	200	33	24	Rivière La Gamage	O / O	Problèmes liés à la collecte des effluents, à la production de boues et à la vétusté <i>Raccordement industriel : Cave coopérative de Blasimon depuis 2008</i>
Bommes 2 100% de Bommes	COMMUNE DE BOMMES	460	27.6	69	81	57	Rivière le Ciron	O / O	Problème lié à la collecte des effluents
Brannens	S.I.A.E.P. ET ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CASTETS EN DORTHE	60	4	9	35	50	Rivière – Le Rieutort	O / O	
Budos 2 90% de Budos	S.I. DES EAUX DE BUDOS	325	19.5	49	57	53	Infiltration	O / O	Problème lié à l'exploitation des ouvrages
Budos 10% de Budos	S.I. DES EAUX DE BUDOS	400	24	60	16	30	Ruisseau de Noy	O / O	
Cadillac 2 100% de Cadillac	SIEA des Deux Rives de la Garonne	4500	270	675	65	55	Ruisseau de l'Euille	O / O	<i>Raccordements industriels : BLANCHISSERIE INTER HOSPITALIERE SUD GIRONDE depuis 2011 CTRE HOSPITALIER SPECIALISE DE CADILLAC depuis 1964 E.A.R.L. CALLEN BERNARD depuis 1964</i>
Captieux 100% de Captieux	COMMUNE DE CAPTIEUX	2500	150	375	28	66	Ruisseau de Gouaneyre	O / O	Problèmes liés à la collecte des effluents et à l'autosurveillance
Castelmoron d'Albret	COMMUNE DE CASTELMORON D'ALBRET	150	9	23	-	-	-	-	<i>Mise hors service en mars 2016 -> ERU traitées par la STEP de Caumont</i>
Castets en Dorthe 100% de Bleujac 100% de Castets et Castillon	S.I.A.E.P. ET ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CASTETS EN DORTHE	1100	66	165	48	104	Le Beuve	O / O	Problèmes liés à la collecte des effluents, à la production de boues, à la destination des sous produits
Caudrot 2 100% de Caudrot 30% de Saint-Martin-de-Sescas	COMMUNE DE CAUDROT	1200	72	180	89	79	La Garonne	O / O	Problèmes liés à la collecte des effluents
Caumont (Gautier) Caumont Castelmoron d'Albret	COMMUNE DE CAUMONT	160	9.6	24	39	50	Rivière Le Ségur	O / O	<i>Mise en service en mars 2016</i>
Cérons 100% de Cérons	SIEA des Deux Rives de la Garonne	2000	120	200	75	95	La Garonne	O / N	Problèmes liés à la collecte des effluents, à l'atteinte des performances européennes, à la production de boues et à la vétusté. <i>Raccordements industriels : PAREMENTS METALLIQUES D'ARCHITECTURE depuis 1964</i>
Coimères 100% de Coimères	S.I.A.E.P. ET ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CASTETS EN DORTHE	1000	60	150	56	78	Ruisseau de Grusson	O / O	Problèmes liés à la collecte des effluents, à l'exploitation des ouvrages et à la destination des sous-produits
Dieulivol	S.I.V.O.M. DE L'ENTRE DEUX MERS	60	3.6	9	39	50	Infiltration	O / O	
Fontet – Hure 100% de Fontet 100% de Hure	SIAEPA DE LA REGION DE BASSANNE	1000	60	150	18	23	La Garonne	O / O	
Gornac 100% de Gornac	S.I.V.O.M. A.E.P. DE ST BRICE	350	21	52	81	343	Rivière	O / O	Problème lié à la collecte des effluents, à l'exploitation des ouvrages et à la vétusté
Hostens II 100% de Hostens	COMMUNE D'HOSTENS	2000	120	300	35	50	Rivière	O / O	Problème lié à la collecte des effluents
Illats (Barrouil) 15% de Illats	COMMUNE D'ILLATS	300	18	45	38	89	Infiltration	O / N	Problèmes liés à la collecte des effluents, à l'atteinte des performances européennes, à l'exploitation des ouvrages et à la vétusté
Illats (le Merle) 85% de Illats	COMMUNE D'ILLATS	1500	90	225	27	29	Infiltration	O / O	
La Réole 2 100% de Gironde-sur-Dropt 100% de La Réole	REGIE MUNICIPALE MULTISERVICES DE LA REOLE	12000	730	1191	51	43	La Garonne	O / O	<i>Raccordements industriels : ABATTOIR DE LA REOLE depuis 1964 CENTRE HOSPITALIER SUD GIRONDE LANGON - LA REOLE depuis 1964 SODEX PLATEAU depuis 1964 YVON MAU S.A. depuis 2014</i>
Lamothe Landerron 100% de Lamothe-Landerron 100% de Mongauzy	S.I.A.E.P. DES COMMUNES DES BASSINS DE LA BASSANNE	900	54	180	46	35	Rivière	O / O	Problème lié à la collecte des effluents et à la vétusté
Landiras 2 100% de Landiras	COMMUNE DE LANDIRAS	1800	108	270	82	67	Rivière l'Arec	O / O	Problèmes liés à la collecte des effluents et à l'autosurveillance
Langon 3 100% de Fargues 100% de Langon 100% de Le Plan-sur-Garonne 50% de Mazières 100% de Roailhan 100% de Saint-Macaire 100% de Saint-Maixant 100% de Saint-Pardon-de-Conques 100% de Saint-Pierre-de-Mons 95% de Toulence 100% de Verdélais	S.I. D'ASSAINISSEMENT DE FARGUES LANGON TOULENNE	30000	1800	4500	43	54	La Garonne	O / O	Problèmes liés à la collecte des effluents <i>Raccordements industriels : CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL SUD GIRONDE SITE DE LANGON depuis 1964 COMPAGNIE FRANCAISE DE BOISSONS GAZEUSES depuis 1964 ELECTRO DIESEL depuis 2008 PLAGECO S.A. (LECLERC) depuis 1995 VIGNOBLES TURTAUT depuis 1964</i>

Loupiac 100% de Loupiac	COMMUNE DE LOUPIAC	800	50	130	42	53	La Garonne	O / O	Problèmes liés à la collecte des effluents, à l'exploitation des ouvrages, à la production de boues et à la vétusté
Marimbault	SICOM EAU ASSAINISSEMENT SUD BAZADAIS	90	5.4	14	39	48	Infiltration	O / O	
Monsegur 100% de Monsegur	S.I.V.O.M. DE MONSEGUR	1900	114	313	36	50	Rivière Le Dropt	O / O	Problèmes liés à la collecte des effluents et à l'autosurveillance
Noaillan 100% de Noaillan	NOAILLAN	1500	90	250	53	331	Rivière Le Ciron	O / O	
Podensac 100% de Podensac 100% de Virleade	SIEA DES DEUX RIVES DE LA GARONNE	4000	240	525	85	79	La Garonne	O / O	Problèmes liés à la collecte des effluents et à la production de boues <i>Raccordements industriels : CENTRE SOINS LONG SEJOUR MAISON RETRAITE depuis 1995</i>
PORTETS 2 100% de Arbanats 100% de Castres-Gironde 100% de Portets	SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE CA.PO.AR.	7500	450	1125	53	50	La Garonne	O / O	Problème lié à la collecte des effluents
Prechac 100% de Prechac	COMMUNE DE PRECHAC	850	51	170	40	34	Rivière le Ciron	O / O	Problèmes liés à la collecte des effluents et à l'exploitation des ouvrages
Preignac 100% de Preignac	COMMUNE DE PREIGNAC	2500	150	500	62	39	Rivière – Bras de la Garonne	O / O	Problèmes liés à la collecte des effluents, à l'auto surveillance, la production de boues et à la vétusté
Saint-Brice 100% de Saint-Brice	S.I.V.O.M. A.E.P. DE ST BRICE	500	30	75	27	45	Ruisseau de Gourmeron	O / O	Problème lié à l'autosurveillance
Saint Ferme	COMMUNE DE SAINT FERME	170	10.2	26	39	49	Ruisseau de la Gouraude	O / O	
Saint Michel de Rieufret 100% de Saint-Michel-de-Rieufret	S.I.A.E.P.A. ST SELVE	500	30	75	109	141	Rivière La Barboue	O / O	Problèmes liés à la collecte des effluents, à l'exploitation des ouvrages, à la production de boues et à la vétusté
Saint Pierre d'Aurillac 100% de Saint-Pierre-d'Aurillac	COMMUNE DE SAINT PIERRE D'AURILLAC	1500	90	165	76	80	Rivière La Magdeleine	O / O	Problèmes liés à la collecte des effluents et à la production de boues <i>Raccordements industriels : COOPERATIVE VINICOLE DU SYNDICAT DES COTES DE BORDEAUX ST MACAIRE depuis 1964</i>
Saint Symphorien 2 100% de Saint-Symphorien	COMMUNE DE SAINT SYMPHORIEN	1900	90	285	69	48	Infiltration	O / O	Problèmes liés à la collecte des effluents <i>Raccordements industriels : LA SCIERIE GIRONDINE S.A.R.L. depuis 1964</i>
Sainte Croix du Mont 100% de Sainte-Croix-du-Mont	COMMUNE DE SAINTE CROIX DU MONT	600	36	120	49	42	Rivière	O / O	Problèmes liés à la collecte des effluents, à la production de boues et à la vétusté
Sauternes (Ligoure) 50% de Sauternes	COMMUNE DE SAUTERNES	200	12	30	97	80	Ruisseau de Piquant	O / O	
Sauternes (Mahourat) 50% de Sauternes	COMMUNE DE SAUTERNES	300	18	45	75	81	Rivière Le Ciron	O / O	
Sauveterre de Guyenne 100% de Sauveterre-de-Guyenne	COMMUNE DE SAUVETERRE DE GUYENNE	3000	180	480	56	69	Rivière	O / O	Problèmes à la collecte des effluents et à la production de boues
Sauviac	SIVOM EAU ASSAINISSEMENT SUD BAZADAIS	120	7.2	18	23	53	Ruisseau de Sauviac	O / O	
Sigalens 100% de Sigalens	SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE GRIGNOLS	200	12	30	60	85	Rivière La Bassanne	O / O	Problème lié à l'exploitation des ouvrages
Grignols (Sillas) 100% de Grignols 100% de Sillas	SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE GRIGNOLS	2000	120	50	69	343	Ruisseau de Barthos	O / O	Problèmes liés à la collecte des effluents et à l'autosurveillance
Soulignac	S.I.A.E.P. DE LA REGION DE TARGON	45	2.7	7	40	49	Rivière	O / O	
Targon 2 100% de Targon	S.I.A.E.P. DE LA REGION DE TARGON	1500	90	225	24	65	Rivière	O / O	Problèmes liés à la collecte des effluents et à l'autosurveillance
Uzeste 100% de Uzeste	COMMUNE D'UZESTE	400	24	60	51	48	Ruisseau du bourg	O / O	
Villandraut (Marot) 100% de Villandraut	COMMUNE DE VILLANDRAUT	1700	90	225	29	42	Rivière Le Ciron	O / O	Problèmes liés à la collecte des effluents et à la vétusté

9- FICHE DES ZNIEFF RÉPERTORIÉES

ZNIEFF DE TYPE 1 (SOURCE : DREAL NOUVELLE AQUITAINE)

ID MNHN	ID REGIONAL	NOM	SURFACE (en ha)
720030055	36550003	Ancienne Carrière de Jeandillon	13,726
720001966	35270004	Les Gorges Du Ciron	589,340
720030025	3663	Butte De Launay	7,700
720007954	35270005	Reseau Hydrographique de La Hure	446,239
720014169	3592	Grotte Du Trou Noir	220,949
720014197	35270008	Station botanique et lande tourbeuse du Maine du Rique	24635,151
720014211	3615	Station botanique d'Ambert	1,973
720020061	35270007	Rives du Tursan et de ses affluents, et zones humides associees	73,140
720030056	36550004	Sites d'hivernage de chiroptères de la vallée de l'Engranne	35,765
720013095	3583	Lac de Curton	198,845
720013100	35840001	Réseau hydrographique amont de la Bassanne et coteaux d'Aillas	355,140
720002375	35790001	Réseau hydrographique amont du Beuve, coteau de Gans et étang de La Prade	664,607
720030046	3666	Réseau hydrographique du Brion	345,649
720002387	3518	Domaine départemental d'Hostens	301,245
720008235	36670002	Marais du Cla et lagunes de Louchats et Saint Magne	316,979
720015760	36540001	Vallées de l'Euille et de La Boye	200,891
720014258	4857	Frayeres à esturgeons de la Garonne	124,600
720014200	3626	Station botanique de Pombrede	0,623
720014187	36440001	Coteaux calcaires du Lisos	185,715
720001967	35270001	Réseau hydrographique amont du Ciron et zones marécageuses	843,090
720014262	3657	Zones de frai à Aloses feintes de la Garonne	135,236
720008233	36670001	Lagunes du Bassin Versant du Gat Mort	111,915

ZNIEFF DE TYPE 2 (SOURCE : DREAL NOUVELLE AQUITAINE)

ID MNHN	ID REGIONAL	NOM_MNHN	SURFACE (en ha)
720030049	35790000	Coteaux calcaires et réseau hydrographique du Beuve	1016,373
720030047	36440000	Coteaux calcaires et réseau hydrographique du Lisos	655,936
720008237	35630000	Lagunes de Saint Symphorien	34,007
720001999	42450000	Le champ de tir de Captieux	4644,179
720015751	36520000	Vallées et coteaux du Gaillardon et du Lubert	72,904
720001994	36590000	Vallées de Leyre, de la grande et de la petite Leyre	21,789
720001968	35270000	Le reseau hydrographique du Ciron	2716,187
720030050	36670000	Têtes de bassin versant et reseau hydrographique du Gat Mort	1386,591
720030048	35840000	Coteaux calcaires et réseau hydrographique de la Bassanne	460,699
720015756	36550000	Valée et coteaux de l'Engranne	1148,810
720015759	36540000	Vallées et coteaux de l'Euille et de ses affluents.	883,302

10- LES SITES NATURA 2000 RÉPERTORIÉS

SOURCES CONSULTÉES : DOCOB VALIDÉS DES SITES NATURA 2000

A- FR 7200690 : RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DE L'ENGRANNE

a. DESCRIPTION SOMMAIRE DU SITE

Le site Natura 2000 du réseau hydrographique de l'Engranne, de 230 ha, situé à l'Est du département de la Gironde, s'étend sur 15km de cours d'eau et ses abords. Il s'articule sur 19 communes et 4 communautés de communes. L'Engranne prend sa source sur la commune de Castelvie et s'écoule jusque dans la Dordogne. Le bassin versant est rural, l'activité principale est l'agriculture. En aval, les bords de cours d'eau sont essentiellement composés de maïs tandis que sur l'amont une agriculture plus diversifiée (céréales, prairies, vigne...) domine.

b. DOCUMENT D'OBJECTIF DU SITE

Le site dispose d'un Document d'Objectifs, élaboré par le Syndicat Intercommunal Mixte des Eaux de l'Engranne et de la Gamage, et validé par le comité de pilotage le 12 janvier 2008.

Code	Nom latin	Nom vernaculaire	Description	Répartition sur le site
1356	<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	Le Vison d'Europe est strictement inféodé aux milieux humides. Il fréquente 4 catégories d'habitats : les cours d'eau forestiers, les boisements inondables, les prairies inondables et ruisseaux ou rivières traversant des zones agricoles (peu concernés sur ce site).	Un individu a été capturé en novembre 1998 sur la commune de Bellefond. Un individu a été capturé en mars 2006 sur le Ruisseau de la Vignague (Commune de Sauveterre de Guyenne). Sa présence est donc avérée sur le site.
1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreiber	L'espèce se nourrit de plancton aérien capturé au-dessus de la canopée ou en plein ciel. Les territoires de chasse sont relativement méconnus mais l'espèce est très ubiquiste. C'est une espèce strictement troglophile mais elle est très rarement observée dans des bâtiments.	L'espèce n'a jamais été contacté l'hiver cependant elle fréquente deux cavités au printemps (maximum de 22 individus).
1307	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	Cette chauve-souris très spécialiste consomme principalement des micro-lépidoptères. Elle vit dans des habitats arborés comprenant un point d'eau. Elle hiverné seul dans des gîtes très variés.	Présence ponctuelle (1 individu) en hivernage et en transit sur le site.
1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	Vespertilion de Bechstein	Cette espèce de basse altitude est très fortement liée aux milieux boisés et montre une nette préférence pour les massifs anciens feuillus. Elle chasse ses proies en vol, parfois par glanage, et utilise toutes les strates végétales.	Présence ponctuelle (1 individu) en hivernage sur le site.
1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	Le Grand Murin vit essentiellement en forêt mais peu également fréquenté les milieux mixtes coupés de haies, prairies et bois. L'espèce hiverné d'octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales. Durant cette période l'espèce peut former des essaims important ou être isolé dans des fissures. Au printemps, les individus rejoignent leur quartier estivaux pour se reproduire.	Le Grand Murin est présent dans 3 cavités mais avec des effectifs relativement limités (maximum 20 individus dans la carrière de Lugasson).
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	L'espèce chasse préférentiellement dans les zones de feuillus et au-dessus des prairies. Les zones pâturées sont particulièrement appréciées, le bétail favorisant le développement des coléoptères coprophages dont l'espèce se nourrit. Elle consomme également des papillons de nuit. Les zones de résineux et les champs cultivés sont évités.	L'espèce est présente dans la Vallée de l'Engranne. En 2003 ce sont 66 individus hivernant qui ont pu être observés dans la carrière de Bareau. En moyenne se sont 36 individus vu chaque hiver.
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Le Petit Rhinolophe fréquente les plaines et remonte jusque dans les vallées chaudes de moyenne montagne. Il est lié aux forêts de feuillus ou mixtes, à proximité de l'eau. Il consomme des insectes en les capturant en vol ou à l'affût. Il hiverné d'octobre à fin avril, suspendu au plafond d'une cavité.	L'espèce occupe toutes les cavités prospectées dans la vallée de l'Engranne. En moyenne, 127 individus hivernent dans les grottes ce qui représente 15 à 25 % des populations du département.
1220	<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	On trouve généralement la Cistude dans les étangs, lacs ou marais d'eau douce avec des fonds vaseux. La présence de roselières et de végétation flottante est recherchée. Elle apprécie la présence d'endroits calmes et ensoleillés avec des supports lui permettant de se chauffer sans danger.	un individu observé en 2001 sur l'ENS des anciennes carrières de Martres. Un individu observé en 2004 sur l'Engranne à la hauteur de Saint Aubin de Branne au lieu dit « Chai de Chauines ». Présence avérée
1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	L'Agrion de Mercure	L'Agrion de Mercure colonise les milieux lotiques permanents de faible importance, aux eaux claires, bien oxygénées et à la minéralisation variable, situés dans les zones bien ensoleillées (bocage, prairies, friches...) et assez souvent en terrain calcaires.	Sur le site de l'Engranne, l'espèce a été trouvée sur des faciès d'écoulement aussi bien rapides que lents voire stagnants.
1084	<i>Oxygastra curtisii</i>	Corchule à corps fin	Cette libellule est inféodé aux zones lentes des moyens et grand cours d'eau ainsi qu'aux plans d'eau de grandes superficies. Elle utilise également les zones de prairies situées à proximité pour chasser.	L'espèce a été observée sur la carrière de Martres et à l'aval de l'Engranne. A noter que des exuvies ont été trouvées sur Engranne Médian
6150	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Toxostome	Le Toxostome est une espèce sédentaire vivant en général sur des fonds composés de galets et graviers des cours d'eau oxygénés sur lequel il consomme des petits invertébrés benthiques, les diatomées et les algues filamenteuses.	L'espèce n'a pas été observé lors des pêches électriques de 2007 et 2008 cependant les méthodes mises en œuvre n'étaient pas ciblées pour cette espèce. Prémsumé présente
1092	<i>Austroptamobius pallipes</i>	Ecrevisse à patte blanche	Espèce indigène des cours d'eau européenne, elle est un très fin indicateur de la qualité des eaux.	L'espèce n'a pas été observé depuis plusieurs années en revanche ce sont les écrevisses exogènes (Ecrevisse de Louisiane, Ecrevisse Américaine) qui ont pu être observées.

B- FR 7200691 : « VALLÉE DE L'EUILLE »

a. DESCRIPTION SOMMAIRE DU SITE

Le site FR7200691 « Vallée de l'Euille » se situe en région Aquitaine, dans la partie est du département de la Gironde. Il appartient à la région naturelle dite de l'Entre-deux-Mers. Le périmètre du site Natura 2000 couvre 331,4 ha répartis sur 11 communes : Arbis, Béguey, Cadillac, Donzac, Escoussans, Ladaux, Laroque, Omet, Saint-Pierre-de-Bat, Soullignac et Targon. Il correspond aux vallées alluviales de l'Euille ainsi que ses principaux affluents.

La quasi-totalité du linéaire de l'Euille est inclus, d'un peu avant sa source sur la commune de Targon jusqu'à sa confluence avec la Garonne, en rive droite, au niveau de la commune de Cadillac. Ce territoire

Natura 2000 est lui-même inclus dans le bassin versant de l'Euille (104,5 km²). Le bassin versant est essentiellement tourné vers la viticulture. Elle s'affirme par sa superficie agricole utilisée et par le nombre d'exploitations agricoles.

b. DOCUMENT D'OBJECTIF DU SITE

Le site dispose d'un Document d'Objectifs, élaboré par Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine et validé par le comité de pilotage le 29 avril 2013.

Espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 « Vallée de l'Euille »				
Code	Nom latin	Nom vernaculaire	Description	Répartition sur le site
1356	<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	Le Vison d'Europe est strictement inféodé aux milieux humides. Il fréquente 4 catégories d'habitats : les cours d'eau forestiers, les boisements inondables, les prairies inondables et ruisseaux ou rivières traversant des zones agricoles (peu concernés sur ce site).	La présence de l'espèce a été avérée sur le site de l'Euille par deux captures en 1993.
1355	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	Ce mammifère d'eau douce, essentiellement ichtyophage, occupe tous les habitats aquatiques. La Loutre d'Europe se rencontre dans des milieux et zones climatiques très différents les uns des autres.	Des traces ont été observées à Cadillac et Omet.
1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle	Cette chauve souris très spécialiste consomme principalement des microlépidoptères. Elle vit dans des habitats arborés comprenant un ploit d'eau. Elle hiverne seul dans des gites très variés.	Cette espèce est peut présente et estimé à moins de 10 individus lors du transit printanier dans les carrières de la Vallée de la Boye et dans la champignonnière d'Omet.
1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	Vespertilion de Bechstein	Cette espèce de basse altitude est très fortement liée aux milieux boisés et montre une nette préférence pour les massifs anciens feuillus. Elle chasse ses proies en vol, parfois par glanage, et utilise toutes les strates végétales.	L'espèce n'est observée que ponctuellement et avec des effectifs très faibles dans les carrières situées sur le site ou à proximité.
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échanquées	Le Murin à oreilles échanquées se nourrit d'insectes qu'elle chasse dans des forêts feuillues clairières, en particulier avec des zones humides. En milieu rural, les jardins et les parcs offrant de grands arbres, les haies et les milieux ouverts fournissent également des milieux complémentaires. Cette chauve-souris utilise des cavités naturelle (grottes) ou artificielles.	Les carrières de la Vallée de la Boye et la champignonnière d'Omet font partie des quelques sites connus accueillant un effectif significatif (10-20 individus) de cette espèces.
1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	Ces espèces vivent essentiellement en forêt mais peuvent également fréquenter les milieux mixtes coupés de haies, prairies et bois. Elles hivernent d'octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales. Durant cette période elles peuvent former des essaims important ou être isolé dans des fissures. Au printemps, les individus rejoignent leur quartier estivaux pour se reproduire.	L'espèce hiverne dans les carrières de la Vallée de la Boye et dans la champignonnière avec un effectif compris entre 10 et 50 individus. Elle comptabilise plus d'individus lors du transit printanier, 100 à 300 individus.
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	L'espèce chasse préférentiellement dans les zones de feuillus et au-dessus des prairies. Les zones pâturées sont particulièrement appréciées, le bétail favorisant le développement des coléoptères coprophages dont l'espèce se nourrit. Elle consomme également des papillons de nuit. Les zones de résineux et les champs cultivés sont évités.	Le Grand rhinolophe hiverne (50-100 individu) dans les carrières situés à proximité du site de l'Euille.
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Le Petit Rhinolophe fréquente les plaines et remonte jusque dans les vallées chaudes de moyenne montagne. Il est lié aux forêts de feuillus ou mixtes, à proximité de l'eau. Il consomme des insectes en les capturant en vol ou à l'affût. Il hiverne d'octobre à fin avril, suspendu au plafond d'une cavité.	L'espèce est observée avec des effectifs très faibles (50-100 individus) dans les carrières de la Vallée de la Boye et la champignonnière d'Omet.
1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	L'espèce se nourrit de plancton aérien capturé au-dessus de la canopée ou en plein ciel. Les territoires de chasse sont relativement méconnus mais l'espèce est très ubiquiste. C'est une espèce strictement troglodite mais elle est très rarement observée dans des bâtiments.	En hiver, la population de cette espèce est estimée entre 10 et 50 individus. Lors du transit printanier l'espèce est présente en plus grand nombre (50-100 individus). Sur le site, on trouve l'espèce dans les carrières de la Vallée de la Boye et dans la champignonnière d'Omet.
1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de planer	Cette espèce dulçaquicole de la famille de Petromyzonidés affectionne particulièrement les petits affluents et les têtes de bassins versant. Lors de la reproduction, elle effectue des déplacements migratoire sur des faibles distances à la recherche de zones favorable (eaux courantes, oxygénées, fond sablo-graveleux).	L'espèce a été observé sur le réseau hydrographique au lieu dit de "l'Armurey" et du "Jardiney".

C- FR 7200693 : « RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DU DROPT »

a. DESCRIPTION SOMMAIRE DU SITE

Le site Natura 2000 du réseau hydrographique de Dropt s'étend sur deux départements la Gironde (72 %) et le Lot et Garonne (28%) et est de type « cours d'eau ». Le site couvre une superficie de 2450 ha le long du Dropt et de ses affluents permanents, sur lequel cinq entités paysagères se distinguent : « La Vallée du Dropt », « Les Terreforts », « L'Entre Deux Mers de Sauveterre », « L'Entre Deux Mers du nord », « Les collines de la Réole ». Cet espace rural ne possède aucune ville (> 2000 habitants) identifiée, seul cinq villages comptent plus de 1000 habitants, alors que 80 % des communes comptent moins de 500 habitants. La principale activité économique est la viticulture. En effet, 42 % de la SAU des communes du site Natura 2000 est consacré à la culture de la vigne. Les grandes cultures occupent 28 % de la SAU. En ce qui concerne la filière bovine, elle est en régression constante. Actuellement, il reste 192 exploitations bovines sur les communes du site Natura 2000 (source : DOCOB).

b. DOCUMENT D'OBJECTIF DU SITE

Le site dispose d'un Document d'Objectifs, élaboré par le bureau d'étude ETEN Environnement et validé par le comité de pilotage le 6 mai 2015.

Code	Nom latin	Nom vernaculaire	Description	Répartition sur le site
1256	<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	Le Vison d'Europe est strictement inféodé aux milieux humides. Il fréquente 4 catégories d'habitats : les cours d'eau brestiers, les boisements inondables, les prairies inondables et ruisseaux ou rivières traversant des zones agricoles (peu concernés sur ce site).	Entre 2004 et 2006, 12 captures de Vison d'Europe ont été réalisées sur le Dropt, la Dourdaine et la Vignague, sur les secteurs de Sauveterre de Guyenne, entre Monséguir et Duras, et en Amont de Miramont de Guyenne.
1255	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	Ce mammifère d'eau douce, essentiellement ichtyophage, occupe tous les habitats aquatiques. La Loutre d'Europe se rencontre dans des milieux et zones climatiques très différents les uns des autres.	Des indices de présence de l'animal ont été relevés sur 20 sites répartis sur l'ensemble du site Natura 2000 du Dropt. Par ailleurs, l'association des pêcheurs agréés de Gironde recense la capture d'une Loutre le 01/09/2009 sur la Vignague à hauteur de Sauveterre de Guyenne.
1307	<i>Myotis blythii</i>	Petit Murin	Cette chauve-souris rentre en hibernation d'octobre à avril en fonction des conditions climatiques. Durant cette période, elle s'isole dans des fissures. Au printemps, le petit murin quitte son gîte d'hiver pour rejoindre celui d'été et former des colonies allant d'une dizaine d'individus à quelques centaines. Son régime alimentaire est principalement constitué d'orthoptères (sauterelle, grillon...).	L'espèce gîte sur le site Natura 2000 du Dropt dans les Grottes du Lac de Castel Gaillard (11 individus). Elle est également recensée à proximité immédiate du site Natura 2000 dans l'énorme colonie de murins des grottes du Trou noir et dans les grottes de Saint Sulpice d'Eymet (35 individus).
1310	<i>Miniopterus Schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	L'espèce se nourrit de plancton aérien capturé au-dessus de la canopée ou en plein ciel. Les territoires de chasse sont relativement méconnus mais l'espèce est très ubiquiste. C'est une espèce strictement trophophile mais elle est très rarement observée dans des bâtiments.	L'espèce gîte sur le site Natura 2000 du Dropt dans les Grottes du Lac de Castel Gaillard (2 individus). Elle est également présente à proximité immédiate du site Natura 2000 dans les grottes du Trou noir (1 à 4500 individus) et de Saint Sulpice d'Eymet (1 individu).
1223	<i>Myotis bechsteini</i>	Vespertilion de Bechstein	Cette espèce de basse altitude est très fortement liée aux milieux boisés et montre une nette préférence pour les massifs anciens feuillus. Elle chasse ses proies en vol, parfois par glanage, et utilise toutes les strates végétales.	Trois individus ont été identifiés à proximité du site Natura 2000, dans les grottes de Saint Sulpice d'Eymet (Lot et Garonne).
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échanquées	Le Murin à oreilles échanquées se nourrit d'insectes qu'elle chasse dans des forêts feuillues clairières, en particulier avec des zones humides. En milieu rural, les jardins et les parcs offrant de grands arbres, les haies et les milieux ouverts fournissent également des milieux complémentaires. Cette chauve-souris utilise des cavités naturelles (grottes) ou artificielles.	L'espèce est localisée à proximité immédiate du site Natura 2000 dans les grottes de Saint Sulpice d'Eymet (1 individu), en Lot et Garonne.
1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	Le Grand Murin vit essentiellement en forêt mais peut également fréquenter les milieux mixtes coupés de haies, prairies et bois. L'espèce hiverne d'octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales. Durant cette période l'espèce peut former des colonies importantes ou être isolé dans des fissures. Au printemps, les individus rejoignent leur quartier estivaux pour se reproduire.	L'espèce gîte sur le site Natura 2000 du Dropt dans les Grottes du Lac de Castel Gaillard (24 individus). Elle est également présente à proximité immédiate du site Natura 2000 dans les grottes du Trou noir (de 650 à 6000 individus suivant les saisons et les années), dont la taille de la colonie en fait un site d'importance internationale, et dans celles de Saint Sulpice d'Eymet (35 individus).
1305	<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe Euryale	Cette chauve-souris de taille moyenne chasse de préférence dans une mosaïque de milieux associant lisières, milieux ouverts et fermés. L'espèce montre un attrait pour les ripisylves, les milieux de fond de vallons et les parties basses des vallées, où elle se nourrit d'insectes. En période hivernale, ce Rhinolophe se réfugie quasi exclusivement dans les cavités souterraines.	L'espèce gîte sur le site Natura 2000 du Dropt dans les Grottes du Lac de Castel Gaillard (5 individus). Elle est également présente à proximité immédiate du site Natura 2000 dans les grottes de Saint Sulpice d'Eymet (275 individus).
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	L'espèce chasse préférentiellement dans les zones de feuillus et au-dessus des prairies. Les zones pâturées sont particulièrement appréciées, le bétail favorisant le développement des coléoptères coprophages dont l'espèce se nourrit. Elle consomme également des papillons de nuit. Les zones de résineux et les champs cultivés sont évités.	L'espèce fréquente le site Natura 2000 du Dropt essentiellement pour la chasse et gîte dans les grottes du Trou noir (1 à 6 individus) et de Saint Sulpice d'Eymet (33 individus) à proximité immédiate du site Natura 2000.
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Le Petit Rhinolophe fréquente les plaines et remonte jusque dans les vallées chaudes de moyenne montagne. Il est lié aux forêts de feuillus ou mixtes, à proximité de l'eau. Il consomme des insectes en les capturant en vol ou à l'affût. Il hiverne d'octobre à fin avril, suspendu au plafond d'une cavité.	Le Petit Rhinolophe est recensé dans deux sites Natura 2000 voisins du Dropt : les Grottes du Trou noir (de 1 à 6 individus) et celles de Saint Sulpice d'Eymet (175 individus).
1220	<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	On trouve généralement la Cistude dans les étangs, lacs ou marais d'eau douce avec des fonds vaseux. La présence de roseillères et de végétation flottante est recherchée. Elle apprécie la présence d'endroits calmes et ensolaillés avec des supports lui permettant de se chauffer sans danger.	Une observation de Cistude a été réalisée en 2010 par un technicien de l'AAPPMA de Monséguir, sur la chaussée du moulin de Morpoisson, sur la commune de la Puy.
1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	Le Grand capricorne peut être observé dans tous types de milieux comportant des chênes relativement âgés, des milieux forestiers bien sûr, mais aussi des arbres isolés en milieu parfois très anthropisé (parcs urbains, alignements de bord de route). Les larves de <i>Cerambyx cerdo</i> sont xylophages. Elles se développent sur des Chênes : <i>Quercus robur</i> , <i>Q. petraea</i> , <i>Q. pubescens</i> , <i>Q. ilex</i> et <i>Q. suber</i> . Elles consomment le bois sénescant et dépourvu.	Des indices de présence de l'insecte (trous d'émergences et élytre) ont été observés par le CEN Aquitaine en 2011 en 5 endroits du site, ainsi qu'un mâle vivant sur la commune de Carmin.
1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf volant	Insecte saproxylophage, le Lucane cerf-volant s'observe sur les vieux arbres isolés, de bocage, dans les taillis ou dans les grandes futaies. Pendant presque cinq ans, la larve va consommer le bois mort et se développer dans le système racinaire. Quant aux adultes, ils vont consommer la sève des arbres blessés ou dépourvus. Contrairement à la larve, ils ne survivent qu'un mois pendant la période estivale. Les adultes sembleraient avoir une capacité de dispersion limitée (<2km).	L'insecte a été contacté en 13 lieux différents sur le site Natura 2000 du Dropt par le CEN Aquitaine en 2011, essentiellement sous forme de restes d'individus.
1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la succise	Ce papillon comporte deux sous-espèces occupant des habitats totalement différents : milieu humide ou mésophile et milieu xérique. Toutefois sa plante hôte appartient toujours à la famille des scabieuses.	6 individus ont été contactés en 2006 par Bruno Jourdain sur la commune de Loubers et plus récemment, 2 individus isolés ont été contactés en 2011 par le CEN Aquitaine sur des prairies de la commune de Soussac.
1060	<i>Lycanea dispar</i>	Cuivré des marais	Ce papillon vit dans des prairies humides de plaine. On le rencontre également le long des fossés inondable, près des hautes herbes du bord des eaux ou encore dans les clairières ensolaillées des bois humides. Les œufs sont pondus sur des osseilles sauvages dont les chenilles se nourrissent.	Ce papillon a été contacté à 5 reprises sur le site Natura 2000 du Dropt en 2011 par le CEN Aquitaine, en densité faible (essentiellement des individus erratiques).
1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	L'Agrion de Mercure colonise les milieux lotiques permanents de faible importance, aux eaux claires, bien oxygénées et à la minéralisation variable, situés dans les zones bien ensolaillées (bocage, prairies, friches...) et assez souvent en terrain calcaires.	Entre 2001 et 2013, 19 populations ont été contactées sur le site Natura 2000 du Dropt. Les effectifs observés sont assez variables, de l'unité à la dizaine d'individus. L'espèce paraît bien représentée le long de la vallée du Dropt ainsi que dans le cours inférieur des affluents principaux, mais semble beaucoup plus localisée sur le reste des affluents.
1041	<i>Oxygaster curtisii</i>	Condulie à corps fin	Cette libellule est inféodé aux zones lentes des moyens et grand cours d'eau ainsi qu'aux plans d'eau de grandes superficies. Elle utilise également les zones de prairies situées à proximité pour chasser.	Entre 2000 et 2013, la Condulie à corps fin a été localisée à 24 endroits différents du site Natura 2000. L'espèce est bien représentée le long de la vallée du Dropt et semble présente de manière plus localisée le long des affluents.
1134	<i>Rhodesus sericeus</i>	Bouvière	Espèce grégaire de petite taille, elle affectionne les eaux claires et peu profondes composées d'un substrat sablo-limoneux. Sa présence est intrinsèquement liée à celle de mollusques bivalves de la famille des Unionidae qui lui sont indispensables pour assurer sa reproduction.	La Bouvière a été contactée sur le Dropt lors d'une pêche de l'ONEMA à Monséguir en 1994, puis plus récemment en amont du site Natura 2000, à Carvac (47) en 2004. L'espèce est potentiellement présente sur le site Natura 2000.
6150	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Toxostome	Le Toxostome est une espèce sédentaire vivant en général sur des fonds composés de galets et graviers des cours d'eau oxygénés sur lequel il consomme des petits invertébrés benthiques, les diatomées et les algues filamenteuses.	Les pêches électriques réalisées au cours des dernières décennies par les fédérations de pêche de Gironde et du Lot et Garonne, ainsi que par l'ONEMA, ne recensent aucune capture de Toxostome. L'espèce semblerait donc rare sur le réseau hydrographique du Dropt et sa présence localisée.

D- FR 7200693 : « VALLÉE DU CIRON »

a. DESCRIPTION SOMMAIRE DU SITE

Le site Natura 2000 de la Vallée du Ciron s'étend sur 32 communes s'articulant entre la Gironde (26 communes), le Lot-et-Garonne (4 communes) et les Landes (2 communes). Il comprend le cours d'eau du Ciron, de la Hure, du Baillon, de la Gouaneyre, du Thus et du Giscos, ce qui représente une superficie de 3 637ha. Le Ciron est une rivière comprenant de nombreux affluents, 15 en rive droite et 13 en rive gauche. Les 4 affluents principaux sont les suivants : le Barthos, le Ballion, la Hure, le Tursan. Plusieurs activités socio-économiques sont présentes sur le territoire notamment la sylviculture (50 % surface occupée) et l'agriculture (11 % surface occupée) mais aussi la pêche, la chasse et le tourisme. La Vallée du Ciron s'est formée autour de l'homme, de la rivière, de la forêt et de la vigne : le site a donc un riche passé historique. De plus, il possède une forte biodiversité car le lit du cours d'eau est inscrit en ZNIEFF.

b. DOCUMENT D'OBJECTIF DU SITE

Le site dispose d'un Document d'Objectifs, élaboré par l'Association Ciron Nature et validé par le comité de pilotage le 6 juillet 2006.

Espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 «Vallée du Ciron»				
Code	Nom latin	Nom vernaculaire	Description	Répartition sur le site
1356	<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	Le Vison d'Europe est strictement inféodé aux milieux humides. Il fréquente 4 catégories d'habitats : les cours d'eau forestiers, les boisements inondables, les prairies inondables et ruisseaux ou rivières traversant des zones agricoles (peu concernés sur ce site).	Un mâle et une femelle capturés respectivement 4 et 1 fois en 2001, sur la Hure entre St-Symphorien et Balzac.
1355	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	Ce mammifère d'eau douce, essentiellement ichtyophage, occupe tous les habitats aquatiques. La Loutre d'Europe se rencontre dans des milieux et zones climatiques très différents les uns des autres.	Epreintes de pas et fèces observées en plusieurs endroits et à plusieurs reprises sur tout le site
1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	Vespertilion de Bechstein	Cette espèce de basse altitude est très fortement liée aux milieux boisés et montre une nette préférence pour les massifs anciens feuillus. Elle chasse ses proies en vol, parfois par glanage, et utilise toutes les strates végétales.	L'espèce est localisée dans les vieux arbres, les anfractuosités naturelles dans la paroi des gorges, les caves et anciennes carrières ...
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	L'espèce chasse préférentiellement dans les zones de feuillus et au-dessus des prairies. Les zones pâturées sont particulièrement appréciées, le bétail favorisant le développement des coléoptères coprophages dont l'espèce se nourrit. Elle consomme également des papillons de nuit. Les zones de résineux et les champs cultivés sont évités.	On retrouve l'espèce dans les anfractuosités naturelles dans la paroi des gorges, caves et anciennes carrières de pierre en Sauternais et Bazadais, Eglises, Châteaux, Greniers, Vieux moulins.
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Le Petit Rhinolophe fréquente les plaines et remonte jusque dans les vallées chaudes de moyenne montagne. Il est lié aux forêts de feuillus ou mixtes, à proximité de l'eau. Il consomme des insectes en les capturant en vol ou à l'affût. Il hiverne d'octobre à fin avril, suspendu au plafond d'une cavité.	On retrouve l'espèce dans les anfractuosités naturelles dans la paroi des gorges, caves et anciennes carrières de pierre en Sauternais et Bazadais, Eglises, Châteaux, Greniers, Vieux moulins.
1220	<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	On trouve généralement la Cistude dans les étangs, lacs ou marais d'eau douce avec des fonds vaseux. La présence de roselières et de végétation flottante est recherchée. Elle apprécie la présence d'endroits calmes et ensoleillés avec des supports lui permettant de se chauffer sans danger.	Plusieurs individus ont été observés en de nombreux endroits sur le site
1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	Le Grand capricorne peut être observé dans tous types de milieux comportant des chênes relativement âgés, des milieux forestiers bien sûr, mais aussi des arbres isolés en milieu parfois très anthropisé (parcs urbains, alignements de bord de route). Les larves de <i>Cerambyx cerdo</i> sont xylophages. Elles se développent sur des Chênes : <i>Quercus robur</i> , <i>Q. petraea</i> , <i>Q. pubescens</i> , <i>Q. ilex</i> et <i>Q. suber</i> . Elles consomment le bois sénescant et déperissant.	Très présente dans toutes les chênaies et les chênes isolés du site.
1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf volant	Insecte saproxylophage, le Lucane cerf-volant s'observe sur les vieux arbres isolés, de bocage, dans les taillis ou dans les grandes futaies. Pendant presque cinq ans, la larve va consommer le bois mort et se développer dans le système racinaire. Quant aux adultes, ils vont consommer la sève des arbres blessés ou déperissant. Contrairement à la larve, ils ne survivent qu'un mois pendant la période estivale. Les adultes sembleraient avoir une capacité de dispersion limitée (<2km).	Très présente sur tout habitat, forestier ou non, possédant des souches ou des arbres déperissants.
1163	<i>Cottus gobio</i>	Chabot commun	Ce petit poisson (10-15cm) vit dans un habitat préférentiellement constitué d'eau bien oxygénée et courante sur un fasciès de type radier avec un substrat de pierre et blocs. Ce camassier chasse à l'affût et aspire ses proies qui sont principalement constituées de larves et de petits invertébrés benthiques.	Présence confirmée sur le Thus, le Giscos et dans le Ciron en aval de Saint Michel de Castelneau
1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de planer	Cette espèce dulçaquicole de la famille de Petromyzonidés affectionne particulièrement les petits affluents et les têtes de bassins versant. Lors de la reproduction, elle effectue des déplacements migratoires sur des faibles distances à la recherche de zones favorables (eaux courantes, oxygénées, fond sablo-graveleux).	Capturée en 1984 par le Cemagref, l'espèce a de nouveau été observée en juin 2003
1092	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Ecrevisse à patte blanche	Espèce indigène des cours d'eau européenne, elle est un très fin indicateur de la qualité des eaux.	Des individus ont été observés en juin 2003

E- FR 7200694 : « RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA BASSANNE » FR7200802 : « RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DU BEUVE »

a. DESCRIPTION SOMMAIRE DU SITE

Les deux sites Natura 2000 sont situés à proximité et permettent tous les deux la protection de cours d'eau. Le site Natura 2000 du réseau hydrographique de la Bassanne a une superficie de 338 ha et celui du Beuve est de 715 ha. Les deux sites sont en Aquitaine dans le département de la Gironde. Au total, ce

sont 30 communes qui sont concernées par ce zonage. Sur les deux cours d'eau, les inondations affectent essentiellement des espaces à faible enjeu : prairies humides, boisements alluviaux ou des cultures. Le tracé de ces cours d'eau est relativement naturel et méandreux (hormis la partie aval de la Bassanne), et présente de nombreux moulins. Ces deux sites sont en majorité composés de terrains privés à vocation forestière et agricole. Le Beuve, la Bassanne et leurs affluents sont des cours d'eau non domaniaux de deuxième catégorie piscicole. Les berges et le lit appartiennent aux riverains.

b. DOCUMENT D'OBJECTIF DU SITE

Le site dispose d'un Document d'Objectifs, élaboré par Rivière Environnement et validé par le comité de pilotage le 3 juillet 2014.

Code	Nom latin	Nom vernaculaire	Description	Répartition sur le site
136	<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	Le Vison d'Europe est strictement inféodé aux milieux humides. Il fréquente 4 catégories d'habitats : les cours d'eau forestiers, les boisements inondables, les prairies inondables et ruisseaux ou rivières traversant des zones agricoles (peu concernés sur ce site).	Même si aucune donnée récente de présence n'a été inventoriée, la zone d'habitat potentielle du Vison d'Europe s'étend sur l'ensemble du site. Population isolée
136	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	Ce mammifère d'eau douce, essentiellement ichtyophage, occupe tous les habitats aquatiques. La Loutre d'Europe se rencontre dans des milieux et zones climatiques très différents les uns des autres.	Présence avérée par des épiques et réflexions sur deux sites : lac de la Prade (3 indices de présence) et bourg d'Allas. De nombreuses données de présence, notamment sur la Beuve sont aussi mentionnées. Population abondante
1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle	Cette chauve-souris très spécialiste consomme principalement des microlépidoptères. Elle vit dans des habitats arborés comprenant un point d'eau. Elle hiverné seul dans des gîtes très variés.	Cette espèce a été observé plusieurs fois sur la Beuve et sur la Bassanne. La présence de gîte est fortement probable mais n'a pu être démontrée. Population abondante
1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	Vespertillon de Bechstein	Cette espèce de basse altitude est très fortement liée aux milieux boisés et montre une nette préférence pour les massifs anciens feuillus. Elle chasse ses proies en vol, parfois par glanage, et utilise toutes les strates végétales.	Le Vespertillon de Bechstein est observé uniquement en vallée du Beuve mais sa présence est très probable sur la vallée de la Bassanne. Population isolée
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échanquées	Le Murin à oreilles échanquées se nourrit d'insectes qu'elle chasse dans des bruits feuillus clairsemés, en particulier avec des zones humides. En milieu rural, les jardins et les parcs offrant de grands arbres, les haies et les milieux ouverts fourmillent également des milieux complémentaires. Cette chauve-souris utilise des cavités naturelles (grottes) ou artificielles.	Une colonie d'environ 400 individus a été identifiée dans les combles de la cathédrale de Bazas. Cette espèce est observée uniquement en vallée du Beuve pour chasser mais sa présence est très probable sur la vallée de la Bassanne. Population abondante
1324	<i>Myotis myotis/blythii</i>	Grand/petit Murin	Ces espèces vivent essentiellement en forêt mais peuvent également fréquenter les milieux mi-découverts de haies, prairies et bois. Elles hivernent d'octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales. Durant cette période elles peuvent former des essaims importants ou être isolés dans des fissures. Au printemps, les individus rejoignent leur quartier estivaux pour se reproduire.	Ces espèces ont été observées uniquement en vallée du Beuve mais leur présence est très probable sur la vallée de la Bassanne. Un individu a été observé à Bazas à deux reprises (printemps et été) et fréquente probablement le territoire uniquement pour chasser. Population isolée
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	L'espèce chasse préférentiellement dans les zones de feuillus et au-dessus des prairies. Les zones pâturées sont particulièrement appréciées, le bétail favorisant le développement des coléoptères coprophages dont l'espèce se nourrit. Elle consomme également des papillons de nuit. Les zones de résineux et les champs cultivés sont évités.	Le Grand rhinolophe a été observé uniquement en vallée du Beuve mais sa présence est très probable sur la vallée de la Bassanne. Une colonie de 200 à 300 individus a été identifiée dans les combles de la cathédrale de Bazas. Les observations ont montré que les individus se déplaçaient vers le Beuve pour chasser. Population abondante
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Le Petit Rhinolophe fréquente les plaines et remonte jusque dans les vallées chaudes de moyenne montagne. Il est lié aux forêts de feuillus ou mixtes, à proximité de l'eau. Il consomme des insectes en les capturant en vol ou à l'affût. Il hiverné d'octobre à fin avril, suspendu au plafond d'une cavité.	Espèce observée uniquement en vallée de la Bassanne mais sa présence sur la vallée du Beuve est très probable. Deux gîtes ont été identifiés (Signalens et Castillon de Castets). Population dispersée
1220	<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	On trouve généralement la Cistude dans les étangs, lacs ou marais d'eau douce avec des fonds vaseux. La présence de roseaux et de végétation flottante est recherchée. Elle apprécie la présence d'endroits calmes et ensolaillés avec des supports lui permettant de se chauffer sans danger.	Présence avérée sur un secteur (Pondaux). Population dispersée
1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la succise	Ce papillon comporte deux sous-espèces occupant des habitats totalement différents : milieu humide ou mésophile et milieu xérophile. Toutefois sa plante hôte appartient toujours à la famille des scabieuses.	L'espèce n'a pas été observé au cours des prospections. En revanche, il a été mentionné sur plusieurs sites du Beuve (Castet en Dorthe, Aurat, Bazas) par le CEN. Population dispersée
1060	<i>Lycanes dipter</i>	Cuivré des marais	Ce papillon vit dans des prairies humides de plaine. On le rencontre également le long des fossés inondables, près des hautes herbes du bord des eaux ou encore dans les clairières ensolaillées des bois humides. Les œufs sont pondus sur des oselles sauvages dont les chenilles se nourrissent.	Aucun individu n'a été observé pendant les prospections de 2013. Néanmoins, trois données plus anciennes attestent de la présence de l'espèce sur le site, notamment au niveau de la retenue de Brouquyan et du bourg d'Allas. Population dispersée
1044	<i>Comanogon mercuriale</i>	Agrion de Mercure	L'Agrion de Mercure colonise les milieux lotiques permanents de faible importance, aux eaux claires, bien oxygénées et à la minéralisation variable, situés dans les zones bien ensolaillées (bocage, prairies, friches...) et assez souvent en terrain calcaires.	Un individu femelle observé sur la Bassanne au niveau du bourg d'Allas. Quatre données de présence supplémentaires recensées sur le Beuve et la Bassanne. L'espèce semble présente sur la majorité du réseau hydrographique. Population dispersée
1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf volant	Insecte saproxylophage, le Lucane cerf volant s'observe sur les vieux arbres isolés, de bocage, dans les talis ou dans les grandes futaies. Pendant presque cinq ans, la larve va consommer le bois mort et se développer dans le système racinaire. Quant aux adultes, ils vont consommer la sève des arbres blessés ou dépérissant. Contrairement à la larve, ils ne survivent qu'un mois pendant la période estivale. Les adultes sembleraient avoir une capacité de dispersion limitée (<20m).	Observation de plusieurs individus morts et d'un individu vivant, à proximité des secteurs boisés notamment en présence de vieux chênes. Population abondante
1193	<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	C'est une espèce à tendance forestière qui recherche les lieux bien ensolaillés telles que les mares, les fossés ou les ombrées pour se reproduire au mois de mai-juin. A l'état adulte, le Sonneur hiverné dès le mois d'octobre sous des pierres, des souches, dans la vase, l'humus, divers cavités ou des terriers de rongeurs.	une station connue depuis quelques années, située au lieu-dit Laprie de la commune de Gans. Reproduction avérée en 2014. Population isolée
1092	<i>Austropotia mobilis palpis</i>	Ecrevisse à pieds blancs	Espèce indigène des cours d'eau européenne, elle est un très bon indicateur de la qualité des eaux.	Les milieux les plus favorables se trouve en tête de bassin, au niveau des différentes sources. Population isolée
1066	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de planer	Cette espèce dulçaquicole de la famille de Petromyzonidae affectionne particulièrement les petits affluents et les têtes de bassins versant. Lors de la reproduction, elle effectue des déplacements migratoire sur des faibles distances à la recherche de zones favorables (eaux courantes, oxygénées, fond sablo-graveleux).	Deux individus ont été observés en plein hivernage lors des prospections terrain dans un affluent du Beuve sur la commune de Gans. Une autre observation a été réalisée par la fédération de pêche à Gaja: (en Gironde). Population non estimée

1095	<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine	La Lamproie marine est une espèce parasite anadrome. Les adultes vivent en mer de façon isolée, en parasites, fixés par leur ventouse sur des poissons dont ils rûpent la chair qu'ils consomment et en absorbent le sang (aloses, éperlans, harengs, lieux jaunes...). A la fin de l'hiver, l'espèce quitte les eaux côtières et remonte, la nuit, dans les rivières jusqu'à plus de 500 km de la mer pour se reproduire.	Cette espèce n'a été contacté qu'une fois en 2012 lors d'une pêche électrique. La capture s'est faite sur la commune de Bassanne au lieu dit Vidéau. Population non estimée
6150	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Toxostome	Le Toxostome est une espèce sédentaire vivant en général sur des fonds composés de graviers et graviers des cours d'eau oxygénés sur lequel il consomme des petits invertébrés benthiques, les diatomées et les algues filamenteuses.	Présence éviérée sur le Beuve par une pêche électrique réalisée par l'association MIGADO en 2009, ainsi qu'en 2008 au lieu dit Loubes de la commune d'Auros. Population non estimée

F- FR 7200695 : « RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DU LISOS »

a. DESCRIPTION SOMMAIRE DU SITE

Le site Natura 2000 du Réseau hydrographique du Lisos se situe en région Aquitaine, à l'intersection entre le département de la Gironde et du Lot et Garonne. Il appartient à la région naturelle dite du Bazadais. La superficie totale du bassin versant du Lisos recouvre 98 km². Le réseau hydrographique principal représente 27 km et 93 km avec les affluents. Le bassin versant du Lisos est à cheval sur 15 communes dont 8 en Gironde et 7 en Lot et Garonne. L'habitat est relativement diffus et les bourgs sont peu structurés. La ruralité est dominante. La partie aval du bassin versant est essentiellement tournée vers la culture du maïs et les plantations de peupliers. Il s'agit de la grande plaine alluviale de la Garonne structurée par de grandes parcelles. Le canal latéral à la Garonne marque la transition avec la partie amont qui est davantage tournée vers un système agricole diversifié avec des cultures de céréales diverses, de l'élevage et des prairies.

b. DOCUMENT D'OBJECTIF DU SITE

Le site dispose d'un Document d'Objectifs, élaboré par le Conservatoire d'Espace Naturel d'Aquitaine et validé par le comité de pilotage le 3 mai 2013.

Code	Nom latin	Nom vernaculaire	Description	Répartition sur le site
1356	<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	Le Vison d'Europe est strictement intrudé aux milieux humides. Il fréquente 4 catégories d'habitats : les cours d'eau forestiers, les boisements inondables, les prairies inondables et ruisseaux ou rivières traversant des zones agricoles (peu concernés sur ce site).	L'espèce n'a pas été recontacté depuis 1999. 6 données de présence avaient été réalisées cette année là. Le potentiel d'accueil du cours d'eau du Brion est moyen (32% favorable).
1355	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	Ce mammifère d'eau douce, essentiellement ichtyophage, occupe tous les habitats aquatiques. La Loutre d'Europe se rencontre dans des milieux et zones climatiques très différents les uns des autres.	L'espèce est en voie de recolonisation, 5 données de présence sont signalées sur les communes de Hure et Signalens.
1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	Cette espèce dulçaquicole de la famille de Petromyzonidés affectionne particulièrement les petits affluents et les têtes de bassins versant. Lors de la reproduction, elle effectue des déplacements migratoire sur des faibles distances à la recherche de zones favorable (eaux courantes, oxygénées, fond sablo-graveleux).	L'espèce est localisée dans 3 stations en aval du cours d'eau : Moulin du Cros, Moulin du Haut et le Moulin de Chaulet (Breuil).
1095	<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine	La Lamproie marine est une espèce parasite anadrome. Les adultes vivent en mer de façon isolée, en parasites, fixés par leur ventouse sur des poissons dont ils rûpent la chair qu'ils consomment et en absorbent le sang (aloses, éperlans, harengs, lieux jaunes...). A la fin de l'hiver, l'espèce quitte les eaux côtières et remonte, la nuit, dans les rivières jusqu'à plus de 500 km de la mer pour se reproduire.	L'espèce est localisée dans 3 stations en aval du cours d'eau : Moulin de Rabèze, Moulin du Cros et Moulin de Haut.
1099	<i>Lampetra fluviatilis</i>	Lamproie de rivière	Ce poisson, migrateur, amphihaline remonte les rivières, la nuit, en automne (en Gironde et Dordogne) ou au printemps, pour se reproduire en eaux courantes sur des fonds de graviers. A la fin de leur vie larvaire dans les sédiments, les larves subissent une métamorphose à l'issue de laquelle, devenues adultes, elles migrent en mer. Cette migration s'opère de nuit, entre mars et juin principalement.	L'espèce est localisée dans une station en aval du cours d'eau : Moulin de Hure.
1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la succise	Ce papillon comporte deux sous espèce occupant des habitat totalement différents : milieu humide ou mésophile et milieu xérique. Toutefois sa plante hôte appartient toujours à la famille des scabiéuses.	Seul 1 imago ont été observé sur la commune de Grignols. Le site Natura 2000 présente un bon potentiel d'accueil.
1060	<i>Lycæna dispar</i>	Cuvré des marais	Ce papillon vit dans des prairies humides de plaine. On le rencontre également le long des fossés inondable, près des hautes herbes du bord des eaux ou encore dans les clairières ensolées des bois humides. Les œufs sont pondus sur des oselles sauvages dont les chenilles se nourrissent.	Seul 2 imagos ont été observés sur la commune de Grignols. Le site Natura 2000 présente un potentiel d'accueil moyen.

1044	Coenagrion mercuriale/Agrion de Mercure		L'Agrion de Mercure colonise les milieux lotiques permanents de faible importance, aux eaux claires, bien oxygénées et à la minéralisation variable, situés dans les zones bien ensoleillées (bocage, prairies, triches...) et assez souvent en terrain calcaires.	Seul 1 imago a été observé dans une mégaphorbiaie en bordure du cours d'eau sur la commune de Saint-Sauveur-de-Meilhan.
1063	Lucanus cenus	Lucane Cerf-volant	Insecte saproxylophage, le Lucane cerf-volant s'observe sur les vieux arbres isolés, de bocage, dans les taillis ou dans les grandes futaies. Pendant presque cinq ans, la larve va consommer le bois mort et se développer dans le système racinaire. Quant aux adultes, ils vont consommer la sève des arbres blessés ou dépérissant. Contrairement à la larve, ils ne survivent qu'un mois pendant la période estivale. Les adultes sembleraient avoir une capacité de dispersion limitée (<2km).	Seul un individu a été observé sur la commune de Hure cependant la population doit être bien présente.

G- FR 7200699 : « GROTTES DU TROU NOIR »

a. DESCRIPTION SOMMAIRE DU SITE

Le site Natura 2000 de la Grotte du Trou noir se trouve pour la grande majorité sur la commune de Saint Martin du Puy (75%) et dans une moindre mesure sur la commune de Saint Martin de Lerm (25%). Les deux communes dépendent du canton de Sauveterre-de-Guyenne et appartiennent au bassin versant du Dropt. Le site était initialement de 12,57 ha, protégeant ainsi les gîtes (2 grottes) des chauves-souris et la zone directe de transit entre ces deux dernières. Le nouveau périmètre du site s'étend sur les territoires de chasse favorables aux chiroptères et recouvre 178,8 ha. Les principales activités du territoire sont liées à l'agriculture, à la sylviculture et au tourisme.

b. DOCUMENT D'OBJECTIF DU SITE

Le site dispose d'un Document d'Objectifs, élaboré par Conservatoire Régional d'Espaces Naturels d'Aquitaine et validé par le comité de pilotage le 01 octobre 2008.

Espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 «Grotte du trou Noir»				
Code	Nom latin	Nom vernaculaire	Description	Répartition sur le site
1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	L'espèce se nourrit de plancton aérien capturé au-dessus de la canopée ou en plein ciel. Les territoires de chasse sont relativement méconnus mais l'espèce est très ubiquiste. C'est une espèce strictement troglodyte mais elle est très rarement observée dans des bâtiments.	Présence d'une très importante colonie de mise bas de Minioptère de Schreiber dans la Grotte du Trou noir associée à la colonie de Grand Murin.
1307	<i>Myotis blythii</i>	Petit Murin	Cette chauve-souris rentre en hibernation d'octobre à avril en fonction des conditions climatiques. Durant cette période, elle s'isole dans des fissures. Au printemps, le petit murin quitte son gîte d'hiver pour rejoindre celui d'été et former des colonies allant d'une dizaine d'individus à quelques centaines. Son régime alimentaire est principalement constitué d'orthoptères (sauterelle, grillons ...).	L'espèce n'a été que ponctuellement identifiée dans la cavité. Il s'agit donc d'une présence plutôt faible.
1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	Le Grand Murin vit essentiellement en forêt mais peu également fréquenté les milieux mixtes coupés de haies, prairies et bois. L'espèce hiverné d'octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales. Durant cette période l'espèce peut former des essaims importants ou être isolé dans des fissures. Au printemps, les individus rejoignent leur quartier estivaux pour se reproduire.	La grotte du trou Noir habrite une colonie qui se reproduit l'été.
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	L'espèce chasse préférentiellement dans les zones de feuillus et au-dessus des prairies. Les zones pâturées sont particulièrement appréciées, le bétail favorisant le développement des coléoptères coprophages dont l'espèce se nourrit. Elle consomme également des papillons de nuit. Les zones de résineux et les champs cultivés sont évités.	L'espèce n'a été observé que ponctuellement dans les gîtes du Trou Noir en hiver, en été en transit, avec des effectifs très faibles.
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	Le Petit Rhinolophe fréquente les plaines et remonte jusque dans les vallées chaudes de moyenne montagne. Il est lié aux forêts de feuillus ou mixtes, à proximité de l'eau. Il consomme des insectes en les capturant en vol ou à l'affût. Il hiverné d'octobre à fin avril, suspendu au plafond d'une cavité.	L'espèce n'a été observé que ponctuellement dans les gîtes du Trou Noir en hiver, en été en transit, avec des effectifs très faibles.

H- FR 7200700 : « LA GARONNE »

a. DESCRIPTION SOMMAIRE DU SITE

Le site Natura 2000 de la Garonne en Aquitaine, comprenant le lit mineur ainsi que les berges attenantes de la Garonne. Le site s'étale sur 201 km depuis la commune de Saint Sixte en amont d'Agen jusqu'à Bayon-sur-Gironde en aval de Bordeaux. 106 communes sont concernées par le site, 60 en Gironde et 46 en Lot-et-Garonne. L'ensemble du site se trouve sur la partie de la Garonne que l'on appelle « Garonne chenalisée », car plusieurs digues longitudinales ainsi que le barrage de Golfech sont présents. Ce cours d'eau bénéficie d'une protection au titre de Natura 2000 depuis ses sources en Espagne jusqu'à l'estuaire de la Gironde. Le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne est la structure porteuse de ce site Natura 2000.

b. DOCUMENT D'OBJECTIF DU SITE

Le site dispose d'un Document d'Objectifs, élaboré par le SMEAG (Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne) et le bureau d'étude Biotope, et validé par le comité de pilotage le 19 novembre 2013.

Code	Nom latin	Nom vernaculaire	Description	Répartition sur le site
1355	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	Ce mammifère d'eau douce, essentiellement ichtyophage, occupe tous les habitats aquatiques. La Loutre d'Europe se rencontre dans des milieux et zones climatiques très différents les uns des autres.	La Loutre a été contacté sur l'île de Raymond, sur deux secteurs et à deux périodes distinctes. La Loutre étant présente sur des sites natura 2000 connectés à la Garonne, il est fort probable que cette dernière joue un rôle potentiel d'habitat mais surtout de corridor de déplacement permettant la communication entre les différents affluents.
1356	<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	Le Vison d'Europe est strictement inféodé aux milieux humides. Il fréquente 4 catégories d'habitats : les cours d'eau forestiers, les boisements inondables, les prairies inondables et ruisseaux ou rivières traversant des zones agricoles (peu concernés sur ce site).	Le site sert de corridor de déplacement/dispersion en « colonne vertébrale » permettant la connexion de l'ensemble du réseau hydrographique de la Garonne (l'Ourbise, Vallée du Girou...).
1041	<i>Oxygaster curtisii</i>	Cordulie à corps fin	Cette libellule est inféodé aux zones lentes des moyens et grand cours d'eau ainsi qu'aux plans d'eau de grandes superficies. Elle utilise également les zones de prairies situées à proximité pour chasser.	Aucune donnée n'atteste de sa présence sur le site Natura 2000 de la Garonne probablement dû à un manque d'investigation. Sa présence est avérée sur des sites Natura 2000 situés à proximité tel que : « Vallée du Lay et du Palais », « Bocage humides de Cadaujac et Saint Médard d'Éyrans » ...
1095	<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine	La Lamproie marine est une espèce parasite anadrome. Les adultes vivent en mer de façon isolée, en parasites, fixés par leur ventouse sur des poissons dont ils raptent la chair qu'ils consomment et en absorbent le sang (aloses, éperlans, harengs, lieux jaunes...). À la fin de l'hiver, l'espèce quitte les eaux côtières et remonte, la nuit, dans les rivières jusqu'à plus de 500 km de la mer pour se reproduire.	De nombreuses frayères sont présentes sur environ la moitié du linéaire, principalement dans la partie amont du site entre les communes de Marmande et de Lamagistère.
1099	<i>Lampetra fluviatilis</i>	Lamproie de rivière	Ce poisson, migrateur, amphihaline remonte les rivières, la nuit, en automne (en Garonne et Dordogne) ou au printemps, pour se reproduire en eaux courantes sur des fonds de graviers. À la fin de leur vie larvaire dans les sédiments, les larves subissent une métamorphose à l'issue de laquelle, devenues adultes, elles migrent en mer. Cette migration s'opère de nuit, entre mars et juin principalement.	Le manque de connaissance sur cette espèce et la forte turbidité de l'eau rend difficile la quantification du nombre de frayères. Toutefois, de nombreuses frayères sont potentiellement présentes sur l'ensemble du site.
1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	Cette espèce dulçaquicole de la famille de Petromyzonidés affectionne particulièrement les petits affluents et les bords de bassins versant. Lors de la reproduction, elle effectue des déplacements migratoires sur des faibles distances à la recherche de zones favorables (eaux courantes, oxygénées, fond sablo-graveleux).	Il n'existe pas de donnée disponible sur la présence de cette espèce au sein du lit mineur de la Garonne. Cependant, de nombreuses données sont disponibles sur l'ensemble du réseau hydrographique et particulièrement sur les petits cours d'eau qui constituent son habitat préférentiel.
1101	<i>Acipenser sturio</i>	Esturgeon	L'Esturgeon est un migrateur amphihalal potamoloque à reproduction tardive. Il passe la majeure partie de son existence en milieu salé (eaux saumâtres et marines) et vient se reproduire, au printemps, en eaux douces dans des zones profondes (5 à 10 m) parcourues par des courants rapides (1 à 2 m/s) et d'une granulométrie grossière composée de galets, graviers ou blocs.	La Garonne avec l'estuaire de la Gironde et de la Dordogne abrite la dernière population au monde. L'Esturgeon utilise l'ensemble du site à différents stades de développement et migre sur la partie médiane du cours d'eau de la Garonne pour sa reproduction. 14 frayères potentielles ont été identifiées par l'IRSTEA sur la partie médiane du site entre les communes de Loupiac (limite aval) et le Passage (limite amont)
1102	<i>Alosa alosa</i>	Grande alose	La Grande Alose est une espèce migratrice qui vit la majeure partie de sa vie en mer, non loin des côtes. Les adultes remontent en général dans les fleuves où ils sont nés, de février à juin, pour venir se reproduire dans les cours amonts et moyens (jusqu'à plus de 650 km de la mer).	Les zones de frai de l'espèce se situent dans la partie amont du site, entre les communes de Melhan-sur-Garonne et Lamagistère (centrale hydroélectrique de Gollesh). Six zones ont été identifiées.
1103	<i>Alosa fallax</i>	Alose feinte	L'Alose feinte est une espèce migratrice qui vit la majeure partie de sa vie en mer, non loin des côtes. Les adultes remontent en général dans les fleuves où ils sont nés, d'avril à mai, pour venir se reproduire dans les cours aval (parfois dans les estuaires).	Les zones de frai de l'espèce se situent dans les parties médianes et aval du site, entre les communes de Caudrot et Melhan-sur-Garonne. Vingt zones ont été identifiées.
1106	<i>Salmo salar</i>	Saumon atlantique	Les frayères sont constituées de plages de galets ou de graviers en eaux habituellement peu profondes dans les zones d'alternance de pool et de radier. Les œufs sont déposés dans les eaux vives.	Le saumon est présent sur le site qu'en phase de migration. En effet, la zone de reproduction se situant sur la partie amont du bassin versant, ce salmonidé ne fait qu'emprunter la Garonne.
1126	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Toxostome	Le Toxostome est une espèce sédentaire vivant en général sur des fonds composés de galets et graviers des cours d'eau oxygénés sur lequel il consomme des petits invertébrés benthique, les diatomées et les algues filamenteuses.	Cette espèce est probablement présente sur la majeure partie du linéaire en effectif réduit même si aucune donnée de pêche électrique ne vient attester cette hypothèse. L'ensemble du cours d'eau de la Garonne est favorable à sa présence. A noter que l'espèce est observée sur quelques affluents comme la Séoune.
1134	<i>Rhodeus sericeus amarus</i>	Boulière	Espèce grégaire de petite taille, elle affectionne les eaux claires et peu profondes composées d'un substrat sablo-limoneux. Sa présence est intrinsèquement liée à celle de mollusques bivalves de la famille des Unionidae qui lui sont indispensables pour assurer sa reproduction.	Cette espèce est largement méconnue. Elle est néanmoins présente sur les zones lenticules non soumises aux marées dynamiques entre les communes d'Agen et de Couthures sur Garonne et potentiellement sur les herbier d'eau calmes situés dans la partie médiane.
1607	<i>Anguilla heterocarpa</i>	Anguilla des estuaires	L'Anguilla des estuaires se rencontre le long des berges argilo-vasseuses de faible pente des estuaires soumis à la marée. Des individus isolés arrivent à s'installer sur les berges anthropisées. L'espèce tolère des niveaux de salinité très faibles (oligohaline), l'essentiel des populations étant situé en amont du front de salinité. L'espèce est héliophile et hémiscaphile.	Recensée sur 27 stations en 2011. Néanmoins, il est plus intéressant pour cette espèce de raisonner en habitats favorables puisque les stations sont susceptibles de varier d'une année sur l'autre. 29 communes sont concernées par la présence potentielle de l'espèce entre Barsac (limite amont) et Macau (limite aval).

I- FR7200708 : « LAGUNES DE SAINT MAGNE ET LOUCHATS » FR7200709 : « LAGUNES DE SAINT SYMPHORIEN »

Ces sites seront traités ensemble car ils sont situés à proximité, se composent du même type d'habitat (lagune) et possèdent le même DOCOB.

a. DESCRIPTION SOMMAIRE DES SITES

Le site Natura 2000 des Lagunes des Landes de Gascogne s'étend sur 4 communes (Louchats, Saint-Magne et Saint Symphorien et Brocas) s'articulant sur deux départements : la Gironde (3 communes), les Landes (1 commune). Le site de Saint Magne et Louchats couvre une superficie de 47 hectares, tandis que le site de Saint Symphorien est de 20 ha. Ces lagunes avaient anciennement plusieurs fonctions tel que l'abreuvement des troupeaux ovins, la pêche, baignade... Actuellement, ce sont toujours des lieux de quiétude appréciée des promeneurs, chasseurs et pêcheurs. Cependant, le nombre de lagunes diminue d'année en année du aux fossés approfondis, à l'encombrement et au colmatage. Leur fragilité, leur rareté et leur exceptionnelle importance écologique ont conduit ces milieux à être identifiés comme des sites d'intérêt communautaire.

b. DOCUMENT D'OBJECTIF DU SITE

Le site dispose d'un Document d'Objectifs, élaboré par Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et validé par le comité de pilotage le 28 avril 2004.

Code	Nom latin	Nom vernaculaire	Description	Répartition sur le site
1355	Lutra lutra	Loutre d'Europe	Ce mammifère d'eau douce, essentiellement ichtyophage, occupe tous les habitats aquatiques. La Loutre d'Europe se rencontre dans des milieux et zones climatiques très différents les uns des autres.	Aucune information
1071	Coenonympha oedippus	Fadet des laïches	Papillon diurne de plaine, volant à partir de début juin, affectionne les prairies, landes, marais tourbeux à Molinie bleue ou encore les plantations claires de Pin maritime (en situation humide). Il possède plusieurs plantes hôtes : Molinie bleue, Choix noirâtre, Pâturin des marais ...	Présent sur plus de 50 lagunes sur le site de Saint Magne et Louchats Présents sur 7 lagunes sur Saint Symphorien
1042	Leucornina pectoralis	Leucornine à gros thorax	Cette libellule affectionne les eaux stagnantes de différents types néanmoins elle semblerait privilégier les plans d'eau oligo-mésotrophe à eutrophe, bien exposés avec une pente très douce, présentant des plantes aquatiques et des plages d'eau libre.	
1038	Leucorninia albifrons	Leucornine à front blanc	Cette espèce privilégie les eaux stagnantes oligotrophes, acides avec une végétation immergée bien développée (néphars, herbiers à potamo ...). La présence de sphaigne est quasi systématique. L'habitat le plus favorable est un milieu avec de la molinie en touraon.	Une espèce est présente sur une lagune du site de Saint Symphorien (le DOCOB ne précise pas laquelle). Une, deux ou plus rarement trois espèces de Leucornine sont présentes sur plusieurs lagunes du site de Saint Magne et Louchats
1042	Leucorninia caudalis	Leucornine à large queue	La Leucornine à large queue fréquente les eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes et souvent acides comme les tourbières à sphaignes, les mares et étangs tourbeux. Elle semble préférer les surfaces présentant une végétation aquatique bien développée.	
1220	Emys orbicularis	Cistude d'Europe	On trouve généralement la Cistude dans les étangs, lacs ou marais d'eau douce avec des fonds vaseux. La présence de roseières et de végétation flottante est recherchée. Elle apprécie la présence d'endroits calmes et ensoleillés avec des supports lui permettant de se chauffer sans danger.	Aucune information
1065	Euphydryas aurinia	Damier de la Succise	Ce papillon comporte deux sous-espèces occupant des habitats totalement différents : milieu humide ou mésophile et milieu xérique. Toutefois sa plante hôte appartient toujours à la famille des scabieuses.	Aucun individu n'a été contacté sur le site de Saint Symphorien l'espèce a été observé sur 4 lagunes différentes sur le site de Saint Magne et Louchats
1618	Caropsis verticillitundata	Faux cresson de Thore	Cette plante vivace de 5-15 cm, glabre, à souche courte et fibreuse se développe dans les milieux tourbeux inondés l'hiver dans le Sud-Ouest de la France. C'est une espèce pionnière qui nécessite suffisamment de luminosité et d'espace. Une concurrence trop importante avec les autres végétaux conduit à sa disparition.	Estimation est difficile car les sites perturbés peuvent avoir conservés une potentialités de reconquête du biotope important. Présent sur une des lagunes étudiées sur le site de Saint Symphorien. Présent sur une dizaine de lagunes du site de Saint Magne et Louchats.

Remarque : Certaines espèces d'oiseaux peuvent potentiellement utiliser ses points d'eau dont plusieurs sont inscrits en Annexe I de la DO tel que : la Fauvette pitchou, le Pipit rousseline, le Circaète Jean le Blanc, le Busard Saint Martin, le Busard cendré, le Busard des roseaux, le Milan noir, la Bondrée apivore, le Héron pourpré, le Bihoreau gris, le Martin pêcheur et l'Engoulevent d'Europe.

J- FR 7200721 : « VALLÉE DE LA LEYRE »

a. DESCRIPTION SOMMAIRE DU SITE

Le site Natura2000 de la « Vallée de la Leyre » s'étend sur 20 communes s'articulant sur deux départements les Landes et la Gironde. Cette zone de 5700 ha se situe entre la Haute Lande et le Bassin d'Arcachon. Elle constitue un patrimoine paysager diversifié par ses zones inondables (delta, marais, tourbières ...) et par ses forêts de chênes, d'aulnes et de saules, au cœur de la forêt de pins des Landes de Gascogne. Le parcellaire est très morcelé et la propriété foncière est en majorité privée. De nombreuses activités sont présentes sur ce territoire : sylviculture, pisciculture et le canoë kayak. Le site Natura 2000 constitue également un patrimoine culturel et social riche car il est un lieu de loisirs privilégié et de découverte de l'environnement à travers les activités de pleine nature, de chasse et de pêche.

b. DOCUMENT D'OBJECTIF DU SITE

Le site dispose d'un Document d'Objectifs, élaboré par le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et validé par le comité de pilotage le 7 décembre 2006.

Code	Nom latin	Nom vernaculaire	Description	Répartition sur le site
1356	<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	Le Vison d'Europe est strictement inféodé aux milieux humides. Il fréquente 4 catégories d'habitats : les cours d'eau forestiers, les bords de rivières inondables, les prairies inondables et ruisseaux ou rivières traversant des zones agricoles (peu concernés sur ce site).	L'espèce semble poursuivre un déclin, notamment au cœur de son aire de répartition, sur les parties amont de la rivière Eyre et sur les principaux affluents rive droite de la Midouze. Présence avérée
1355	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	Ce mammifère d'eau douce, essentiellement ichtyophage, occupe tous les habitats aquatiques. La Loutre d'Europe se rencontre dans des milieux et zones climatiques très différents les uns des autres.	Des données sporadiques (animal ou indices de présence) permettent de confirmer la présence de la loutre sur l'ensemble du réseau hydrographique des Vallées de la Leyre. Présence avérée
1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	Cette espèce dulçaquicole de la famille de Petromyzonidés affectionne particulièrement les petits affluents et les têtes de bassins versant. Lors de la reproduction, elle effectue des déplacements migratoires sur des faibles distances à la recherche de zones favorables (eaux courantes, oxygénées, fond sablo-graveleux).	L'espèce est rare sur les secteurs de Boutoux, Belin et Salles Mios. Elle devient peu commune sur le secteur de Lamothe. Présence avérée
1099	<i>Lampetra fluviatilis</i>	Lamproie de rivière	Ce poisson, migrateur, amphihaline remonte les rivières, la nuit, en automne (en Garonne et Dordogne) ou au printemps, pour se reproduire en eaux courantes sur des fonds de graviers. A la fin de leur vie laicaine dans les sédiments, les larves subissent une métamorphose à l'issue de laquelle, devenues adultes, elles migrent en mer. Cette migration s'opère de nuit, entre mars et juin principalement.	On retrouve l'espèce de façon rare sur le secteur de Lamothe. Présence avérée
1095	<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine	La Lamproie marine est une espèce parasite anadrome. Les adultes vivent en mer de façon isolée, en parasites, fixés par leur ventouse sur des poissons dont ils raptent la chair qu'ils consomment et en absorbent le sang (sloses, éperlans, harengs, lieux jaunes...). A la fin de l'hiver, l'espèce quitte les eaux côtières et remonte, la nuit, dans les rivières jusqu'à plus de 500 km de la mer pour se reproduire.	Présence avérée
1220	<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	On trouve généralement la Cistude dans les étangs, lacs ou marais d'eau douce avec des fonds vaseux. La présence de roseaux et de végétation flottante est recherchée. Elle apprécie la présence d'endroits calmes et ensoleillés avec des supports lui permettant de se chauffer sans danger.	Seules des données sporadiques permettent de confirmer la présence de cette espèce sur le site. Présence avérée
1042	<i>Leucorhina pectoralis</i>	Leucorhine à gros thorax	Cette libellule affectionne les eaux stagnantes de différents types néanmoins elle semblerait privilégier les plans d'eau oligo-mésotrophe à eutrophe, bien exposés avec une pente très douce, présentant des plantes aquatiques et des plages d'eau libre.	Présence avérée
1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	Cette libellule est inféodé aux zones lentes des moyens et grands cours d'eau ainsi qu'aux plans d'eau de grandes superficies. Elle utilise également les zones de prairies situées à proximité pour chasser.	L'espèce est présente sur l'étang de l'Escarnet. Présence avérée
1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	L'Agrion de Mercure colonise les milieux lotiques permanents de faible importance, aux eaux claires, bien oxygénées et à la minéralisation variable, situés dans les zones bien ensoleillées (bocage, prairies, fitches...) et assez souvent en terrain calcaires.	Une observation a été réalisée entre Salles et Belin Béliet sur l'étang du Martinet. Présence avérée
1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	Le Grand capricorne peut être observé dans tous types de milieux comportant des chênes relativement âgés, des milieux forestiers bien sûr, mais aussi des arbres isolés en milieu parfois très anthropisé (parcs urbains, alignements de bord de route). Les larves de <i>Cerambyx cerdo</i> sont xylophages. Elles se développent sur des Chênes : <i>Quercus robur</i> , <i>Q. petraea</i> , <i>Q. pubescens</i> , <i>Q. ilex</i> et <i>Q. suber</i> . Elles consomment le bois sénescant et dépérissant.	L'espèce est très commune sur le site, on la retrouve dans les habitats forestiers de l'ensemble du site, ainsi que sur les arbres isolés des aïeux. Présence avérée
1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane Cerf-volant	Insecte saproxylophage, le Lucane cerf-volant s'observe sur les vieux arbres isolés, de bocage, dans les taillis ou dans les grandes futaies. Pendant presque cinq ans, la larve va consommer le bois mort et se développer dans le système racinaire. Quant aux adultes, ils vont consommer la sève des arbres blessés et dépérissant. Contrairement à la larve, ils ne survivent qu'un mois pendant la période estivale. Les adultes sembleraient avoir une capacité de dispersion limitée (<2km).	L'espèce est très commune sur le site, on la retrouve dans les habitats forestiers de l'ensemble du site, ainsi que sur les arbres isolés des aïeux. Présence avérée
1831	<i>Luronium natans</i>	Le Flûteau nageant	Cette plante vivace aquatique se rencontre principalement dans plans d'eau à faible profondeur (mares, étangs...) dans l'Ouest et le Centre de la France. Il est présent dans des eaux où le niveau peu fortement fluctuer (eau stagnante, inondation, exondation...). Il semble toutefois préférer un bon ensoleillement et une eau claire oligotrophe à mésotrophes.	Cette plante est présente tout au long de la Grande Leyre jusqu'à Saugnac et Muret. Elle est présente de façon discontinue sur la Petite Leyre amont et disparaît totalement en aval. Présence avérée
1618	<i>Caropsis verticillatunundatum</i>	Le Faux cresson	Cette plante vivace de 5-15 cm, glabre, à souche courte et fibreuse se développe dans les milieux tourbeux inondés l'hiver dans le Sud-Ouest de la France. C'est une espèce pionnière qui nécessite suffisamment de luminosité et d'espace. Une concurrence trop importante avec les autres végétaux conduit à sa disparition.	Présence avérée
1071	<i>Coenonympha oedippus</i>	Fadet des laiches	Papillon diurne de plaine, volant à partir de début juin, affectionne les prairies, landes, marais tourbeux à Molinie bleue ou encore les plantations claires de Pin maritime (en situation humide). Il possède plusieurs plantes hôtes : Molinie bleue, Choin noirâtre, Pâturin des marais ...	L'espèce a été contacté de nombreuses fois dans les milieux suivants : lande humide sur de vastes surfaces, lande humide en fertiles et autres milieux humides sur l'ensemble du site. Présence avérée

K- FR 7200723 : « CHAMP DE TIR DE CAPTIEUX »

a. DESCRIPTION SOMMAIRE DU SITE

Le site Natura 2000 du champ de tir de Captieux s'étend sur 6 communes (Retjons, Lencouacq, Luxey, Callen, Lucmau et Captieux) s'articulant entre le département des Landes et celui de la Gironde. Le site couvre une superficie de 9 175 hectares, d'un seul tenant, occupé par des espaces landicoles (50%), forestières (30%) et des infrastructures militaires (20%). La particularité du site, réside dans le fait qu'historiquement une base de l'OTAN s'est installée sur cette zone ce qui a contribué à maintenir des paysages originels (reliques d'anciennes landes pâturées, milieux hygrophiles ...). Actuellement, l'Armée de l'Air, propriétaire du site, gère ce-dernier afin de concilier activité militaire, sylvicole, cynégétique et environnementale.

b. DOCUMENT D'OBJECTIF DU SITE

Le site dispose d'un Document d'Objectifs, élaboré par l'ONF (Office Nationale de la Forêt) et validé par le comité de pilotage le 11 décembre 2008.

Espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 « Champ de tir de Captieux »				
Code	Nom latin	Nom vernaculaire	Description	Répartition sur le site
1355	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	Ce mammifère d'eau douce, essentiellement ichtyophage, occupe tous les habitats aquatiques. La Loutre d'Europe se rencontre dans des milieux et zones climatiques très différents les uns des autres.	L'observation de traces (empreinte, epreinte...) a pu révéler la présence de l'espèce. Cependant le site présente peu de cours d'eau ce qui rend difficile son installation.
1356	<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	Le Vison d'Europe est strictement inféodé aux milieux humides. Il fréquente 4 catégories d'habitats : les cours d'eau forestiers, les boisements inondables, les prairies inondables et ruisseaux ou rivières traversant des zones agricoles (peu concernés sur ce site).	L'espèce n'a pas été contacté toutefois sa présence est potentielle et uniquement de passage.
1071	<i>Coenonympha oedippus</i>	Fadet des laïches	Papillon diurne de plaine, volant à partir de début juin, affectionne les prairies, landes, marais tourbeux à Molinie bleue ou encore les plantations claires de Pin maritime (en situation humide). Il possède plusieurs plantes hôtes : Molinie bleue, Choin noirette, Pâturin des marais ...	Très présente au niveau des lagunes et zone à Molinie. Aucune évaluation des populations n'a été réalisée.
1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	Le Grand capricorne peut être observé dans tous types de milieux comportant des chênes relativement âgés, des milieux forestiers bien sûr, mais aussi des arbres isolés en milieu parfois très anthropisé (parcs urbains, alignements de bord de route). Les larves de <i>Cerambyx cerdo</i> sont xylophages. Elles se développent sur des Chênes : <i>Quercus robur</i> , <i>Q. petraea</i> , <i>Q. pubescens</i> , <i>Q. ilex</i> et <i>Q. suber</i> . Elles consomment le bois sénescent et déperissant.	L'espèce est très présente dans les chenais, mais la taille de la population n'a pas été estimée.
1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane Cerf volant	Insecte saproxylophage, le Lucane cerf-volant s'observe sur les vieux arbres isolés, de bocage, dans les taillis ou dans les grandes futaies. Pendant presque cinq ans, la larve va consommer le bois mort et se développer dans le système racinaire. Quant aux adultes, ils vont consommer la sève des arbres blessés ou déperissant. Contrairement à la larve, ils ne survivent qu'un mois pendant la période estivale. Les adultes sembleraient avoir une capacité de dispersion limitée (<2km).	Sa présence est avérée dans les chenais mais le nombre d'individus est inconnu.
1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de planer	La Lamproie marine vit exclusivement en eau douce dans les têtes de bassin et les ruisseaux. Les frayères sont constituées d'un substrat à granulométrie mixte (graviers, galets et sable). L'habitat des juvéniles est un secteur à faible granulométrie (sable) enrichi en matières organiques, à faible profondeur et à faible vitesse de courant.	L'espèce n'a pas été recherchée mais sa présence est probable dans les cours d'eau.
1042	<i>Leucorhina pectoralis</i>	Leucorhine à gros thorax	Cette libellule affectionne les eaux stagnantes de différents types néanmoins elle semblerait privilégier le plan d'eau oligo-mésotrophe à eutrophe, bien exposé avec une pente très douce, présentant des plantes aquatiques et des plages d'eau libre.	Les observations sont très anciennes cependant sa présence est probable dans les plan d'eau comportant des plantes aquatiques (dépression humide et lagune).
1220	<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	On trouve généralement la Cistude dans les étangs, lacs ou marais d'eau douce avec des fonds vaseux. La présence de roseières et de végétation flottante est recherchée. Elle apprécie la présence d'endroits calmes et ensoleillés avec des supports lui permettant de se chauffer sans danger.	L'espèce n'a pas été observée depuis 10 ans cependant quelques habitats sont encore favorables.
1831	<i>Luronium natans</i>	Flûteau nageant	Cette plante vivace aquatique se rencontre principalement dans plans d'eau à faible profondeur (mares, étangs...) dans l'Ouest et le Centre de la France. Il est présent dans des eaux où le niveau peu fortement fluctuer (eau stagnante, inondation, exondation...). Il semble toutefois préférer un bon ensoleillement et une eau claire oligotrophe à mésotrophes.	L'espèce n'a pas été formellement observé sur le site mais sa présence est fortement probable.
1618	<i>Caropsis verticillitundata</i>	Faux cresson de Thore	Cette plante vivace de 5-15 cm, glabre, à souche courte et fibreuse se développe dans les milieux tourbeux inondé l'hiver dans le Sud-Ouest de la France. C'est une espèce pionnière qui nécessite suffisamment de luminosité et d'espace. Une concurrence trop importante avec les autres végétaux conduit à sa disparition.	Présente dans les milieux tourbeux. La population est estimée, en 2007 et 2008, à plus de 200 000 pieds.

L- FR 7200797 : « RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DU GÂT MORT ET DU SAUCAT »

a. DESCRIPTION SOMMAIRE DU SITE

Le site Natura 2000 du réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats s'étend sur 12 communes (Beautiran, Cabanac et Villagrains, Castres-Gironde, Hostens, Louchats, Saint Magne, Saint-Morillon, Saint Selve, Ayguemorte les Graves, La Brède, Saucats, Saint Médard d'Eyrans) se situant sur le département de la Gironde. Le site comprend deux rivières, le Gât Mort et le Saucats, affluents de la Garonne, ce qui représente respectivement 37 et 21 km de cours d'eau inscrit pour une superficie totale de 1338 ha.

Envoyé en préfecture le 26/02/2020

Reçu en préfecture le 26/02/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-200078335-20200218-2020_1-DE

Cependant, seul quelques hectares (< 50ha) font partie du périmètre du Scot Sud-Gironde. Les principales activités humaines sont l'agriculture, l'élevage, la sylviculture, la chasse, la pêche et les activités de loisir.

b. DOCUMENT D'OBJECTIF DU SITE

Le site dispose d'un Document d'Objectifs, élaboré par la réserve Naturelle de Saucats-La Brède (RNG) et validé par le comité de pilotage le 27 janvier 2011.

Espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 «Niveau hydrographique du Gât Mort et du Saucats»				
Code	Nom latin	Nom vernaculaire	Description	Répartition sur le site
1355	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	Ce mammifère d'eau douce, essentiellement ichthyophage, occupe tous les habitats aquatiques. La Loutre d'Europe se rencontre dans des milieux et zones climatiques très différents les uns des autres.	Elle est présente temporairement sur les sources du Gât Mort et sur le Gât Mort et ses affluents ainsi qu'en aval du Saucats.
1356	<i>Mizolata lutreola</i>	Vison d'Europe	Le Vison d'Europe est strictement inféodé aux milieux humides. Il fréquente 4 catégories d'habitats : les cours d'eau brestiers, les boisements inondables, les prairies inondables et ruisseaux ou rivières traversant des zones agricoles (peu concernés sur ce site).	Sa présence est potentielle car le site présente les habitats de prédilection de l'espèce. De plus, des observations ont été faites sur l'Eau blanche (bassin versant au nord) et sur le Ciron (au sud).
1310	<i>Mniotilta schreibersi</i>	Mniotilta de Schreiber	L'espèce se nourrit de plancton aérien capturé au-dessus de la canopée ou en plein ciel. Les territoires de chasse sont relativement méconnus mais l'espèce est très fugitive. C'est une espèce strictement troglodyte mais elle est très rarement observée dans des bâtiments.	Il n'existe qu'une seule donnée de l'espèce localisée sur la PNG de Saucats.
1220	<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	On trouve généralement la Cistude dans les étangs, lacs ou marais d'eau douce avec des fonds vaseux. La présence de roseillères et de végétation flottante est recherchée. Elle apprécie la présence d'endroits calmes et ensolaillés avec des supports lui permettant de se chauffer sans danger.	Sur le site, une population stable est observée au niveau des sources du Gât Mort. L'espèce a également été trouvée en aval du Gât Mort mais elle semble absente du Saucats.
1221	<i>Misemys leprosa</i>	Emys lépreuse	Cette tortue vit dans des eaux stagnantes ou courantes, pérenne ou temporaire sous un climat méditerranéen. Elle pond ses œufs d'avril à août et une seconde ponte est souvent déposée à l'automne. En France, les seules individus restant se situent dans l'Hérault et les Pyrénées orientales (dispars des Pyrénées atlantique depuis 1900).	Un seul individu isolé a été observé. Le site ne se trouvant pas dans l'aire de répartition de l'espèce, il est probable que cet individu ait été amené par l'homme.
1163	<i>Cottus gobio</i>	Le Chabot commun	Ce petit poisson (10-15cm) vit dans un habitat préférentiellement constitué d'eau bien oxygénée et courante sur un faciès de type radier avec un substrat de pierre et blocs. Ce lamproie chasse à l'aide et aspire ses proies qui sont principalement constituées de larves et de petits invertébrés benthiques.	Présent sur l'ensemble des cours d'eau
1009	<i>Lampetra fluviatilis</i>	Lamproie de rivière	Ce poisson, migrateur, amphihaline remonte les rivières, la nuit, en automne (en Garonne et Dordogne) ou au printemps, pour se reproduire en eaux courantes sur des fonds de graviers. A la fin de leur vie larvaire dans les sédiments, les larves subissent une métamorphose à l'issue de laquelle, devenues adultes, elles migrent en mer. Cette migration s'opère de nuit, entre mai et juin principalement.	Constante mais peu abondante. Une frayère a été observée sur le Saucats, à la Brède.
1006	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	Cette espèce diapaucicole de la famille de Petromyzonidae affectionne particulièrement les petits affluents et les têtes de bassins versant. Lors de la reproduction, elle effectue des déplacements migratoires sur des faibles distances à la recherche de zones favorables (eaux courantes, oxygénées, fond sablo-gravillier).	Constante mais peu abondante
1005	<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine	La Lamproie marine est une espèce parasite anadrome. Les adultes vivent en mer de façon isolée, en parasites, très par leur ventouse sur des poissons dont ils rident la chair qu'ils consomment et en absorbent le sang (saupes, éperlans, harengs, lieux jaunes...). A la fin de l'hiver, l'espèce quitte les eaux côtières et remonte, la nuit, dans les rivières jusqu'à plus de 500 km de la mer pour se reproduire.	Constante mais peu abondante
6150	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Toxostome	Le Toxostome est une espèce sédentaire vivant en général sur des fonds composés de galets et graviers des cours d'eau oxygénés sur lequel il consomme des petits invertébrés benthiques, les diatomées et les algues filamenteuses.	L'espèce est présente partout en Aquitaine avec de très faibles effectifs. Cependant, sur le site elle n'a pas été observée et n'est probablement pas présente.
1068	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	Le Grand capricorne peut être observé dans tous types de milieux comportant des chênes relativement âgés, des milieux forestiers bien sûr, mais aussi des arbres isolés en milieu urbain très anthropisés (parcs urbains, alignements de bord de route). Les larves de <i>Cerambyx cerdo</i> sont xylophages. Elles se développent sur des Chênes : <i>Quercus robur</i> , <i>Q. petraea</i> , <i>Q. pubescens</i> , <i>Q. ilex</i> et <i>Q. suber</i> . Elles consomment le bois sénescant et dépourvu.	Bien représenté sur l'ensemble du site.
1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	L'Agrion de Mercure	L'Agrion de Mercure colonise les milieux lotiques permanents de faible importance, aux eaux claires, bien oxygénées et à la minéralisation variable, situés dans les zones bien ensolaillées (bocage, prairies, riches...) et assez souvent en terrain calcaires.	On la trouve de façon localisée sur le site au niveau des berges naturelles et ensolaillées des ruisselets et des cours d'eau. Les populations semblent peu abondantes.
1071	<i>Coenonympha oedippus</i>	Fadet des laches	Papillon diurne de plaine, volant à partir de début juin, affectionne les prairies, landes, marais tourbeux à Molinie bleue ou encore les plantations claires de Pin maritime (en situation humide). Il possède plusieurs plantes hôtes : Molinie bleue, Choin noîtrière, Pâleurin des marais ...	L'espèce est présente sur presque tous les espaces de landes humides du site. Ces habitats sont localisés en amont des cours d'eau : vaste espace de TENS des Lagunes du Gât Mort, tache de landes courantes ou sous prairie claire en amont de St-Morillon et de la Brède.
1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	Demier de la Succise	Ce papillon comporte deux sous-espèces occupant des habitats totalement différents : milieu humide ou mésophile et milieu xérique. Toutefois sa plante hôte appartient toujours à la famille des scabieuses.	L'espèce est bien présente sur les habitats ouverts du site (prairie, bord de chemins) du fait de la bonne répartition de sa plante hôte, la Succise des prés.
1078	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	L'Écaille chinée	L'Écaille chinée fréquente un grand nombre de milieux humides ou xériques ainsi que des milieux anthropisés. Les adultes ont une activité diurne et nocturne. Les chenilles se nourrissent principalement la nuit de diverses espèces herbacées (<i>Eupatoire chanvrine</i> , <i>Chardon</i> ...).	Espèce régulièrement observée sur le site mais n'ayant pas fait l'objet de recherche spécifique.
1042	<i>Leuconthia pectoralis</i>	Leuconthie à gros thorax	Cette libellule affectionne les eaux stagnantes de différents types néanmoins elle semblerait privilégier le plan d'eau oligo-mésotrophe à eutrophe, bien exposé avec une pente très douce, présentant des plantes aquatiques et des plages d'eau libre.	Présence sur TENS, des Algunes du Gât Mort et sur quelques lagunes situées en amont des affluents du Gât Mort (ZNEFF Lagunes de Cabanac, pas compris dans le périmètre d'étude).
1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane Cerf-volant	Insecte saproxylophage, le Lucane cerf-volant s'observe sur les vieux arbres isolés, de bocage, dans les taillis ou dans les grandes futaies. Pendant presque cinq ans, la larve va consommer le bois mort et se développer dans le système racinaire. Quant aux adultes, ils vont consommer la sève des arbres blessés ou dépourvus. Contrairement à la larve, ils ne survivent qu'un mois pendant la période estivale. Les adultes semblent avoir une capacité de dispersion limitée (<20km).	Bien représenté sur l'ensemble du site.
1060	<i>Lycane dispar</i>	Culvri des marais	Ce papillon vit dans des prairies humides de plaine. On le rencontre également le long des fossés inondables, près des hautes herbes du bord des eaux ou encore dans les clairières ensolaillées des bois humides. Les œufs sont pondus sur des œufes sauvages dont les chenilles se nourrissent.	Les populations de cette espèce sont relativement importantes sur les prairies au-delà des cours d'eau (depuis St-Selve et St-Médard). Cependant il n'est pas présent dans la partie amont, probablement dû à une fauche trop précoce des prairies ou à leur abondance.
1084	<i>Osmodema eremita</i>	Pique-grune	L'espèce fréquente préférentiellement les cavités des arbres mais peut également se développer dans les souches ou les grumes carbonées. Cette cavité doit contenir un volume important de terreau pour que l'adulte puisse pondre les œufs. De ces derniers sortira des larves qui se développeront pendant deux à trois ans dans la cavité.	Une observation récente dans la ripisylve du Gât Mort à Saint-Selve. Une étude spécifique serait nécessaire.
1607	<i>Angelica heterocarpa</i>	L'Angélique des estuaires	L'Angélique des estuaires se rencontre le long des berges argilo-vaseuses de faible pente des estuaires soumis à la marée. Des individus isolés arrivent à s'installer sur les berges anthropisées. L'espèce tolère des niveaux de salinité très faibles (oligohaline). L'essentiel des populations étant situé en amont du front de salinité. L'espèce est héliophile et hémisclérophile.	Localisée dans quelques mégaphorbiaies de l'embouchure du Gât Mort sur la Garonne (Beautiran / Castres-Gironde).
1618	<i>Carex verticillatoides</i>	Faux cresson de Thore	Cette plante vivace de 5-15 cm, glabre, à souche courte et fibreuse se développe dans les milieux tourbeux inondés d'eau dans le Sud-Ouest de la France. C'est une espèce pionnière qui nécessite suffisamment de luminosité et d'espace. Une concurrence trop importante avec les autres végétaux conduit à sa disparition.	Elle est bien présente sur TENS des sources du Gât Mort. Elle a été observée dans quelques lagunes proches du site, en tête des bassins versants des deux cours d'eau.

M- FR 7200801 : « RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DU BRION »

a. DESCRIPTION SOMMAIRE DU SITE

Le site Natura 2000 du réseau hydrographique du Brion se situe en région Aquitaine, dans la partie sud-est du département de la Gironde. Il appartient à la région naturelle dite du Bazadais. La superficie totale du bassin versant du Brion recouvre 55 km². Le réseau hydrographique principal représente 10 km (42 km avec les affluents). Le bassin versant du Brion est à cheval sur 10 communes : Aubiac, Bazas, Cazats, Coimères, Fargues, Langon, Le Nizan, Lignan de Bazas, Mazères et Roaillan. Le bassin versant accueille l'agglomération de Langon au nord, et de celle de Bazas au sud. La ruralité est dominante. Le système agricole est diversifié avec des cultures de céréales diverses, de l'élevage et des prairies.

Le site Natura 2000 est un cours d'eau forestier, caractérisé par une bonne qualité d'eau et par une ressource piscicole de 1ère catégorie à haute valeur écologique.

b. DOCUMENT D'OBJECTIF DU SITE

Le site dispose d'un Document d'Objectifs, élaboré par le Conservatoire d'Espace Naturel d'Aquitaine, et validé par le comité de pilotage le 18 avril 2013.

Code	Nom latin	Nom vernaculaire	Description	Répartition sur le site
1356	<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	Le Vison d'Europe est strictement inféodé aux milieux humides. Il fréquente 4 catégories d'habitats : les cours d'eau forestiers, les boisements inondables, les prairies inondables et ruisseaux ou rivières traversant des zones agricoles (peu concernés sur ce site).	La dernière donnée de l'espèce sur le site date de 1998 sur les communes de Roaillan, Mazère et le Nizan. Cependant 43,8% du site Natura2000 possède un fort potentiel d'accueil pour le Vison d'Europe.
1355	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	Ce mammifère d'eau douce, essentiellement ichtyophage, occupe tous les habitats aquatiques. La Loutre d'Europe se rencontre dans des milieux et zones climatiques très différents les uns des autres.	Des traces ont été observées sur Roaillan, Langon et Aubiac. L'espèce est en voie de recolonisation.
1308	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la succise	Ce papillon comporte deux sous espèce occupant des habitat totalement différents : milieu humide ou mésophile et milieu xérique. Toutefois sa plante hôte appartient toujours à la famille des scabiées.	Plusieurs imago ont été observé sur la commune de le Nizan.
1323	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf volant	Insecte saproxylophage, le Lucane cerf-volant s'observe sur les vieux arbres isolés, de bocage, dans les taillis ou dans les grandes futaies. Pendant presque cinq ans, la larve va consommer le bois mort et se développer dans le système racinaire. Quant aux adultes, ils vont consommer la sève des arbres blessés ou dépérissant. Contrairement à la larve, ils ne survivent qu'un mois pendant la période estivale. Les adultes sembleraient avoir une capacité de dispersion limité (<2km).	Un individu a été observé sur la commune d'Aubiac mais la population doit être bien présente.
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	L'espèce chasse préférentiellement dans les zones de feuillus et au-dessus des prairies. Les zones pâturées sont particulièrement appréciées, le bétail favorisant le développement des coléoptères coprophages dont l'espèce se nourrit. Elle consomme également des papillons de nuit. Les zones de résineux et les champs cultivés sont évités.	Dans les cavités de Roquetaillade, 30 individus juvéniles ont pu être observé.
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Le Petit Rhinolophe fréquente les plaines et remonte jusque dans les vallées chaudes de moyenne montagne. Il est lié aux forêts de feuillus ou mixtes, à proximité de l'eau. Il consomme des insectes en les capturant en vol ou à l'affût. Il hiverne d'octobre à fin avril, suspendu au plafond d'une cavité.	Une colonie de reproduction située dans les cavités de Roquetaillade accueille 200 individus.
1310	<i>Austropota mobius pallipes</i>	Ecrevisse à pattes blanches	Espèce indigène des cours d'eau européenne, elle est un très fin indicateur de la qualité des eaux.	L'espèce n'est présente que dans une seule station et comprend 9 individus sur la commune de Mazere. L'Ecrevisse à pattes blanches est en voie de disparition.
1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de planer	Cette espèce dulçaquicole de la famille de Petromyzonidés affectionne particulièrement les petits affluents et les têtes de bassins versant. Lors de la reproduction, elle effectue des déplacements migratoires sur de faibles distances à la recherche de zones favorables (eaux courantes, oxygénées, fond sablo-graveleux).	L'espèce est présente dans deux stations (Aubiac et Roaillan) dont une sur un affluent en mauvais état de conservation.

11-FICHE DE SYNTHÈSE DE L'ANALYSE TERRITORIALE DES PRINCIPAUX BASSINS VERSANTS

Les informations présentées dans les tableaux suivants sont issues de documents fournis par le Conseil Général de Gironde (« PDM Gironde – Analyse territoriale 2011 par bassin versant »).

Lexique

COD : Carbone Organique Dissous

Pt : Phosphore Total

IBG-RCS : Auparavant, la mesure de l'élément « macroinvertébrés en cours d'eau », qui traduit la qualité biologique d'un cours d'eau, était menée selon la méthode nationale IBGN (Indice Biologique Global Normalisé). Celle-ci a été révisée et développée vers une compatibilité aux prescriptions de la Directive Cadre sur l'Eau. Un premier protocole a été proposé et mis en œuvre de 2005 à 2007 pour l'acquisition des données sur cette période. Par la suite, le protocole a fait l'objet d'une simplification pour son application dans le réseau de contrôle et de surveillance (RCS), mis en place en 2008.

PDPG : Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles.

Bassin versant	Situation vis-à-vis des eaux souterraines en nappe libre	Synthèse des connaissances sur l'état de la masse d'eau	Observations sur les périodes d'étiage et les assècs (données du réseau ROCA de l'ONEMA)	Remarques complémentaires
Engranne	Le bassin versant de l'Engranne couvre les calcaires de l'Entre Deux Mers du bassin versant de la Dordogne dont l'état chimique est jugé mauvais en raison d'un déclassement par les pesticides (molécules présentant une fréquence de détection supérieure à 10% et une concentration supérieure à 0,1 µg/l : Terbutylazine désethyl, Hexazinone, Simazine, Atrazine désisopropyl).	<ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau soumis à un régime lentique et marqué par des taux d'oxygène dissous faibles en particulier en période d'étiage, ce qui témoigne d'une fragilité du milieu Qualité hydrobiologique précaire Sensibilité du bassin versant vis-à-vis de l'utilisation de produits phytosanitaires et en particulier par le glyphosate (herbicide) et l'AMPA (métabolite du glyphosate). L'analyse chimique des micropolluants entre 2006 et 2009 témoigne d'une activité d'origine agricole essentiellement liée au traitement de la vigne (ex : traces de cuivre) et du maïs ou d'activités non agricoles. Contexte piscicole dégradé 	<p>Les observations réalisées par l'ONEMA ne montrent pas de rupture d'écoulement (campagne 2004-2010 à Rauzan).</p> <p>Toutefois, les écoulements en période d'étiage sont très faibles (l'amont du bassin versant de l'Engranne peut présenter des débits estivaux faibles ; à l'inverse, en période hivernale, les débits peuvent être importants).</p>	<ul style="list-style-type: none"> Pression industrielle marquée du fait d'un déficit de traitement des effluents de chais sur le bassin La pression vinicole est jugée forte, surtout en tête de bassin versant (source : PEGASE) : <ul style="list-style-type: none"> 20 structures, soit 206000 hl qui traitent (dont la cave de RAUZAN). 82 structures, soit 108000 hl qui sont non traités, dont 60 de capacité supérieure à 500 hl, soit 104000 hl.

Bassin versant	Situation vis-à-vis des eaux souterraines en nappe libre	Synthèse des connaissances sur l'état de la masse d'eau	Observations sur les périodes d'étiage et les assècs (données du réseau ROCA de l'ONEMA)	Remarques complémentaires
Beuve	<p>Le cours d'eau traverse essentiellement les sables plio-quaternaires du bassin de la Garonne et terrasses anciennes de la Garonne dont les états chimique et quantitatif sont jugés bon.</p> <p>Dans la partie la plus en aval (confluence avec la Garonne), le Beuve circule sur les alluvions de la Garonne Aval dont l'état chimique est jugé mauvais en raison d'un déclassement par les pesticides (molécules présentant une fréquence de détection supérieure à 10% et une concentration supérieure à 0,1 µg/l : Atrazine déséthyl, Atrazine désopropyl, Terbutylazine déséthyl, Terbutylazine).</p>	<ul style="list-style-type: none"> Contexte piscicole perturbé (PDPG Gironde) <p><i>Pas de données sur les micropolluants.</i></p>	<p>Les observations réalisées par l'ONEMA ne montrent pas de rupture d'écoulement (campagne 2004-2010 à Auros). Le régime est fortement influencé en période d'étiage où le débit peut atteindre 0.05 m3/s.</p> <p>L'ensemble du bassin versant du Petite Beuve présente des débits estivaux très faibles, ensuite rapidement contraint par le lac de la Prade. Le lac régule les débits importants et amplifie les étiages du Beuve aval</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le bassin versant du Beuve a subit depuis de nombreuses années des opérations de curages qui ont contraint et approfondit le lit mineur, entraînant désormais des phénomènes érosifs. Lac de La Prade : le lit du Beuve à cet endroit a été « absorbé » par le lac. Le lit mineur n'existe donc plus. On note l'absence de bandes enherbées le long de bon nombre de parcelles bordant le Beuve.

--	--	--	--	--

Lisos	<p>Le cours d'eau traverse essentiellement les sables plio-quaternaires du bassin de la Garonne région hydro-O et terrasses anciennes de la Garonne dont les états chimique et quantitatif sont jugés bon.</p> <p>Au niveau de la confluence avec la Garonne, le cours d'eau traverse les alluvions de la Garonne Aval dont l'état chimique est jugé mauvais en raison d'un déclassement par les pesticides (molécules présentant une fréquence de détection supérieure à 10% et une concentration supérieure à 0,1 µg/l : Atrazine déséthyl, Atrazine désopropyl, Terbutylazine déséthyl, Terbutylazine).</p>	<ul style="list-style-type: none"> Des substances mises en évidence par les analyses menées entre 2006 et 2010 (exemple : herbicides avec la présence principalement d'AMPA, nickel, cuivre...) témoignent d'une activité d'origine agricole liée au traitement des parcelles de cultures de grandes surfaces. Amélioration de la qualité biologique du cours d'eau entre 2008 et 2010 Impact du régime hydrologique sur les paramètres oxygène Déclassement par COD en lien avec des effets de ruissellement 	<p>Les observations réalisées par l'ONEMA ne montrent pas de rupture d'écoulement (campagne 2004-2010 à Sigalens).</p> <p>Toutefois, le cours du Lisos est très sensible en période d'étiage sur la partie amont. Il existe par ailleurs des pompages agricoles qui accentuent la pression sur la ressource.</p>	
-------	--	---	--	--

Bassin versant	Situation vis-à-vis des eaux souterraines en nappe libre	Synthèse des connaissances sur l'état de la masse d'eau	Observations sur les périodes d'étiage et les assècs (données du réseau ROCA de l'ONEMA)	Remarques complémentaires
----------------	--	---	--	---------------------------

Euille	<p>Le cours d'eau circule principalement sur les calcaires de l'Entre Deux Mers du bassin versant de la Garonne dont l'état chimique est jugé mauvais en raison d'un déclassement par les pesticides (molécules présentant une fréquence de détection supérieure à 10% et une concentration supérieure à 0,1 µg/l : Terbutylazine déséthyl, Simazine, Atrazine désopropyl, Terbutylazine, Atrazine déséthyl, Atrazine)</p> <p>Au niveau de sa confluence avec la Garonne, le cours d'eau traverse sur les alluvions de la Garonne Aval dont l'état chimique est jugé mauvais en raison d'un déclassement par les pesticides (molécules présentant une fréquence de détection supérieure à 10% et une concentration supérieure à 0,1 µg/l : Atrazine déséthyl, Atrazine désopropyl, Atrazine, Terbutylazine déséthyl, Terbutylazine).</p>	<ul style="list-style-type: none"> Présence de phytosanitaires dans l'eau Paramètre déclassant COD (à confirmer la prochaine campagne de suivi) 	<p>Les observations réalisées par l'ONEMA ne montrent pas de rupture d'écoulement (campagne 2004-2010 à Laroque).</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le BV de l'Euille a subit depuis de nombreuses années des opérations de curages qui ont contraint et approfondit le lit mineur, entraînant désormais des phénomènes érosif. Il en va de même pour le Machique et le Saint Pierre de Bat D'une façon générale, il est souligné une forte pression vinicole en particulier sur l'Euille (source : PEGASE) : <ul style="list-style-type: none"> 73000 hl traités (28 châteaux) 158000HL non traités (134 châteaux, dont 96 de capacité supérieure à 500 hl/an, soit 148000 hl)
--------	--	---	---	---

Bassin versant	Situation vis-à-vis des eaux souterraines en nappe libre	Synthèse des connaissances sur l'état de la masse d'eau	Observations sur les périodes d'étiage et les assecs (données du réseau ROCA de l'ONEMA)	Remarques complémentaires
Bassanne	<p>Le cours d'eau traverse essentiellement les sables plio-quadernaires du bassin de la Garonne région hydro-O et terrasses anciennes de la Garonne dont les états chimique et quantitatif sont jugés bon.</p> <p>Dans la partie la plus en aval (après le canal latéral de la Garonne), la Bassanne circule sur les alluvions de la Garonne Aval dont l'état chimique est jugé mauvais en raison d'un déclassement par les pesticides (molécules présentant une fréquence de détection supérieure à 10% et une concentration supérieure à 0,1 µg/l: Atrazine déséthyl, Atrazine déisopropyl, Atrazine, Terbutylazine déséthyl, Terbutylazine).</p>	<p><i>Il n'existe pas de point de suivi de la qualité des eaux de la Bassanne.</i></p>	<p>Les observations réalisées par l'ONEMA ne montrent pas de rupture d'écoulement (campagne 2004-2010 à Savignac). Le cours de la Bassanne connaît des débits estivaux très faibles.</p> <p>Le cours d'eau dans sa partie aval est alimenté par le canal de la Garonne pour le soutien d'étiage et l'irrigation (Convention entre VNF et la Chambre d'Agriculture 33).</p>	<p>Le bassin versant de la Bassanne a subi depuis de nombreuses années des opérations de curages qui ont contraint et approfondi le lit mineur, entraînant désormais des phénomènes érosifs.</p>

Bassin versant	Situation vis-à-vis des eaux souterraines en nappe libre	Synthèse des connaissances sur l'état de la masse d'eau	Observations sur les périodes d'étiage et les assecs (données du réseau ROCA de l'ONEMA)	Remarques complémentaires
Brion	<p>Le cours d'eau traverse essentiellement les sables plio-quadernaires du bassin de la Garonne région hydroO et les terrasses anciennes de la Garonne dont l'état chimique et quantitatif sont jugés bon.</p> <p>Au niveau de la confluence avec la Garonne, le cours d'eau circule sur les alluvions de la Garonne Aval dont l'état chimique est jugé mauvais en raison d'un déclassement par les pesticides (molécules présentant une fréquence de détection supérieure à 10% et une concentration supérieure à 0,1 µg/l: Atrazine déséthyl, Atrazine déisopropyl, Atrazine, Terbutylazine déséthyl, Terbutylazine).</p>	<p><i>Il n'existe pas de station de mesure sur ce cours d'eau.</i></p>	<p>Les observations réalisées par l'ONEMA ne montrent pas de rupture d'écoulement (campagne 2004-2010 à Langon).</p> <p>Le bassin versant du Brion présente des débits estivaux très faibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le bassin versant du Brion a subi des opérations de curages qui ont contraint et approfondi le lit mineur, entraînant désormais des phénomènes érosifs. Points de vigilance : centre commercial à Langon et rejet EP dans la traversée de Langon (suite à la pollution du réseau pluvial et du Brion par le centre Auto Leclerc à Langon).

Bassin versant	Situation vis-à-vis des eaux souterraines en nappe libre	Synthèse des connaissances sur l'état de la masse d'eau	Observations sur les périodes d'étiage et les assecs (données du réseau ROCA de l'ONEMA)	Remarques complémentaires
Brion	<p>Le cours d'eau traverse essentiellement les sables plio-quadernaires du bassin de la Garonne région hydroO et les terrasses anciennes de la Garonne dont l'état chimique et quantitatif sont jugés bon.</p> <p>Au niveau de la confluence avec la Garonne, le cours d'eau circule sur les alluvions de la Garonne Aval dont l'état chimique est jugé mauvais en raison d'un déclassement par les pesticides (molécules présentant une fréquence de détection supérieure à 10% et une concentration supérieure à 0,1 µg/l: Atrazine déséthyl, Atrazine déisopropyl, Atrazine, Terbutylazine déséthyl, Terbutylazine).</p>	<p><i>Il n'existe pas de station de mesure sur ce cours d'eau.</i></p>	<p>Les observations réalisées par l'ONEMA ne montrent pas de rupture d'écoulement (campagne 2004-2010 à Langon).</p> <p>Le bassin versant du Brion présente des débits estivaux très faibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le bassin versant du Brion a subi des opérations de curages qui ont contraint et approfondi le lit mineur, entraînant désormais des phénomènes érosifs. Points de vigilance : centre commercial à Langon et rejet EP dans la traversée de Langon (suite à la pollution du réseau pluvial et du Brion par le centre Auto Leclerc à Langon).

Bassin versant	Situation vis-à-vis des eaux souterraines en nappe libre	Synthèse des connaissances sur l'état de la masse d'eau	Observations sur les périodes d'étiage et les assecs (données du réseau ROCA de l'ONEMA)	Remarques complémentaires
Durèze	<p>Le cours principal de la Durèze d'eau circule sur les Molasses du bassin de la Dordogne dont l'état chimique est jugé mauvais en raison d'un déclassement par les pesticides et les nitrates (molécules présentant une fréquence de détection supérieure à 10% et une concentration supérieure à 0,1 µg/l : Atrazine déséthyl, 2-hydroxy atrazine, Atrazine, Simazine, Atrazine désopropyl). On notera également à des teneurs au-delà de 0,1 µg/l la présence d'AMPA (métabolite du glyphosate), Métolachlore et Chlortoluron.</p> <p>Les affluents (partie amont sur les côtes) circulent sur les calcaires de l'Entre Deux Mers du bassin versant de la Dordogne dont l'état chimique est jugé mauvais en raison d'un déclassement par les pesticides (molécules présentant une fréquence de détection supérieure à 10% et une concentration supérieure à 0,1 µg/l : Terbutylazine déséthyl, Hexazinone, Simazine, Atrazine désopropyl).</p>	<ul style="list-style-type: none"> faible teneur en oxygène dissous en période d'étiage détection d'herbicides et de fongicides sur les données de 2010 contexte dégradé sur le plan piscicole (PDPG Gironde) 	<p>Il n'existe pas de station hydrométrique sur la Durèze mais on peut extrapoler des grandeurs caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des crues brutales mais de courtes durées Le bassin versant de la Durèze présente des débits estivaux très faibles. 	<ul style="list-style-type: none"> Le cours sinueux, voire méandreux, sauf pour la partie en amont de la RD15 à Pellegrue. Le lit est encaissé avec des pentes abruptes et hautes (3 m). Les berges fragiles présentant des érosions ponctuelles fréquentes. Le bassin versant de la Durèze a subi depuis de nombreuses années des opérations de curages qui ont contraint et approfondi le lit mineur, entraînant désormais des phénomènes érosifs. Contribution des chais à la dégradation de la qualité des eaux de la Durèze. Sur le bassin versant, sont répertoriés 51 chais qui produisent 113 000 hl de vin dont 42 000 hl non traités pour 39 chais (soit environ 3000 EH rejetés en période de vendanges/écoules).

Bassin versant	Situation vis-à-vis des eaux souterraines en nappe libre	Synthèse des connaissances sur l'état de la masse d'eau	Observations sur les périodes d'étiage et les assecs (données du réseau ROCA de l'ONEMA)	Remarques complémentaires
Vignague	<p>Le cours d'eau circule principalement sur les calcaires de l'Entre Deux Mers du bassin versant de la Garonne dont l'état chimique est jugé mauvais en raison d'un déclassement par les pesticides (molécules présentant une fréquence de détection supérieure à 10% et une concentration supérieure à 0,1 µg/l : Terbutylazine déséthyl, Simazine, Atrazine désopropyl, Terbutylazine, Atrazine déséthyl, Atrazine).</p> <p>Dans la partie la plus aval, le cours d'eau coule sur les calcaires du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont dont l'état chimique est jugé mauvais en raison d'un déclassement par les pesticides et les nitrates (molécules présentant une fréquence de détection supérieure à 10% et une concentration supérieure à 0,1 µg/l : Atrazine déséthyl, Atrazine, Simazine, Atrazine désopropyl, Métolachlore). On notera également à des teneurs au-delà de 0,1 µg/l la présence d'AMPA (métabolite du glyphosate), Métolachlore et Chlortoluron.</p> <p>Au niveau de la confluence avec le Dropt, le cours d'eau traverse sur les alluvions de la Garonne Aval dont l'état chimique est jugé mauvais en raison d'un déclassement par les pesticides (molécules présentant une fréquence de détection supérieure à 10% et une concentration supérieure à 0,1 µg/l : Atrazine déséthyl, Atrazine désopropyl, Atrazine, Terbutylazine déséthyl, Terbutylazine).</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les paramètres déclassants COD et Pt sont confirmés en 2009. Le déclassement du COD pourrait résulter de phénomène de ruissellement et celui du P lié à la proximité d'une zone urbanisée proche. Le paramètre IBG-RCS s'est amélioré mais reste déclassant (moyen) Présence du Diuron de façon chronique (avec des concentrations plus élevées au printemps, jusqu'à 0,87µg/l) et autres herbicides à des valeurs de concentration autour de 1 µg/l. 	<p>Les observations réalisées par l'ONEMA ne montrent pas de rupture d'écoulement (campagne 2004-2010 à Morizès). Au cours de l'année 2011, les écoulements sont demeurés satisfaisants.</p> <p>L'amont du bassin versant de la Vignague, au moins jusqu'à l'aval de Sauveterre de Guyenne, peut présenter des débits estivaux faibles. A l'inverse en période hivernale les débits peuvent être importants.</p>	<p>Le bassin versant de la Vignague et ses affluents ont subi pendant de nombreuses années des opérations de curages qui ont contraint et approfondi le lit mineur, entraînant désormais des phénomènes érosifs. Il semble que la pression vinicole soit forte :</p> <ul style="list-style-type: none"> 32 chais traitent leurs effluents pour 307 000 hl 56 chais ne traitent pas pour 65 788 hl dont 41 sont supérieurs à 500 hl (total 61 000 l)

Bassin versant	Situation vis-à-vis des eaux souterraines en nappe libre	Synthèse des connaissances sur l'état de la masse d'eau	Observations sur les périodes d'étiage et les assecs (données du réseau ROCA de l'ONEMA)	Remarques complémentaires
Dropt	<p>En amont, on trouve les Calcaires, grés et sables du crétacé sup basal libre BV Garonne, située en Dordogne dont les états quantitatifs et chimiques sont jugés bons.</p> <p>Les cours d'eau de la rive droite du Dropt circulent sur les calcaires de l'Entre Deux Mers du bassin versant de la Garonne dont l'état chimique est jugé mauvais en raison d'un déclassement par les pesticides (molécules présentant une fréquence de détection supérieure à 10% et une concentration supérieure à 0,1 µg/l: Terbutylazine déséthyl, Simazine, Atrazine désisopropyl, Terbutylazine, Atrazine déséthyl, Atrazine).</p> <p>Le Dropt et les affluents en rive gauche coulent sur les Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont dont l'état chimique est jugé mauvais en raison d'un déclassement par les pesticides et les nitrates (molécules présentant une fréquence de détection supérieure à 10% et une concentration supérieure à 0,1 µg/l: Atrazine déséthyl, Atrazine, Simazine, Atrazine désisopropyl, Métolachlore). On notera également à des teneurs au-delà de 0,1 µg/l la présence d'AMPA (métabolite du glyphosate) et du Chlortoluron.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les analyses réalisées depuis 2006 sur le Dropt (Loubens, après la confluence du Dropt et du Ségur) mettent en évidence la présence de nombreux micropolluants en quantité plus ou moins importantes. Ainsi, le diuron (désherbant) est présent tout au long de l'année (jusqu'à 0,36µg/l), tout comme l'atrazine (herbicide – entre 0,01 et 0,16µ/l) et la bentazone (herbicide – jusqu'à 1,44µg/l). On trouve également des traces de fluoranthène, naphthalène, 2,4D, simazine, linuron, ..., ainsi que plusieurs métaux lourds (cuivre, arsenic, baryum, ...), signes de nombreuses activités diverses (agricoles et industrielles) sont présentes dans plusieurs analyses. Amélioration du paramètre IBG-RCS entre 2006 et 2009 (de mauvais à bon) mais la qualité biologique reste moyenne à cause d'un IBD inférieur 14,5. 	<p>Station de Loubens</p> <p>Le Dropt est un cours d'eau moyen (module = 5,19 m3/s) avec un bassin versant de 1 070 km². Le bassin versant repose sur des molasses. Il est considéré perméable à 4 %, semi-perméable à 4 % et imperméable à 92 %.</p> <p>En période estivale, les molasses ne favorisent pas le soutien des écoulements estivaux, ce qui entraîne un étiage sévère.</p> <p>A l'inverse, l'imperméabilité du bassin versant favorisent les écoulements, ce qui entraîne des crues pouvant être très importantes (débit maximum de 148 m3/s).</p>	

12- LE SAGE CIRON

Le périmètre du SAGE suit les limites du bassin versant hydro-géographique de Ciron pour une surface totale de 1154 km². Pour l'instant, 10% de la superficie du bassin versant du Ciron est rattachée au SAGE « Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés ». Il existe donc une articulation des territoires avec ce SAGE pour aborder la problématique « lagune ».



© Syndicat Mixte du SCOT du Sud Gironde - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (2014), ©GESTEAM (2017) / Cartographie : ©topo, 2017

Sur le territoire du SCOT Sud Gironde, le SAGE concerne les communes de Balizac, Barsac, Bernos-Beaulac, Bommès, Budos, Cautignac, Cours-les-Bains, Cudos, Escaudes, Giscos, Goulade, Grignols, Landiras, Lartigue, Lavazan, Léogéats, Lerm-et-Musset, Le Nizan, Lignan-de-Bazas, Marimbault, Marions, Masseilles, Noailan, Origne, Pompéjac, Préchac, Preignac, Pujols-sur-Ciron, Saint-Léger-de-Balson, Saint Michel de Castelnau, Sauternes, Sauviac, Sillas, Uzeste, Villandraut.

Le SAGE Ciron a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 31 juillet 2014. Le SAGE met en évidence les enjeux et objectifs suivants :

ENJEU GLOBAL : FAIRE VIVRE LE SAGE CIRON

Il convient de s'attacher à la mise en œuvre du SAGE après son approbation. Pour cela, il faut :

- Assurer la bonne mise en œuvre du SAGE Ciron,
- Communiquer sur le SAGE Ciron.
-

ENJEU A : LE MAINTIEN ET LA RESTAURATION DE LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU

Cet enjeu doit permettre de répondre aux objectifs réglementaires (DCE, Loi sur l'eau, etc.). Il est donc nécessaire de :

- Atteindre et conserver le bon état des masses d'eau,

- Limiter les rejets et améliorer la gestion des eaux usées afin de préserver les milieux récepteurs.

-

ENJEU B : PRESERVATION ET GESTION DES ZONES HUMIDES

Les zones humides sont des milieux fonctionnels et indispensables. Représentant moins de 1% de la superficie du bassin versant, il convient de mettre en œuvre des objectifs permettant de les préserver :

- Approfondir les connaissances sur les zones humides et les lagunes,
- Protéger et mettre en valeur les zones humides et les lagunes.

ENJEU C : OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT DES COURS D'EAU

Le bon fonctionnement des cours d'eau est indispensable pour atteindre l'objectif de bon état des cours d'eau. Il faut donc :

- Gérer de façon cohérente et sur le long terme les cours d'eau du bassin versant,
- Rétablir la continuité écologique des cours d'eau,
- Limiter les phénomènes érosifs,
- Préserver l'espace de mobilité maximal,
- Maintenir et améliorer l'état des ripisylves puis les entretenir,
- Suivre l'évolution de la faune piscicole,
- Favoriser la diversification des habitats piscicoles.

ENJEU D : GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU

L'aspect quantitatif de la ressource en eau est aussi important que sa qualité. Il convient donc de :

- Approfondir les connaissances sur les réseaux superficiels et les nappes plio-quadernaires,
- Concilier usage et préservation de la ressource,
- Favoriser les économies d'eau sur le territoire.

ENJEU E : PRESERVATION DU TERRITOIRE ET ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES :

L'eau est le support pour de nombreuses activités. Il faut pouvoir maîtriser ces dernières :

- Surveiller et assurer le suivi des aménagements,
- Encadrer et promouvoir les activités récréatives liées à l'eau,
- Maintenir l'équilibre biologique et hydraulique du bassin versant.

ENJEUX	OBJECTIFS	DISPOSITIONS
ENJEU GLOBAL : FAIRE VIVRE LE SAGE CIRON	1. Assurer la bonne mise en œuvre du SAGE Ciron	1. Doter la structure porteuse de moyens humains et financiers suffisants pour assurer la vie du SAGE (A) 2. Mettre en place des cellules de coordination InterSAGE (A) 3. En fonction de l'évolution du territoire et du contexte réglementaire, prévoir la modification ou la révision du SAGE (A)
	2. Communiquer sur le SAGE Ciron	1. Organiser la diffusion du SAGE et communiquer sur son état d'avancement (A)
ENJEU A : LE MAINTIEN ET LA RESTAURATION DE LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU	1. Atteindre et conserver le bon état des masses d'eau	1. Caractériser les causes du déclassement des masses d'eau du bassin versant (A) 2. Assurer un suivi cohérent des eaux superficielles et souterraines (A) 3. Surveiller l'évolution des concentrations des paramètres susceptibles d'entraîner un déclassement des masses d'eau et en déterminer l'origine (A) 4. Favoriser l'utilisation raisonnée des engrais azotés (A) 5. Favoriser l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires (A)
	2. Limiter les rejets et améliorer la gestion des eaux usées afin de préserver les milieux récepteurs	1. Accompagner l'application de la réglementation concernant l'assainissement non collectif (R) 2. Inciter les viticulteurs à maîtriser leurs effluents de chai (A) 3. Identifier, suivre et améliorer si besoin les rejets vers le milieu naturel (R) 4. Eviter tout nouveau rejet vers le milieu naturel susceptible d'entraîner une dégradation de la qualité des milieux aquatiques ou de remettre en cause la pratique des loisirs (A)
ENJEU B : PRESERVATION ET GESTION DES ZONES HUMIDES	1. Approfondir les connaissances sur les zones humides et les lagunes	1. Compléter les inventaires existants et caractériser les zones humides identifiées (A) 2. Connaître le fonctionnement écologique des lagunes et identifier les causes de disparition (A)
	2. Protéger et mettre en valeur les zones humides et les lagunes	1. S'assurer de l'intégration de la délimitation et des objectifs de protection et de gestion des zones humides dans les zonages et les règlements des documents d'urbanisme (R) 2. Limiter l'effet des ouvrages et infrastructures (existants ou en projet) impactant les zones humides

ENJEUX	OBJECTIFS	DISPOSITIONS
		(R) 3. Prendre toutes les mesures pour limiter les impacts de tout projet d'aménagement sur le niveau des lagunes du bassin versant (R) 4. Proposer des zones humides au classement en ZHIEP et ZSGE et élaborer et mettre en œuvre des principes de gestion en lien avec les acteurs du territoire (A) 5. Identifier les zones humides dégradées et les restaurer en priorité (A) 6. Maîtriser les loisirs de pleine nature en favorisant les actions de sensibilisation (A) 7. Apporter un appui dans la lutte raisonnée contre les moustiques (A)
ENJEU C : OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT DES COURS D'EAU	1. Gérer de façon cohérente et sur le long terme les cours d'eau du bassin versant	1. Mise en place d'un programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (A) 2. Engager la réflexion permettant de distinguer les cours d'eau et les fossés sur le périmètre du SAGE (A)
	2. Rétablir la continuité écologique des cours d'eau	1. Réaliser les études nécessaires à la restauration de la continuité écologique (A) 2. Favoriser la mise en place d'une gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques (A) 3. Favoriser l'émergence de travaux permettant le rétablissement de la continuité écologique (A)
	3. Limiter les phénomènes érosifs	1. Définir et diffuser des principes de prévention et de gestion permettant d'éviter une remobilisation du sable (A)
	4. Préserver l'espace de mobilité maximal	1. Diffuser la cartographie de l'espace de mobilité maximal et y prévenir toute action d'urbanisation ou d'artificialisation (R)
	5. Maintenir et améliorer l'état des ripisylves puis les entretenir	1. Prise en compte de la fragilité des biotopes et de la présence d'espèces patrimoniales lors de l'entretien du réseau hydrographique superficiel (A)
	6. Suivre l'évolution de la faune piscicole	1. Développer le réseau de suivi de la faune piscicole en partenariat avec l'ONEMA et les FDAAPPMA (A)
	7. Favoriser la diversification des habitats piscicoles	1. Favoriser une gestion raisonnée des embâcles (A) 2. Développer les opérations de restauration d'habitats aquatiques (A)

ENJEUX	OBJECTIFS	DISPOSITIONS
ENJEU D : GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU	1. Approfondir les connaissances sur les réseaux superficiels et les nappes plio-quaternaires	1. Définir les relations existantes entre les nappes plio-quaternaires et les réseaux superficiels (A) 2. Définir les débits de référence sur le Ciron et ses affluents (A) 3. Améliorer les connaissances sur les prélèvements en eau sur le territoire (A)
	2. Concilier usage et préservation de la ressource	1. Définir, à partir des résultats et des études et en concertation avec l'ensemble des usagers, les principes de répartition de la ressource, notamment en cas de crise (R)
	3. Favoriser les économies d'eau sur le territoire	1. Economiser la ressource en eau avec l'appui du SAGE Nappes profondes de Gironde (A)
ENJEU E : DU TERRITOIRE ET ACTIVITES ECONOMIQUES	1. Surveiller et assurer le suivi des aménagements	1. Développer les échanges entre les maîtres d'ouvrages et la CLE, et suivre l'évolution des aménagements (A) 2. Définir les modalités d'application des règles de compensation des milieux aquatiques (R)
	2. Encadrer et promouvoir les activités récréatives liées à l'eau	1. Suivre l'évolution de la fréquentation de l'activité canoë et définir des règles de bonnes pratiques (A) 2. Favoriser la communication entre usagers afin d'éviter les conflits d'usage (A)
	3. Maintenir l'équilibre biologique et hydraulique du bassin versant	1. Préconiser certaines pratiques d'aménagements agricoles et sylvicoles à l'échelle du bassin versant (R)

Type de disposition :

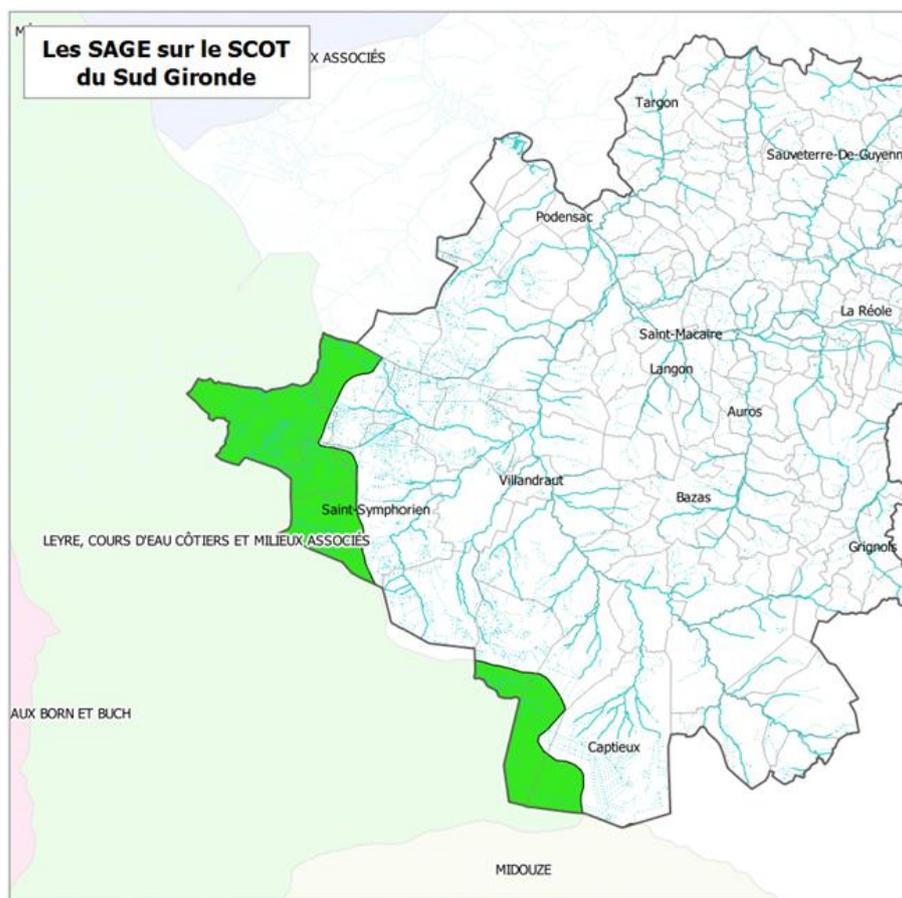
R : réglementaire

A : Action

13- LE SAGE LEYRE, COURS D'EAU COTIERS ET MILIEUX ASSOCIÉS

Le périmètre du SAGE s'articule autour de quatre entités pour une surface totale de 2548 km² :

- Le bassin versant de la Leyre ;
- Le secteur des lagunes répartis sur le bassin versant de la Leyre ;
- La nappe phréatique plio-quaternaire. Celles-ci est prise en compte dans le SAGE « nappes profondes » dont les orientations et les préconisations sont intégrées au SAGE « Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés » ;
- Les cours d'eau côtiers de l'Est du bassin d'Arcachon.



Sur le territoire du SCOT Sud Gironde, le SAGE concerne les communes de Bourideys, Captieux, Cazalis, Hostens, Le Tuzan, Louchats, Lucmau et Saint-Symphorien.

Le SAGE « Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés » fut approuvé par arrêté préfectoral le 5 février 2008. Les enjeux et objectifs suivants sont issus de ce dernier ainsi que de sa première révision approuvé par arrêté préfectoral le 13 février 2013.

ENJEU TRANSVERSAL : METTRE EN ŒUVRE LE SAGE ET CONFORTER LA GOUVERNANCE

Cet enjeu fait suite aux limites et aux besoins de l'animation de la première approbation du SAGE en 2008. Il convient :

- De renforcer la gouvernance à l'échelle du territoire du SAGE,
- D'informer sur le SAGE et son contenu,
- D'ouvrir un forum de l'eau sur le territoire,
- De réviser le SAGE.

ENJEU A : AMELIORER LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES DANS L'OBJECTIF D'ATTEINTE DU BON ETAT DES EAUX

La Directive Européenne Cadre sur l'Eau fixe un bon état des eaux pour 2015 affirmant une direction commune à tous les enjeux du SAGE étant donné que l'ensemble des ressources en eau sont concernés (eaux superficielles, eaux souterraines, zones humides et milieux associés).

Les objectifs concernant cet enjeu sont :

- De comprendre les dysfonctionnements par une meilleure connaissance de l'état des masses d'eau et des origines des dysfonctionnements actuels et à venir,
- De maîtriser les transferts et les flux vers le bassin d'Arcachon, tous usages confondus,
- D'aborder spécifiquement la gestion des eaux usées en prenant en compte les spécificités du territoire et de ses usages.

ENJEU B : ASSURER UNE GESTION HYDRAULIQUE SATISFAISANTE POUR LES MILIEUX AQUATIQUES, LES NAPPES PLIO-QUATERNAIRES ET LES USAGES

Il est important d'enrichir les données concernant les relations entre les nappes plio-quaternaires et les milieux superficiels afin de comprendre le fonctionnement hydraulique de ces derniers. Il s'agit donc :

- De mieux connaître d'un point de vue hydraulique les différents milieux et leurs relations,
- D'assurer une meilleure gestion quantitative de la ressource en eau par les économies d'eau, par une gestion adaptée au territoire des eaux pluviales et des eaux de drainage ainsi que par la prévention des inondations.

ENJEU C : ASSURER UNE GESTION RAISONNEE DES RESEAUX SUPERFICIELS POUR LE MAINTIEN DE L'EQUILIBRE BIOLOGIQUE, PHYSIQUE ET HYDROMORPHOLOGIQUE

La gestion des milieux et leur approche hydromorphologique peuvent être des facteurs d'amélioration pour atteindre le bon état des eaux. Afin d'assurer la cohérence des actions sur le territoire il est nécessaire :

- De mettre en place des maîtrises d'ouvrages adaptées pour connaître et gérer les réseaux superficiels (cours d'eau, fossés),
- De gérer les cours d'eau et les fossés selon des principes de gestion partagés et adaptés au territoire et à ses usages,
- De limiter le transport de sable liés aux pratiques,
- D'améliorer les fonctionnalités des milieux pour les espèces aquatiques.

ENJEU D : PRESERVER ET GERER LES ZONES HUMIDES DU TERRITOIRE POUR RENFORCER LEUR ROLE FONCTIONNEL ET PATRIMONIAL

Les différentes fonctions des zones humides peuvent servir à l'amélioration qualitative et quantitative de l'état des masses d'eau du territoire. Milieu fragile, il est primordial de :

- De fixer les conditions de préservation adaptées au type de milieux et d'éviter ou limiter leur destruction ;
- D'améliorer la connaissance de certains de ces milieux comme les lagunes, les plans d'eau, les landes humides pour adapter leur gestion ;

- De maîtriser certaines activités dans ces zones que ce soit l'usage des sols en zones urbains ou les activités de pleine nature

D'avoir une approche globale du delta qui inclut les domaines endigués mais également les autres zones humides de cette interface avec le bassin d'Arcachon.

ENJEUX	OBJECTIFS	DISPOSITIONS
ENJEU TRANSVERSAL : METTRE EN ŒUVRE LE SAGE ET CONFORTER LA GOUVERNANCE	1. Renforcer la gouvernance à l'échelle du territoire du SAGE	1. Renforcer la cellule d'animation et de veille auprès de la Commission Locale de l'Eau pour la mise en œuvre du SAGE (A) 2. Elaborer et mettre en place le tableau de bord du SAGE à partir des indicateurs définis dans le PAGD, pour suivre et évaluer le SAGE (C) 3. Faire émerger les maîtrises d'ouvrages pour la mise en œuvre des dispositions et des règles du SAGE. Assister et conseiller les maîtres d'ouvrages dans la mise en œuvre des dispositions du SAGE (M) 4. Porter à la connaissance de la Commission Locale de l'Eau tout projet susceptible d'avoir un impact sur la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (R) 5. Veiller à une occupation du sol compatible avec le SAGE (R) 6. Mettre en place des cellules de coordination interSAGE (A) 7. Participer à la mise en œuvre et aux suivis des actions opérationnelles des Plans d'Actions Opérationnels Territorialisés (PAOT). Rendre compte à la CLE (R), (I)
	2. Informer sur le SAGE et son contenu	1. Organiser la diffusion du SAGE (I) 2. Tenir informés les acteurs du territoire de la mise en œuvre du SAGE (I)
	3. Ouvrir un forum de l'eau sur le territoire	1. Créer un Pôle ressource sur l'eau sur le territoire du SAGE (C) 2. Créer une plate forme d'échange d'information sur l'eau (FORUM DE L'EAU) (M)
	4. Réviser le SAGE	1. Modifier le périmètre du SAGE dans le secteur de lagunes (R) 2. Réviser le SAGE à partir de 2017, en fonction de l'évolution réglementaire (SDAGE,...) et de la mise en œuvre du SAGE (A) 3. Décliner sur le territoire les connaissances acquises sur les changements globaux et en particulier celles issues de la démarche prospective du Comité de Bassin Adour-Garonne (R)
ENJEU A : Améliorer la qualité des eaux superficielles dans l'objectif d'atteinte du bon état des eaux	1. Atteindre et conserver le Bon état des eaux en 2015 et 2021 et renforcer les suivis	1. Compléter l'inventaire des pressions en priorité sur les masses d'eau du territoire, puis sur les cours d'eau côtiers du bassin d'Arcachon (C) 2. Réaliser des expertises sur les origines de la dégradation des masses d'eau (C) 3. Dans le cadre du bilan du 4 ^{ème} programme d'action de la zone vulnérable nitrate (réaliser une expertise des flux d'azote sous toutes ses formes et de leur origine, évaluer l'évolution des algues sur le

ENJEUX	OBJECTIFS	DISPOSITIONS
		bassin d'Arcachon et leurs conséquences sur le milieu et les activités) (C) 4. Recenser et valoriser tous les suivis, permanents ou temporaires sur le territoire du SAGE (C) 5. Renforcer les suivis (de la qualité des eaux si besoin, de la quantité avec les débits) (A) 6. Poursuivre et compléter le diagnostic de l'influence des tributaires et des eaux pluviales dans le bassin d'Arcachon (C) 7. Associer la CLE aux différents réseaux existants ou à venir de suivi du bassin d'Arcachon (R)
	2. Maîtriser les transferts et les flux vers le bassin d'Arcachon	1. Evaluer le risque de la contamination chimique des eaux superficielles, des eaux souterraines et des sédiments (C) 2. Pour les produits phytosanitaires, poursuivre le travail de réduction engagé dans le milieu agricole et de développement de solutions alternatives et le généraliser aux collectivités, aux gestionnaires d'infrastructures et aux particuliers (bonnes pratiques, emballages, résidus) (A) 3. Diffuser des plaquettes d'informations sur les pratiques alternatives aux produits phytosanitaires (I) 4. Réaliser des suivis bactériologiques en aval des points de rejets des stations d'épuration (pour les stations existantes dans le cadre des révisions d'autorisation et au plus tard dans les 2 ans suivant l'approbation du SAGE, pour les nouvelles stations, à intégrer au programme d'autosurveillance de l'arrêté d'exploitation) (R) 5. Promouvoir des techniques pour réduire les transferts d'azote, sensibiliser les collectivités, les particuliers et les professionnels, inciter à l'amélioration des pratiques de fertilisation des sols en favorisant l'expérimentation (A), (I) 6. Maintenir la zone vulnérable nitrates et son programme d'action sur le bassin de la Leyre (R) 7. Informer les usagers sur les risques sanitaires et écologiques liés à la présence de substances médicamenteuses dans les eaux (I) 8. Recommander une meilleure prise en compte des flux d'hydrocarbures et HAP dans les projets d'aménagements par leur collecte et leur traitement (R)
	3. Limiter et améliorer les rejets et la gestion des eaux usées afin de préserver les milieux récepteurs et de	1. Eviter tout nouveau rejet direct, y compris des stations de traitements des eaux usées, dans les cours d'eau superficiels qui pourrait remettre en cause le bon état écologique et chimique, la qualité bactériologique et les activités nautiques et améliorer les rejets existants si nécessaire (R) 2. Renforcer les suivis des plans d'épandage sur le périmètre du SAGE en élaborant notamment un état des lieux des plans d'épandage actuels (C)

ENJEUX	OBJECTIFS	DISPOSITIONS
	prendre en compte les spécificités du territoire	<p>3. Privilégier les épandages des produits ou sous produits issus du périmètre du SAGE (R)</p> <p>4. Faire l'inventaire des rejets existants le long des masses d'eau sur l'ensemble du territoire du SAGE, en priorité sur les masses d'eau dégradées ou subissant des pressions localisées (C), (I)</p> <p>5. Engager des opérations de réhabilitation sur des sites à enjeux (A)</p> <p>6. Compléter l'inventaire des anciens sites industriels et sites potentiellement pollués et évaluer les risques, sensibiliser les collectivités compétentes sur les inventaires et leur risque de contamination des eaux superficielles (C), (I)</p> <p>7. Favoriser la promotion des techniques alternatives des systèmes d'assainissement et accompagner l'expérimentation encadrée en assainissement collectif et non collectif (C)</p>
ENJEU B : Assurer une gestion hydraulique satisfaisante pour les milieux aquatiques, les nappes plio-quaternaires et les usages	1. Compléter les connaissances sur le fonctionnement hydraulique, hydrologique et hydrogéologique des réseaux superficiels et des nappes plio-quaternaires	<p>1. Déterminer les débits de référence sur la Leyre, ses affluents et les cours d'eau côtiers du bassin d'Arcachon (C)</p> <p>2. Déterminer les relations des nappes plio-quaternaires et des milieux superficiels (cours d'eau, zones humides, lagunes) et la part d'alimentation provenant des autres nappes (C)</p> <p>3. Améliorer la connaissance des prélèvements en eau sur le territoire (C)</p> <p>4. Elaborer un bilan quantitatif de l'eau à partir des connaissances sur les débits (Disposition B.1.1), sur les prélèvements nets (Disposition B.1.3) et le fonctionnement des relations nappes/milieux superficiels (Disposition B.1.2) (C)</p> <p>5. Définir, à partir des résultats des études (Dispositions B.1.1, B.1.2, B.1.3) et en co-construction avec l'ensemble des usages, les principes de répartition de la ressource (A)</p>
	2. Favoriser les économies d'eau sur le territoire	<p>1. Encourager et favoriser les économies d'eau dans tous les projets sur le territoire (R)</p> <p>2. Diffuser et relayer les informations du SAGE Nappes Profondes sur les économies d'eau (I)</p> <p>3. Promouvoir les projets utilisant les eaux issues du traitement d'épuration des eaux usées urbaines pour l'arrosage d'espaces verts collectifs (I)</p>
	3. Prendre en compte les eaux pluviales comme une ressource, en amont des projets et	<p>1. Intégrer la question des eaux pluviales dans une approche de bassin versant (R)</p> <p>2. Accompagner les collectivités pour la mise en place de schéma directeur de gestion des eaux pluviales (M)</p> <p>3. Favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement non polluées en particulier à proximité de</p>
ENJEUX	OBJECTIFS	DISPOSITIONS
	en fonction des spécificités des milieux	<p>zones humides ou de lagunes (privilégier les noues enherbées, limiter l'imperméabilisation des sols dans les projets d'aménagement, pour les eaux présentant un risque un traitement préalable devra éliminer tout risque de pollution des milieux) (R)</p> <p>4. Positionner en priorité les projets nécessitant un drainage sur des zones déjà assainies (dans les cas où le drainage est la seule solution, privilégier les drainages « doux » comme les noues et les bassins d'étalement) (R)</p> <p>5. Mettre en place les moyens d'information et de sensibilisation pour promouvoir les techniques alternatives pour la gestion et l'utilisation des eaux pluviales et de ruissellement (I)</p>
	4. Préserver le niveau des nappes et des zones humides	<p>1. Gérer les eaux de drainage (fossés, noues,...) par bassins versant et non à la parcelle (R)</p> <p>2. Améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydraulique des sous bassins versants, afin d'identifier des bassins versants à enjeux, sur lesquels seront mis en place des opérations plotes cohérentes (C)</p>
	5. Prévenir les risques d'inondations	<p>1. Réaliser un plan de prévention des risques d'inondation sur les communes littorales (R)</p>
ENJEU C : ASSURER UNE GESTION RAISONNEE DES RESEAUX SUPERFICIELS POUR LE MAINTIEN DE L'EQUILIBRE BIOLOGIQUE, PHYSIQUE ET HYDROMORPHOLOGIQUE	1. Favoriser la mise en place de maîtrises d'ouvrage cohérentes afin d'améliorer la connaissance et la gestion des réseaux superficiels et d'engager la mise en œuvre d'opérations pilotes	<p>1. Identifier les maîtrises d'ouvrage dotées ou susceptibles de se doter de compétences (pour la gestion et l'entretien des cours d'eau non domaniaux, pour la gestion et l'entretien des crastes et des fossés) (C)</p> <p>2. Réaliser des études pour établir des plans de gestion de bassins versant (C)</p> <p>3. Accompagner les maîtres d'ouvrages et/ou conseiller les propriétaires riverains dans la définition des plans de gestion, des travaux,... (M)</p> <p>4. Proposer des actions pilotes sur des secteurs à enjeux (masses d'eau dégradées) (A)</p>
	2. Préciser les principes de gestion des réseaux superficiels en	<p>1. Identifier les principaux critères permettant de caractériser les cours d'eau, crastes et fossés, informer les acteurs concernés par ces critères (I)</p> <p>2. Respecter et faire connaître les bonnes pratiques de gestion du lit mineur et des espaces riverains pour toutes interventions sur les cours d'eau (R)</p>

ENJEUX	OBJECTIFS	DISPOSITIONS
	fonction de leur typologie	3. Appliquer les principes de gestion déjà définis en 2008 sur les fossés et partagés par les acteurs (R) Préciser les principes de gestion sur les fossés en prenant en compte les effets de la tempête et les inclure dans un guide des bonnes pratiques (A)
	3. Limiter le transport de sable d'origine anthropique tout en garantissant un transport sédimentaire satisfaisant pour la continuité écologique	1. Réaliser une étude sur le fonctionnement hydromorphologique à l'échelle du bassin versant pour mieux comprendre les problématiques liées à l'ensablement (C) 2. Définir des principes de prévention et de gestion pour éviter de remobiliser le sable et les diffuser (A)
	4. Améliorer les fonctionnalités des milieux pour les espèces aquatiques	1. Mettre en œuvre les préconisations du Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG), à travers un Plan de Gestion Piscicole local Leyre et cours d'eau côtiers (PGP) (R) 2. Restaurer la continuité écologique (mettre en œuvre les actions envisagées et retenues par la réglementation (Plan national Anguille, article L214-14, Lois grenelle, trame bleue) dans une approche globale « bassin versant » de la masse d'eau concernée, proposer le classement en liste 2 de l'article L214-17 de certains cours d'eau côtiers du bassin d'Arcachon) (R) 3. Accompagner les projets de restauration de la continuité écologique pour les poissons migrateurs en y intégrant les préconisations relatives aux autres enjeux écologiques (vison, loutre, espèces aquatiques,...) et aux enjeux sanitaires (A)
ENJEU D : PRESERVER ET GERER LES ZONES HUMIDES DU TERRITOIRE POUR RENFORCER LEUR ROLE FONCTIONNEL ET PATRIMONIAL	1. Conserver et restaurer l'intégrité écologique des zones humides	1. Les zones vertes définies et cartographiées en 2008 constituent les zones humides prioritaires du SAGE, mettre à jour pour la prochaine révision du SAGE la cartographie des zones humides prioritaires (C) 2. Intégrer les limites et les objectifs de protection des zones humides prioritaires dans les zonages et les règlements des documents d'urbanisme et les projets d'aménagement, pour maintenir et renforcer leur nature et leurs fonctionnalités (R) 3. Proposer une délimitation cohérente des ZHIEP (zones humides d'intérêt environnemental particulier) et des ZSGE (zones stratégiques pour la gestion de l'eau) au sein des zones humides

ENJEUX	OBJECTIFS	DISPOSITIONS
		prioritaires (A) 4. Elaborer avec les membres de la CLE et les acteurs concernés les actions à mettre en œuvre sur les zones humides prioritaires, les ZHIEP et les ZSGE (A) 5. Limiter l'impact des ouvrages existants et infrastructures traversant les zones humides pour préserver les continuités écologiques (R) 6. Sur les zones humides, les plans d'eau, les domaines endigués et par extension sur tous les réseaux superficiels liés, informer et accompagner les programmes sur les espèces exogènes et envahissantes (I) 7. Fixer des règles de compensation des zones humides et de destruction de frayères (au minimum, pour tout projet susceptible de nuire aux fonctions des zones humides ou de porter atteinte aux milieux, prévoir la création ou l'acquisition de zones humides équivalents, sur le plan fonctionnel et/ou de la biodiversité à hauteur de 150% au minimum de la surface perdue) (A) 8. Sur les zones humides prioritaires, pour la mise en place de mesures compensatoires (le pétitionnaire doit prévoir les sites et les règles de compensation dès la DUP ou le dossier loi sur l'Eau et ICPE (en absence de DUP) à choisir à terme dans les règles de compensation évoquées précédemment (Disposition D.1.7), le pétitionnaire doit fournir dans le dossier DUP, Loi sur l'eau ou ICPE les conventions signées d'interventions du maître d'ouvrage sur les propriétés privées, où s'appliquent des mesures compensatoires, le pétitionnaire doit fournir dans le dossier DUP, Loi sur l'eau ou ICPE les conditions techniques et financières pour la gestion de ces zones) (R) 9. Favoriser des actions pilotes sur des secteurs à enjeux (masses d'eau en mauvais état ou/et cours d'eau en dysfonctionnement) pour restaurer les zones humides (A)
	2. Conserver et restaurer les lagunes du territoire	1. Améliorer la connaissance des lagunes (C) 2. Connaître le fonctionnement écologique des lagunes (C) 3. Appliquer les principes de gestion déjà définis en 2008 et partagés par les acteurs (ne pas enrichir les lagunes en dépôts, exclure tout dépôts de déchets ou de matériau de quelques nature que ce soit y compris les rémanents comme les houppiers ou les souches, ne pas réaliser d'intervention mécanique sauf en cas de restauration de lagune, exporter les rémanents d'exploitation, ne pas réaliser de vidange des lagunes, éviter de créer des fossés qui risquent d'assécher les lagunes, en limitant les profondeurs de fossés à proximité des lagunes) (R) 4. Compléter et partager les principes d'intervention et de restauration sur les lagunes et les mettre en œuvre (A) 5. Intégrer les objectifs de préservation et de restauration des lagunes dans les documents d'urbanisme

ENJEUX	OBJECTIFS	DISPOSITIONS
		et les projets d'aménagement pour préserver leurs fonctionnalités écologiques et hydrauliques (R) 6. Dans les secteurs de lagunes, prendre toutes les mesures pour limiter les impacts de tout projet d'aménagement sur le niveau des lagunes (R)
	3. Conserver et restaurer les plans d'eau	1. Définir des principes de gestion globale des plans d'eau dans le respect de l'écosystème aquatique et des activités, et selon le type de plans d'eau, et les mettre en œuvre, en assurer la diffusion et l'information (A) (I)
	4. Maîtriser les activités de pleine nature en zones humides	1. Informer la CLE des projets de manifestations sportives ou de loisirs, de manière détaillée, afin d'évaluer la pression des activités sur les milieux aquatiques (R) 2. Informer la CLE de toutes demandes d'inscriptions au PDEST (R) 3. Evaluer les impacts des activités de nature sur les milieux aquatiques et les zones humides associées (C) 4. Aménager les accès à l'eau pour le canoë-kayak pour une meilleure maîtrise de l'espace (A)
	5. Maintenir les landes humides du territoire	1. Confirmer le camp de Captieux comme une zone de gestion et de restauration des landes humides (C) 2. Améliorer la connaissance des landes humides du territoire pour mieux les prendre en compte (C)
	6. Proposer des règles de gestion globales et systémiques pour les eaux du delta et des domaines endigués	1. Appréhender le fonctionnement hydraulique global des domaines endigués et du delta en lien avec les risques de submersion marine et les impacts prévisibles du changement climatique (C)

Type de disposition :

R : recommandations

C : connaissance

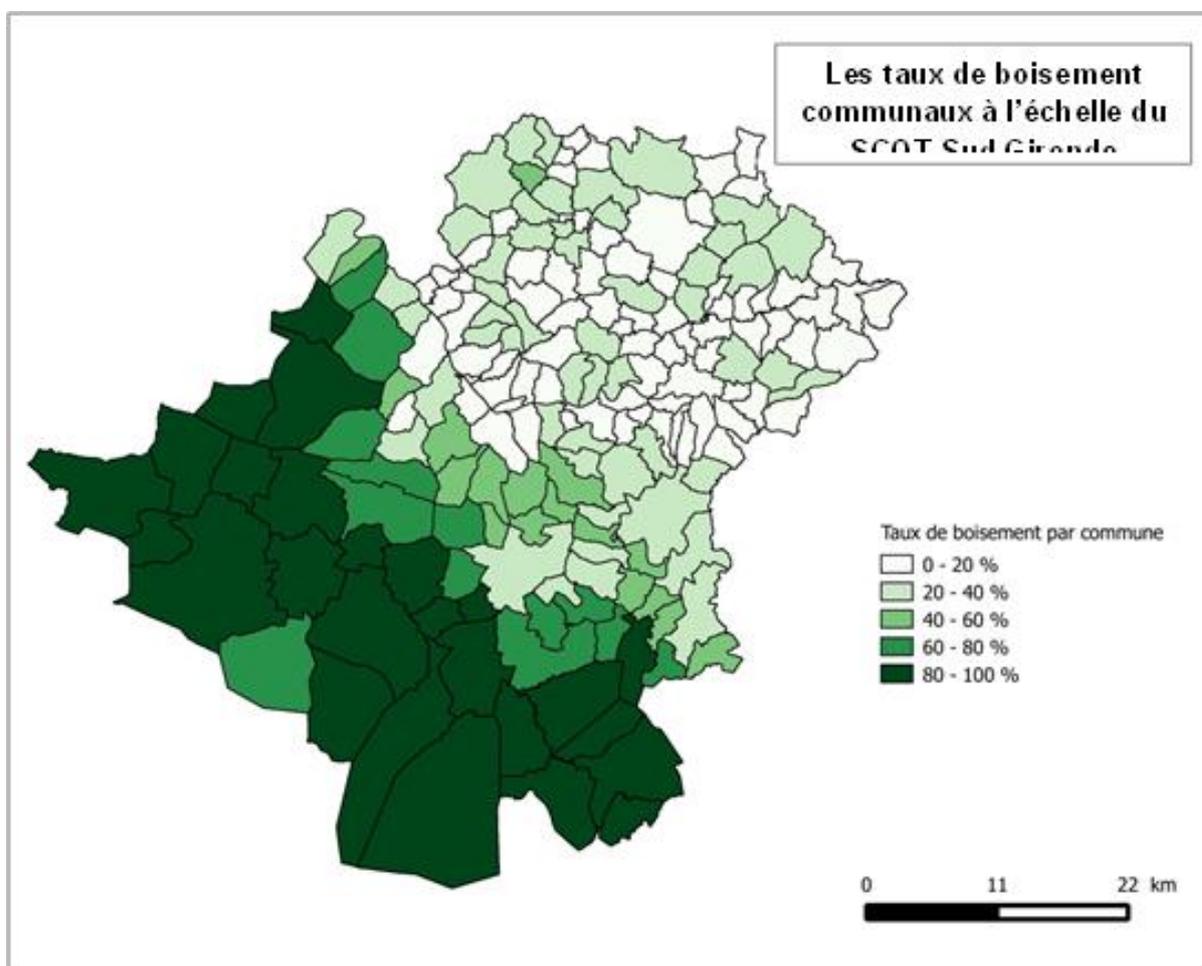
I : information

A : Action

M : mobilisation

14- LES TAUX DE BOISEMENTS COMMUNAUX

SOURCE : CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE D'AQUITAINE



15- LE COUT MOYEN DES SINISTRES LIÉS AUX INONDATIONS

A- DEFINITION

Cet indicateur porte sur les coûts moyens des sinistres indemnisés par les assureurs au titre du régime des Catastrophes Naturelles pour le péril inondation au sens large (inondation et coulée de boue, inondation par remontée de nappes et inondation par submersion marine) en France métropolitaine, sur la période 1995-2010. Ces coûts moyens ne concernent que les biens assurés autres que les véhicules terrestres à moteur et ils sont nets de toute franchise.

B- DONNES MOBILISEES ET METHODE

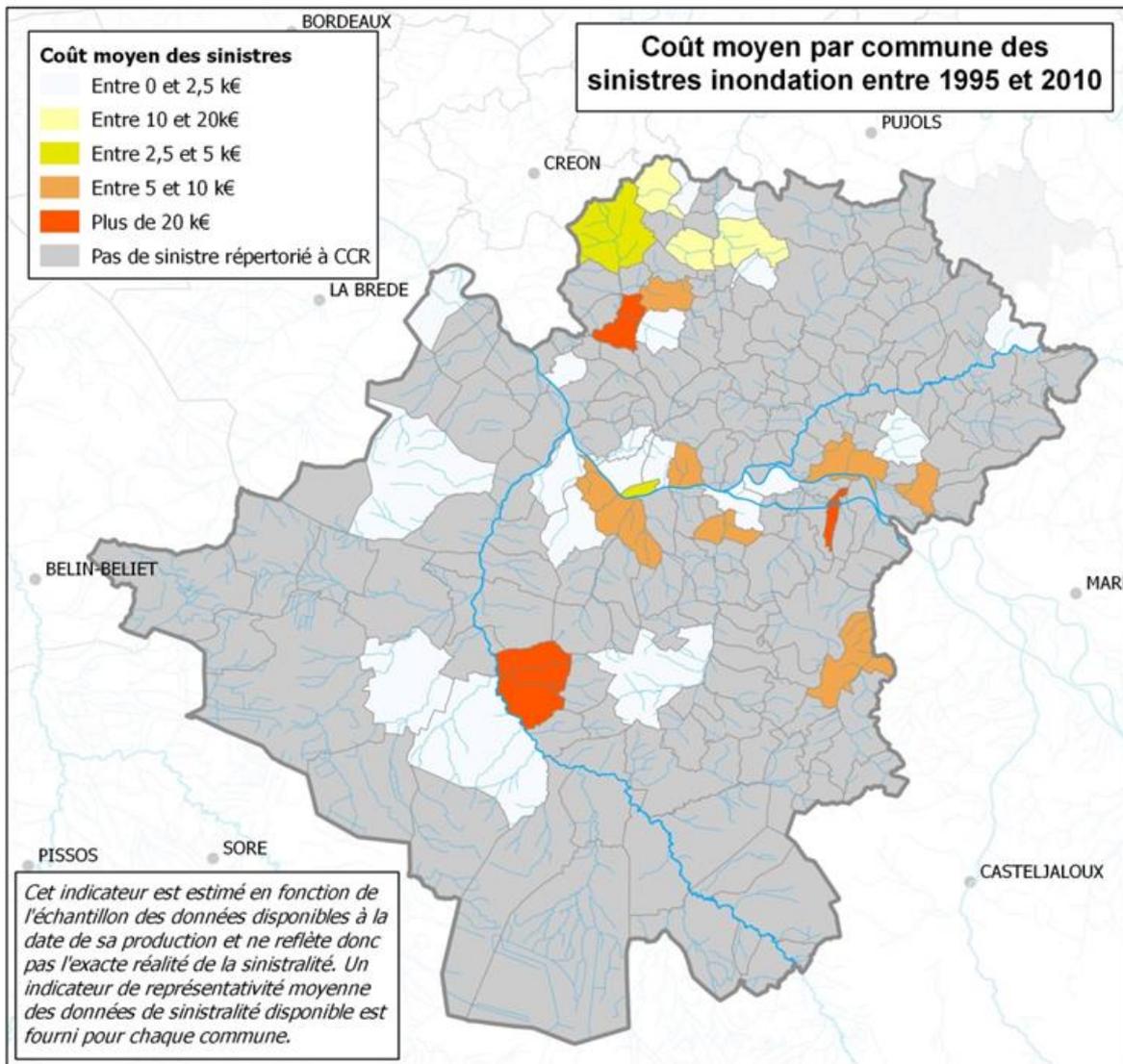
Les données sinistres qui servent à la production de cet indicateur sont collectées par CCR auprès de ses cédantes sous des formats détaillés sinistre par sinistre ou agrégés au niveau communal. Une fois collectées, ces données sont intégrées dans les bases de données de CCR. Les sinistres sont ensuite rattachés aux périls associés en croisant les informations sur les sinistres (localisation, date de survenance et péril) avec la base de données CCR des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Seuls les sinistres rattachés à un arrêté de catastrophe naturelle du Journal Officiel sont exploités.

La base de données CCR ainsi constituée est de plus en plus représentative de l'ensemble du marché de l'assurance, allant de 10 % à 50 % selon l'ancienneté des exercices.

Chaque montant de sinistre utilisé pour le calcul de cet indicateur a été préalablement actualisé en euros 2010 sur la base de l'évolution de l'indice FFB du coût de la construction. Le coût moyen est calculé pour chaque commune de France métropolitaine comme le rapport entre la somme des montants de sinistres actualisés et le nombre de sinistres.

C- RESULTAT SUR LE TERRITOIRE DU SCOT SUD GIRONDE

DONNÉES : OBSERVATOIRE NATIONAL DES RISQUES NATURELS

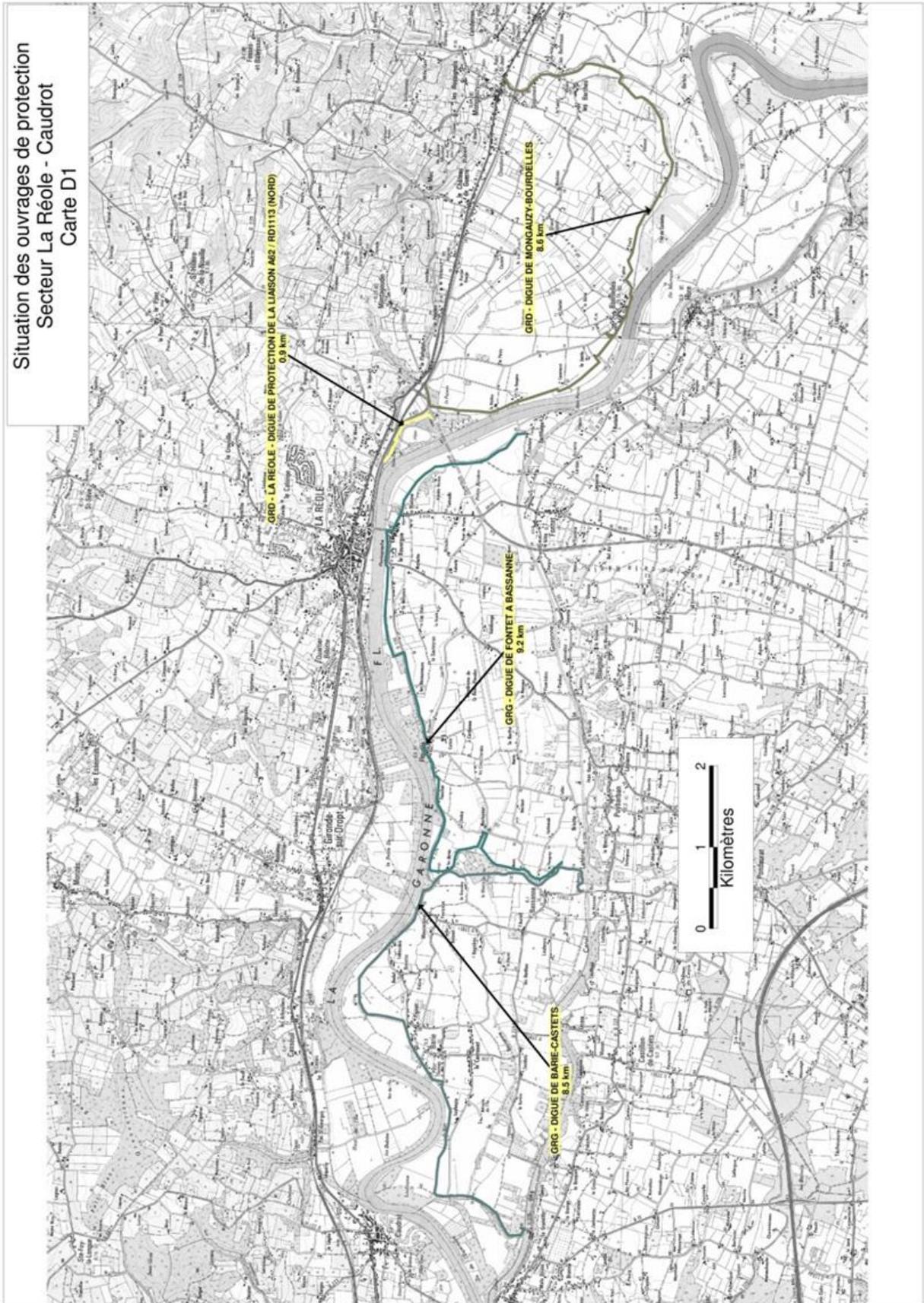


© Syndicat Mixte du SCOT du Sud Gironde - Tous droits réservés - Sources : IGN - Observatoire National des Risques Naturels - Cartographie : BIOTOPE 2013

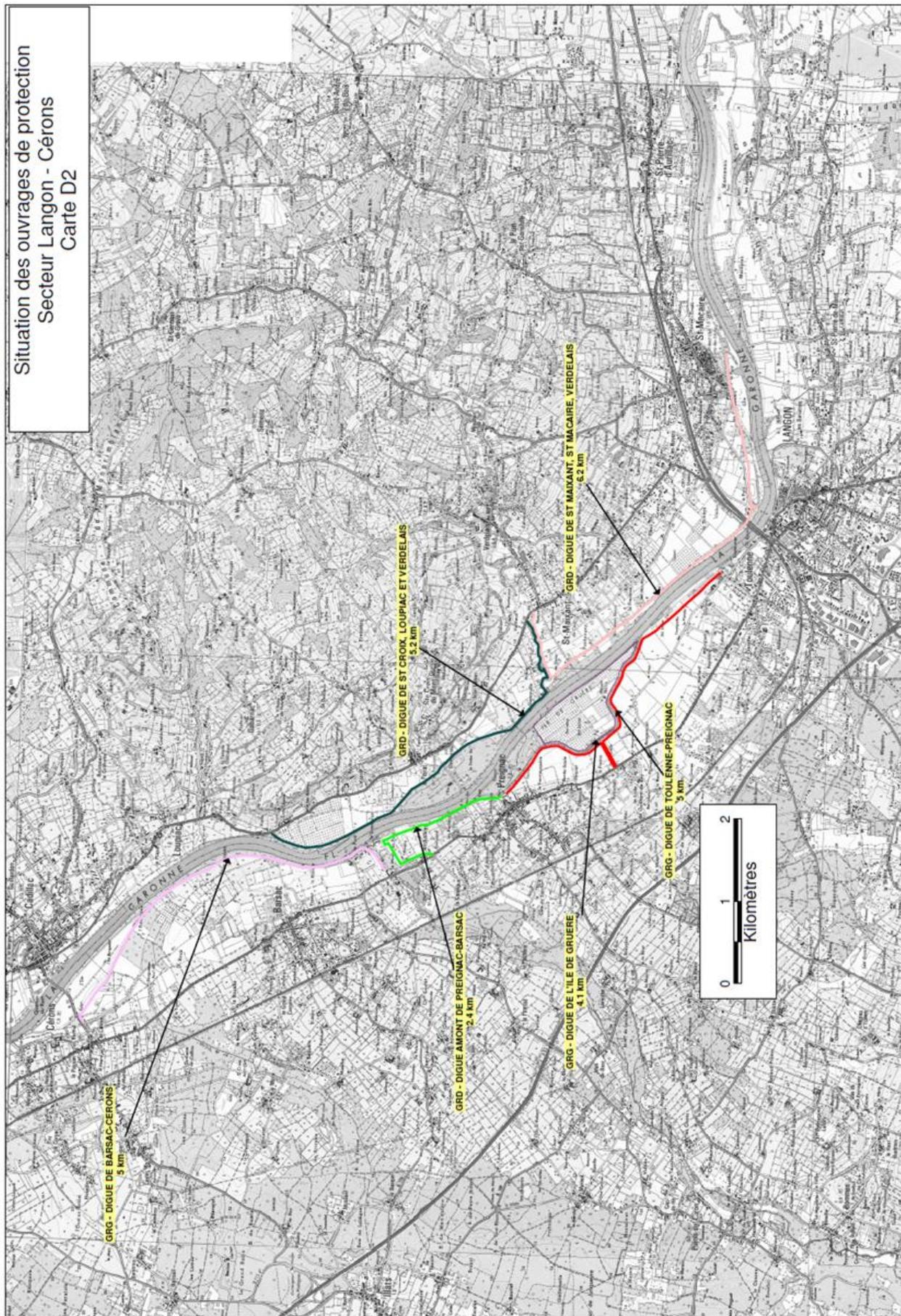
16- LOCALISATION DES OUVRAGES DE PROTECTION SUR LA GARONNE

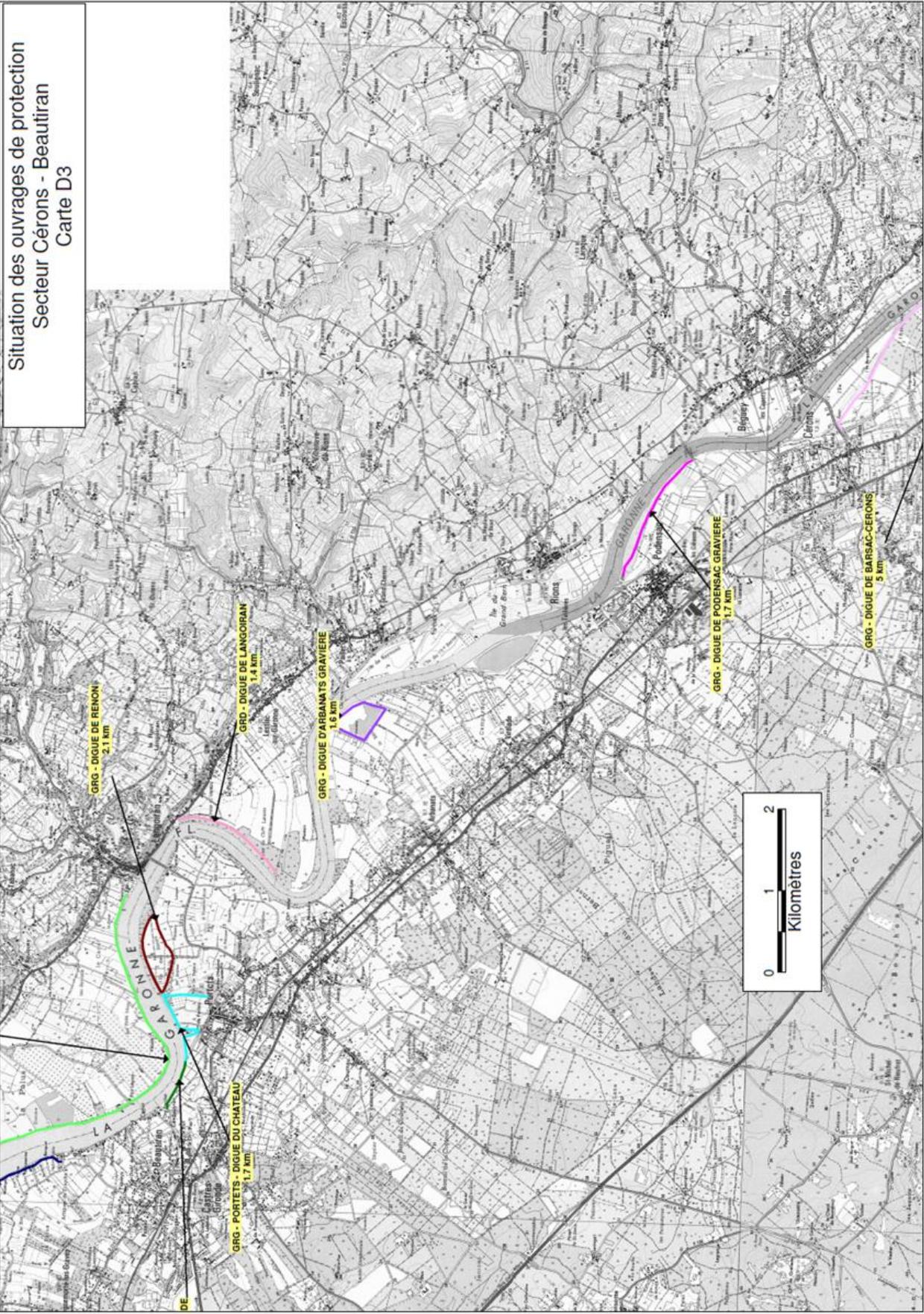
SOURCE : SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMÉNAGEMENT DE LA GARONNE (SMEAG)

A- LOCALISATION

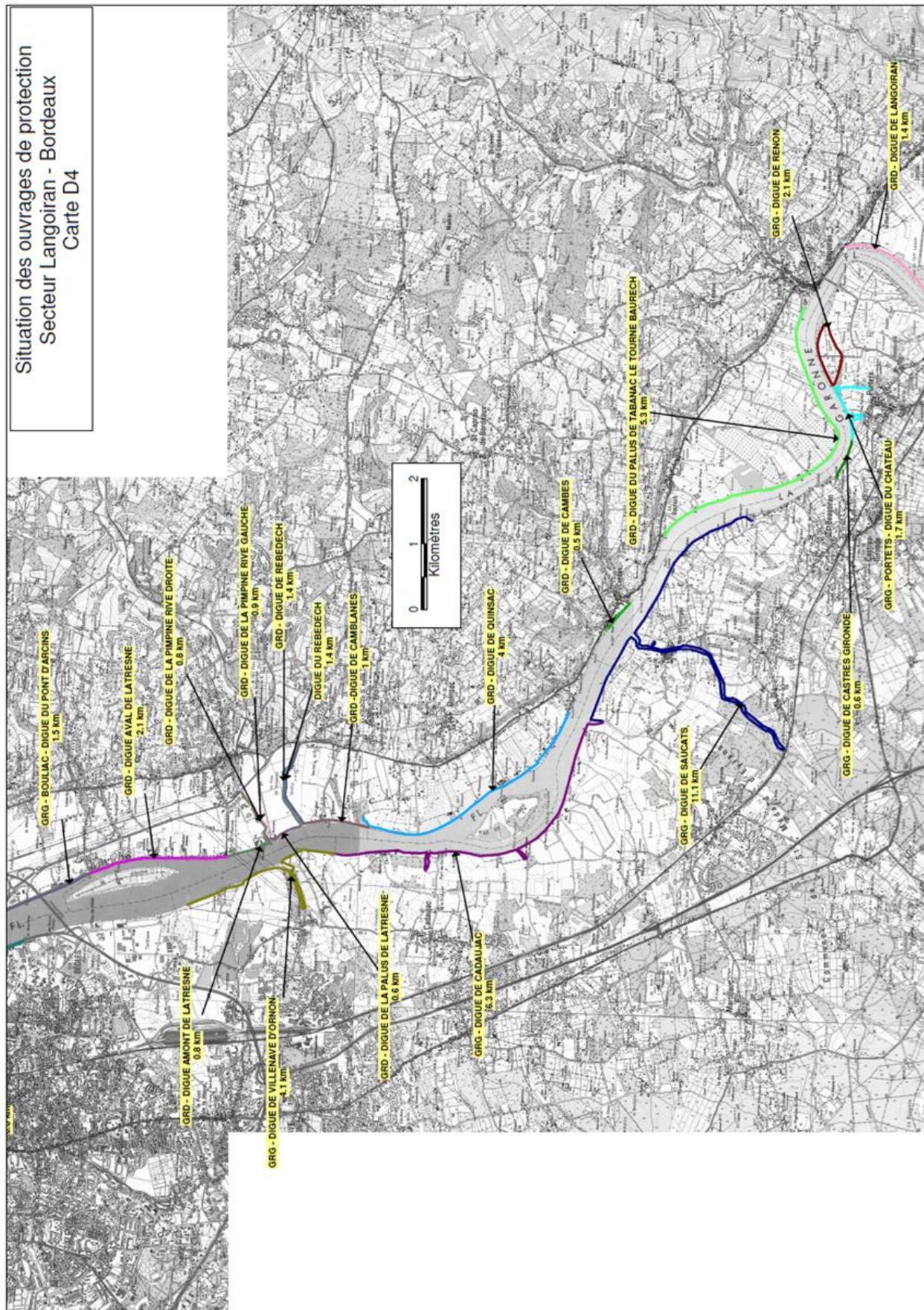


Situation des ouvrages de protection
Secteur Langon - Cérons
Carte D2





Situation des ouvrages de protection
Secteur Langoiran - Bordeaux
Carte D4



B- INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES DIGUES DE LA GARONNE

nom_troncon	ID	longueur digue en km	Type de gestionnaire	nom_gestionnaire	forme juridique du gestionnaire	Appréciation du de rétat par la DOTM	Classement	nom_rivière	Propriétaires	proximité d'enjeux forts	époque de construction	bordure_lit_... mineur	hauteur de digue mini en m	hauteur de digue maxi en m
GRD - DIGUE DE LA PIMPINE RIVE GAUCHE	33045	0,85	Syndicat Mixte	SIETRA DU BASSIN VERSANT DE LA PIMPINE	SIVU	bon	B	PIMPINE	Plusieurs propriétaires	Oui	20ème siècle	Sur toute sa longueur	2,5	2,5
GRD - DIGUE DE PALUS DE TABANIAC LE TOURNE BAURECH	33048	5,35	Association Syndicale	AS DES MARAIS DE TABANIAC LE TOURNE BAURECH	Association Syndicale non renseigné	moyen	C	GARONNE	Plusieurs propriétaires	Oui	non renseigné	Sur toute sa longueur	1,8	1,8
DIGUE DU REBEDECH	33055	1,36	Particuliers	non renseigné	non renseigné	bon	C	REBEDECH	Plusieurs propriétaires	Oui	19ème siècle	Sur toute sa longueur	2,0	2,0
GRD - DIGUE DE LA PALUS DE LATRESNE	33056	0,57	Collectivité	COMMUNE DE LATRESNE	Commune	bon	B	GARONNE	Plusieurs propriétaires	Oui	19ème siècle	Sur toute sa longueur	1,5	1,5
GRD - DIGUE DE LA PIMPINE RIVE DROITE	33057	0,80	Syndicat Mixte	SIETRA DU BASSIN VERSANT DE LA PIMPINE	SIVU	bon	B	LA PIMPINE	Plusieurs propriétaires	Oui	non renseigné	Sur toute sa longueur	1,5	1,5
GRD - DIGUE DE REBEDECH	33058	1,39	Particuliers	non renseigné	non renseigné	bon	C	REBEDECH	Plusieurs propriétaires	Non	19ème siècle	Sur toute sa longueur	2,0	2,0
GRD - DIGUE DE FONTIET A BASSANNE	33059	9,19	association syndicale	ASA DE FONTIET-BASSANNE	Association Syndicale	bon	C	GARONNE	Plusieurs propriétaires	Oui	19ème siècle	Localement	3,5	3,5
GRD - DIGUE DE ST MAIXANT, ST MACARE, VERDELAS	33059	6,19	Association Syndicale	ASADE ST MAIXANT, ST MACARE ET VERDELAS	Association Syndicale	Bon moyen	C	GARONNE	Plusieurs propriétaires	Non	19ème siècle	Localement	2,8	2,8
GRD - DIGUE DE ST CROIX, LOUPIAC ET VERDELAS	33060	5,18	Association Syndicale	ASADE ST CROIX - LOUPIAC - VERDELAS	Association Syndicale	Bon	C	GARONNE	Plusieurs propriétaires	Non	19ème siècle	Sur toute sa longueur	2,0	2,0
GRD - DIGUE DE LANGORAN	33062	1,45	Association Syndicale	ASL DES PALUS DE LANGORAN	Association Syndicale	moyen	C	GARONNE	Plusieurs propriétaires	Non	20ème siècle	Localement	1,1	1,1
GRD - DIGUE DE CAIBES	33064	0,52	Association Syndicale	ASSOCIATION DES RIVERAINS DE LA GARONNE	Autre	bon	C	GARONNE	Inconnu	Oui	non renseigné	Sur toute sa longueur	1,5	1,5
GRD - DIGUE DE QUINSAC	33065	4,00	Association syndicale	SYNDICAT DES PALUS DE QUINSAC	Autre	bon moyen mauvais	B	GARONNE	Plusieurs propriétaires	Oui	19ème siècle	Sur toute sa longueur	1,5	1,5
GRD - DIGUE DE CAMBLANES	33066	1,00	Association Syndicale	ASADES PALUS DE CAMBLANES	Autre	Bon moyen mauvais	B	GARONNE	Plusieurs propriétaires	Oui	19ème siècle	Sur toute sa longueur	1,5	1,5
GRD - DIGUE AMONT DE LATRESNE	33067	0,82	Association Syndicale	ASA DES PALUS DE LATRESNE	Association Syndicale	bon	B	GARONNE	Plusieurs propriétaires	Oui	non renseigné	Sur toute sa longueur	1,5	1,5
GRG - BOULIAC - DIGUE DU PONT D'ARCINS	33069	1,48	Syndicat mixte	SYNDICAT MIXTE POUR LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DE LA RIVE	Syndicat Mixte	bon moyen mauvais	B	GARONNE	Inconnu	Oui	non renseigné	Localement	1,2	1,2
GRD - DIGUE DE BARIE-CASTETS	33102	8,51	Association syndicale	ASA DE BARIE CASTETS	Association Syndicale	bon	C	GARONNE	Plusieurs propriétaires	Oui	19ème siècle	Localement	2,5	2,5
GRG - DIGUE DE TOULLENNE- PREIGNAC	33103	4,97	Association syndicale	ASADE TOULLENNE-PREIGNAC	Association Syndicale	bon	C	GARONNE	Plusieurs propriétaires	Non	20ème siècle	Sur toute sa longueur	3,0	3,0
GRD - DIGUE AMONT DE PREIGNAC- BARSAC	33104	2,40	Association Syndicale	ASADE PREIGNAC-BARSAC	Association Syndicale	bon moyen mauvais	B	GARONNE	Plusieurs propriétaires	Oui	20ème siècle	Sur toute sa longueur	2,0	2,0
GRG - DIGUE DE BARSAC-CERONS	33105	5,59	Association Syndicale	ASADES DIGUES DE BARSAC-CERONS	Association Syndicale	bon	B	GARONNE	Plusieurs propriétaires	Non	19ème siècle	Localement	2,5	2,5
GRG - DIGUE DE PODENSAC GRAIERE	33106	1,67	Particuliers	GSM	Société de statut privé	moyen	C	GARONNE	Inconnu	Non	20ème siècle	Sur toute sa longueur	3,0	3,0
GRG - DIGUE D'ARBANATS GRAIERE	33107	1,63	Particuliers	GSM	Société de statut privé	moyen	C	GARONNE	Plusieurs propriétaires	Non	20ème siècle	Sur toute sa longueur	3,0	3,0
GRG - PORTETS - DIGUE DU CHATEAU	33108	1,74	Particuliers	CHATEAU DE PORTETS - Mr THERON	Autre	moyen	C	GARONNE	non renseigné	Non	non renseigné	Localement	1,8	1,8
GRG - DIGUE DE RENON	33109	2,06	Particuliers	M. DELAMETTE	Commune	moyen	D	GARONNE	non renseigné	Non	non renseigné	Localement	2,5	2,5
GRG - DIGUE DE CASTRES GRONDE	33110	0,63	Particuliers	CHATEAU DE PORTETS - Mr THERON	Autre	moyen	C	GARONNE	non renseigné	Non	non renseigné	Sur toute sa longueur	1,5	1,5
GRG - DIGUE DE SAUCATS	33111	11,06	Collectivité	Cdc de Montesquieu	Cdc	bon	B	GARONNE	Inconnu	Oui	non renseigné	Sur toute sa longueur	2,0	2,0
GRG - DIGUE DE CADAJUAC	33112	6,28	Collectivité	COMMUNE DE CADAJUAC	Commune	moyen mauvais	B	GARONNE	Inconnu	Oui	non renseigné	Sur toute sa longueur	1,5	1,5
GRG - DIGUE DE VILLENAVE D'ORNON	33113	4,08	particuliers	SA IMMOBILIERE D'ORNON	Société de statut privé	bon mauvais	B	GARONNE	non renseigné	Oui	non renseigné	Sur toute sa longueur	2,0	2,0
GRD - LA REOLE - DIGUE DE PROTECTION DE LA LIAISON A62 /	330016	0,82	collectivité	CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE	Département	bon	D	GARONNE	non renseigné	non renseigné	20ème siècle	Nulle part	non renseigné	non renseigné
GRG - DIGUE DE L'ILE DE GRUIERE	330021	4,10	Association syndicale	ASADE TOULLENNE-PREIGNAC	Association Syndicale	bon mauvais	D	GARONNE	Inconnu	non renseigné	non renseigné	Sur toute sa longueur	non renseigné	non renseigné
GRD - DIGUE AVAL DE LATRESNE	330026	2,10	Collectivité	COMMUNE DE LATRESNE	Commune	bon	B	GARONNE	Inconnu	non renseigné	non renseigné	Sur toute sa longueur	non renseigné	non renseigné
GRD - DIGUE DE MONGAUZY- BOURDELLES	33101	8,56	Association syndicale	ASA DE MONGAUZY-BOURDELLES	Association Syndicale	Bon	C	GARONNE	Plusieurs propriétaires	Oui	20ème siècle	Localement	3,0	3,0

Longueur totale en km

106,45

C- CLASSEMENT DES DIGUES

La Circulaire du 6 août 2003 relative à l'organisation du contrôle des digues de protection contre les inondations fluviales, précise les critères de classement des digues intéressant la sécurité publique :

- Les digues situées à moins de 100 mètres d'une zone habitée,
- Les digues protégeant des habitations situées dans des zones où une hauteur d'eau supérieure à 1 mètre est prévue par l'atlas des zones inondables, ou une vitesse supérieure à 1 m/s.

Le décret no 2007-1735 du 11 décembre 2007 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques et au comité technique permanent des barrages et des ouvrages hydrauliques et modifiant le code de l'environnement fournit les critères de classement des ouvrages, en fonction de la dangerosité avec des obligations graduelles (H=plus grande hauteur entre le sommet de l'ouvrage et le terrain naturel du côté de la zone protégée, P = population maximum résidant en zone protégée à l'aplomb du sommet) :

- Classe A : $H \geq 1$ m et $P \geq 50.000$ habitants
- Classe B : non classé en A et $H \geq 1$ m et $1.000 \leq P \leq 50.000$ habitants.
- Classe C : non classé en A et B et $H \geq 1$ m et $10 \leq P \leq 1.000$ habitants.
- Classe D : soit $H < 1$ m soit $P < 10$ habitants.

Les digues classées restent à la charge des gestionnaires. L'Etat n'a pas d'obligation quant au financement de l'entretien de ces digues.

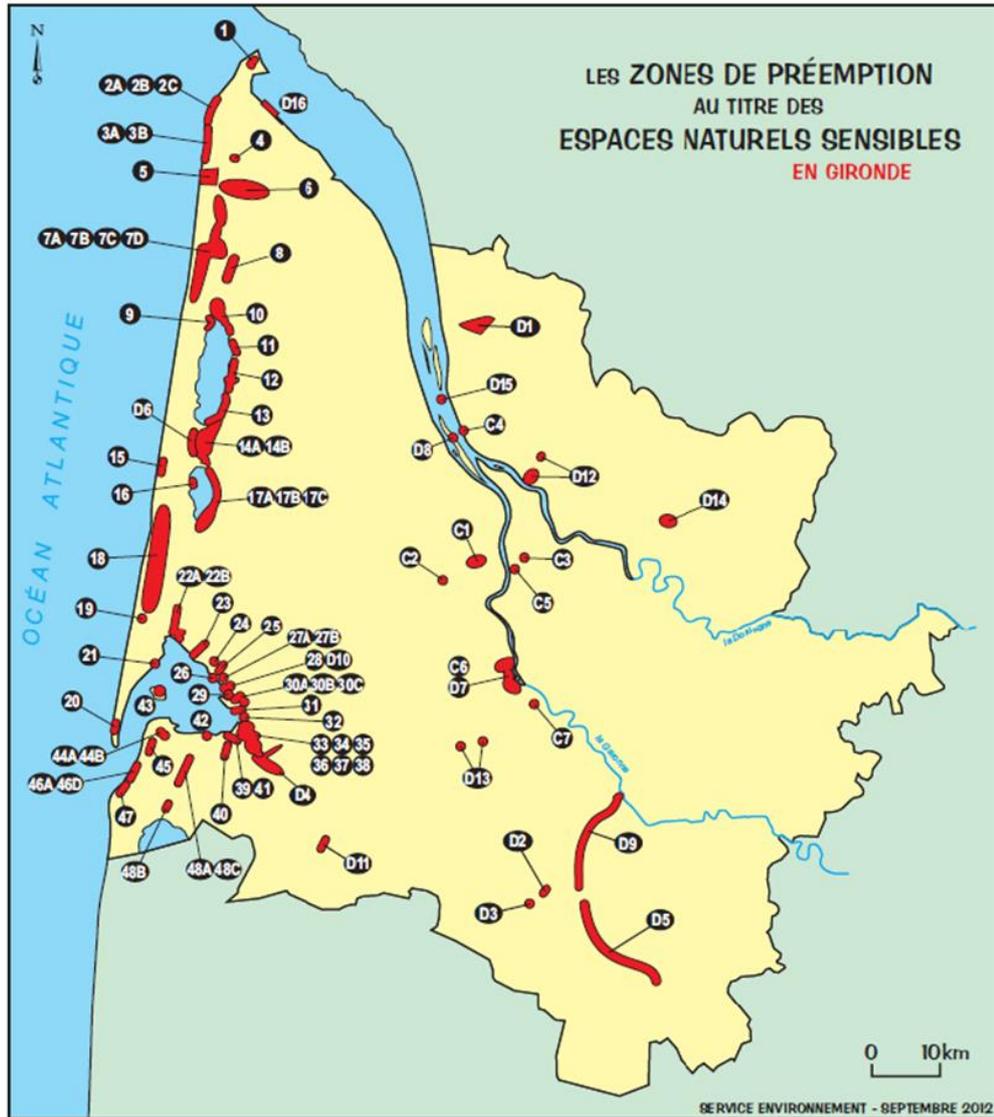
17-SITUATION DES ZPENS SUR LE TERRITOIRE

SOURCE : CONSEIL GÉNÉRAL DE GIRONDE (PORTER A CONNAISSANCE)

A- LOCALISATION

Carte de situation des ZPENS en Gironde

Depuis 1984, 15786 ha ont été classés au titre des Zones de Prémption des Espaces Naturels Sensibles.



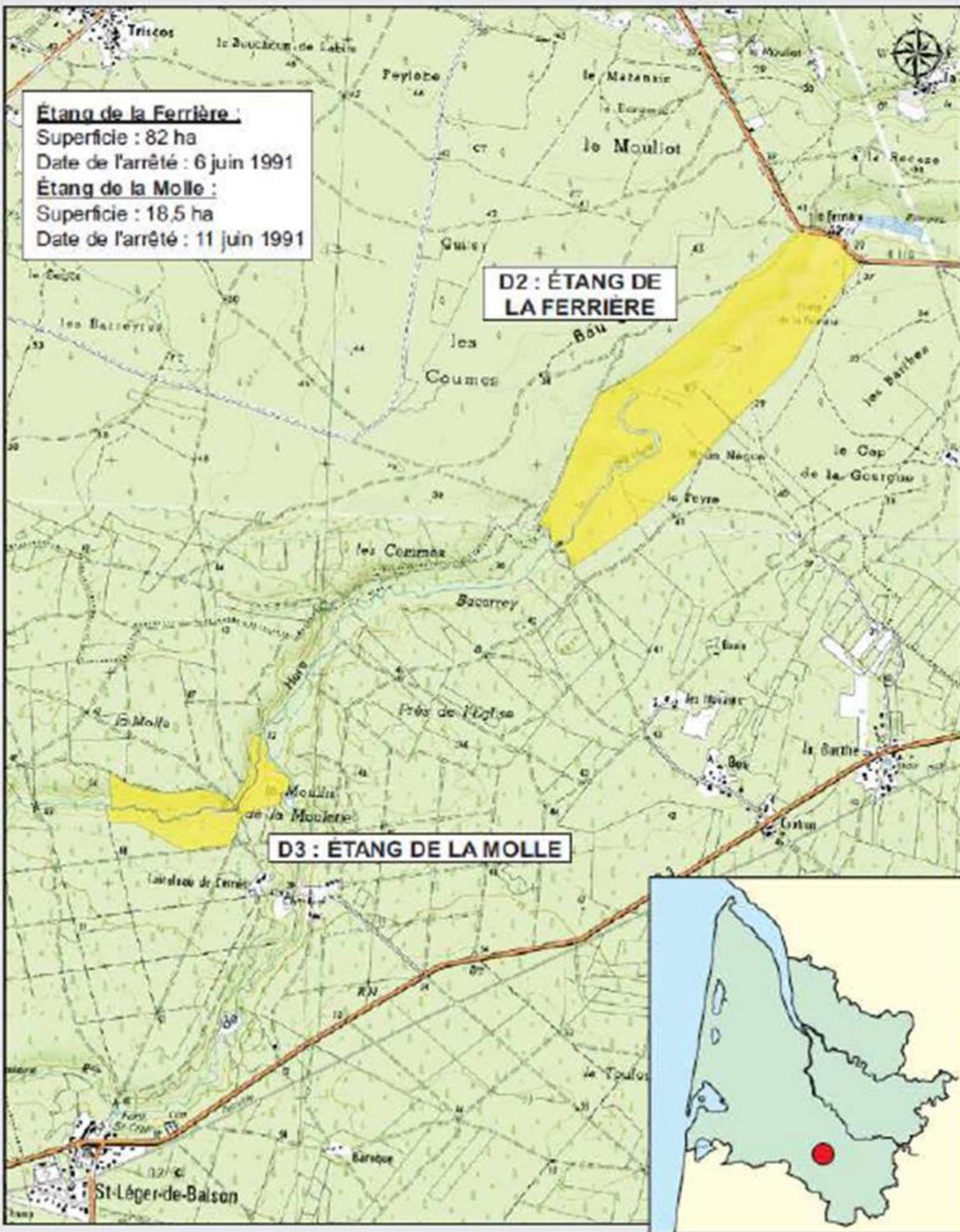
ZPENS sur le territoire du SCOT Sud Gironde

ZPENS D2 Etang de la Ferrière (82ha) Communes de Balizac et St Léger de Balson.

ZPENS D3 Etang de la molle (18.5ha) Commune de St Léger de Balson.

ZPENS D5 Gorge du Ciron (441.2ha) Préchac, Uzeste, Pompéjac, Lucmau, Bernos-Beaulac

ZPENS D9 Vallée du Ciron (460.2ha) Communes de Barsac, Preignac, Pujols/Ciron, Bommès, Budos, Sauternes, Léoageats, Noaillan



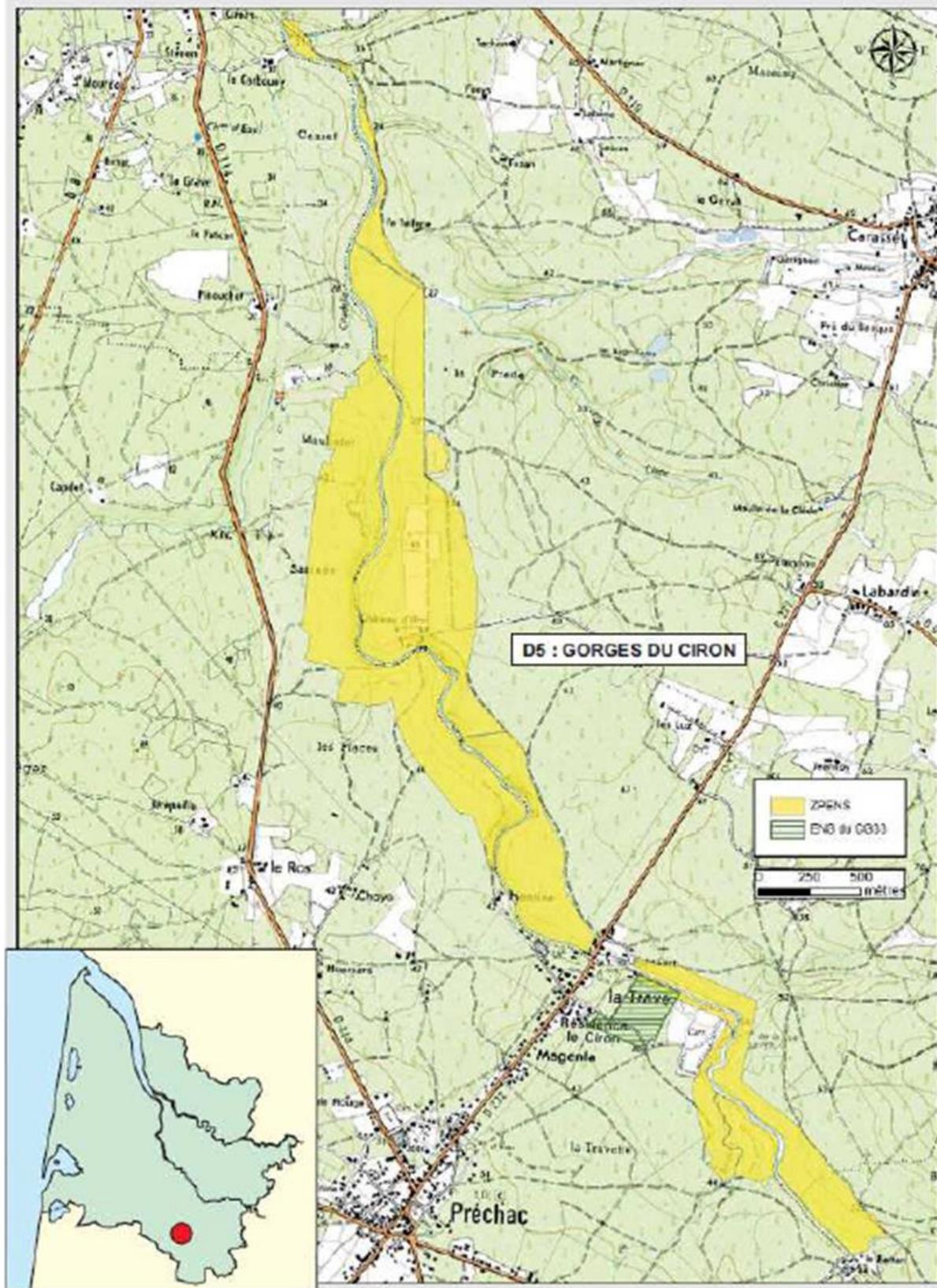
Étang de la Ferrière :
Superficie : 82 ha
Date de l'arrêté : 6 juin 1991
Étang de la Molle :
Superficie : 18,5 ha
Date de l'arrêté : 11 juin 1991

D2 : ÉTANG DE LA FERRIÈRE

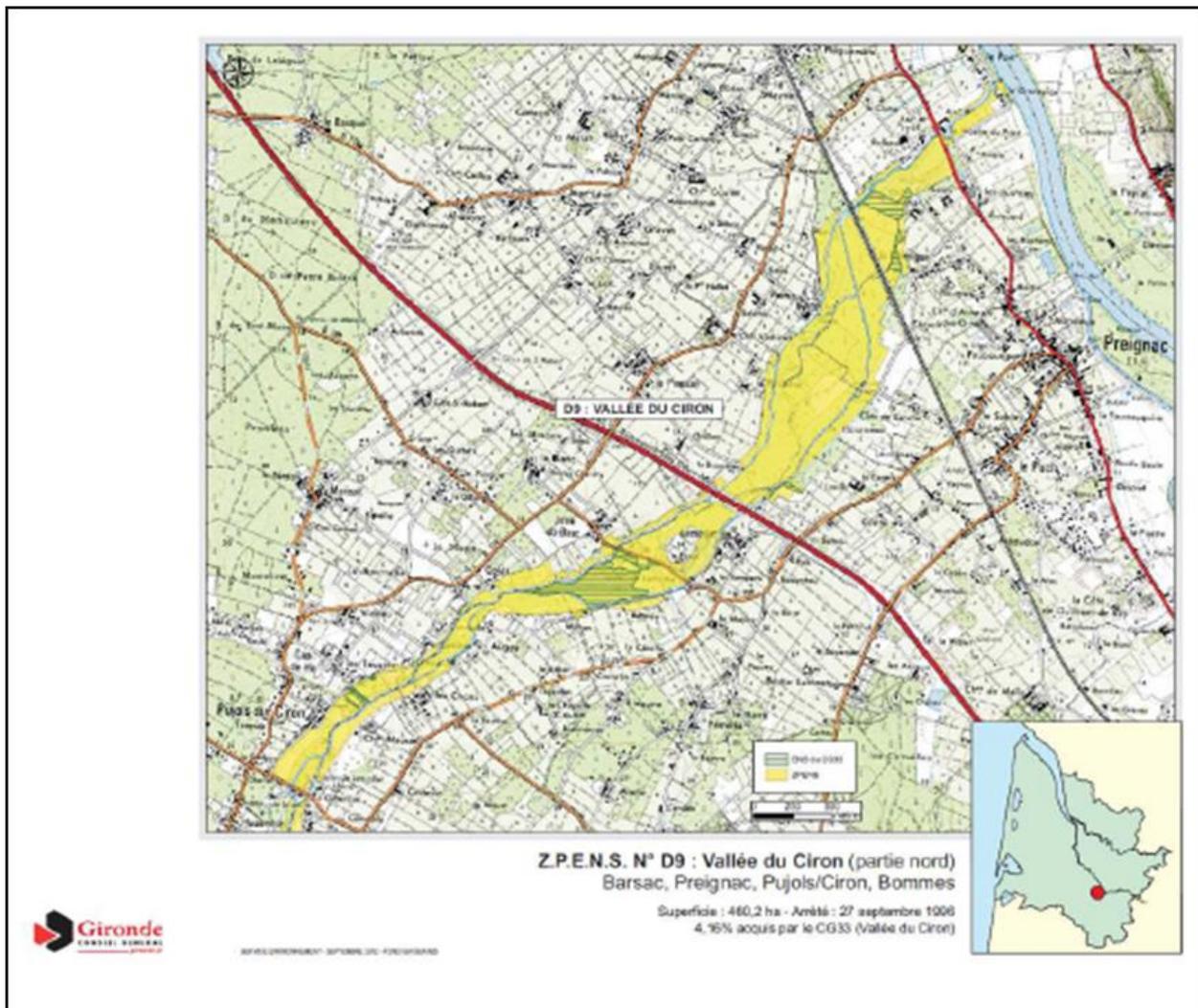
D3 : ÉTANG DE LA MOLLE

**Z.P.E.N.S. N° D2 : Étang de la Ferrière
D3 : Étang de la Molle
Balizac, St-Léger-de-Balson**





**Z.P.E.N.S. N° D5 : Gorges du Ciron
(partie nord) Préchac, Uzeste**



B- PROCÉDURE D'ACQUISITION

A cette fin, Le Conseil Général vote l'institution d'une taxe spécifique : la taxe d'aménagement (TA, ex-TDENS), qui tient lieu de participation forfaitaire à ses dépenses dans ce domaine. La TA est perçue sur la totalité du territoire du département et porte sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement des bâtiments et sur les installations et travaux divers (pris au sens du code de l'urbanisme). Certains travaux sont toutefois exclus du champ de la taxe (bâtiments, installations et travaux divers liés à une exploitation agricole ou forestière, etc.).

La taxe est assise sur la valeur de l'ensemble immobilier. Le conseil général en fixe le taux en fonction des catégories de constructions, mais celui-ci ne peut, en tout état de cause, pas excéder 2%. Ce taux est fixé à 1% en Gironde.

La politique du département en matière d'espaces naturels sensibles doit être compatible avec les orientations du schéma de cohérence territoriale et des chartes intercommunales de développement et d'aménagement, lorsqu'ils existent, ou avec les directives territoriales d'aménagement, ou, à défaut de DTA, avec les lois d'aménagement et d'urbanisme.

Pour mener à bien la politique de protection des espaces naturels sensibles qu'il s'est assignée, le département peut également créer des spécificités sur ces territoires. Cet instrument permet au département d'acquiescer un terrain, lors de son aliénation à titre onéreux, par préférence à tout autre acquiescer, en étant préalablement et obligatoirement informé de la transaction.

Dans le premier cas, la taxe peut servir :

- Pour l'acquisition ainsi que pour l'aménagement et l'entretien de tout espace naturel, boisé ou non, appartenant au département ;
- Pour l'acquisition, l'aménagement et la gestion des sentiers figurant au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, des chemins et servitudes de marchepied et de halage
- Des voies d'eau domaniales concédées, ainsi que pour l'aménagement et la gestion des chemins le long des autres cours d'eau et plans d'eau.

Dans le second cas (personnes publiques ou privées), le produit de la TA peut être notamment utilisé :

- Pour une participation à l'acquisition, à l'aménagement ou à la gestion et l'entretien de terrains par le Conservatoire du littoral, par une commune ou un établissement public de coopération intercommunale.
- Pour l'aménagement et l'entretien d'espaces naturels, boisés ou non, appartenant aux collectivités publiques ou à leurs établissements publics et ouverts au public, ou appartenant à des propriétaires privés, sous certaines conditions (article L. 130-5 du code de l'urbanisme).
- Pour l'acquisition, la gestion et l'entretien des sites Natura 2000 et des territoires classés en réserve naturelle.

18- LISTE DES CARRIÈRES SOUTERRAINES DE GIRONDE

SOURCE : CONSEIL GÉNÉRAL DE GIRONDE (PORTER A CONNAISSANCE)

COL.1 N°	COLONNE 2		COLONNE 3		COLONNE 4		COLONNE 5	
	Commune	Nb de carrières souterraines	Sections cadastrales avec carrières souterraines(s)	Sections cadastrales sans carrières souterraines actuellement connues				
1	ARBIS	6	C1	A-B1-B2-C2-ZA				
2	ASQUES	7	A1-A2-B1					
3	AUBIE ESPRESSAS	18	A1-A2-B-C1-C2-C3-C4-C5					
4	BAIGNEAUX	5	B-C					
5	BARON	9	AB-AC-AE					
6	BARSSAC	1	C3-C4-D2-D3					
7	BASSENS	1	AC					
8	BAURECH	33	A-B1					
9	BAYON	1	A1-A2-B1-B2-B3-B4					
10	BAZAS	4	AH					
11	BEGUEY	5	A2-B4-C2					
12	BELLEFOND	9	ZA-ZD					
13	BELVES de CASTILLON	1	A3					
14	BLASIMON	1	ZB					
15	BLAYE	3	AW					
16	BLEIGNAC	10	A1					
17	BOMMES	4	A1-A2-A3-A4-B2					
18	BONNETAN	14	A-B-C					
19	BOURG	33	AB-AC-AH-AI-AK-AL-AM					
20	CADILLAC en FRONSADAIS	2	A3					
21	CAMARSAC	7	B1-B2-C					
22	CAMBES	21	AB-AD-AE-AH					
23	CAMBLANES & MEYNAC	25	AC-AD-AK-AL					
24	CAMPIAC & ST DENIS	4	AE-AH					
25	CAPJAN	5	A3-D7					
26	CARIGNAN de BORDEAUX	9	A1-A2-B					
27	CASSEUIL	2	AH					
28	CENAC	26	AB-AC-AD-AE-AH-AK-AL					
29	CESSAC	7	B2-B3-B4-ZA					
30	CISSAC en MEDOC	4	A1-B1-B2					
31	COGNON	8	A1-A2-B1-B5					
32	CUBZAC les FONTS	6	AC-AD-AI-AK-AL					
33	DAIGNAC	18	A-B					
34	DONZAC	3	A1					
35	ESCOUSSANS	8	B1-B2-A4					
36	ESPIET	23	AC-AD-AE-AH-AL					
37	FLOIRAC	6	AP-AR					
38	FOSSES & BALEYSSAC	1	ZI					
39	FRONSAC	1	AI					
40	FRONTENAC	16	ZL-ZN-ZO-ZP					
41	GARDEGAN & TOURIRAC	3	D					
42	GAURIAC	27	AB-AC-AD-AH-AI-AK					
43	GENISSAC	3	AN-AO					
44	GREZILLAC	27	AB-AC-AH-AI-AK-AL-AM					
45	GUILAC	7	A1-A2					
46	HAUX	27	AB-AH-AI-AK-AL					
47	JUGAZAN	1	ZA					
48	LANGOIRAN	30	A1-A2-B1-B2-D3-D4-E1-E2					
49	LANGON	1	AK					
50	LAROQUE	1	B1					
51	LATRESNE	23	AD-AE-AH-AK-AL-AM					
52	LESTIAC / GARONNE	3	A-B1-B2					
53	LIGNAN de BORDEAUX	20	A-B-C2-D1					
54	LISTRAC DE DUREZE	1	ZC					
55	LORMONT	15	AT-AV-AX-AZ-BC					
56	LUGAIGNAC	7	AZ-B1-B2					
57	LUGASSON	10	ZA-ZD-ZE-ZI					
58	LUGON	10	AD-AE					
59	LUSSAC	42	AN-AP-AR-AS-AT-AW					
60	MERIGNAS	10	ZA-ZI-ZK					

19- LISTE DES SITES RÉPERTORIÉS SUR BASOL

SOURCE : BASE DE DONNÉES BASOL (MISE À JOUR EN AVRIL 2018)

COMMUNE	SITE	RESTRICTION D'USAGE	SERVITUDE
ROMAGNE	GMTP GIMENO	/	/
RIMONS	Mairie (ancienne décharge)	/	/
GIRONDE-SUR-DROPT	Ancienne décharge de Saint-Pétronille	utilisation du sol (urbanisme) Utilisation du sous-sol (fouilles) utilisation de la nappe cultures de produits agricoles	/
LA REOLE	Cuisines AS Frimont	/	/
PONDAURAT	Carautoroutes	/	/
SAINT MACAIRE	Station service Patrick SAGE	/	/
LANGON	Langon Distributions (Leclerc)	/	/
LANGON	VALPLUS	/	/
AUROS	GRT GAZ	/	/
MAZERES	FERBOS	/	/
LE NIZAN	SARRAUTE ET FILS	/	/
BAZAS	Décharge de Bazas	/	/
BAZAS	Station Service AVIA	/	/
BAZAS	TESTOUTIL	/	/
CAUVIGNAC	DUPIOL	/	/
LAVAZAN	MOURLAN	/	/
MARIONS	Décharge de Grignols	/	/
SILLAS	COMPTOIR DES BOIS DU SUD SARL	/	/
GRIGNOLS	LAOUE Grignols	/	/
GISCOS	CASTAGNE Arthur Ets	/	/
SAINT MICHEL DE CASTELNAU	HEXAFORM	/	/
CAPTIEUX	CASTAGNE Frères	/	/
CAPTIEUX	Décharge de Captieux Maharan	/	/
CAPTIEUX	Décharge de Captieux Saint Blaise	/	/
CAPTIEUX	GARBAYE	/	/
PRECHAC	LABROUSSE et Fils	/	/
VILLANDRAUT	Mairie (ancienne décharge)	/	/
HOSTENS	Ancienne décharge d'Hostens Bertet de Loin	/	/
SAINT SYMPHORIEN	GASCOGNE WOOD	/	/
LEOGEATS	Décharge de Léogeats	utilisation du sol (urbanisme) Utilisation du sous-sol (fouilles) cultures de produits agricoles	/
GUILLOS	Ancienne décharge non autorisée	/	/
GUILLOS	BEDOUT	/	/
PUJOLS SUR CIRON	Ancienne décharge "Le Pingua"	utilisation du sol (urbanisme) Utilisation du sous-sol (fouilles) cultures de produits agricoles	/
BARSAC	CIRON SA	/	/
CERONS	Dépôts de pneus usagers	/	/
SAINTE CROIX DU MONT	SICTOM (ancienne décharge)	/	/
SAINT MICHEL DE RIEUFRET	TOTAL Aire des Landes	/	/
VIRELADE	Décharge de La Brède Podensac	/	/
VIRELADE	Décharge de Virelade	/	/
ARBANATS	AMP	utilisation du sol (urbanisme) Utilisation du sous-sol (fouilles) cultures de produits agricoles	oui

	Site mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic
	Site en cours d'évaluation
	Site en cours de travaux
	Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usages
	Site traité et libre de toute restriction

20- LISTE DES SITES ICPE SUR LE TERRITOIRE

SOURCE : DREAL NOUVELLE AQUITAINE – 2018

NOM ICPE	ETAT ACTIVITE	COMMUNE	LIBELLE NAF	REGIME	CARRIERE
GASCOGNE BOIS (ex GASCOGNE WOOD PRODUCTS)	En fonctionnement	Saint-Symphorien	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	A	NON
BEDOUT	En fonctionnement	Guillos	Fabrication d'emballages en bois	A	NON
SUEZ Organique (ex TERRALYS)	En fonctionnement	Saint-Seve	Traitement et élimination des déchets non dangereux	A	NON
FABRIMACO - Portets	En fonctionnement	Portets	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	A	OUI
FABRIMACO - St Seve-St Michel Rieufret	En fonctionnement	Saint-Michel-de-Rieufret	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	A	OUI
AQUILAND	En fonctionnement	Landiras		A	NR
GSM - Arbanats IV	En fonctionnement	Saint-Michel-de-Rieufret	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	A	OUI
UCTOM LABREDE PODENSAC	En fonctionnement	Virelade	Récupération de déchets triés	A	NON
GSM - Virelade Nord	En fonctionnement	Virelade	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	A	OUI
FABRIMACO - Virelade (Pins de la Cosque)	En fonctionnement	Virelade	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	A	OUI
SOCEM - St-Michel Rieufret - Illats	En fonctionnement	Illats	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	A	OUI
GSM - Illats	En fonctionnement	Illats	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	A	OUI
ARNAUD	En fonctionnement	Prézac	Fabrication d'emballages en bois	A	NON
LABROUSSE ET FILS	En fonctionnement	Prézac	Sciage et rabotage du bois	A	NON
COVED - Illats	En fonctionnement	Illats	Collecte des déchets non dangereux	A	NON
PMA Arcelormittal - Cérons	En fonctionnement	Cérons	Profilage à froid par formage ou pilage	A	NON
CIRON SA - Barsac	En fonctionnement	Barsac	Commerce de gros de produits chimiques	SB	NON
GARBAYE (SARLETS)	En fonctionnement	Captieux	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	A	NON
USSGETOM	En fonctionnement	Fargues	Récupération de déchets triés	A	NON
SUD GIRONDE ENROBES - Langon	En fonctionnement	Langon	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	A	NON
ULOGISTIQUE - Langon	En fonctionnement	Langon	Centrales d'achat alimentaires	SB	NON
CASTAGNE FRERES & Cie	En fonctionnement	Captieux	Sciage et rabotage du bois, sauf imprégnation	A	NON
VALPLUS - Langon	En fonctionnement	Langon	Sces auxiliaires de transport terrestre	A	NON
BLANCHARD BOIS - Bernos	En fonctionnement	Bernos-Beaulac	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	A	NON
SAICA PACK FRANCE SAS (ex SAPSO)	En fonctionnement	Bernos-Beaulac	Fabrication de carton ondulé	A	NON
FERBOS	En fonctionnement	Mazères	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	A	NON
FAUCHE Energie (ex. ELECTRO DIESEL)	En fonctionnement	Langon	Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	A	NON
BUISSAN Bernard	En fonctionnement	Verdelais	Récupération de déchets triés	A	NON
FONMARTY et FILS SAS	En fonctionnement	Bazas	Fabrication de charpentes et autres menuiseries	A	NON
CASTAGNE Arthur ETS	En fonctionnement	Giscos	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	A	NON
BOUYER LEROUX Structure	En fonctionnement	Cantois	Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite	A	NON
ATLANTIC ROUTE (ex STR)	En fonctionnement	Frontenac	Construction de routes et autoroutes	A	NON
DISTILLERIE DE ST-MARTIN	En fonctionnement	Saint-Martin-de-Sescas	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	A	NON
PIERRES DE FRONTENAC - Piquepoche	En fonctionnement	Frontenac	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	A	OUI
PIERRES DE FRONTENAC - Bignon	En fonctionnement	FRONTENAC	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	A	OUI
MOURLAN	En fonctionnement	Lavazan	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	A	NON
SENDETS INDUSTRIE	En fonctionnement	Sendets	Commerce de détail équipement automobile	A	NON
BOUYER LEROUX Structure	En fonctionnement	Blasimon	Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite	A	NON
BOUYER LEROUX Structure	En fonctionnement	Gironde-sur-Dropt	Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite	A	NON
BOUYER LEROUX Structure	En fonctionnement	Gironde-sur-Dropt	Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite	A	NON
BOUYER LEROUX STRUCTURE IC	En fonctionnement	Gironde-sur-Dropt	Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite	A	NON
STO RME-PRUVOST- Larroque-Bouteau"	En fonctionnement	Gironde-sur-Dropt		A	NR
TIGF - Sauveterre Guyenne	En fonctionnement	Sauveterre-de-Guyenne	Distribution de combustibles gazeux par conduites	A	NON
COMPTOIR des BOIS du SUD-Sillas-	En fonctionnement	Sillas	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	A	NON
ARTIFICES SPECTACLES ET CIE SASU	En fonctionnement	Aillas	Activités de soutien au spectacle vivant	A	NON
GUINTOLI	En fonctionnement	Aillas	Travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse	A	NON
LAOUIET - Grignols	En fonctionnement	Grignols	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	A	NON
LA CUISINE AS S.A. -Grignols	En fonctionnement	La Rèole	Fabrication de meubles de cuisine	A	NON
CUISINE AS S.A. - Frimont-	En fonctionnement	La Rèole	Fabrication de meubles de cuisine	A	NON
BOUYER LEROUX Structure	En fonctionnement	Noailiac	Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite	A	NON
LA FARGE GRANULATS FRANCE - IC (ex SUD)	En fonctionnement	Loupiac-de-la-Réole	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	A	OUI
LAFARGE GRAN ULATS FRANCE Fontet	En fonctionnement	Loupiac-de-la-Réole	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	A	OUI
ZAFFIGNANI ADO	En fonctionnement	Lamothe-Landerron		A	NR

21- PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE COMMUNALE SUR LE SCOT EN DÉCEMBRE 2015

DONNÉES : SERVICE OBSERVATOIRE ET STATISTIQUES – MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (MISE À JOUR DU DIAGNOSTIC EN 2018)

Nombre et puissance des installations de production d'électricité renouvelable bénéficiant d'une obligation d'achat*, par filière : données communales au 31 décembre 2015

Nom de la commune	Biomasse		Eolien		Géothermie		Hydraulique		Solaire photovoltaïque	
	Nombre d'installations	Puissance installée (MW)								
Aillas									4	0,02
Arbanats									15	0,05
Aubiac									s	0,09
Auros									12	0,04
Bagas									4	0,01
Baigneaux									14	0,04
Balizac									5	0,01
Barsac									18	0,05
Bassanne									3	0,02
Bazas									31	0,54
Béguey									6	0,02
Bellefond									s	0,01
Bemos-Beaulac							s	0,1	13	0,25
Berthez									5	0,01
Bieujac									4	0,01
Birac									4	0,01
Blaignac									s	0,00
Blasimon									8	0,03
Bommes									6	0,02
Bourdelles									3	0,07
Bourdeys									3	0,20
Brannens									s	0,01
Brouqueyran									s	0,07
Budos									9	0,03
Cadillac									8	0,03
Camiran									4	0,01
Cantois									s	0,00
Captieux									7	0,06
Casseuil									s	0,01
Castets-en-Dorthe									14	0,04
Castres-Gironde									19	0,08
Caudrot									12	0,04
Cazalis									s	0,00
Cazats									5	0,01
Cazaugiat									4	0,02
Cérons									24	0,18
Cessac									3	0,01
Cleyrac									s	0,01
Coimères									14	0,28
Coirac									s	0,00
Courpiac									s	0,00
Cours-de-Monségur									s	0,04
Cours-les-Bains									3	0,01
Coutures									s	0,01
Cudos									16	0,28
Daubèze									s	0,00
Dieulivol									s	0,00
Escaudes									3	0,01
Escoussans									5	0,01
Faleyras									3	0,01
Fargues									12	0,10
Floudès									s	0,00
Fontet									s	0,01
Fossès-et-Baleyssac									6	0,09
Frontenac									s	0,21
Gabamac									7	0,02
Gajac									5	0,01
Gans									6	0,41
Gironde-sur-Dropt									9	0,03
Giscos									4	0,02
Gornac									3	0,45
Grignols									8	0,39
Guillos									7	0,02
Hostens									20	23,32
Hure									s	0,23
Illats									16	0,06
Labescau									s	0,00
Lados									s	0,00
Lamothe-Landemon									11	0,08
Landerrouet-sur-Ségur									s	0,00
Landiras									34	0,21
Langon									20	0,35

Envoyé en préfecture le 26/02/2020

Reçu en préfecture le 26/02/2020

Affiché le



ID : 033-200078335-20200218-2020_1-DE

Laroque									5	0,01
Lartigue									s	0,00
Lavazan									s	0,01
Lignan-de-Bazas									6	0,03
Loubens									s	0,01
Louchats									s	12,03
Loupiac									8	0,03
Loupiac-de-la-Réole									6	0,03
Lucmau									s	0,01
Lugasson									s	0,01
Marimbault									s	0,01
Marions									s	0,02
Martres									s	0,00
Masseilles									s	0,01
Mazères									12	0,29
Mestermieux									s	0,11
Mongauzy									6	0,02
Monprimblanc									s	0,00
Monségur									7	0,09
Montagoudin									3	0,01
Montignac									5	0,05
Morizès									5	0,01
Mourens									4	0,01
Neufbns									s	0,00
Le Nizan									8	0,03
Noaillac									4	0,02
Noaillan						s	0,4		21	0,07
Omet									4	0,01
Origne									4	0,02
Le Plan-sur-Garonne									15	0,05
Podensac									16	0,05
Pompéjac									6	0,02
Ponducat									5	0,05
Portets									22	0,09
Préchac									5	0,02
Preignac									15	0,05
Pujols-sur-Ciron									5	0,03
Puybarban									7	0,02
La Réole									6	0,02
Roaillan									13	0,04
Romagne									7	0,03
Roquebrune									s	0,01
Saint-André-du-Bois									3	0,01
Saint-Antoine-du-Queyret									s	0,00
Saint-Brice									s	0,01
Saint-Côme									5	0,01
Sainte-Croix-du-Mont									6	0,02
Saint-Euxèpe									s	0,00
Saint-Félix-de-Foncaude									s	0,00
Saint-Ferre									5	0,02
Sainte-Foy-la-Longue									s	0,00
Sainte-Gemme									s	0,00
Saint-Genis-du-Bois									3	0,01
Saint-Germain-de-Grave									s	0,01
Saint-Hilaire-de-la-Noaille									8	0,05
Saint-Laurent-du-Bois									s	0,29
Saint-Laurent-du-Plan									s	0,24
Saint-Léger-de-Balson									4	0,05
Saint-Loubert									3	0,01
Saint-Macaire									s	0,01
Saint-Maixant									17	0,06
Saint-Martin-de-Lerm									s	0,01
Saint-Martin-de-Sescas									10	0,03
Saint-Martin-du-Puy									s	0,00
Saint-Michel-de-Castelnau									5	0,12
Saint-Michel-de-Rieufret									9	0,03
Saint-Michel-de-Lapujade									3	0,01
Saint-Pardon-de-Cognac									11	0,03
Saint-Pierre-d'Aurillac									8	0,02
Saint-Pierre-de-Bat									3	0,01
Saint-Pierre-de-Mons									13	0,05
Saint-Sève									6	0,02
Saint-Sulpice-de-Guillerauges									s	0,24
Saint-Sulpice-de-Pommiers									3	0,01
Saint-Symphorien									20	23,99
Saint-Vivien-de-Monségur									13	0,15
Sauternes									11	0,04
Sauveterre-de-Guyenne									13	0,07
Sauviac									6	0,03
Savignac									13	0,55
Semens									3	0,01
Sendets									6	0,02
Sigalens									8	0,04
Sillas									s	0,00
Souignac									3	0,01

Soussac										s	0,01
Taillecavat										s	0,22
Tarpon										11	0,03
Toulenne										14	0,04
Uzeste										5	0,03
Verdelais										6	0,03
Villandraut										8	0,03
Virelade										10	0,03
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0,435	984	68,977677

Note : la somme des arrondis n'est pas égale aux totaux par filière.

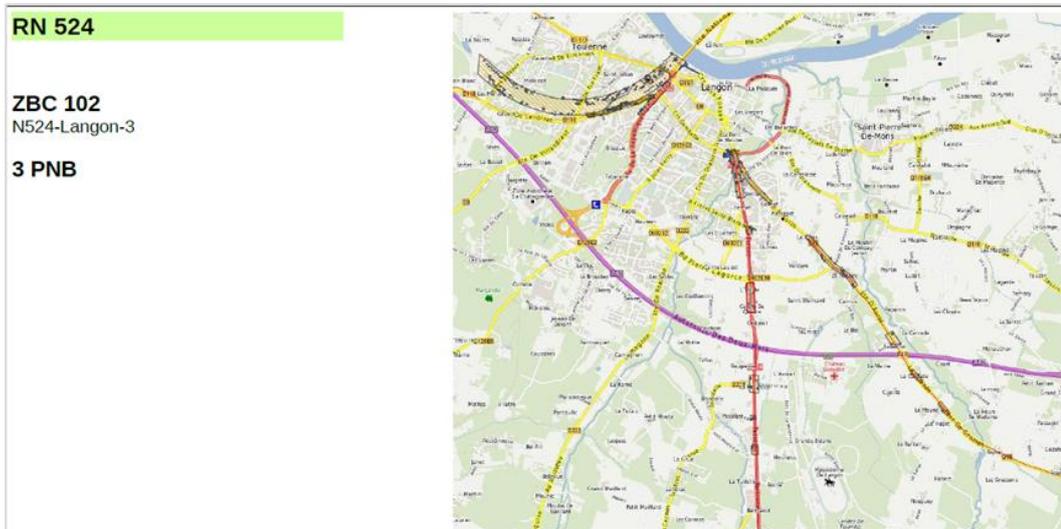
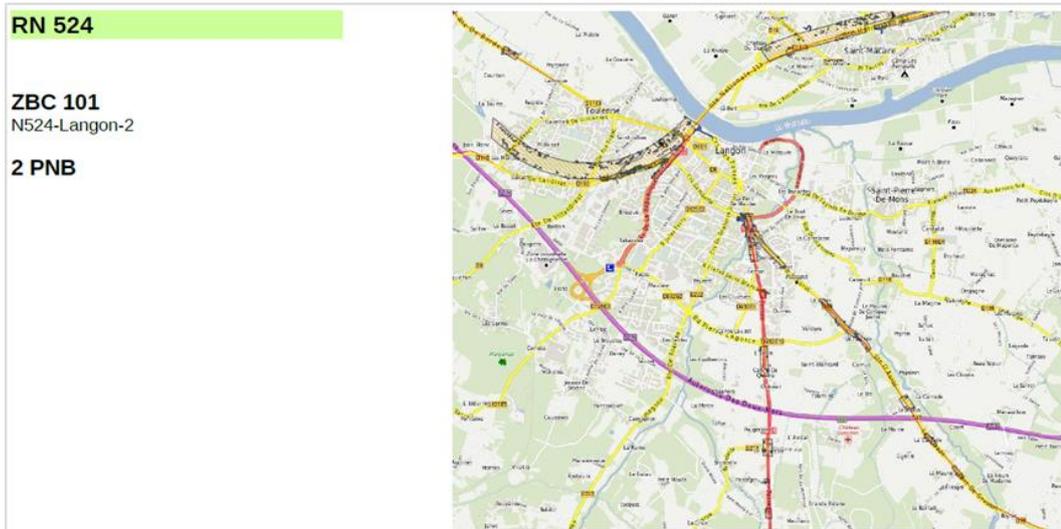
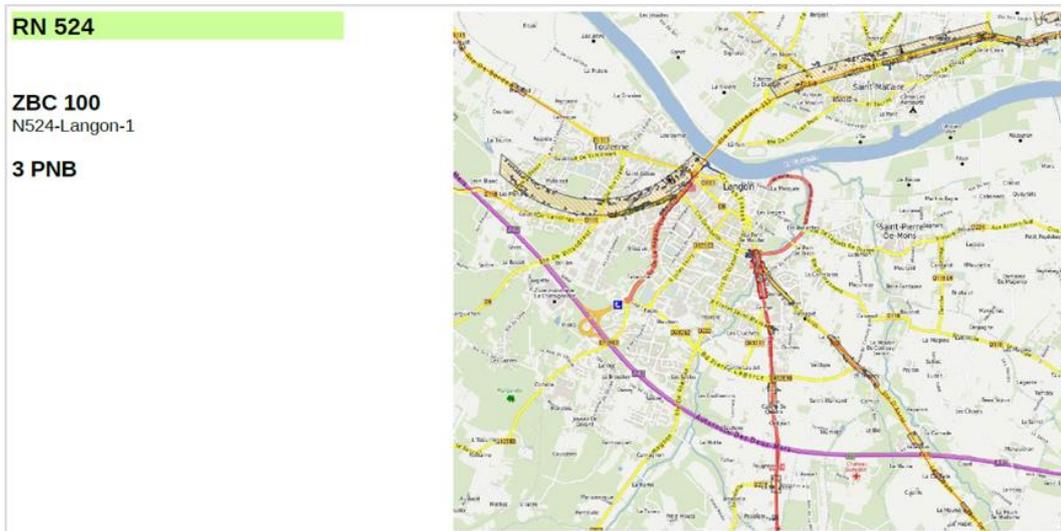
s : secret statistique

* installations bénéficiant d'une obligation d'achat au titre de l'article 10 de la loi du 10 février 2000, donc hors appels d'offres et contrats d'achat antérieurs (cf. note méthodologique).

** installations bénéficiant d'un contrat d'achat hors du champ de l'article 10 de la loi du 10 février 2000

22- ZONES DE BRUIT CRITIQUE ET POINTS NOIRS DU BRUIT DE LA RN524

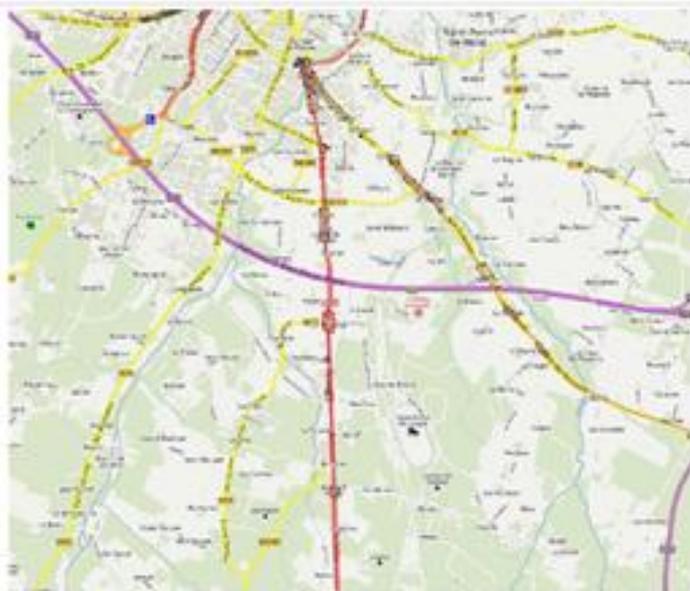
SOURCE : PPBE 2ÈME ÉCHÉANCE DE GIRONDE, APPROUVÉ LE 17 NOVEMBRE 2015



RN 524

ZBC 103
N524-Langon-4

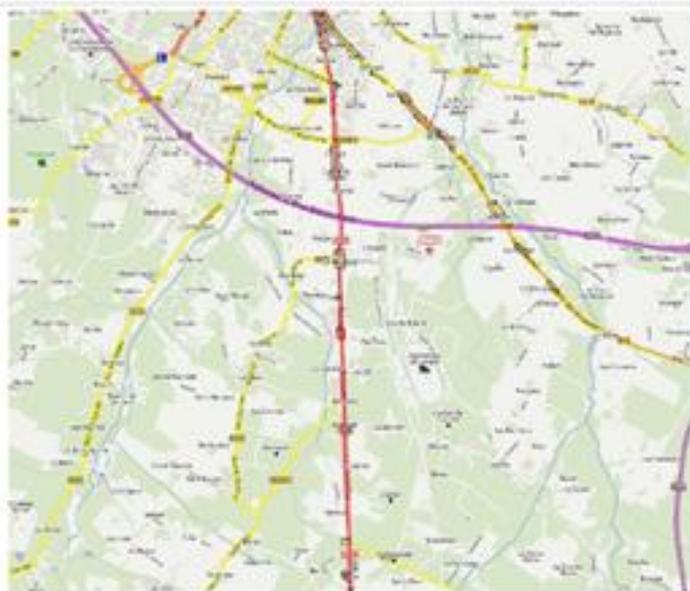
2 PNB



RN 524

ZBC 106
N524-Mazères-2

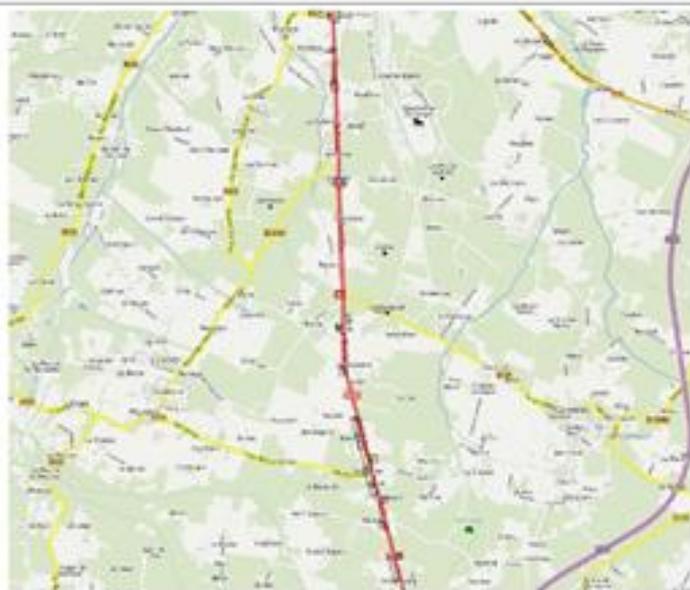
1 PNB



RN 524

ZBC 107
N524-Mazères-3

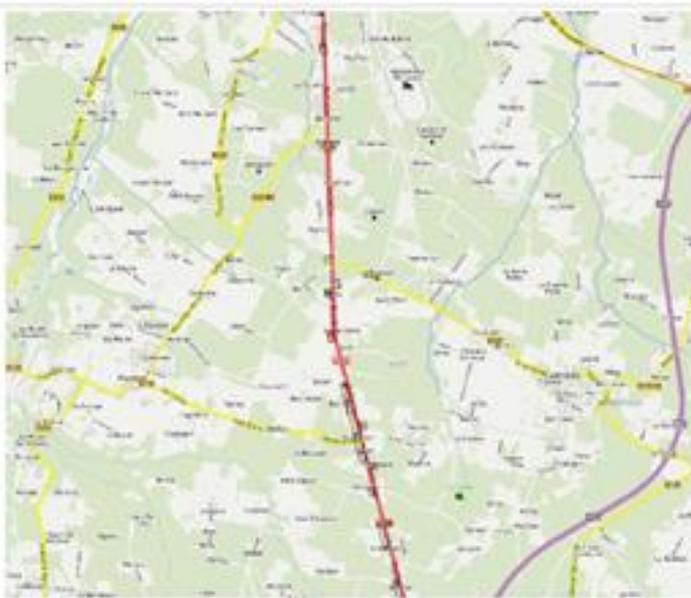
1 PNB



RN 524

ZBC 111
N524-Mazères-5

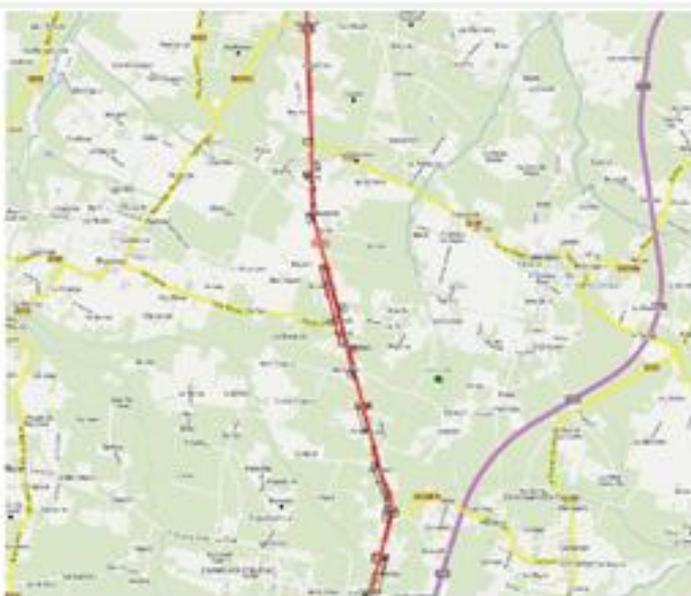
1 PNB



RN 524

ZBC 112
N524-Mazères-6

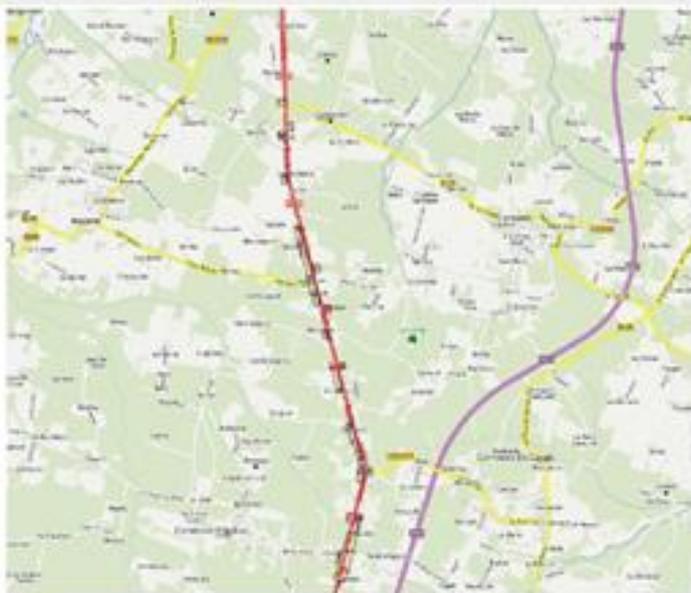
4 PNB



RN 524

ZBC 115
N524-Coimères-5

1 PNB

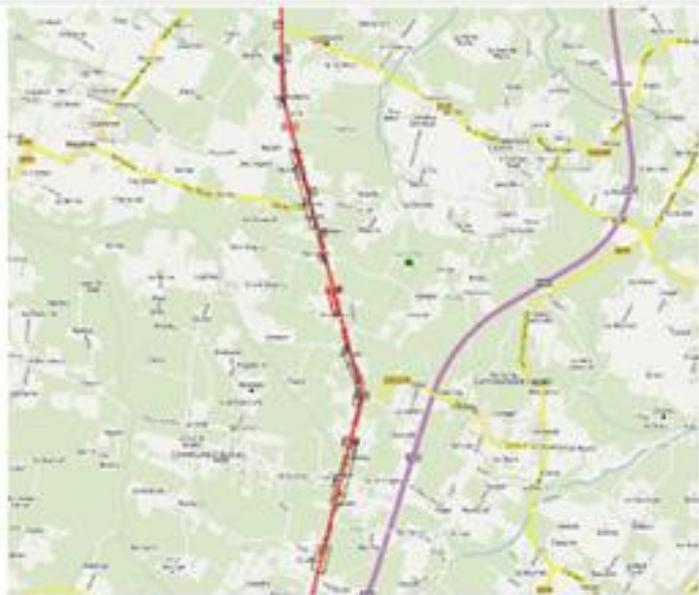


RN 524

ZBC 117

N524-Mazères-8

1 PNB

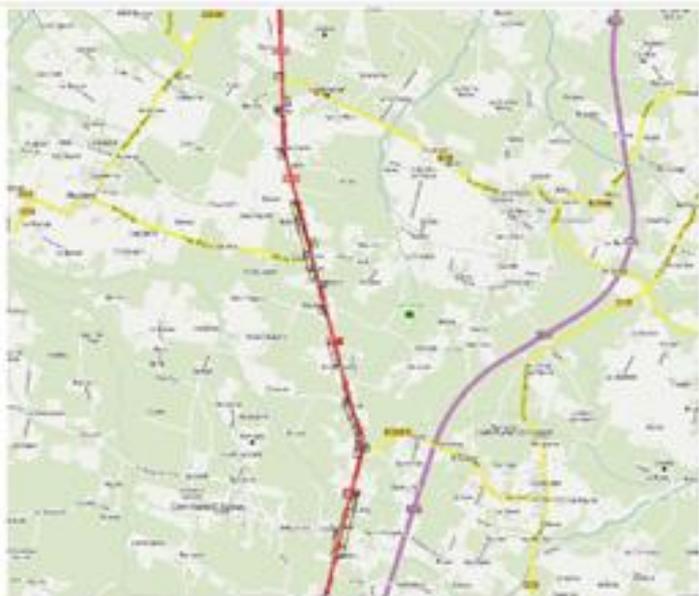


RN 524

ZBC 118

N524-Coimères-6

1 PNB

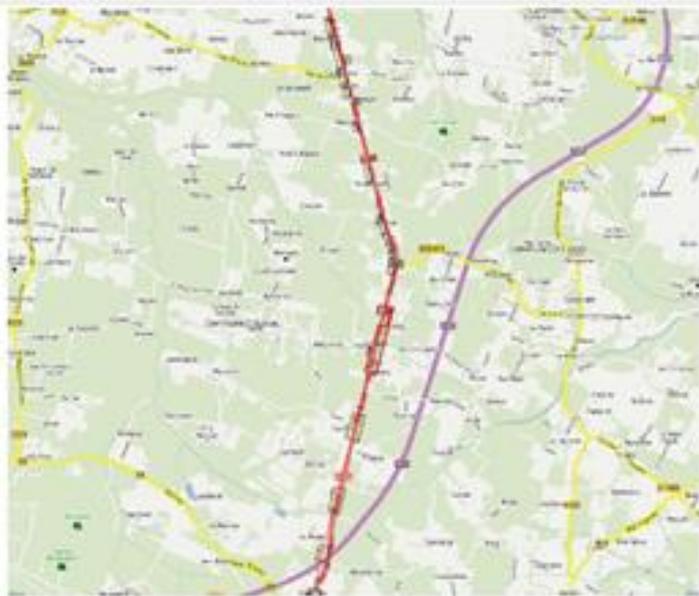


RN 524

ZBC 122

N524-Bazas-1

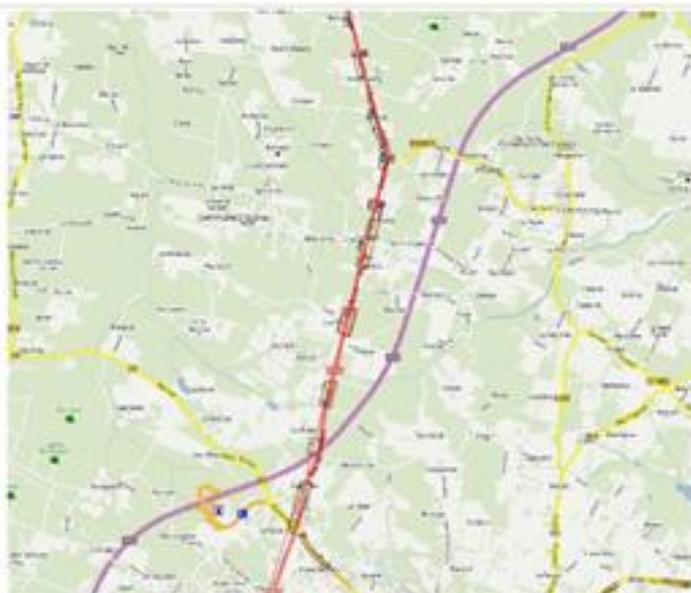
3 PNB



RN 524

ZBC 124
N524-Bazas-2

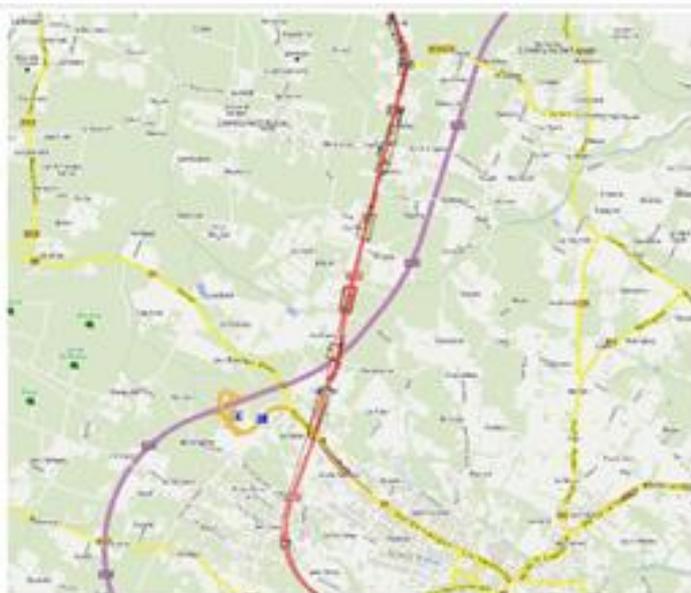
3 PNB



RN 524

ZBC 125
N524-Bazas-3

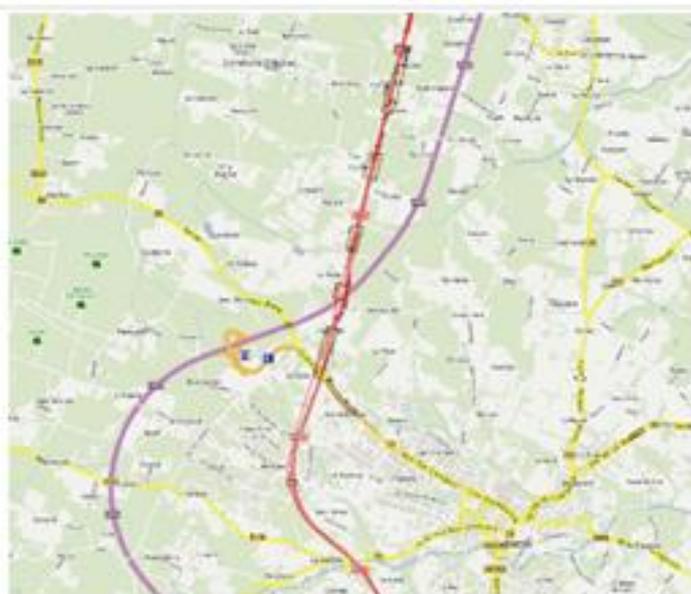
1 PNB



RN 524

ZBC 126
N524-Bazas-4

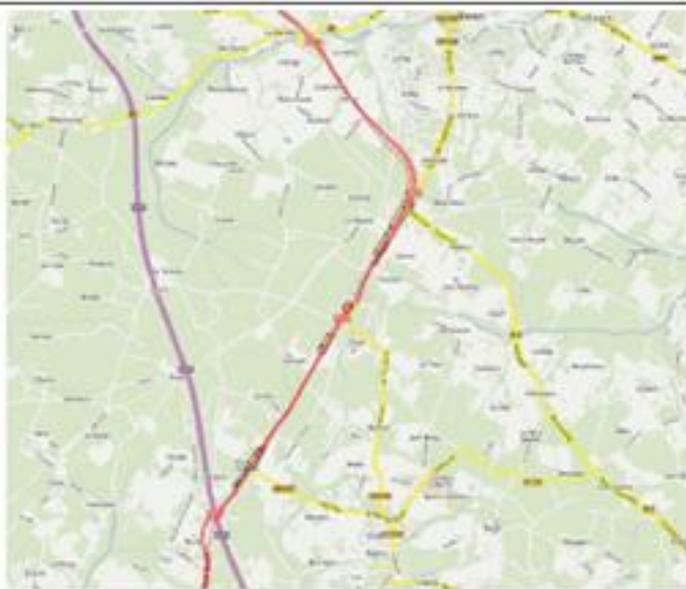
1 PNB



RN 524

ZBC 131
N524-Cudos-1

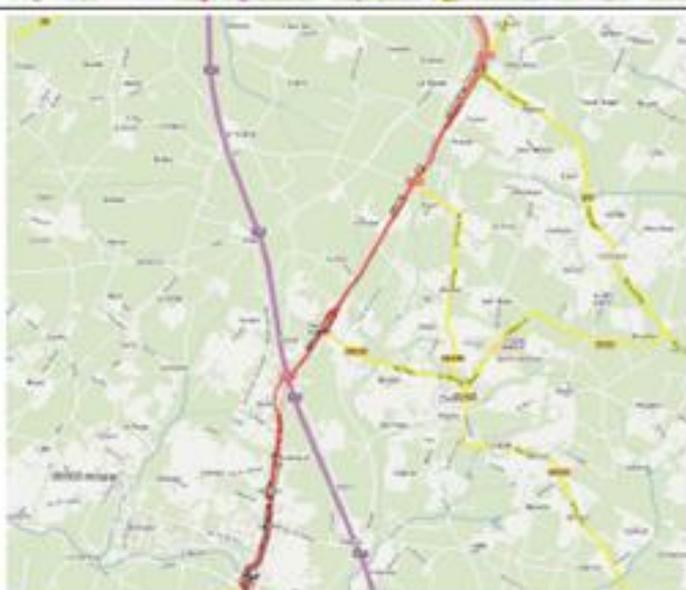
1 PNB



RN 524

ZBC 133
N524-Cudos-3

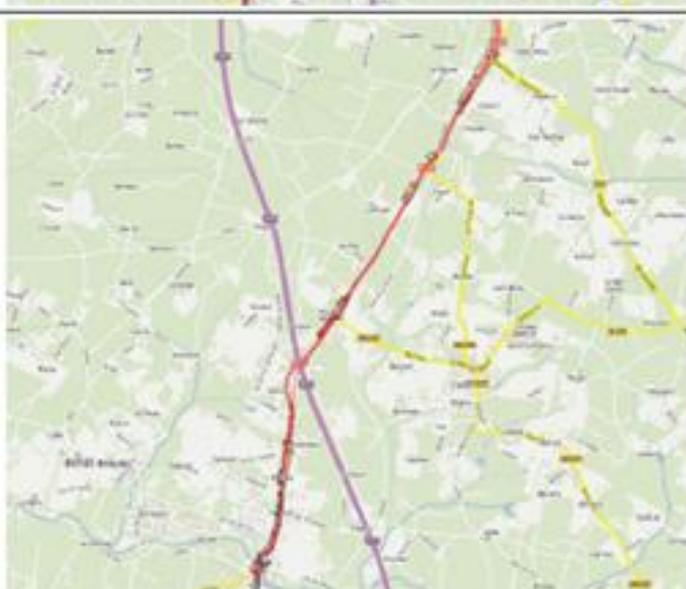
1 PNB



RN 524

ZBC 134
N524-Bernos Beaulac-1

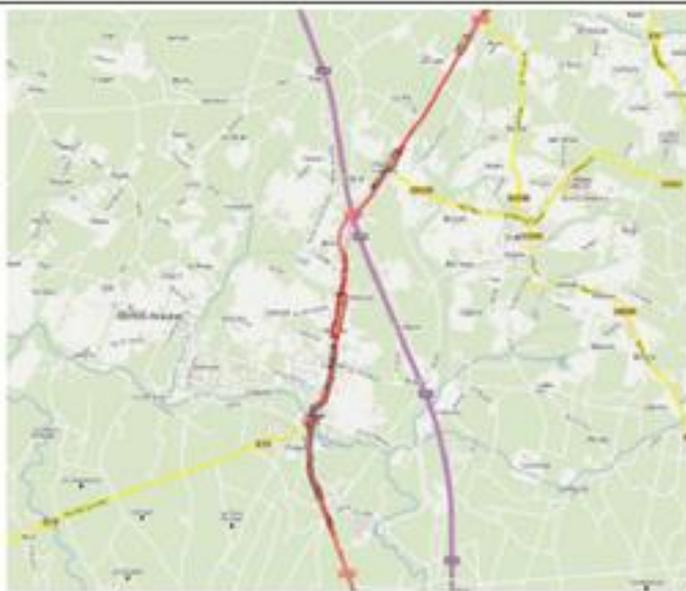
2 PNB



RN 524

ZBC 136
N524-Bernos Beaulac-2

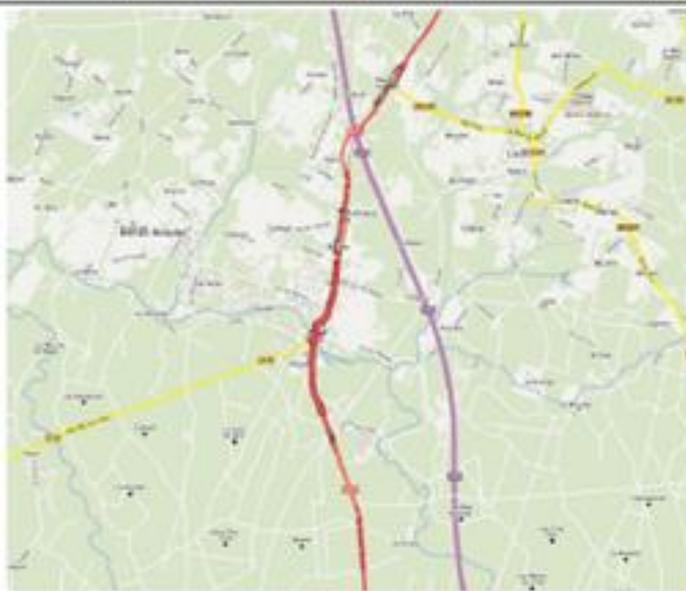
1 PNB



RN 524

ZBC 137
N524-Bernos Beaulac-3

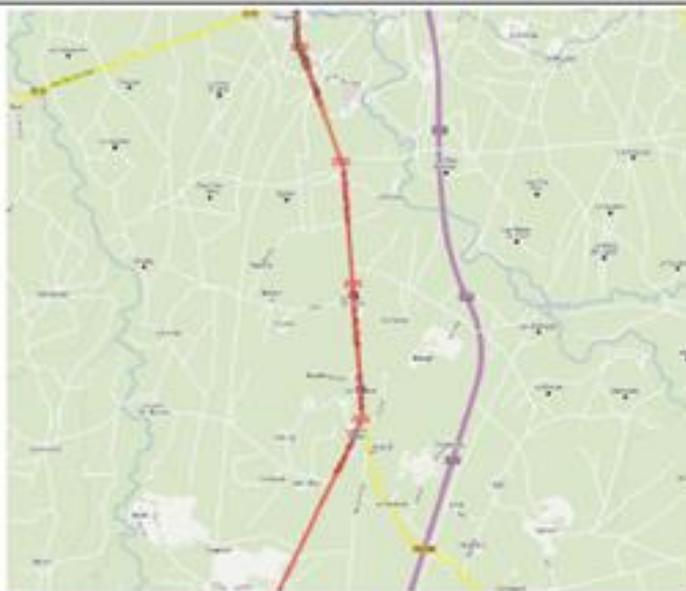
15 PNB



RN 524

ZBC 139
N524-Bernos Beaulac-5

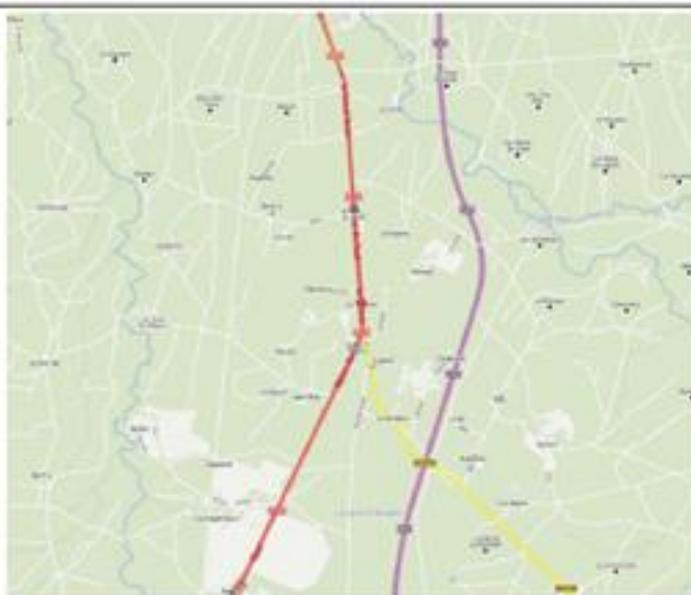
1 PNB



RN 524

ZBC 140
N524-Bernos Beaulac-6

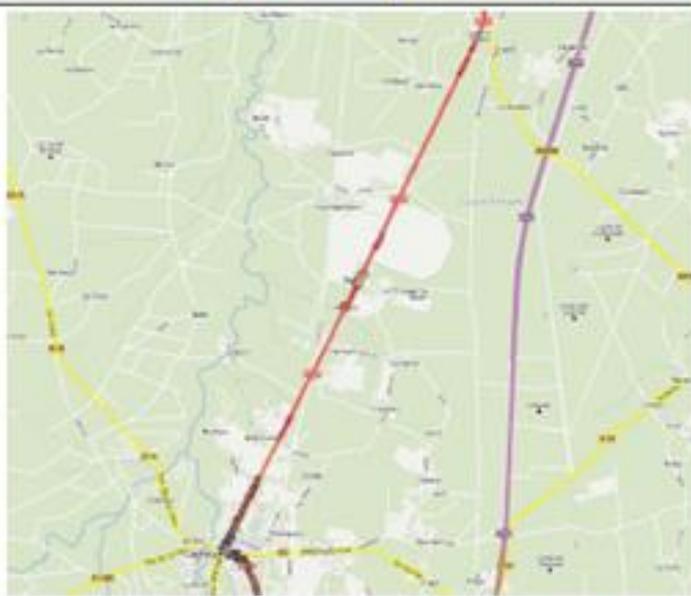
1 PNB



RN 524

ZBC 143
N524-Capteux-2

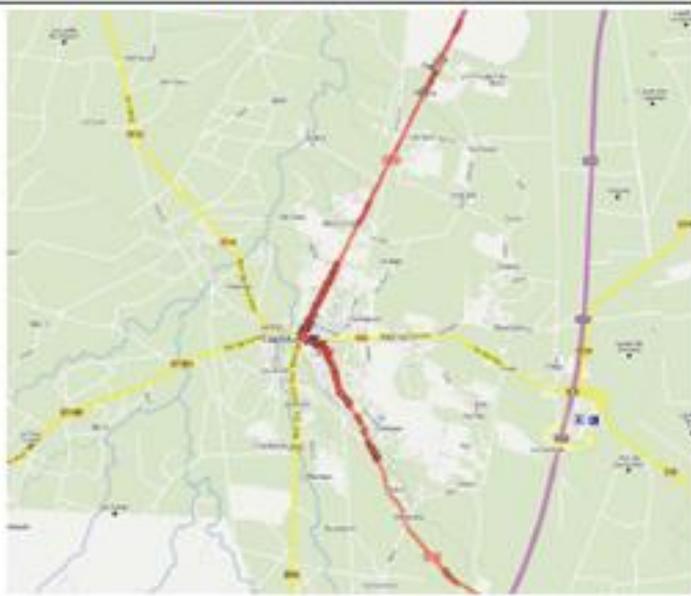
1 PNB



RN 524

ZBC 145
N524-Capteux-4

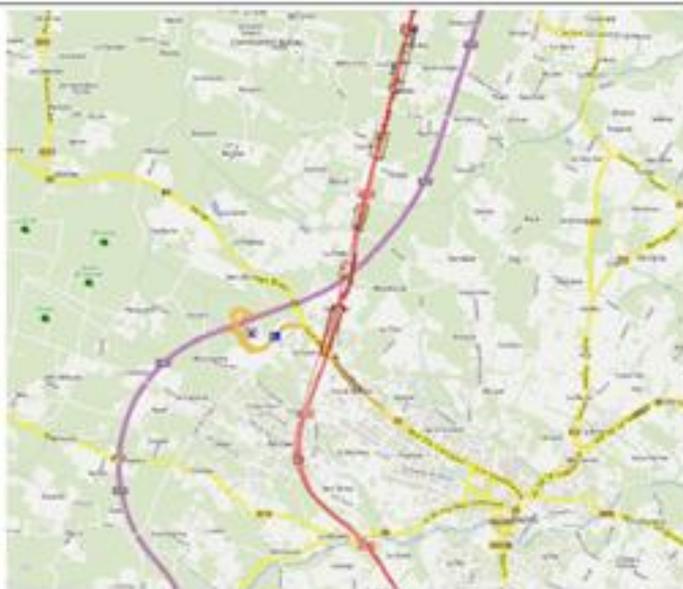
12 PNB



RN 524

ZBC 127
N524-Bazas-5

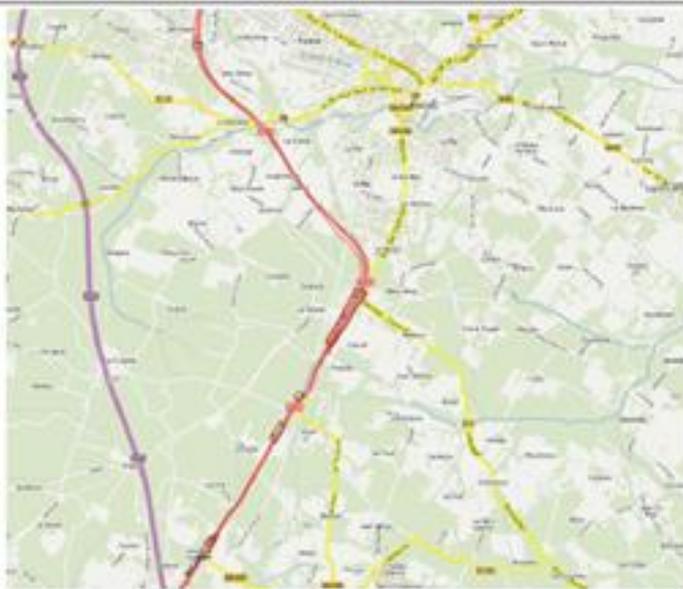
2 PNB



RN 524

ZBC 130
N524-Bazas-8

1 PNB



23- LE SDAGE ADOUR-GARONNE 2016-2021

Le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 a été adopté le 1er décembre 2015. Ils fixent la stratégie 2016-2021 du bassin Adour-Garonne pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques ainsi que les actions à mener pour atteindre cet objectif. Ses orientations fondamentales sont définies comme suit :

- Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE,
- Réduire les pollutions,
- Améliorer la gestion quantitative
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques.

Le tableau suivant dresse une synthèse des différentes dispositions du SDAGE Adour Garonne 2016 - 2021 avec lesquelles le SCOT Sud Gironde doit être compatible.

Orientations fondamentales du SDAGE Adour Garonne 2016- 2021

A - CRÉER LES CONDITIONS DE GOUVERNANCE FAVORABLES À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU SDAGE

Disposition A32 : Consulter le plus en amont possible les structures ayant compétence dans le domaine de l'eau

Afin de favoriser une plus grande prise en compte des enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques, les communes ou leurs groupements, lors de l'élaboration ou de la révision de leurs documents d'urbanisme, s'assurent le cas échéant de leur compatibilité avec le SAGE, en associant la commission locale de l'eau.

Disposition A36 : Améliorer l'approche de la gestion globale de l'eau dans les documents d'urbanisme et autres projets d'aménagement ou d'infrastructure

Les SCOT et les PLU veillent, en cas de croissance attendue de population, à ne pas accentuer les flux de pollution ni les prélèvements en eau susceptibles d'avoir un impact sur l'état qualitatif et quantitatif des masses d'eau et sur les fonctionnalités des milieux aquatiques.

Ainsi, les enjeux de préservation de la biodiversité, de préservation voire de reconquête des zones humides, d'accès à la ressource et de qualité des eaux (eau potable et baignade) et de prévention des risques (inondation, ruissellement lié à l'imperméabilisation des sols, risques de submersion marine ou d'intrusion saline pour les SCOT littoraux) sont examinés dans le rapport de présentation » des documents d'aménagement.

Les actions liées à ces enjeux feront au minimum l'objet de mesures palliatives ou de réduction d'impact. Des mesures compensatoires seront envisagées pour améliorer le fonctionnement des écosystèmes aquatiques à l'échelle du bassin versant. Dans la perspective de réduction des débits naturels liée au changement climatique, les études prospectives analyseront la capacité du milieu à satisfaire la demande en eau et à supporter les rejets des eaux usées, du fait de l'évolution croisée de la démographie et de l'hydrologie naturelle.

Enfin, les SCOT et PLU encourageront les équipements collectifs (terrain de sport, etc.) proposant une gestion économe de la ressource, les économies d'eau, ainsi que la récupération des eaux pluviales lorsqu'elle est justifiée du point de vue économique et sanitaire.

Les projets d'aménagements et d'infrastructures veilleront à limiter l'imperméabilisation des sols et encourager les projets permettant de restaurer les capacités d'infiltration des sols à la fois pour limiter la pollution des eaux par temps de pluie et les risques d'inondations dus au ruissellement. Il est souhaitable que les MISEN puissent être associées en amont des procédures de DUP pour qu'elles puissent apprécier les enjeux liés à l'eau et formuler leurs recommandations sur les principales caractéristiques du projet envisagé.

Orientations fondamentales du SDAGE Adour Garonne 2016- 2021

L'article L.121-1 du code de l'urbanisme prévoit que les documents d'urbanisme déterminent les conditions permettant d'assurer la préservation de la qualité de l'eau, des écosystèmes*, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Ils promeuvent également ces techniques auprès des usagers et en tiennent compte dans les documents d'urbanisme.

Disposition A37 : Respecter les espaces de fonctionnalité des milieux aquatiques dans l'utilisation des sols et la gestion des eaux de pluie

Les SCOT, les PLU, PLU intercommunaux ou à défaut les cartes communales assurent une protection suffisante et cohérente par l'adoption d'orientations d'aménagement, d'un classement ou de règles d'utilisation du sol sur :

- Les zones nécessaires à la gestion des crues* (zones inondables, zones d'expansion de crue, systèmes de gestion des eaux pluviales) ; en intégrant non seulement les risques naturels actuels mais aussi leur éventuelle évolution au regard du changement climatique ;
- Les zones nécessaires au bon fonctionnement et à la recharge des nappes en eau de qualité et en quantité suffisante (notamment celles utilisées pour l'alimentation en eau potable) ;
- Les zones humides et leurs bassins d'alimentation (y compris et dépressions humides récentes issues de la fonte des glaciers) et les petits plans d'eau* ;
- Les espaces de mobilité des rivières et du domaine public maritime ;
- Les espaces nécessaires aux cours d'eau pour jouer leur rôle de corridors biologiques.

Pour mieux gérer les eaux de pluie, dès l'approbation du SDAGE, les collectivités et leurs groupements, partout où cela sera possible et souhaitable, mettent en œuvre :

- Des actions de maîtrise de l'imperméabilisation des sols pour favoriser leur infiltration et minimiser ainsi les ruissellements, et des débits de fuite en zone urbaine ;
- Des techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales afin de favoriser la recharge des nappes (notamment chaussées drainantes, parkings « perméables », noues paysagères*).

Ils promeuvent également ces techniques auprès des usagers et en tiennent compte dans les documents d'urbanisme.

A38 : Prendre en compte les coûts induits liés à l'eau dans les projets d'urbanisme

Le principe de récupération des coûts implique que les projets d'aménagement intègrent les coûts qu'ils induisent du point de vue de la ressource en eau (par exemple pour le traitement de l'eau, l'adduction d'eau potable.). Ces coûts induits pour l'environnement doivent être préalablement évalués et ne peuvent être supportés par les seuls acteurs de l'eau intervenant en bout de chaîne.

Appliquer le principe de la gestion équilibrée de la ressource en eau dans le domaine de l'urbanisme doit permettre d'augmenter la part des coûts évités. Une approche économique de la prise en compte des objectifs du SDAGE et du SAGE au niveau du territoire concerné est recommandée dans le rapport de présentation des documents d'urbanisme au regard des perspectives de développement retenues.

A39 : Identifier les solutions et les limites éventuelles de l'assainissement et de l'alimentation en eau potable en amont des projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Les documents d'urbanisme intègrent dans leur rapport de présentation une analyse des solutions d'assainissement au regard de la capacité d'accueil et de développement de leur périmètre, afin d'assurer l'adéquation de ce développement avec les enjeux de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Cette

Orientations fondamentales du SDAGE Adour Garonne 2016- 2021

analyse repose notamment sur les conditions et les limites de développement de l'assainissement collectif et non collectif.

L'adéquation des moyens liés à l'assainissement avec les enjeux de la qualité de l'eau identifiés sur le territoire oriente les choix d'urbanisation et doit permettre de limiter tout projet d'aménagement lorsque ces moyens s'avèrent disproportionnés. Ils intègrent également une analyse de la disponibilité locale et de l'adéquation entre ressource et besoins en eau potable.

En application des articles L. 2226-1 et R. 2226-1 du code général des collectivités territoriales, les communes ou établissements publics chargés du service public de gestion des eaux pluviales urbaines, assurent la mise en place, l'exploitation et l'entretien des installations et ouvrages destinés à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales.

Disposition A37 : Respecter les espaces de fonctionnalité des milieux aquatiques dans l'utilisation des sols et la gestion des eaux de pluie

Les SCOT, les PLU, PLU intercommunaux ou à défaut les cartes communales assurent une protection suffisante et cohérente par l'adoption d'orientations d'aménagement, d'un classement ou de règles d'utilisation du sol sur :

- Les zones nécessaires à la gestion des crues* (zones inondables, zones d'expansion de crue, systèmes de gestion des eaux pluviales) ; en intégrant non seulement les risques naturels actuels mais aussi leur éventuelle évolution au regard du changement climatique ;
- Les zones nécessaires au bon fonctionnement et à la recharge des nappes en eau de qualité et en quantité suffisante (notamment celles utilisées pour l'alimentation en eau potable) ;
- Les zones humides et leurs bassins d'alimentation (y compris et dépressions humides récentes issues de la fonte des glaciers) et les petits plans d'eau* ;
- Les espaces de mobilité des rivières et du domaine public maritime ;
- Les espaces nécessaires aux cours d'eau pour jouer leur rôle de corridors biologiques.

Pour mieux gérer les eaux de pluie, dès l'approbation du SDAGE, les collectivités et leurs groupements, partout où cela sera possible et souhaitable, mettent en œuvre (en lien avec B30 et D48) :

- Des actions de maîtrise de l'imperméabilisation des sols pour favoriser leur infiltration et minimiser ainsi les ruissellements, et des débits de fuite en zone urbaine ;
- Des techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales afin de favoriser la recharge des nappes (notamment chaussées drainantes, parkings « perméables », noues paysagères*).

B - RÉDUIRE LES POLLUTIONS

B24 : Préserver les ressources stratégiques pour le futur* (ZPF)

Les zones à protéger dans le futur (ZPF) sont des secteurs stratégiques, identifiés sur la carte B24, qui doivent faire l'objet d'une politique publique prioritaire de préservation des ressources en eau utilisées aujourd'hui et dans le futur pour l'alimentation en eau potable. Une vigilance particulière est nécessaire afin de prévenir la détérioration de l'état des masses d'eau concernées.

À l'intérieur de ces zones, des zones à objectifs plus stricts (ZOS) peuvent être définies. Dans ces zones où la ressource est utilisée aujourd'hui pour l'alimentation en eau potable, les objectifs de qualité plus stricts peuvent être définis afin de réduire le niveau de traitement pour produire de l'eau potable.

Les ZPF dans leur globalité ont vocation à centraliser l'ensemble des moyens visant à protéger qualitativement et quantitativement les ressources en eau nécessaires à la production d'eau potable, en vue de la préservation ou de la récupération de la qualité, par la mise en œuvre des dispositions de gestion qualitative et quantitative.

Orientations fondamentales du SDAGE Adour Garonne 2016- 2021

L'État et ses établissements publics procèdent d'ici 2021 à la mise à jour de la délimitation de ces zones selon une méthode harmonisée à l'échelle du bassin. Ils associent à cette mise à jour les représentants des acteurs concernés.

Cette mise à jour est validée par le comité de bassin. Conformément à l'article L. 212-3 du code de l'environnement, les SAGE prennent en compte ces zones. Une première étape sera la mise en œuvre, si nécessaire, de plans de surveillance venant en complément des contrôles réglementaires. Les documents d'urbanisme prévoient des zonages compatibles avec les enjeux de protection de ces zones.

D - PRÉSERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITÉS DES MILIEUX AQUATIQUES

D27 : Préserver les milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux

L'autorité administrative prend, là où c'est nécessaire, des mesures réglementaires de protection adaptées aux milieux abritant des espèces protégées identifiées (réserves naturelles, arrêtés de biotope, ...) et incite à la prise en compte de ces milieux dans les documents de planification et d'urbanisme.

D38 : Cartographier les milieux humides

Les inventaires de zones humides disponibles, notamment ceux des SAGE ou SRCE, doivent être pris en compte par les documents de planification dans le domaine de l'eau, les documents d'urbanisme et par les dossiers de projets d'ouvrages ou d'aménagement...

D43 : Instruire les demandes sur les zones humides en cohérence avec les protections réglementaires

L'instruction des projets de travaux ou d'aménagement par l'autorité administrative, peut s'appuyer sur les inventaires des zones humides et les enjeux de leur préservation.

Dans les zones humides visées à l'article L. 211-3 du code de l'environnement et dans les zones humides désignées comme stratégiques pour la gestion de l'eau, les projets soumis à autorisation ou à déclaration ayant pour conséquence une atteinte à ces zones par leur assèchement, leur mise en eau ou leur remblaiement, ne sont pas compatibles avec les objectifs du SDAGE et du PGRI. Les documents d'urbanisme et les PAPI doivent intégrer, dans le zonage et la réglementation des sols qui leur seront applicables, les objectifs de préservation des zones humides.

D45 : Intégrer les mesures de préservation des espèces et leurs habitats dans les documents de planification et mettre en œuvre des mesures réglementaires de protection

Les documents de planification et de programmation de l'eau ou de l'urbanisme sont compatibles avec les exigences écologiques, en particulier d'habitats, des espèces remarquables des milieux aquatiques ou humides classées menacées et quasi-menacées de disparition (liste D44). Ils prennent en compte les prescriptions édictées dans les plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées lorsqu'ils existent...

D48 : Mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique

Pour contribuer au rétablissement de l'hydrologie naturelle, à la prévention des inondations et à la gestion des cours d'eau en période d'étiage, notamment du fait des évolutions climatiques, les collectivités territoriales ou leurs groupements intègrent dans leur projet d'aménagement et leurs documents d'urbanisme les options techniques suivantes :

- Favoriser la reconquête de zones naturelles d'expansion de crues ou de zones inondables après les avoir répertoriées (y compris zones humides des marais littoraux et retro-littoraux, les espaces tampons de submersion marine) ;
- Promouvoir le ralentissement dynamique naturel dans les bassins versants (zones humides, haies, talus, couverts végétaux hivernaux, espaces boisés canaux...) à l'échelle d'entités hydrographiques cohérentes permettant de faciliter l'infiltration et la rétention des eaux dans les sols en s'assurant de la non augmentation des risques en amont de ces aménagements ;
- Dans la mesure où des scénarios alternatifs, notamment de réduction de la vulnérabilité, ne peuvent constituer à eux seuls la réponse appropriée, et lorsque la configuration de la vallée s'y prête, construire des ouvrages de ralentissement dynamique des écoulements, de type casiers écrêteurs de crues en amont des zones fortement urbanisées ;

Orientations fondamentales du SDAGE Adour Garonne 2016- 2021

- Restaurer les espaces de mobilité* des cours d'eau et les zones tampons littorales (les marais littoraux et retro-littoraux, les espaces tampons de submersion marine), préserver leur dynamique prenant en compte les spécificités des zones littorales et estuariennes (gestion de trait de côte et des cordons dunaires), des zones de montagne (régimes torrentiels et transports solides) et des zones de plaine (érosion de berges et divagation latérale), et mobiliser le levier de l'acquisition foncière comme outil de préservation et de gestion de ces espaces, notamment par la mise en œuvre de baux environnementaux.

24- VOLUMES PRÉLEVÉS ET PRODUITS PAR CAPTAGES AEP EN 2017

Les données suivantes sont issues de la base de données SISPEA pour l'année de référence 2017.

Nom collectivité liée à l'ouvrage	Communes membres de la collectivité	Mode de gestion	Id SISPEA ouvrage	Nom ouvrage	Volume produit à partir de ce prélèvement en 2017 (m ³)	Volume prélevé à partir de ce prélèvement en 2017 (m ³)
BORDEAUX Métropole	27	Délégation	11379	prélèvement d'eau d'ARBANATS - CHOLET	0	0
Balizac	1	Régie	145141	Ressource CHATEAU D'EAU - LIEU-DIT LERETHEY	28537	30016
Balizac	1	Régie	11045	source de MARANSIN	0	0
Captieux	1	Régie	11075	Forage LE FOIRAIL	86953	89205
Captieux	1	Régie	11076	Forage BELLE CHASSE	5177	5177
Cazalis	1	Délégation	11086	Forage BOURG	17869	
La Réole	1	Régie	11110	Forage LE PRIEUR 2	315400	330325
La Réole	1	Régie	11111	Forage MIJEMA	329590	344114
Langon	1	Régie	11123	Forage des Quais	178951	189130
Langon	1	Régie	11122	Forage LES SALIERES	421411	445379
Lanton	1	Délégation	11126	Station de production de BLAGON	60211	61564
Le Tuzan	1	Régie	11137	Forage BOURG	2168	2168
Préchac	1	Délégation	11171	Forage BRON	48141	50797
Préchac	1	Délégation	11172	Forage F3	42277	42277
S. BASSANNE DROPT GARONNE	31	Délégation	11238	Forage MEDOC	592085	591336
S. BASSANNE DROPT GARONNE	31	Délégation	11239	Source de FONTAURIOL	0	0
S. BASSANNE DROPT GARONNE	31	Délégation	11498	Forage LES QUATRE CHEMINS	138860	141501
S. BASSANNE DROPT GARONNE	31	Délégation	11497	Forage LES HILAIRES	208489	215153
S. DES 2 RIVES DE GARONNE	4	Délégation	11066	Forage LES ALLEES	116883	116481
S. DES 2 RIVES DE GARONNE	4	Délégation	11067	Forage LA MOTTE	68667	73479
S. DES 2 RIVES DE GARONNE	4	Délégation	11087	prélèvement d'eau de CAMEOU	91025	102032
S. DES 2 RIVES DE GARONNE	4	Délégation	11504	Forage Terrain de Sport	264870	266607
S.I DE BARSAC PREIGNAC TOULENNE	3	Régie	11237	Forage du BOURG	374719	374719
S.I. DE CASTETS EN DORTHE	11	Régie	11583	LA GAULE - Forage en nappe souterraine-08523X0094	17662	17662
S.I. DE CASTETS EN DORTHE	11	Régie	11582	LE CAMPECH - Forage en nappe	708929	708929

Nom collectivité liée à l'ouvrage	Communes membres de la collectivité	Mode de gestion	Id SISPEA ouvrage	Nom ouvrage	Volume produit à partir de ce prélèvement en 2017 (m ³)	Volume prélevé à partir de ce prélèvement en 2017 (m ³)
				souterraine - 08526X0053		
S.I. DU BAZADAIS	10	Régie	11245	Forage LE PIGEAN 2	184124	184124
S.I. DU BAZADAIS	10	Régie	11048	Forage POUILLES	378966	378966
S.I. DU BAZADAIS	10	Régie	11047	Source SIRAN	127	127
S.I. DU BAZADAIS	10	Régie	11049	Source LASSERRE	91867	91867
S.I. DU BAZADAIS	10	Régie	11244	Station de traitement LE PIGEAN 3	86444	86444
S.I. DU SAUTERNAIS	5	Régie	11525	Forage BROUQUET	2273	2273
S.I. DU SAUTERNAIS	5	Régie	11523	Forage LABOURAYS	239405	239405
S.I. DU SAUTERNAIS	5	Régie	11524	Source LABOURAYS	100420	100420
S.I. DU SUD BAZADAIS	6	Délégation	11031	Forage BOURG	62535	62535
S.I. DU SUD BAZADAIS	6	Délégation	11032	Forage CABANNES	/	/
S.I. DU SUD BAZADAIS	6	Délégation	11030	Source de BEAULAC	157152	157152
S.I.A.E.P DE LOUCHATS-ORIGNE-GUILLOS	3	Délégation	11491	Forage de BLANQUOTTE*	/	91100**
S.I.A.E.P. DE VERDELAIS	7	Délégation	11578	Forage LE PEYRAT	195256	198038
S.I.A.E.P. DE VERDELAIS	7	Délégation	11579	Puits LE PEYRAT 1	120021	121730
S.I.A.E.P. DE VERDELAIS	7	Délégation	11577	Puits LE PEYRAT 2	85827	87050
S.I.A.E.P.A DE CAUDROT	10	Délégation	11411	Forage LE GRAVA F1	37953	37953
S.I.A.E.P.A DE CAUDROT	10	Délégation	11410	Puits GRAVA P2	151810	151810
S.I.A.E.P.A DE CAUDROT	10	Délégation	11413	prélèvement d'eau de CAUDROT - L'ILE	189763	189763
S.I.A.E.P.A DE LANGOIRAN	7	Délégation	11164	Forage de LASSERE	75597	72727
S.I.A.E.P.A DE LANGOIRAN	7	Délégation	11219	Forage Château d'eau	19928	20377
S.I.A.E.P.A DE LANGOIRAN	7	Délégation	11479	Forage du Bourg	465946	493456
S.I.A.E.P.A DE SAINT SELVE	6	Délégation	11547	Forage de DURAND	206499	215324
S.I.A.E.P.A DE SAINT SELVE	6	Délégation	11548	Forage de LAGRANGE	205817	205817
S.I.E.A de RIONS	7	Délégation	11510	Forage de L'EIRE	204007	204007
S.I.E.A de RIONS	7	Délégation	11509	Puits de captage NAUDINOT	76863	79567
SIAEPA de la Région de Grignols et de Lerm et Musset	16	Délégation	11457	Forage BERDIE*		89593*
SIAEPA de la Région de Grignols et de Lerm et Musset	16	Délégation	11459	Forage LE LYSOS*	231056*	89942*
SIAEPA de la Région de Grignols et de Lerm et Musset	16	Délégation	11458	Prélèvement d'eau de LAVERRIERE*		92270*

Nom collectivité liée à l'ouvrage	Communes membres de la collectivité	Mode de gestion	Id SISPEA ouvrage	Nom ouvrage	Volume produit à partir de ce prélèvement en 2017 (m ³)	Volume prélevé à partir de ce prélèvement en 2017 (m ³)
SIAEPA de la Région de Grignols et de Lerm et Musset	16	Délégation	11489	Forage LES BARAQUES*	76279*	76561*
SIVOM DE L'ENTRE DEUX MERS	23	Délégation	11501	Forage de LABUCHE	337388	341100
SIVOM DE L'ENTRE DEUX MERS	23	Délégation	11500	Forage de MONLOT	34714	33379
SIVOM DE L'ENTRE DEUX MERS	23	Délégation	11401	Forage RIVALS 2	220871	233567
SIVOM de SAINT-BRICE	20	Délégation	11534	Forage de Fontet	287744	296287
SIVOM de SAINT-BRICE	20	Délégation	11535	Sources de Fontet	290056	298399
SYNDICAT DES EAUX DE AR.PO.CA.BE	4	Délégation	11220	Forage Curcie Petiton 1	0	0
SYNDICAT DES EAUX DE AR.PO.CA.BE	4	Délégation	151248	Ressource Curcie Petiton 2	0	0
Saint-Léger-de-Balson	1	Délégation	151247	Ressource La HALTE	22513	22513
Saint-Macaire	1	Délégation	11198	Forage communal	61391	59392
Saint-Symphorien	1	Régie	11204	Petit Villandraut	61048	61048
Saint-Symphorien	1	Régie	11205	Prélèvement d'eau du BOURG	91571	91571
Saint-Symphorien	1	Régie	150782	Ressource Site de LAMOUGNIN	71952	71952
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Targon	7	Délégation	11567	Forage Communal	16871	16779
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Targon	7	Délégation	11566	Forage RIOT	307512	307512
Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de RAUZAN	24	Délégation	11507	Forage de Viduc	275703	287550
Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de RAUZAN	24	Délégation	11506	Forage de Cugnet	770200	772561
Villandraut	1	Délégation	11217	Forage de MAGDELEINE	74941	74941

Source des données : SISPEA 2017

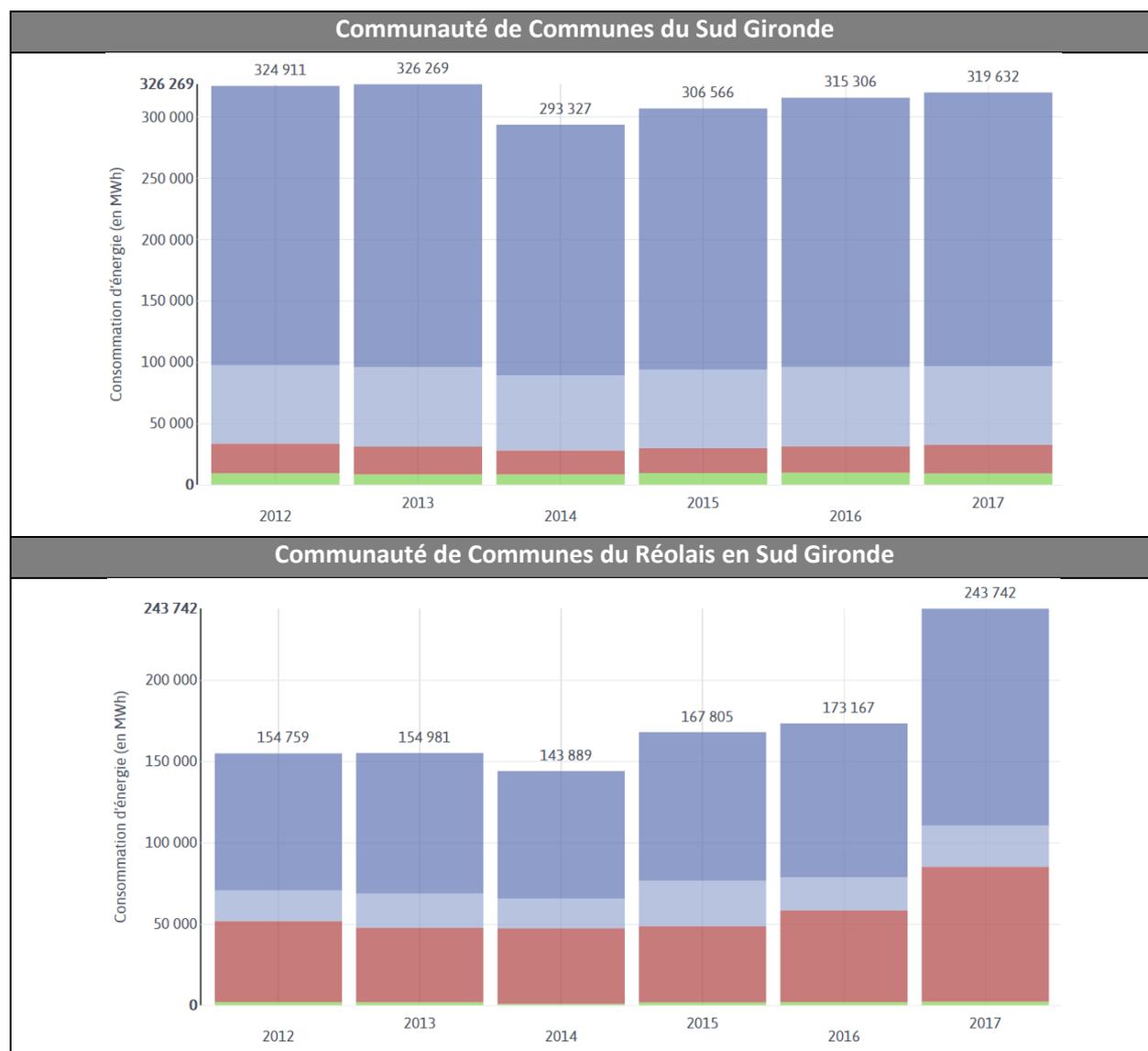
* Données 2018 SISPEA

** Données 2016 Agence de l'Eau Adour Garonne

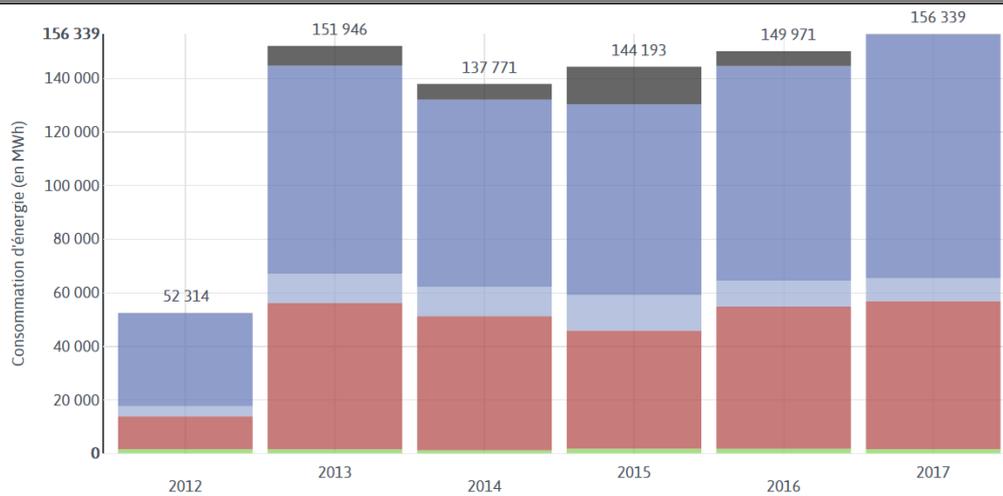
25- EVOLUTION ANNUELLE DES CONSOMMATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le tableau suivant dresse l'évolution annuelle des consommations cumulées d'électricité et de gaz, par secteur d'activité et par Communautés de Communes, durant la période 2012-2017 (données AREC Nouvelle Aquitaine).

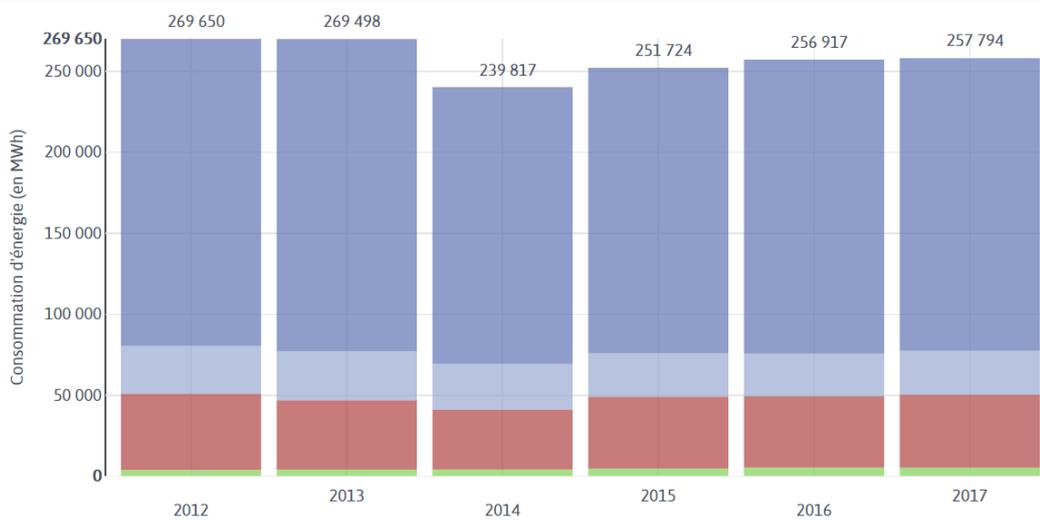
Agriculture
 Industrie
 Tertiaire
 Résidentiel
 Non Affecté



Communauté de Communes du Bazadais



Communauté de Communes Convergence Garonne



Communauté de Communes Rurales de l'Entre-Deux Mers

